

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2019

# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE LA MANCHE



Développement et exploitation du réseau public  
de distribution d'électricité

Fourniture d'électricité aux  
tarifs réglementés de vente

Nous avons le plaisir de vous faire part du compte rendu annuel d'activité de votre concession pour l'année 2019, établi conformément au cahier des charges de concession.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

---



# SOMMAIRE

|                                                                                                                                                        |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Éditorial                                                                                                                                              | 4          |
| Le service public de l'électricité                                                                                                                     | 6          |
| L'organisation du concessionnaire                                                                                                                      | 8          |
| Les chiffres clés de la concession                                                                                                                     | 10         |
| <b>Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire</b> | <b>14</b>  |
| 1. La présence d'Enedis sur votre territoire                                                                                                           | 16         |
| 2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité                                                                   | 46         |
| 3. Enedis, une priorité clients affirmée                                                                                                               | 76         |
| 4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession                                                                                            | 100        |
| <b>Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis</b>                                                                                                  | <b>129</b> |
| <b>Compte-rendu de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire</b>                          | <b>168</b> |
| 1. Faits marquants 2019 et perspectives 2020                                                                                                           | 170        |
| 2. Les clients de la concession                                                                                                                        | 182        |
| 3. La qualité du service rendu aux clients                                                                                                             | 190        |
| 4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF                                                                                          | 216        |
| 5. Les éléments financiers de la concession                                                                                                            | 232        |
| <b>Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF</b>                                                                                                     | <b>237</b> |

## CONCERNANT LA MISSION CONFÉE À ENEDIS,

**Enedis est un opérateur industriel de service public** dont les missions conditionnent la qualité de vie, le bien-être et l'égalité entre foyers, entre territoires. Desservir 24h sur 24 tous les territoires au même prix, quel qu'en soit le coût, contribue de manière essentielle à l'égalité territoriale. La qualité des réponses apportées aux besoins d'électricité des territoires ne dépend pas de leur localisation.

**Enedis est un opérateur industriel de maille nationale** qui garantit une qualité de desserte parmi les meilleures d'Europe. Les

investissements d'Enedis répondent à une logique d'amélioration de la qualité partout et pour tous. Sur les 10 dernières années, ce n'est pas loin de 30 milliards d'euros qu'Enedis a investi sur les réseaux de distribution.

**Enedis est un opérateur industriel renforçant la résilience des territoires** par la normalisation des matériels et des méthodes d'exploitation de réseau, par son expérience en matière de gestion de crise climatique à l'échelle nationale, mais aussi par sa force d'innovation pour répondre aux grands enjeux de la transition énergétique.

**Enedis est un opérateur industriel pour le raccordement des nouveaux clients avec plus de 370 000** raccordements réalisés par an pour répondre au développement des territoires et plus de 17000 raccordements de producteurs représentant environ 2 GW de puissance. Enedis travaille à simplifier ses processus, en lien avec les pouvoirs publics, pour réduire les délais.

A l'horizon 2035, ce sont plus de 9 millions de véhicules électriques qui devraient être raccordés. Le déploiement optimisé passe par des infrastructures de recharge publiques adaptées aux différentes échelles du territoire, et un pilotage de la recharge à domicile.

**Le déploiement des 35 millions de compteurs intelligents LINKY** est un projet impliquant des industriels partenaires et induisant plus de 10 000 emplois en France pour un investissement total de 4 Md€ entre 2014 et 2021.

En 2019, 61681 compteurs sont installés sur le département de la Manche. La finalisation de ce déploiement est une condition essentielle pour s'inscrire dans la transition énergétique et la mutation des usages.

En 2019, les discussions pour le renouvellement du contrat de concession ont été engagées autour d'un intérêt et d'un objet communs, le système électrique, et, surtout, les services qu'il apporte à nos concitoyens, qui sont au cœur d'une transition énergétique réussie.

Enfin, Enedis joue un rôle de facilitateur de la transition énergétique en mettant à disposition des collectivités, quelle que soient leurs tailles, des données qu'elles pourront utiliser tant dans l'élaboration de leur politique de lutte contre la précarité énergétique que pour l'élaboration de leur PCAET ou de leur PLUI.



Isabelle DROUET  
Déléguée Territoriale Centre Sud  
Manche Enedis dans la Manche



## CONCERNANT LA MISSION CONFIEE À EDF,

Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous rendre compte de l'exécution de la mission de service public qui nous est confiée sur le **territoire de la Manche**.

Dans un marché totalement ouvert à la concurrence, nous conservons la confiance d'un très grand nombre de Français. La satisfaction de nos clients s'est maintenue à un haut niveau en 2019 : **neuf clients sur dix se déclarent satisfaits du contact avec leur fournisseur EDF**.

Cette performance s'inscrit dans un environnement marqué par une concurrence de plus en plus agressive. Nos clients sont les premières victimes des mauvaises pratiques commerciales que nous observons, avec notamment un démarchage des clients recourant bien souvent à des arguments trompeurs. EDF a attiré l'attention de ses autorités de tutelle et par ailleurs, la Justice a sanctionné certaines de ces pratiques dans le cadre de procédures contentieuses.

L'ambition d'EDF est de proposer à ses clients une relation client associant le meilleur du numérique et de l'humain, pour leur permettre une gestion optimisée de leur contrat et les accompagner dans la maîtrise de leurs consommations et de leurs factures.

Notre service client est organisé pour assurer la meilleure complémentarité entre le numérique et un canal téléphonique géré par des centres relation clients qui opèrent en maillage national au profit de toutes les concessions.

**Nos centres relation clients sont tous implantés en France, comme celui de Cherbourg en Cotentin que vous avez visité le 14 novembre 2019. C'est un choix d'EDF.**

EDF demeure dans les territoires un partenaire de nombreuses structures qui viennent en aide aux personnes en difficulté. **Notre Correspondant Solidarité Manche est au quotidien en relation avec les travailleurs sociaux, les CCAS, le conseil départemental, les structures de médiation sociales et le tissu associatif local.**

Les résultats de l'enquête de satisfaction menée en 2019 illustrent la qualité de cette relation : 95% des travailleurs sociaux se déclarent satisfaits de l'action d'EDF. C'est une marque de confiance et un encouragement pour toutes les équipes.

**EDF accomplit sa mission en maîtrisant ses coûts.** Les tarifs ont cependant augmenté de façon significative en 2019. Cette évolution résulte de la forte hausse des prix de l'énergie constatée sur la période considérée, de l'augmentation des coûts des certificats d'économie d'énergie et du tarif d'acheminement. Cette évolution ne remet pas en cause la compétitivité de l'électricité pour les ménages français par rapport à leurs voisins de la zone Euro. **EDF poursuit par ailleurs ses efforts pour accompagner l'appropriation du chèque énergie par les clients, avec une nette augmentation des chèques énergie adressés à EDF en 2019.**

Enfin, la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 a défini de nouveaux critères d'éligibilité aux tarifs réglementés de l'électricité pour les clients non résidentiels, y compris collectivités, avec des effets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi maintient le bénéfice des tarifs pour tous les ménages, sans aucune restriction.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce compte-rendu et me tiens à votre disposition avec nos équipes pour vous le présenter.



Jean-François Morlay  
Directeur du Développement  
Territorial

## UN SERVICE PUBLIC, DEUX MISSIONS

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions dévolues par la loi à Enedis, filiale gérée en toute indépendance, et à EDF.

**Ces deux missions constitutives du service concédé sont :**

**1**

### **1 - Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité**

Enedis assure, dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, la desserte rationnelle en électricité du territoire national par les réseaux publics de distribution. À cet effet, elle développe, exploite, entretient et modernise le réseau public de distribution. De même, Enedis garantit la continuité du réseau, le raccordement et l'accès à celui-ci à l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires et gère de nombreuses données associées. Enedis est indépendante des fournisseurs d'électricité.

Ces activités sont financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) qui constitue l'essentiel des recettes du distributeur (à plus de 90 %).

Le TURPE est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en accord avec les orientations de politique énergétique définies par le Gouvernement. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le code de l'énergie et garantit une cohésion sociale et territoriale.

**2**

### **2 - La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente**

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente.

L'éligibilité aux tarifs réglementés de vente est définie à l'article L. 337-7 du code de l'énergie (cf. 2.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Les tarifs réglementés de vente présentent pour les clients quatre caractéristiques majeures :

- ces tarifs nationaux sont déterminés dans les conditions définies par le code de l'énergie ;
- ils sont fondés sur une péréquation tarifaire au profit des clients de l'ensemble des concessions ;
- ils sont mis en œuvre, dans le cadre des contrats de concession, sous le contrôle des autorités concédantes, pour facturer la fourniture d'électricité assortie des conditions de service proposées aux clients ;
- les conditions générales de vente (CGV) applicables aux tarifs réglementés de vente sont mises à jour par EDF selon les modalités définies par le contrat de concession et, pour les CGV des clients résidentiels, sur avis consultatif des associations de consommateurs représentatives (cf. 3.2 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

# L'ORGANISATION DU SYSTÈME FRANÇAIS DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX ÉCHELONS

## AU NIVEAU NATIONAL

L'alimentation en électricité de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national dans lequel l'offre et la demande sont équilibrées à tout instant. La réalisation de cet équilibre s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), conforté par des interconnexions avec les pays voisins.

Situés à la charnière entre le réseau de transport et le réseau de distribution, les postes sources, propriété de RTE et d'Enedis, chacune pour la partie des installations qu'elle exploite, jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Enedis et EDF bénéficient, au même titre que les Entreprises Locales de Distribution (ELD), d'un monopole légal dans leur zone de desserte, respectivement, pour l'exploitation et le développement du réseau public de distribution d'électricité et pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

## AU NIVEAU LOCAL

Enedis et EDF exercent leurs missions dans les conditions fixées par la loi et le contrat de concession signé avec chaque autorité concédante pour son territoire.

Le contrat de concession fixe notamment le périmètre de la concession, définit le service concédé, la redevance de concession, la répartition éventuelle de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau concédé entre l'autorité concédante et le concessionnaire, ainsi que la durée de la concession.

Le contrat traite également des relations du concessionnaire avec les usagers du service, fixées pour l'essentiel, s'agissant de la mission de fourniture aux TRV, par les conditions générales de vente (CGV) d'EDF annexées au contrat de concession. Ce dernier prévoit le contrôle par l'autorité concédante des missions concédées et la production d'un Compte-Rendu annuel d'Activité (CRAC) établi par Enedis et EDF, chacune pour sa mission.

Le présent document constitue le compte-rendu d'activité pour l'exercice 2019.

## LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CONCESSION

Le renouvellement des contrats de concession est mis en œuvre sur la base d'un nouveau modèle national établi par Enedis et EDF avec la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et France urbaine en 2017.

Au 31 décembre 2019, plus de 170 autorités concédantes ont conclu un contrat de concession sur la base du nouveau modèle, quel que soit le type de ces collectivités : syndicats départementaux et intercommunaux, métropoles et communautés urbaines, grandes villes et communes.

En outre, de nombreuses autorités concédantes se sont engagées formellement à renouveler leur contrat sur la base du nouveau modèle, au plus tard en 2021.

## POUR LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC

### ORGANISATION D'ENEDIS

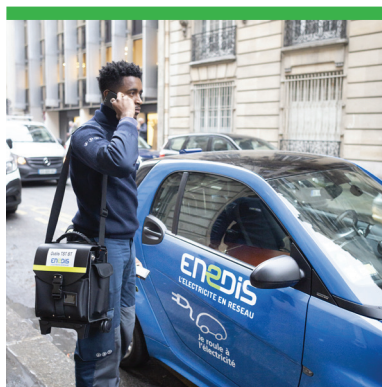
L'activité de distribution publique d'électricité confiée à Enedis dans sa zone de desserte s'exerce dans un contexte technique d'interconnexion des réseaux qui constitue le seul moyen d'assurer une continuité satisfaisante de la distribution de l'électricité.

Après la rationalisation de l'exercice des activités électriques et gazières opérée en 1946 par la loi de nationalisation, les principes sous-tendant la gestion du service public de l'électricité sont ceux d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coût, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique.

La législation communautaire et nationale impose à Enedis d'agir en gestionnaire de réseau efficace. Les coûts prévisionnels de l'entreprise sont pris en charge sur les quatre ans de la période tarifaire, mais Enedis est incitée à améliorer sa performance par la mise en place de mécanismes spécifiques de régulation. Ceux-ci portent sur l'efficacité, tant du point de vue de la maîtrise des coûts, que de la continuité d'alimentation et de la qualité du service rendu aux utilisateurs du réseau. L'entrée en vigueur de TURPE 5 *bis* HTA-BT en 2018 a vu ces dispositifs renforcés.

Les évolutions législatives, la recherche d'efficacité et de la satisfaction des clients, ainsi que la préparation de l'avenir (à titre d'illustration, le déploiement du compteur Linky™) conduisent Enedis à adapter en permanence son organisation opérationnelle. Ainsi, Enedis s'est structurée autour de 25 Directions régionales ancrées dans les territoires, au plus près des clients et des autorités concédantes. Afin de renforcer cette proximité et cette légitimité, issue de la relation avec chaque autorité concédante, le Directoire d'Enedis a décidé de faire de chacune de ces Directions régionales un centre de responsabilité opérationnel. Chacune de celles-ci lui rend compte directement, notamment afin d'accentuer la capacité d'Enedis à prendre en compte les signaux, ainsi que les innovations des territoires, dans les politiques nationales et la feuille de route de l'entreprise.

Le Directeur régional est notamment en charge de la mise en œuvre de la politique industrielle d'Enedis, de la performance du service public concédé et de la satisfaction de toutes les parties prenantes. Les Directeurs territoriaux, rattachés à chacune de ces Directions régionales, sont les interlocuteurs privilégiés des autorités concédantes.



#### Vos interlocuteurs chez Enedis

|                 | Fonction                                | Téléphone      |
|-----------------|-----------------------------------------|----------------|
| Denis Dugabelle | Directeur Territorial Enedis Normandie  | 02 31 30 34 56 |
| Julien Illes    | Délégué Territorial Cotentin            | 06 67 68 90 49 |
| Isabelle Drouet | Déléguée Territoriale Centre Sud Manche | 06 24 46 73 92 |



# POUR LA MISSION DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

## ORGANISATION D'EDF

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) est assurée par le Pôle Clients, Services et Territoires d'EDF, créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Pôle Clients, Services et Territoires d'EDF recouvre notamment deux directions de marchés :

- la direction du Marché des clients particuliers gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu résidentiel (ménages) ;
- la direction du Marché d'affaires gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu non résidentiel (professionnels, entreprises et collectivités territoriales).

L'organisation du Pôle est décentralisée ; elle s'appuie sur 8 Directions Commerciales Régionales (DCR) : Auvergne Rhône-Alpes • Est • Grand Centre • Île-de-France • Méditerranée • Nord-Ouest • Ouest • Sud-Ouest.

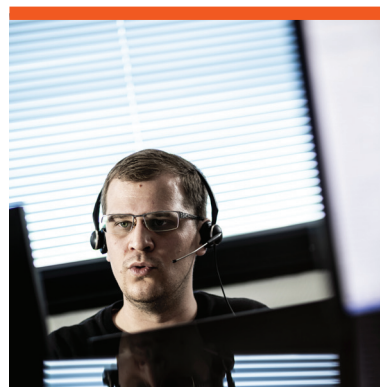
Les Directeurs du Développement Territorial, interlocuteurs des collectivités territoriales et concédantes, sont rattachés aux DCR ainsi que les Référents Concessions qui les appuient pour la gestion des contrats de concession. Ces derniers sont animés par les services nationaux du Pôle Clients, Services et Territoires, interlocuteurs des associations nationales représentatives des autorités concédantes, ainsi que de plusieurs associations nationales d'élus et d'agents territoriaux.

Les ressources mises en œuvre par EDF pour assurer le service concédé dans chaque concession sont mutualisées à une maille nationale ou régionale.

Ainsi, EDF recourt à des systèmes d'information développés et maintenus nationalement pour gérer les contrats, la facturation ou encore les réclamations des clients, et proposer à ces derniers des outils Internet et applications mobiles adaptés à leurs attentes.

De même, les Centres de Relation Clients (CRC) sont pilotés et animés par un service national dédié au sein d'EDF. Ils fonctionnent en réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette organisation constitue une garantie de fiabilité du service rendu, en particulier pour assurer le traitement des appels des clients des différentes concessions.

Cette mutualisation des moyens du concessionnaire à une échelle nationale permet une optimisation économique qui profite à l'ensemble des clients au travers de tarifs fixés nationalement.

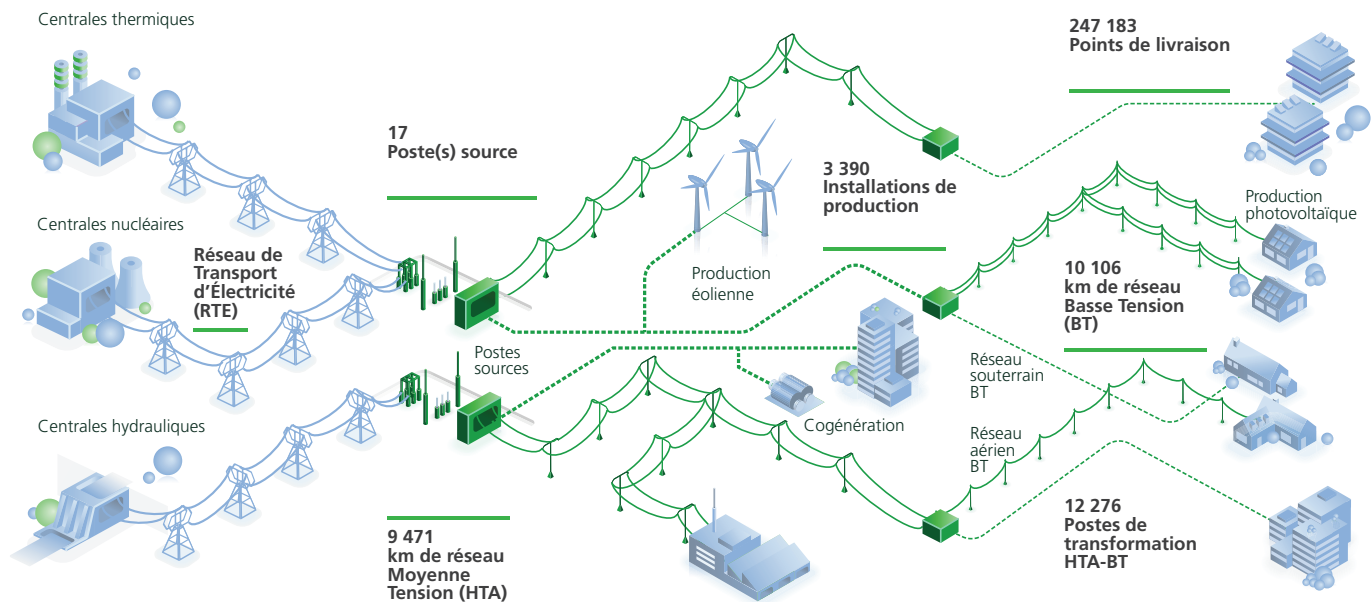


### Vos interlocuteurs chez EDF

|                      | Fonction                            | Téléphone      |
|----------------------|-------------------------------------|----------------|
| Jean-François Morlay | Directeur Développement Territorial | 02 31 43 20 25 |
| Pascal Bastide       | Correspondant Solidarité EDF Manche | 02 31 52 75 50 |
| Eric Ramond          | Appui Economie Concessionnaire      | 02 31 43 20 22 |

# LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ EN 2019

## LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ : CHIFFRES CLÉS



## LA QUALITÉ DE DESSERTE CRITÈRE B HORS RTE (EN MIN)

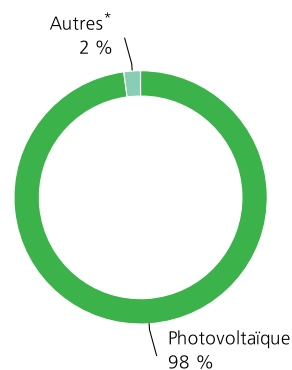
Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)



● Moyenne nationale ● Moyenne concession

## LES PRODUCTEURS SUR LA CONCESSION

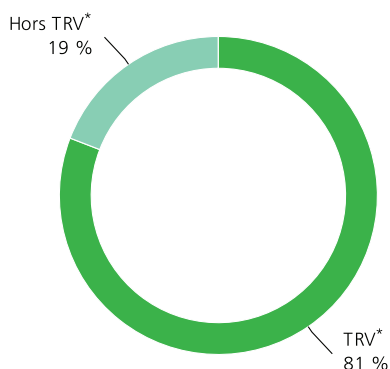
Répartition du nombre de producteurs



\* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.

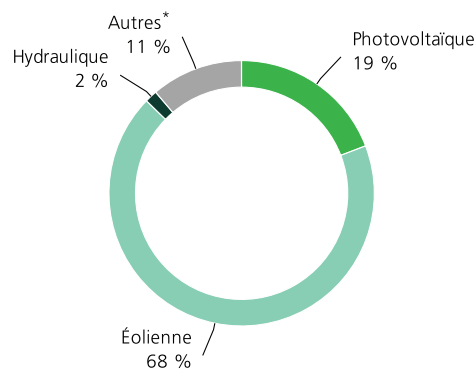
## LE NOMBRE DE CONSOMMATEURS

Répartition du nombre de consommateurs



\* Tarifs réglementés de vente

Répartition de la puissance des producteurs



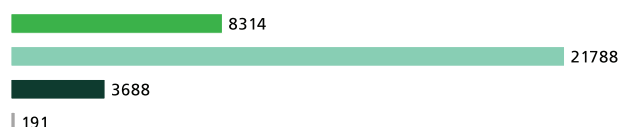
\* Cogénération, biomasse...



# LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE EN 2019

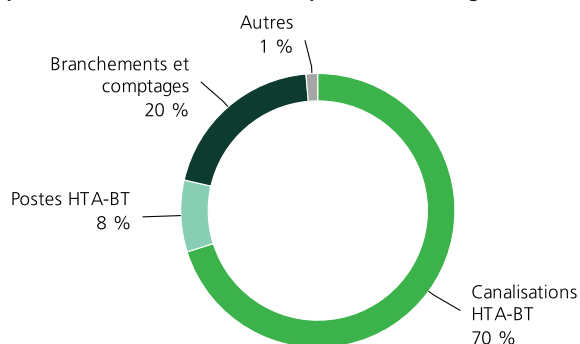
## LES INVESTISSEMENTS ET LE PATRIMOINE

### Investissements Enedis sur la concession (k€)



- Raccordements
- Performance du réseau dont Linky™
- Exigences environnementales et réglementaires
- Logistique

### Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages



## LES RACCORDEMENTS À LA CONCESSION

### Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

### Répartition des raccordements d'installations de consommation neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

## LES CLIENTS TARIF BLEU

### Répartition des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en nombre de clients)



### Répartition des consommations des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en MWh)



- Tarif Bleu résidentiel
- Tarif Bleu non résidentiel

### Souscriptions dans l'année Tarif Bleu résidentiel



### Résiliations dans l'année Tarif Bleu résidentiel



## LA MENSUALISATION

### Clients mensualisés Tarif Bleu résidentiel



## LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

### Clients bénéficiant de la facturation électronique Tarif Bleu résidentiel



## L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE

### Clients Tarif Bleu résidentiel ayant bénéficié d'un Accompagnement Energie sur l'année



Les pourcentages sont donnés en fonction du nombre total de clients Tarif Bleu résidentiel

## LES UTILISATEURS DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LA CONCESSION

### LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDÉES AU RÉSEAU PUBLIC

#### Installations de production (Concession)

|                                                                | 2018                 |        | 2019                 |        |
|----------------------------------------------------------------|----------------------|--------|----------------------|--------|
|                                                                | Puissance raccordée* | Nombre | Puissance raccordée* | Nombre |
| Total                                                          | 178 523              | 3 270  | 193 727              | 3 390  |
| dont producteurs d'énergie électrique d'origine photovoltaïque | 35 575               | 3 211  | 37 165               | 3 318  |
| dont producteurs d'énergie électrique d'origine éolienne       | 131 925              | 29     | 131 925              | 29     |
| dont producteurs d'énergie électrique d'origine hydraulique    | 2 575                | 9      | 2 910                | 12     |
| dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)                | 8 449                | 21     | 21 727               | 31     |

\* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA.

### LES CONSOMMATEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC

#### Total des clients (Concession)

|                                | 2018          | 2019          | Variation (en %) |
|--------------------------------|---------------|---------------|------------------|
| Nombre de clients              | 245 916       | 247 183       | 0,5%             |
| Énergie acheminée (en kWh)     | 2 585 657 899 | 2 507 269 331 | -3,0%            |
| Recettes d'acheminement (en €) | 98 062 671    | 96 536 831    | -1,6%            |

#### Total des clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA (Concession)

|                                | 2018          | 2019          | Variation (en %) |
|--------------------------------|---------------|---------------|------------------|
| Nombre de clients              | 243 432       | 244 661       | 0,5%             |
| Énergie acheminée (en kWh)     | 1 647 582 882 | 1 579 496 209 | -4,1%            |
| Recettes d'acheminement (en €) | 74 945 473    | 73 532 754    | -1,9%            |

#### Total des clients BT dont la puissance souscrite est > 36 kVA (Concession)

|                                | 2018        | 2019        | Variation (en %) |
|--------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Nombre de clients              | 1 977       | 2 005       | 1,4%             |
| Énergie acheminée (en kWh)     | 241 649 588 | 239 780 661 | -0,8%            |
| Recettes d'acheminement (en €) | 10 209 953  | 10 231 525  | 0,2%             |

#### Total des clients HTA (Concession)

|                                | 2018        | 2019        | Variation (en %) |
|--------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Nombre de clients              | 507         | 517         | 2,0%             |
| Énergie acheminée (en kWh)     | 696 425 429 | 687 992 461 | -1,2%            |
| Recettes d'acheminement (en €) | 12 907 245  | 12 772 552  | -1,0%            |

## LES CLIENTS BÉNÉFICIAIRES DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la concession de fourniture d'électricité concerne exclusivement des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA. La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA subsistent au Tarif Jaune ou Vert (cf. 2 du compte-rendu de l'activité d'EDF). Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA). Le sigle «s» remplace le cas échéant la valeur afin de protéger les données des clients.

### Tarif Bleu (Concession)

|                           | 2018          | 2019          | Variation (en %) |
|---------------------------|---------------|---------------|------------------|
| Nombre de clients         | 205 745       | 200 002       | -2,8%            |
| Énergie facturée (en kWh) | 1 272 409 993 | 1 224 888 870 | -3,7%            |
| Recettes (en €)           | 131 497 459   | 133 560 244   | 1,6%             |

### Tarif Bleu résidentiel (Concession)

|                           | 2018          | 2019        | Variation (en %) |
|---------------------------|---------------|-------------|------------------|
| Nombre de clients         | 181 952       | 176 579     | -3,0%            |
| Énergie facturée (en kWh) | 1 023 423 492 | 987 972 313 | -3,5%            |
| Recettes (en €)           | 105 471 889   | 107 408 467 | 1,8%             |

### Tarif Bleu non résidentiel (Concession)

|                           | 2018        | 2019        | Variation (en %) |
|---------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Nombre de clients         | 23 793      | 23 423      | -1,6%            |
| Énergie facturée (en kWh) | 248 986 501 | 236 916 557 | -4,8%            |
| Recettes (en €)           | 26 025 570  | 26 151 778  | 0,5%             |

EDF mesure chaque année au niveau national la satisfaction des clients (cf. 3.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

### Satisfaction des clients (National)

|                          | 2018 | 2019 | Variation (en %) |
|--------------------------|------|------|------------------|
| Clients résidentiels     | -    | 91%  | -                |
| Clients non résidentiels | 89%  | 91%  | 2%               |

EDF s'engage à répondre avec diligence aux réclamations qui lui sont adressées (cf. 3.6 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

### Réponse aux réclamations écrites\* des clients particuliers (Concession)

|                                     | 2018  | 2019  | Variation (en %) |
|-------------------------------------|-------|-------|------------------|
| Taux de réponse d'EDF sous 30 jours | 95,2% | 95,3% | 0,0%             |

\* Courrier et Internet.



Compte-rendu de l'activité  
d'Enedis pour le  
développement et  
l'exploitation du réseau  
public de distribution  
d'électricité sur votre  
territoire



## SOMMAIRE

|                                                                                                   |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1. La présence d'Enedis sur votre territoire</b>                                               | <b>16</b>  |
| 1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2019, les perspectives et enjeux pour 2020 | 16         |
| 1.2. Plus particulièrement sur votre concession                                                   | 29         |
| 1.3. Au plan national : les faits marquants de l'année 2019, les perspectives et enjeux pour 2020 | 33         |
| 1.4. Le respect de l'environnement et de la biodiversité                                          | 37         |
| 1.5. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit (THD)                           | 43         |
| <b>2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité</b>       | <b>46</b>  |
| 2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis                         | 46         |
| 2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2019                            | 53         |
| 2.3. Perspectives et enjeux                                                                       | 67         |
| <b>3. Enedis, une priorité clients affirmée</b>                                                   | <b>76</b>  |
| 3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients                              | 78         |
| 3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique  | 79         |
| 3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression client multicanal                         | 83         |
| 3.4. L'installation des compteurs communicants                                                    | 87         |
| 3.5. La facilitation des démarches de raccordement                                                | 93         |
| 3.6. Perspectives et enjeux                                                                       | 98         |
| <b>4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession</b>                                | <b>100</b> |
| 4.1. Les éléments financiers de la concession                                                     | 100        |
| 4.2. Les informations patrimoniales                                                               | 119        |
| 4.3. Les flux financiers de la concession                                                         | 126        |



## LA PRÉSENCE D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Enedis, dans le cadre d'étroites relations avec les autorités concédantes et les collectivités, s'attache à apporter une réponse adaptée à chaque demande. Ainsi, un interlocuteur privilégié dédié accompagne au quotidien les collectivités, les élus ou leurs services.

En donnant une place essentielle au respect de l'environnement, tout en assurant la fiabilité du réseau public de distribution, Enedis intervient au niveau local en menant des actions en faveur du développement durable, notamment pour atténuer l'impact visuel des ouvrages dans les paysages.

Enedis, dans son rôle sociétal, met en place avec les territoires divers programmes d'actions solidaires.

À travers cet engagement citoyen, ses actions de partenariat et de mécénat, Enedis confirme son ancrage à long terme dans le territoire en tant qu'entreprise responsable.



### **1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2019, les perspectives et enjeux pour 2020**

#### **L'ANNÉE 2019 EN QUELQUES DATES**

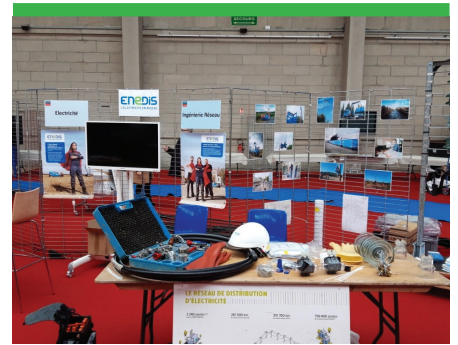
La Délégation Territoriale d'Enedis dans la Manche représente l'ensemble de l'entreprise Enedis vis-à-vis des clients, des collectivités et des autorités concédantes. Elle est principalement chargée de conseiller les collectivités locales sur tous les aspects liés à la distribution d'électricité dans le département, de gérer les termes du contrat de concession et de communiquer auprès des acteurs du territoire. En accompagnement des évolutions territoriales, chacune des mairies du département, chaque communauté de communes et tous les conseillers départementaux disposent d'un interlocuteur privilégié disponible, connu et identifié. Les élus nous confortent tout au long de l'année, par leur satisfaction, sur l'utilité d'un tel dispositif de proximité qu'eux et nous-mêmes souhaitons voir perdurer.



## ENEDIS PRÉSENTE AU FORUM DES MÉTIERS

Pour proposer aux collégiens et aux lycéens ses opportunités d'alternance et de recrutement, Enedis a participé au forum des métiers les 22 et 23 janvier derniers à Cherbourg en Cotentin.

Sur le stand, les techniciens d'Enedis réalisaient notamment une démonstration de raccordement de câbles électriques.







Le sujet du compteur Linky a fait se déplacer beaucoup de monde, lors de la permanence organisée au château.

## UN ACCOMPAGNEMENT EN CONTINU POUR LA POSE DU COMPTEUR LINKY

A la demande des élus, les Interlocuteurs Priviliégiés des communes concernées par le déploiement en cours de Linky ont organisé des permanences Linky pour répondre à toutes questions, expliquer la genèse du projet et les avantages pour les clients.



### Permanences LINKY :

- Torigny les Villes – le 27 mai 2019
- Hemenez – le 9 juillet 2019
- Liesville Sur Douve – le 17 septembre 2019
- Saint Germain de Varreville – le 22 octobre 2019

## ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MANCHE

Samedi 6 juillet, Enedis était présente à l'assemblée annuelle de l'Association des Maires de la Manche à Bricquebec-en-Cotentin. La Direction Territoriale a accueilli et échangé avec les élus sur l'espace Enedis.





## ENEDIS À LA FOIRE DE LESSAY

En septembre a lieu la grande foire Ste Croix à Lessay rassemblant près de 1500 exposants. Pour la première année, Enedis a organisé une permanence avec les services de l'Agence Raccordement Electricité. Cette organisation, appréciée par les exposants, a permis de faciliter les démarches de souscriptions de branchements provisoires des exposants, avant l'ouverture de la foire.

## ENEDIS EN VISITE DE LIGNES

Chaque année, le programme travaux est réalisé à partir d'un diagnostic du réseau électrique établi à partir des observations faites lors des visites ciblées de lignes HTA par Enedis.

Jeudi 26 septembre, la Direction Territoriale Manche a invité les élus à découvrir la surveillance de lignes par hélicoptère sur les secteurs de Ville-dieu-les-Poêles, Sainte-Cécile et Saint Hilaire Petitville.



Pour compléter la visite, Enedis a organisé une démonstration d'utilisation de drones, nouvelle technologie utilisée par les bases opérationnelles. C'est un outil complémentaire, efficace sur des zones difficilement accessibles en hélicoptère.





→ Jean-Pascal Heret et Julien Illes, d'Enedis, ont animé la réunion d'information en direction des secrétaires de mairies.

## ENEDIS À LA RENCONTRE DES SECRÉTAIRES DE MAIRIES DE LA MANCHE

Depuis plusieurs années, Enedis organise des réunions d'information avec les élus sur l'actualité concernant la distribution d'électricité dans la Manche. Cette année, huit réunions de proximité étaient proposées aux secrétaires de mairies. Ces rencontres ont eu lieu à Créances, Le Mesnil-Villeman, Cherbourg en Cotentin, Saint-Lô, Grandparigny, Carentan les Marais, Valognes et Bricqueville la Blouette au cours du mois de novembre. Ce fût l'occasion pour le distributeur d'électricité de dresser le bilan de ses activités et d'échanger sur différents sujets tels que les modalités de raccordement, les chantiers en cours, les évolutions réglementaires et le déploiement du compteur Linky.



Réunion à Le Mesnil-Villeman





Réunion à Créances



Réunion à Grandparigny



## CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE

La 8<sup>ème</sup> Conférence Départementale instituée par la loi NOME a eu lieu le 6 novembre en Préfecture de la Manche. Monsieur Laurent Simplicien, Secrétaire Général de la Préfecture de la Manche, présidait cette conférence regroupant les représentants de l'état, du Conseil Départemental de la Manche, des Autorités Concédantes et d'Enedis.

## LE SALON DES MAIRES : UN RENDEZ-VOUS FORT POUR ENEDIS

Le Salon des maires s'est déroulé du 19 au 21 novembre à Paris. C'est un moment unique permettant d'accueillir pendant 3 jours les élus locaux de tous les territoires. Ce rendez-vous fort est préparé avec soin par Enedis pour offrir aux équipes territoriales, aux visiteurs ainsi qu'aux partenaires, un lieu d'accueil et d'échanges.



Sur l'espace Enedis, se sont ainsi succédés de nombreux élus, concédants, partenaires et acteurs des politiques énergétiques.

Avec une quarantaine de conventions signées sur l'espace Enedis, le Salon des maires a été cette année encore une belle illustration de la diversité des actions engagées pour accompagner la transition énergétique des territoires et ainsi renforcer les relations avec les acteurs locaux.



## SECOND RENOUELEMENT DE CONTRAT DE CONCESSION DANS LA MANCHE SUR LA BASE DU NOUVEAU MODÈLE

La Ville de Cherbourg en Cotentin, Enedis et EDF ont signé le 10 décembre un nouveau contrat de concession afin d'assurer durablement la qualité de fourniture d'électricité, pour les particuliers comme les professionnels.

Ce contrat conforte les valeurs de solidarité, de proximité et de péréquation qui fondent le service public de l'électricité, auquel les parties réaffirment leur attachement, et ouvre la voie à une dynamique de partenariat renforcée entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, Enedis et EDF.





## ENEDIS FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

La tempête « Miguel » a frappé la façade Ouest du pays dans la soirée et la nuit du 7 au 8 juin. Sur son passage, elle a occasionné des dégâts importants sur les réseaux de distribution. Soumise à des rafales de vent dépassant parfois les 120 km/h, la Normandie a été touchée avec plus de 16.000 clients privés d'électricité en milieu de nuit. **Plus de 170 techniciens Enedis Normands** ont œuvré sans relâche aidés par 20 techniciens Enedis Nord Pas de Calais venus en renfort dans le cadre de la FIRE (Force d'Intervention Rapide Electricité) et 50 techniciens d'entreprises prestataires pour rétablir l'ensemble des clients en moins de 48 heures.



La tempête « Amélie » a frappé de plein fouet la côte atlantique dans la nuit du samedi 3 au dimanche 4 novembre avec des vents enregistrés à 163 km/h en pointe. 140.000 clients ont été privés d'électricité. **Enedis en Normandie** a mis en place la FIRE et 21 agents volontaires sont partis en appui dans le Sud-Ouest afin de rétablir au plus vite les clients impactés.

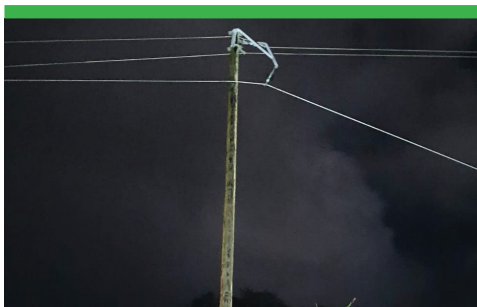


**Jeudi 14 novembre, d'importantes chutes de neige ont touché les 5 départements de la Direction Régionale Sillon Rhodanien.** Cet épisode exceptionnel a privé 330.000 foyers d'électricité et déclenché la mobilisation de 2.300 techniciens. Après sa participation à la FIRE Sud-Ouest début novembre, **la Direction Régionale Normandie** s'est à nouveau mobilisée avec l'envoi de 33 agents volontaires en Isère et dans la Drôme dans le cadre de la FIRE du Sillon Rhodanien.



*Les dégâts causés ont été importants : samedi, de nombreux poteaux électriques étaient à terre, dans des sols gorgés d'eau.*

**La Normandie a été frappée par des vents violents** avec des pointes à plus de 120 km/h dans la nuit du 13 au 14 décembre privant d'électricité 7.000 foyers. 200 agents Enedis et entreprises partenaires se sont mobilisés pour rétablir l'ensemble des clients appuyés par la FIRE du Nord-Pas de Calais.



Pour faire face aux aléas climatiques des 20 et 22 décembre avec les tempêtes «Elsa» et «Fabien», Enedis en Normandie a mis en place des moyens humains et techniques complémentaires. La FIRE Normande composée d'agents volontaires a ainsi été mobilisée dans le Sud-Ouest.





## ENEDIS EN NORMANDIE : ENEDIS PARTENAIRE D'E2C NORMANDIE POUR L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE



E2C, Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance, offre à des jeunes adultes l'opportunité de développer compétences et savoir-être pour s'insérer durablement sur le marché du travail. Cette école propose un parcours individualisé en dehors des schémas scolaires classiques et la possibilité de travailler en alternance en entreprise. En présence d'Hervé Morin Président du Conseil Régional, Enedis a souhaité participer à cet espace pédagogique pour présenter ses différents métiers et contribuer ainsi à la réussite de l'orientation professionnelle des jeunes.

**NOU  
VEAU**

## LE PROJET EDEN (ENEDIS DRONES EN NORMANDIE), UNE APPROCHE PLUS PERFORMANTE DU RÉSEAU AVEC LE DRONE

La Direction Régionale Normandie continue son avancée technologique et s'est équipée de 10 drones répartis entre les domaines Interventions, Travaux Sous Tension Haute Tension, Agence Intervention Spécialisée et Ingénierie. Un collectif inter-métiers a été formé à leur utilisation au service de la sécurité et de la satisfaction client en particulier pour la surveillance du réseau et la détection des pannes.



## L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE

Le concessionnaire contribue à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, à travers des conventions signées avec les collectivités territoriales en charge de ce type d'opérations.

La contribution d'Enedis porte sur des aspects techniques et environnementaux. Cette démarche s'applique également aux contrats urbains de cohésion sociale.



## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA CDC CÔTE OUEST CENTRE MANCHE

Le 20 février, Monsieur Lemoigne - Président de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et Monsieur Illes – Délégué Territorial Enedis Cotentin ont signé une convention de partenariat pour l'accompagnement d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Enedis s'engage à communiquer des agrégats de données énergétiques à la maille de l'EPCI.

Dans ce nouveau cadre et conformément à sa politique en matière de transition énergétique, Enedis accompagne le territoire Côte Ouest Centre Manche notamment dans sa lutte contre la précarité énergétique, ses projets de raccordement d'énergies renouvelables et le développement de nouveaux usages.







## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA CDC BAIE DU COTENTIN

Le 9 juillet, Monsieur Lhonneur - Président de la communauté de communes Baie du Cotentin et Monsieur Dugabelle – Directeur Territorial Enedis Normandie ont signé une convention de partenariat pour l'accompagnement d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Enedis s'engage à communiquer des agrégats de données énergétiques à la maille de l'EPCI.

Dans ce nouveau cadre et conformément à sa politique en matière de transition énergétique, Enedis accompagne le territoire Baie du Cotentin notamment dans sa lutte contre la précarité énergétique, ses projets de raccordement d'énergies renouvelables et le développement de nouveaux usages.



## ENEDIS FAVORISE LE RETOUR À L'EMPLOI DANS LA MANCHE

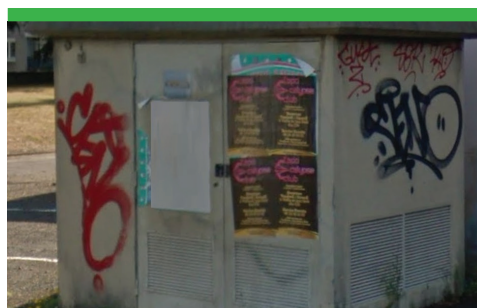
Enedis est engagé depuis 12 ans aux côtés de l'association « Chantier Ecole » pour l'accès à l'emploi de personnes en difficulté. En avril, l'entreprise lui a renouvelé son soutien en signant une nouvelle convention pour la rénovation de plusieurs postes de transformation électrique à Saint-Lô, Torigny les Villes et Cherbourg en Cotentin.



Rénovation d'un poste à Saint-Lô



Rénovation d'un poste à Saint-Lô



Rénovation d'un poste à Cherbourg en Cotentin



## AUTRES ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE MÉCÉNAT OU PARRAINAGE



Denis Dugabelle – Directeur Territorial Enedis Normandie signe la convention avec Jacky Bouvet – Président du SDIS-50

### ENEDIS PARTENAIRE DU SDIS DE LA MANCHE

Par la signature d'une convention le 25 février, Enedis s'engage à financer 4 permis poids lourds pour les pompiers du SDIS-50. Cette contribution financière, qui s'inscrit très bien dans la politique de responsabilité sociale d'Enedis, permettra à 4 jeunes sapeurs-pompiers volontaires du SDIS-50 de conduire des poids lourds pour assurer leurs missions au service des habitants de la Manche. Cela permet d'encourager le volontariat et de maintenir le potentiel opérationnel de centres de secours dans la Manche.



### ENEDIS RENOUVELLE SON ENGAGEMENT AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « CHANTIER ECOLE » DANS LA MANCHE

Le 5 avril Enedis représentée par Denis Dugabelle – Directeur Territorial Enedis Normandie a signé une convention avec l'association « Chantier Ecole » représentée par Domitille Chenot, Présidente de l'association. Enedis contribue ainsi à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine et à l'intégration environnementale d'enveloppes de postes de transformateurs par des personnes éloignées de l'emploi.



### ENEDIS ACCOMPAGNE « LES FIEFFÉS MUSiciens »

**Enedis dans la Manche** accompagne cette 5<sup>ème</sup> édition des « Fieffés Musiciens », festival de musique de chambre en Cotentin qui s'est déroulée du 20 au 26 juillet. Une belle fierté d'être partenaire des collectivités pour l'accès à la culture et aux événements de proximité.



### ENEDIS CONTRIBUE À « LA RENTRÉE SOLIDAIRE AVEC LES ENFANTS DU CONGO »

Cet événement était organisé du 2 septembre au 15 décembre par l'association « Solidarité Laïque » afin de lutter contre les exclusions et améliorer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité. Un après-midi solidaire était organisé le 28 novembre à la salle des fêtes de Bricqueville-la-Blouette par les élèves du regroupement pédagogique intercommunal. **Enedis dans la Manche** a participé à cette action de solidarité en remettant des fournitures scolaires à destination des élèves du Congo en présence du maire Claude Périer et de Magali Hébert Interlocuteur Privilegié Enedis Centre et Sud Manche.





## LA SÉCURITÉ DES TIERS ET LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR ÉLECTRISATION

Afin de sensibiliser les personnes susceptibles d'avoir des activités professionnelles ou de loisirs à proximité des ouvrages et des installations électriques de distribution publique, Enedis déploie des actions de communication, de formation et de sensibilisation ciblées, en partenariat avec les services de l'État, les syndicats professionnels et les associations de sports et loisirs, en s'appuyant notamment sur les ressources et réseaux locaux.



### EN CAS D'INCIDENT ÉLECTRIQUE, CONTACTER ENEDIS

Pluie et vent peuvent perturber le réseau électrique, en cas d'incident, contactez Enedis au **09 726 750 50** pour toute question relative à une panne de courant ou un problème de sécurité électrique touchant au réseau publique de distribution d'électricité.



### Les risques électriques au quotidien



Greg et Léa à la découverte des risques électriques...

Enedis présente une plaquette illustrée de jeux pour les enfants présentant l'entreprise et ses missions de manière ludique, ainsi que les consignes de sécurité à respecter, dans le cadre de la campagne « Electricité prudence ».



## LA CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE LOCALE

### LE FAPE REMET UN CHÈQUE À L'ASSOCIATION TRI-TOUT SOLIDAIRE

Jeudi 31 janvier EDF et Enedis ont remis un chèque de 25.000€ à l'association Tri-Tout Solidaire de Saint Pierre de Coutances pour ses bons résultats en terme d'insertion de personnes en difficultés. Ce dispositif est une initiative solidaire des entreprises du groupe EDF et fonctionne avec les dons des salariés abondés par l'entreprise.



Jacques Lugand, trésorier de Tri-Tout Solidaire entouré de Christian Nickel Délégation Régionale Normandie Groupe EDF et Denis Dugabelle Directeur Territorial Enedis en Normandie



### ELAGAGE AVEC LE SECTEUR PROTÉGÉ

**Enedis dans la Manche** accompagne les travailleurs du secteur protégé et les sollicite régulièrement pour des chantiers d'élagage et broyage aux abords de nos ouvrages, en collaboration avec les collectivités.

En 2019, Enedis a missionné l'ETP Saint James sur la commune de Saint Hilaire du Harcouët et l'ESAT Béthanie de Valognes sur la commune d'Auxais.

## 1.2. Plus particulièrement sur votre concession



### MANCHE ELECTRO-TOUR

Enedis a participé à la deuxième édition du «Manche Électro-Tour» le 1er juin 2019 organisé par le SDEM50 sur le thème du 75ème anniversaire du Débarquement. Les objectifs étaient de promouvoir la mobilité durable ainsi que le maillage des bornes de recharge du réseau e-charge50 et de faire découvrir la beauté du territoire de la Manche. Un Rallye 100% électrique de 130 km a conduit les équipages sur les routes du département à la découverte des paysages et du patrimoine au rythme des énigmes, des challenges et des dégustations.



### LA TENSION ÉVOLUE À SAINT-PAIR-SUR-MER

Pour améliorer la qualité de distribution du réseau électrique alimentant les 6 250 clients de la commune de Saint-Pair-sur-Mer, Enedis a réalisé un programme travaux de changement de tension. Entre septembre et octobre 2019, 49 transformateurs de tension 15 000 volts ont été mutés ou remplacés par un transformateur 20 000 volts.

Conformément au décret N° 2013-301 du 10 avril 2013, ces travaux ont permis de remplacer les transformateurs isolés au PCB (polychlorobiphényles appelés plus couramment «pyralène»).





## ENEDIS RÉALISE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT À PORT-BAIL-SUR-MER

Dans le cadre du plan aléas climatiques de la Manche, les départs nommés « Portbail », « Ourville » et « Barneville » ont été enfouis, renouvelés et bouclés sur 5,5km afin de sécuriser l'alimentation de Port-Bail-Sur-Mer et ses environs. Ce chantier représente un investissement de 250.000€. 3.500m de câbles aériens ont été déposés ainsi que quarante poteaux bois et béton. Plus de 5.000 clients vont bénéficier d'une meilleure qualité de fourniture électrique.



## VAL DE SAIRE : 20 KM DE RÉSEAU HTA RÉNOVÉS

Enedis a convié les élus du Val de Saire sur le chantier de rénovation et de modernisation du réseau HTA situé sur les communes d'Anneville en Saire – La Pernelle et Le Vicel pour présenter ces travaux conséquents de maintenance. En effet, 20 km ont ainsi été renouvelés et équipés de moyens modernes de conduite du réseau. Cela contribue à améliorer durablement la qualité de fourniture et à réduire les délais d'interventions en cas d'incident.



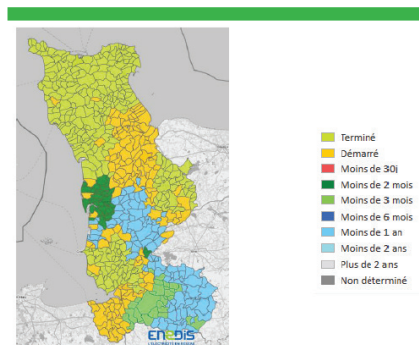


## LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2020



### LINKY

Le déploiement de Linky dans la Manche continue en respectant le planning annoncé en 2016. En 2020 le déploiement se poursuivra dans les secteurs Centre et Sud Manche.



### LE SOUTIEN D'ENEDIS À L'ÉLABORATION DES PCAET

Dans le cadre de sa participation aux projets de territoire, Enedis contribue à l'élaboration des PCAET (Plans Climat Air-Energie Territoriaux), en intervenant sur plusieurs axes : fourniture de données pour l'élaboration du diagnostic (consommations, productions, cartographie des réseaux) et accompagnement des projets issus du PCAET.

En 2019, une convention a été signée avec les EPCI Baie du Cotentin et Côte Ouest Centre Manche.

La convention a pour objet de définir les modalités d'accompagnement de la Collectivité par Enedis, en sa qualité de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, dans l'atteinte des objectifs territoriaux de transition énergétique fixés dans le cadre de son projet de PCAET.

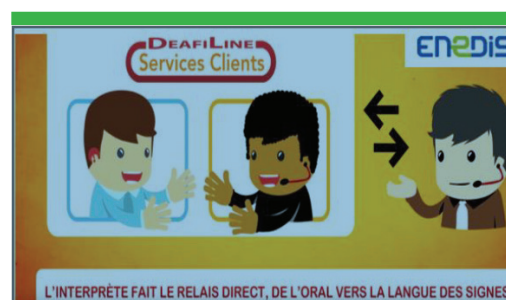
Elle vise principalement à encadrer les échanges d'informations entre les Parties afin de faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la Collectivité en procédant à l'identification, à la réalisation et à la valorisation des actions menées conjointement par les Parties.

Elle permet, dans le strict respect des missions de chacune des parties, de cadrer les mises à disposition d'expertises pour réaliser des études nécessaires à l'élaboration du diagnostic et à l'éclairage technico-financier des plans d'actions imaginés par la Collectivité pour une prise de décision efficiente.



### ENEDIS, À LA PORTÉE DE TOUS SES CLIENTS

Depuis le 2 avril 2019, Enedis, entreprise socialement responsable, expérimente avec deux directions régionales un nouveau service de traduction en langue des signes (LSF) à disposition des 5 millions de clients concernés par un handicap auditif. Pour mieux servir ses clients, Enedis propose à présent une relation accessible à toutes et à tous. Les clients peuvent désormais contacter Enedis à partir d'un formulaire sur le site institutionnel « *Enedis.fr* » depuis la page « *Aide et Contacts* » ou depuis « l'application mobile » de la société Deafi, entreprise spécialisée dans la relation client en LSF, partenaire de l'expérimentation. Pour les appels liés au dépannage électrique, le traducteur transmettra immédiatement la demande au Centre d'Appels Dépannage de Grenoble impliqué dans ce projet.



### 1.3. Au plan national : les faits marquants de l'année 2019, les perspectives et enjeux pour 2020

#### L'ANNÉE 2019 EN QUELQUES DATES

##### Installation des compteurs Linky™

Dans le cadre de sa mission de service public, Enedis poursuit le déploiement du nouveau compteur Linky™ de manière équitable et simultanée sur l'ensemble des régions, en zones urbaines et rurales. Le compteur Linky™ concilie modernisation du service public de l'électricité et nouveaux services accessibles à tous les consommateurs, pour agir individuellement et collectivement, au service de la transition énergétique.

**À fin 2019, plus de deux tiers des foyers français sont équipés du compteur électrique Linky™ et bénéficient des nouveaux services associés**, soit 23,4 millions de compteurs Linky™ posés depuis le début du déploiement sur le territoire, couvrant près de 21 000 communes.

Avec l'appui des partenaires industriels spécialisés dans la fabrication et la pose des compteurs, le projet industriel s'est poursuivi dans le respect des engagements pris auprès de la Commission de régulation de l'énergie : **près de 8 millions de compteurs communicants Linky™ ont été déployés en 2019.**

**Près de 90 % des clients sont satisfaits des conditions de l'installation de Linky™.** Ils sont de plus en plus nombreux à bénéficier des nouveaux services associés au compteur. Le nombre de comptes de suivi des données de consommation a plus que doublé en 2019. Près de 4 millions de clients suivent leur consommation d'électricité via les espaces client et les applications d'Enedis ou des fournisseurs d'électricité. Ces derniers proposent désormais une quinzaine d'offres adossées à Linky™, pour sept, un an auparavant.

**Les objectifs fixés par la CRE ont également été atteints en ce qui concerne la performance technique du système Linky™** : taux de téléopérations réalisées le jour J à la demande des fournisseurs d'énergie, accessibilité des données de consommation pour les fournisseurs et les clients. Enedis réalise plus d'un million de téléopérations chaque mois : mises en service, modifications contractuelles, etc. Ces téléopérations ont notamment permis de faciliter 2,2 millions d'emménagements au cours de l'année 2019.

Pour garantir la performance de son système, Enedis travaille en liens étroits avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. Celle-ci a remis à Enedis en juin, **un visa certifiant le niveau élevé de cybersécurité des systèmes d'information du distributeur**. Enedis s'attache à respecter scrupuleusement les recommandations de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) pour garantir un haut niveau de protection des données de consommation électrique des consommateurs.

**L'Agence nationale des fréquences (ANFR) confirme que le compteur Linky™ ne présente aucun risque.** L'organisme public avait déjà démontré le faible impact de Linky™ sur l'environnement électromagnétique dans un rapport technique publié en 2016. En **octobre**, l'ANFR a publié les conclusions de deux campagnes de mesures d'exposition du public aux ondes électromagnétiques émises par le compteur Linky™. Ces études de mesure ont été réalisées sur 178 compteurs Linky™ partout en France chez des clients particuliers et des collectivités territoriales. L'ANFR conclut que les émissions d'ondes électromagnétiques mesurées sont très largement inférieures aux seuils réglementaires, plus précisément 25 à 37 fois en deçà de ces seuils.

### **Congrès de la FNCCR du 1<sup>er</sup> au 3 octobre : Enedis réaffirme son engagement aux côtés des territoires en matière de solidarité et de transition énergétique**

Vingt-cinq ans après l'accord de 1992, l'accord du 21 décembre 2017 pérennise le modèle concessionnaire français du service public de l'électricité et les principes de péréquation tarifaire et de solidarité. Au **1<sup>er</sup> octobre**, plus de 116 contrats de concession ont été renouvelés selon ce nouveau modèle entre Enedis et les territoires ruraux ou urbains, témoignant de l'engagement d'Enedis et de la confiance des territoires dans la durée. Ces contrats sont porteurs de modernisation des relations avec les autorités concédantes en intégrant des enjeux sociétaux tels que la transition énergétique, les évolutions territoriales et la transformation numérique. Ils sont également le lieu d'un dialogue renforcé et transparent avec ces dernières sur la programmation des investissements sur le réseau, facilitant ainsi l'élaboration des politiques énergétiques locales.

### **Partenariat entre Enedis et l'Association des maires de France (AMF) en faveur de la mobilité électrique dans les territoires**

Le **3 avril**, une convention publique signée entre l'AMF et Enedis porte leurs engagements respectifs pour le développement de la mobilité électrique partout en France. L'AMF travaille sur les politiques de déplacement dans les diverses zones du territoire. Enedis, aux côtés des collectivités, conçoit et coconstruit des solutions adaptées à tous les usages de la mobilité électrique et prépare le pilotage du réseau pour accueillir des millions de véhicules électriques. Leur partenariat s'inscrit autour de trois axes principaux : communiquer sur la mobilité électrique et les enjeux réseau associés envers les parties prenantes ; contribuer à l'accélération et à l'aboutissement des initiatives locales favorables à la mobilité électrique ; renforcer le maillage en bornes de recharge avec une répartition équilibrée sur le territoire.

### **L'aVEnir, projet pour le réseau, les bornes de recharge et les voitures électriques**

Ce projet, lancé le **25 septembre** et piloté par Enedis, fédère onze partenaires industriels et académiques représentant les métiers majeurs de la filière française de la mobilité électrique, en vue de faciliter la mobilité dans les territoires et préparer son développement à grande échelle. Les équipements de ce démonstrateur sont implantés sur deux territoires aux caractéristiques différentes : la métropole de Lyon et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'aVEnir expérimente dans les conditions réelles les interactions entre le réseau public de distribution, les bornes de recharge et les véhicules électriques. Il a notamment pour objectifs l'optimisation du pilotage des bornes de recharge et leurs interfaces avec le réseau et la recherche de solutions intelligentes de recharge des véhicules pour faciliter leur intégration sur le réseau.

### **Publication de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités**

Cette loi, dite « LOM », publiée le **26 décembre**, donne un coup d'accélérateur significatif à l'essor de la mobilité électrique en France. Elle introduit notamment les schémas directeurs de développement des IRVE (infrastructures de recharge de véhicules électriques) que doivent établir les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) en lien avec les gestionnaires de réseau de distribution, et organise la refonte des plans de mobilité (ex-plans de déplacements urbains). Elle prévoit notamment une refaction jusqu'à 75 % du coût de raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides sous certaines conditions. Entre autres, cette loi qualifie l'activité de recharge de prestation de services. Elle introduit une nouvelle dérogation pour permettre les raccordements indirects d'IRVE au réseau public de distribution, ainsi que des mesures facilitant le parcours d'installation des IRVE en immeuble collectif. Enfin, cette loi précise les missions « complémentaires » des gestionnaires de réseau de distribution au 5<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 322-8 du Code de l'énergie et leur donne compétence pour accompagner les projets en matière d'insertion des énergies renouvelables, de déploiement des dispositifs de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, d'aménagement urbain et de planification énergétique.

## **O'MEGA 1, première et plus grande centrale solaire flottante d'Europe raccordée en France**

Le **18 octobre** a été inaugurée la première centrale solaire lacustre française, à Piolenc dans le Vaucluse. Avec une capacité de production de 17 MW, cette centrale est la plus puissante d'Europe, elle permettra d'alimenter environ 5 000 foyers. Elle comprend 47 000 panneaux photovoltaïques flottants sur 17 hectares, qui ont été raccordés au réseau grâce à la création d'une ligne électrique dédiée de 7,3 kilomètres. Cette centrale est un bel exemple de l'implication d'Enedis dans la transition énergétique et l'accompagnement des projets des collectivités locales.

## **Publication de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, (dite « loi Énergie Climat »)**

Cette loi, publiée le **9 novembre**, prévoit l'introduction d'une loi quinquennale ayant pour objet de fixer les objectifs de la politique énergétique de la France. Elle modifie ainsi la logique, instaurée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, sous-jacente à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui avait une valeur réglementaire. Elle permet l'accès aux données en temps réel pour les clients en situation de précarité énergétique (via leurs fournisseurs).

Elle élargit le périmètre de l'autoconsommation collective sur le réseau BT. Ainsi, l'arrêté du 21 novembre 2019 pris pour son application fixe les nouveaux critères de l'autoconsommation collective : raccordement des membres au réseau BT auprès d'un unique gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, distance maximale séparant les deux participants les plus éloignés de 2 km entre le point de livraison pour le site de consommation et le site de production, puissance cumulée des installations de production inférieure à 3 MW sur le territoire métropolitain continental.

Elle prévoit en outre la possibilité pour la CRE ou la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat) d'accorder des dérogations aux conditions d'accès aux réseaux et à leur utilisation pour mener à bien un déploiement expérimental de réseaux et d'infrastructures électriques intelligents. Les gestionnaires de réseau seront associés à l'expérimentation et à son évaluation.

Par ailleurs, l'article 14 de la loi élargit l'objet du CAS-FACÉ au soutien d'opérations en lien avec le réseau public de distribution d'électricité réalisées sur des communes rurales et qui concourent à la transition énergétique.

Enfin, la loi Énergie Climat habilite le gouvernement à transposer par ordonnance le *Clean Energy Package* dans un délai de douze mois à compter de sa publication.

## **Les équipes d'Enedis se sont mobilisées pour faire face à la tempête Miguel**

Tempête peu commune en cette période de l'année, le **7 juin**, la tempête Miguel s'est propagée de l'Aquitaine nord vers la Normandie, en passant en Poitou-Charentes pour gagner les Pays-de-Loire avec des vents forts et des orages très localisés provoquant le décès de quatre personnes et de nombreux blessés. Mille personnes, salariés d'Enedis et prestataires, se sont mobilisées et coordonnées pour réalimenter 340 000 clients privés d'électricité et sont parvenues à rétablir en 24 heures 90 % des clients et en 48 heures 100 %. En outre, 290 000 appels ont été reçus par les centres d'appel dépannages d'Enedis pendant cette tempête.



### **330 000 foyers privés d'électricité suite aux chutes de neige exceptionnelles dans le Centre et le Sud-est de la France**

Les **14 et 15 novembre** des dégâts importants sur le réseau, provoqués par des chutes de neige exceptionnelles, ont entraîné la privation d'électricité de plus de 330 000 clients. La Force d'Intervention Rapide (FIRE) a été déclenchée et 2000 personnes au total ont été mobilisées : techniciens, personnels des centres d'appels d'Enedis et salariés d'entreprises prestataires pour œuvrer au rétablissement de l'électricité dans ces foyers.

### **Enedis prépare la reprise des colonnes montantes électriques suite à la loi Elan**

À l'issue d'un délai de deux ans à compter du lendemain de la publication de la loi Elan (le 24 novembre 2018), la propriété des colonnes montantes électriques est transférée automatiquement et à titre gratuit au réseau public de distribution d'électricité, sauf opposition de leurs propriétaires. La mise en application de ce transfert présente de forts enjeux techniques (environ 768 000 colonnes reprises) et clients (démarche proactive vers les HLM et les copropriétés) pour Enedis, qui s'organise pour anticiper celui-ci. En outre, afin de faciliter la prise en compte des choix des bailleurs sociaux et des syndicats de copropriété (d'acceptation ou de refus du transfert), Enedis met à leur disposition un portail Internet dédié à l'adresse suivante : [www.enedis.fr/loi-elan-colonnes-montantes-electriques](http://www.enedis.fr/loi-elan-colonnes-montantes-electriques)

### **Enedis a reçu le plus haut niveau de reconnaissance de son expertise en matière de métrologie légale**

Le Comité français d'accréditation (COFRAC) a accrédité Enedis pour les compétences de son laboratoire de métrologie légale le **15 avril**. Cette activité essentielle d'Enedis consiste à contrôler les compteurs d'énergie électrique dans le cadre d'une demande de client ou à l'initiative de l'entreprise afin de disposer de données statistiques fiables sur la qualité métrologique de son parc. Cette accréditation du COFRAC reconnaît l'expertise d'Enedis en métrologie au plus haut niveau, elle pérennise l'activité du laboratoire de métrologie légale et contribue à l'enjeu d'Enedis de garantir dans le temps la fiabilité des compteurs et donc des échanges de données.

### **Augmentation de 3,04 % en moyenne du TURPE 5 bis**

L'actuel tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution, TURPE 5 bis HTA-BT, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2018 pour une période d'environ 3 ans. Il donne lieu à chaque date anniversaire à une évolution tarifaire résultant de l'application de la délibération de la CRE établissant ce tarif. Ainsi, le **1<sup>er</sup> août**, l'indexation tarifaire moyenne a été de 3,04 %.

## **LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2020**

### **Publication de l'arrêté du 6 janvier 2020 pris en application de l'article R. 111-19-10 du Code de l'énergie et portant format des informations relatives aux réseaux de distribution publique d'électricité issues des conférences départementales mentionnées au troisième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales.**

Cet arrêté a été publié le **17 janvier** au *Journal officiel*. Le Comité du système de distribution publique d'électricité (CSDPE), institué par l'article 153 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article L. 111-56-1 du Code de l'énergie) a pour mission d'examiner les politiques d'investissement sur les réseaux publics d'électricité. Cet arrêté garantit l'existence d'un socle minimal de données homogènes, dans tous les départements, sur les principales caractéristiques du réseau de distribution, sa performance et sur le niveau et la répartition des investissements. Il permet au CSDPE une meilleure analyse de la cohérence des investissements entre les différents maîtres d'ouvrages (gestionnaires de réseaux de distribution et autorités concédantes) et du bon niveau de ces investissements.

## 1.4. Le respect de l'environnement et de la biodiversité

Enedis s'implique depuis longtemps en faveur de la préservation de l'environnement.

L'activité d'exploitant du réseau public de distribution d'électricité est un formidable outil pour faciliter la transition énergétique et répondre aux défis liés au changement climatique. Elle est fortement impactée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Au total, 95 % des énergies renouvelables sont raccordées au réseau de distribution.

Par ailleurs, Enedis cherche au quotidien à réduire l'empreinte carbone de ses activités métiers et à limiter les risques environnementaux et leurs conséquences humaines, financières et sur la biodiversité.

Le réseau exploité par Enedis sur le territoire national est constitué, à la fin d'année 2019, par :

- 1,38 million de km de réseau (HTA + BT) dont 48 % en souterrain (665 263 km), décomposé en :
  - 649 830 km de réseau HTA, dont 50 % en souterrain (327 701 km),
  - 725 317 km de réseau BT, dont 92 % en technique souterraine ou torsadée (667 619 km).

Le réseau BT se décompose lui-même en :

- aérien BT fil nu à hauteur de 8 % (57 699 km),
- aérien BT torsadé pour 45 % (330 057 km),
- souterrain BT à hauteur de 47 % (337 562 km).

### LES TRAVAUX D'INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES RÉSEAUX RÉALISÉS SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'ENEDIS

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %) (Concession)

|                    | 2018       | 2019       |
|--------------------|------------|------------|
| En agglomération   | 99%        | 100%       |
| Hors agglomération | 80%        | 75%        |
| En zone classée    | 109%       | 100%       |
| <b>Total</b>       | <b>84%</b> | <b>78%</b> |



### LA PARTICIPATION D'ENEDIS AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES EXISTANTS DANS L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 8)

Pour l'année 2019, la contribution d'Enedis au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux réalisés s'est élevée à **562 K€**.

Conformément à l'article 4 de l'annexe 1 du Cahier des Charges de Concession, le concessionnaire contribue, dans la limite d'un montant fixé annuellement d'un commun accord entre les parties, à hauteur de 40% du coût hors taxes de travaux réalisés aux fins d'amélioration esthétique sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

En 2019, le concessionnaire et l'autorité concédante ont fixé cette contribution à hauteur de 562 k€ pour les travaux réalisés par le SDEM50 et 304 k€ pour les travaux réalisés par Enedis sur le réseau HTA.

Ci-joint, la liste des opérations ayant donné lieu au versement de l'article 8 plafonné à 562 k€ :

#### LISTE DES TRAVAUX IMPORTANTS AYANT BENEFICIE DE LA PARTICIPATION D'ENEDIS

| COMMUNES                 | Adresse des travaux                    | Versement Enedis (en €) |
|--------------------------|----------------------------------------|-------------------------|
| DUCEY                    | Résidence Montmorel et rue de St Aubin | 54 177                  |
| EROUDEVILLE              | La Rue d'Eroudeville-Les Damiens       | 74 375                  |
| FLAMANVILLE              | Rue de la Crête Mallet                 | 48 930                  |
| GOUVILLE SUR MER         | La Ronderie                            | 34 505                  |
| LE MESNIL AMEY           | L'Epinette                             | 11 394                  |
| QUETTEHOU                | Rues du Château Cornet et du Vieux     | 64 390                  |
| ST GEORGES DE ROUELLEY   | Route de Domfront                      | 11 235                  |
| ST HILAIRE PETITVILLE    | Rue de la Taute                        | 10 702                  |
| ST SENIER SOUS AVRANCHES | Lotissement des Trois Vergers          | 64 143                  |
| ST VAAST LA HOUGUE       | Rue d'Isamberville-Rue de Morsaline    | 39 268                  |
| ST VAAST LA HOUGUE       | Rue d'Isamberville-Rue du 8 Mai        | 44 798                  |
| LE TEILLEUL              | Rue du Maine                           | 37 055                  |
| VAINS                    | La Grève-Route des Salines             | 46 393                  |
| VARENGUEBEC              | Le Bourg                               | 24 850                  |
| Total                    |                                        | 566 215                 |



#### AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le risque d'électrocution des grands oiseaux est un sujet majeur pour Enedis. Le réseau HTA est en partie aérien et présente un risque de mortalité des oiseaux de grande envergure par choc sur les lignes ou électrocution. L'action d'Enedis s'appuie essentiellement sur des partenariats locaux avec des associations de naturalistes qui connaissent bien ces espèces et leurs milieux naturels. Il s'agit de cartographier, avec les partenaires, les zones à protéger, d'identifier les supports dangereux et de définir un plan d'action : équipements de supports ou de lignes, anticipation d'enfouissement ou de renforcement de lignes et parfois, recherche de compléments de financement.

Ce diagnostic conjoint est un élément supplémentaire, pris en compte par Enedis dans ses programmes d'investissements et de maintenance.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et les ONG reconnaissent l'implication d'Enedis dans les plans de sauvegarde des espèces menacées. Ainsi Enedis :

- participe toujours au programme européen LIFE « Gypconnect » qui vise à favoriser le rapprochement des gypaètes barbus entre les Alpes et les Pyrénées ;
- poursuit la mise en œuvre d'un plan d'équipement pour la sauvegarde de l'aigle de Bonelli, en région méditerranéenne, dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) de l'espèce ;
- en 2019, s'est engagée dans un projet du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans les Pyrénées sur la protection de grands rapaces en voie de disparition.

Les dépenses d'achats de matériels avifaunes (balises, spirales, tiges anti-oiseaux, coiffes et autres dispositifs) sont en moyenne de 800 k€ par an.

Les associations environnementalistes évaluent les actions d'Enedis en faveur de la biodiversité menées dans les régions ayant un fort enjeu avifaune afin de mesurer les progrès dans la prise en compte des problématiques liées à la biodiversité, dans le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour mieux protéger la biodiversité. Il en ressort que des progrès notables ont été faits en la matière.

Enedis continue à mettre en œuvre les engagements pris dans Act4nature, et pour cela :

- contribue financièrement aux programmes de recherche sur la Bio-diversité : FRB, CILB, ITTECOP, etc. ;
- poursuit ses partenariats dans le domaine avifaune au niveau national en étant membre du Comité national avifaune et au niveau régional dans le cadre de conventions ;
- met en place dans les régions à fort enjeu avifaune une cartographie des zones protégées et sensibles ;
- est signataire d'une convention de partenariat avec Reforest'Action.

Fin 2019, 80 % des sites tertiaires d'Enedis sont à «zéro phyto», avec un objectif fixé à 100 % de ses sites en 2020.

## LE TRAITEMENT DES TRANSFORMATEURS CONTENANT DU PCB

Comme d'autres industriels, Enedis et les collectivités maîtres d'ouvrage de travaux sur le réseau public ont utilisé, par le passé, des transformateurs isolés au PCB (polychlorobiphényles appelés plus couramment «pyralène»).

La réglementation de 2003 imposait d'éliminer avant le 31 décembre 2010 tous les transformateurs contenant plus de 500 ppm (partie par million) de PCB, et Enedis a tenu ses engagements.

Le programme s'est poursuivi depuis 2013 avec la mise en conformité de transformateurs contenant plus faiblement des PCB (teneur entre 50 et 500 ppm).

Conformément au Décret n° 2013-301 du 10 avril 2013, le plan fourni par Enedis au ministère de l'environnement prévoit de décontaminer ou d'éliminer tous les appareils avant le 31 décembre 2025.

A fin 2019, dans la Manche, les transformateurs des postes cabines contenant entre 50 ppm et 500 ppm ont été éradiqués. Les transformateurs H61 restants seront éradiqués d'ici le 31 décembre 2025.



## RECYCLAGE DES POTEAUX BÉTON

Afin de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement, la Direction Régionale Normandie d'Enedis traite les poteaux béton déposés lors de travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.

Dans la Manche, Enedis prend également en charge le traitement des supports béton déposés par l'autorité concédante.

Une entreprise spécialisée récupère les poteaux qui sont ensuite concassés pour séparer le métal du béton.

Les deux matériaux seront traités pour être revalorisés. Le métal est recyclé via des filières classiques. Le béton, à nouveau concassé, est réutilisé pour réaliser des travaux de terrassement (sous-couches de voirie ou routière) ou pour du remblai.



## ENEDIS ET L'AMF : UNE CONVENTION POUR ACCÉLÉRER LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE PARTOUT ET POUR TOUS

Le 3 avril, François Baroin, président de l'Association des maires de France (AMF), et Philippe Monloubou, président du directoire d'Enedis, ont présenté leurs engagements respectifs au service du développement de la mobilité électrique partout et pour tous au travers d'une convention publique.

Dans le contexte des débats sur le projet de loi d'orientation sur les mobilités, la convention signée entre l'AMF et Enedis concrétise leur engagement au bénéfice de tous les territoires.

Pleinement engagée dans la transition énergétique, Enedis investit donc et s'engage au côté des communes et intercommunalités pour concevoir des solutions adaptées à tous les usages de la mobilité électrique, co-construire les schémas de mobilité dans les territoires et préparer le pilotage du réseau permettant d'accueillir demain plusieurs millions de véhicules électriques partout en France.



## ENEDIS CONTRIBUE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN NORMANDIE

Dans le cadre de sa politique de développement durable, de ses objectifs en matière de transition énergétique et plus particulièrement de mobilité électrique, Enedis en Normandie – acteur de son propre parc de véhicules – souhaite passer de 10% à 70% de véhicules électriques d'ici 10 ans. Dans la Manche, 15 véhicules électriques font partie du parc.



## ENEDIS CONNECTE AUSSI LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE MONDE RURAL

Du samedi 23 février au dimanche 3 mars, Enedis était au Salon international de l'agriculture. En sa qualité d'opérateur de réseaux présent sur tous les territoires, et par sa mission de service public, le distributeur est attentif aux préoccupations des territoires ruraux notamment dans deux domaines : le raccordement des énergies renouvelables et la sécurité des tiers.





### VOLONTAIRES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique n'est pas qu'un concept. C'est notre affaire à tous, et les gestes pour mieux maîtriser la consommation d'énergie, ça s'apprend ! L'association Unis-Cité et ses jeunes volontaires du service civique se mobilisent chaque jour, en lien avec les directions régionales d'Enedis. Ce programme d'intérêt général a pour objectif de sensibiliser les publics les plus fragiles aux éco-gestes et à la maîtrise de la consommation d'électricité en s'appuyant notamment sur une bonne utilisation de Linky.



### ENEDIS PARTENAIRE DE LA TRANSAT JACQUES VABRE ET DU WORLD CLEAN UP DAY

Pour la deuxième année consécutive, Enedis s'est engagée à participer à la journée nationale de nettoyage de notre chère planète le 21 septembre.

Un succès avec 265 000 participants, 4 000 clean up sur toute la France plus de 840 tonnes de déchets ramassés, **des centaines de participants chez Enedis.**

L'occasion également d'échanger sur la réduction du plastique à la source avec un skipper de la Transat Jacques Vabre, dont Enedis est partenaire, afin d'aller « vers un océan sans plastique ».

**TRANSAT JACQUES VABRE**

**DIMANCHE 20 OCTOBRE**

**VERS UN OCEAN SANS PLASTIQUE**

**11h : Réduire le plastique à la source : cas d'école avec le Fab Lab du Havre**

**14h : Filère éolienne : quels métiers, quelles compétences? Avec Siemens Gamesa**

*Partenaire officiel*

**enedis**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU



## 1.5. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit (THD)

Les réseaux de communication électronique à très haut débit sont un facteur de compétitivité et de croissance pour les territoires. Leurs très grandes capacités de transmission libèrent les échanges et permettent des usages simultanés de la voix, des données et des images. Ils participent à la transformation numérique des territoires.



Le déploiement de la fibre optique est encadré par l'ordonnance n° 2016-526 du 28 avril 2016 qui a transposé la directive 2014/61/UE.

Partout sur le territoire national, les opérateurs télécom et les collectivités locales signent avec Enedis et les autorités concédantes concernées des conventions d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité pour déployer des fibres optiques, tant en aérien qu'en souterrain.

Ainsi, 864 conventions tripartites (signées entre les opérateurs télécom, les autorités concédantes et Enedis) encadrent l'utilisation des infrastructures électriques exploitées par Enedis pour le domaine aérien et 153 conventions pour le domaine souterrain. A noter que 70 nouvelles conventions ont été signées en 2019.

Sur l'année écoulée, plus de 7 500 km de fibre optique ont été déployés en aérien sur les appuis BT et HTA et environ 200 km de fourreaux télécom ont été déployés en souterrain, ce qui marque une progression significative du linéaire de fibre optique posée.

Pour accompagner cette montée en puissance, Enedis confirme son engagement vis-à-vis des différents acteurs du THD.

Ainsi, Enedis avait mis en œuvre en 2018 des simplifications du processus d'études et des accompagnements pour les bureaux d'études qui les réalisent et avait élaboré un outil informatique de suivi partagé des affaires « e-Plans ».

En 2019, Enedis a consolidé ces engagements en accompagnement de la montée en puissance des déploiements et a encore renforcé ses échanges avec les acteurs du plan France Très Haut Débit. Enedis a notamment :

- mis en œuvre de nouvelles mesures de fluidification (utilisation de supports supplémentaires, accès au réseau électrique facilité pour les supports intermédiaires, etc.);
- développé de nouvelles fonctionnalités de pilotage des déploiements sur les appuis communs, au travers d'indicateurs partagés sur la plateforme « e-Plans » d'échanges dématérialisés de dossiers d'études et de travaux;
- contribué à la révision de l'arrêté technique du 17 mai 2001 régissant les calculs de charge sur les supports électriques.

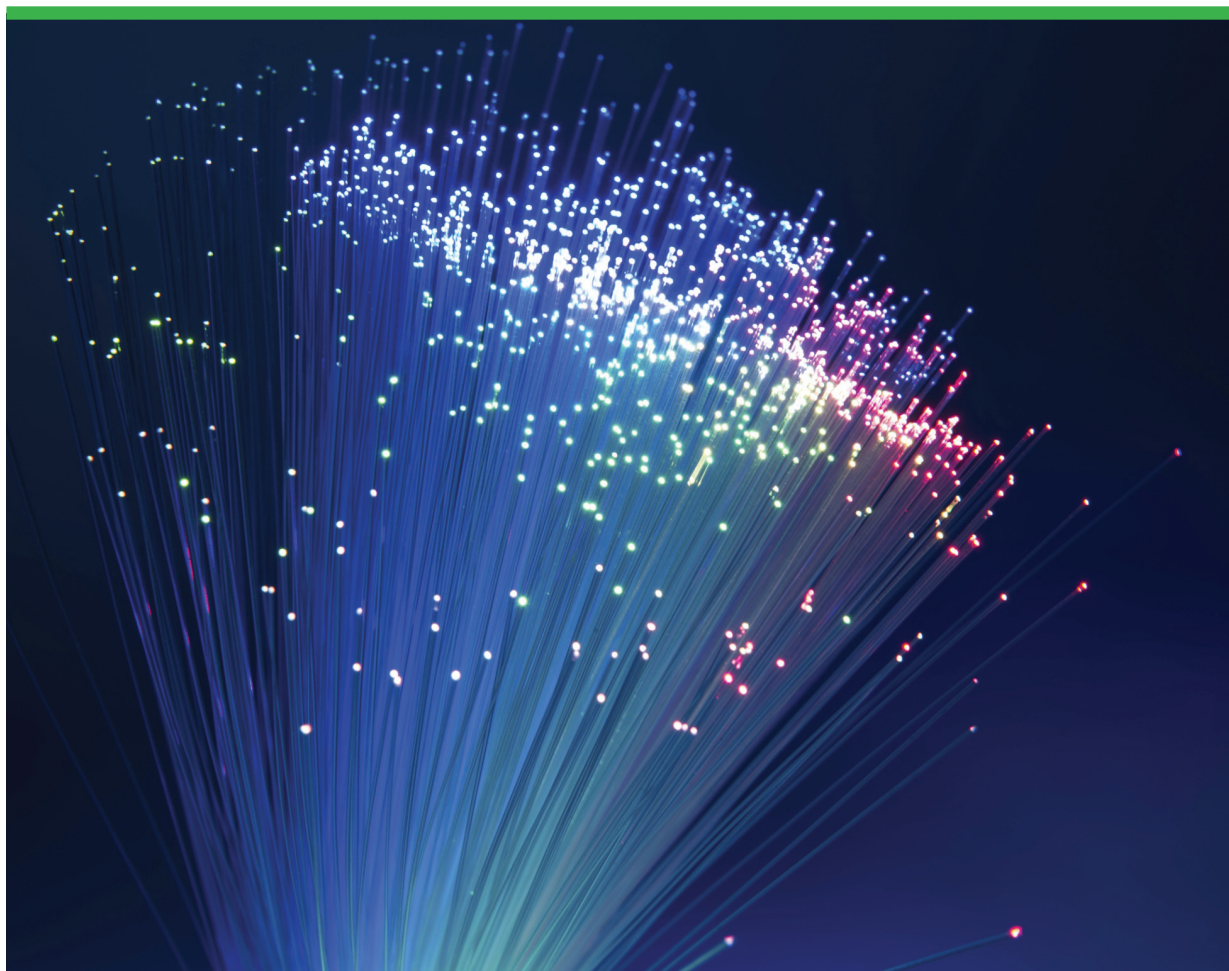
L'organisation mise en place par Enedis pour répondre aux enjeux du plan France THD permet, d'une part, d'assurer une relation de proximité avec les acteurs locaux au cœur des déploiements dans les territoires, et d'autre part, d'engager des réflexions de fond avec les parties prenantes nationales sur différents sujets tels que le raccordement client ou les évolutions contractuelles nécessaires pour accélérer les déploiements.

Enedis est pleinement engagée aux côtés des collectivités et des opérateurs pour faciliter la mise à disposition des infrastructures électriques, dans le respect de trois exigences incontournables :

- la sécurité des intervenants;
- le respect de la réglementation en vigueur, en particulier l'arrêté technique du 17 mai 2001;
- la neutralité économique pour les clients.



En lien étroit avec les autorités concédantes, Enedis confirme ainsi son rôle de facilitateur du déploiement du très haut débit sur le territoire métropolitain.





2/3 des foyers français sont  
équipés d'un compteur Linky et  
bénéficient des nouveaux  
services associés





## LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

### 2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2019, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité.

#### LA CONTINUITÉ DE L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

| Durée moyenne annuelle de coupure (en min) (Concession)                              |      |      |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------------------|
|                                                                                      | 2018 | 2019 | Variation (en %) |
| Toutes causes confondues (critère B Concession) <sup>(1)</sup>                       | 87,6 | 98,7 | 13%              |
| Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) <sup>(2)</sup> | 72,5 | 97,5 | 34%              |
| Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)                               | 0,0  | 0,0  | -                |
| Dont incident sur le réseau de distribution publique                                 | 52,1 | 75,4 | 45%              |
| Dont incident poste source                                                           | 1,8  | 0,1  | -95%             |
| Dont incident réseau HTA                                                             | 40,0 | 62,3 | 56%              |
| Dont incident réseau BT                                                              | 10,2 | 13,1 | 28%              |
| Dont travaux sur le réseau de distribution publique                                  | 20,5 | 21,9 | 7%               |
| Dont travaux sur le réseau HTA                                                       | 13,7 | 15,6 | 14%              |
| Dont travaux sur le réseau BT                                                        | 6,8  | 6,3  | -7%              |

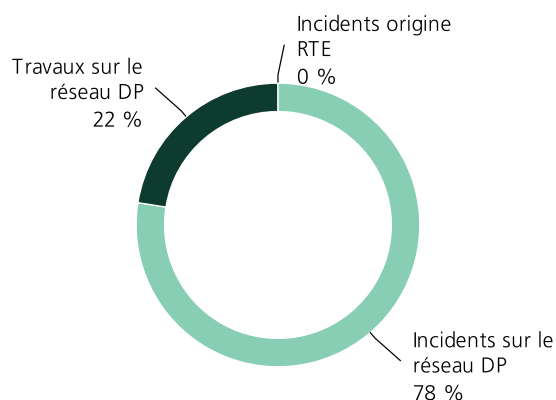
(1) La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

(2) Conformément à la décision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 12 décembre 2013, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).



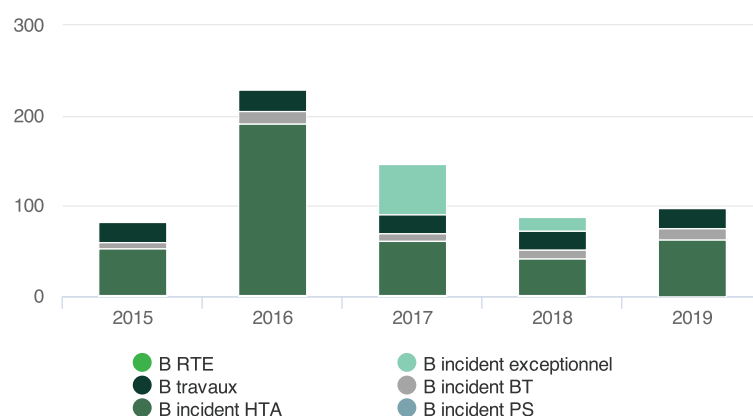
## Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels) au périmètre de la concession

### Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



## Évolution du critère B au cours des 5 dernières années au périmètre de la concession

### Évolution du critère B au cours des 5 dernières années (en min)



Sur le plan local, le temps de coupure « critère B » affiche une augmentation de 13 % par rapport à 2018 passant de 87,6 mn à 98,7 mn en 2019.

L'année 2019 a été marquée par le passage de 3 tempêtes importantes :

- « Miguel » les 7 et 8 juin
- « Amélie » les 3 et 4 novembre
- Tempête les 13 et 14 décembre

Ces différents événements climatiques ont impacté fortement le temps moyen de coupure.

Le temps de coupure de 97,5 mn hors événement exceptionnel est imputé aux incidents pour 75,4 mn et aux travaux pour 21,9 mn.

## Les principaux événements ayant impacté en 2019 le critère B au périmètre de la concession

### HAUTE TENSION

| Date début interruption<br>jj/mm/aaaa | Poste Source | Départ      | Durée totale d'interruption | Impact critère B<br>calculé sur la concession<br>(Min) | Principales communes touchées                                                             |
|---------------------------------------|--------------|-------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 07/06/2019 19:56                      | VILLEDIEU    | COLOMB      | 1054 mn                     | 1,87                                                   | BEAUCOUDRAY, PERCY EN NORMANDIE, VILLEBAUDON                                              |
| 14/12/2019 00:39                      | VALCANVILLE  | FERMANVILLE | 885 mn                      | 0,94                                                   | FERMANVILLE, VICQ SUR MER                                                                 |
| 14/12/2019 00:05                      | HUBERVILLE   | YVETOT      | 799 mn                      | 1,42                                                   | MAGNEVILLE, MORVILLE, YVETOT BOCAGE                                                       |
| 13/12/2019 09:30                      | MORTAIN      | GER         | 659 mn                      | 0,82                                                   | GER, MORTAIN BOCAGE, LE NEUFBOURG, ST CLEMENT RANCOUDRAY                                  |
| 23/12/2019 11:17                      | PERIE        | LDELIN      | 407 mn                      | 0,66                                                   | MUNEVILLE LE BINGARD                                                                      |
| 07/06/2019 19:08                      | YQUEL        | S PLAN      | 1042 mn                     | 1                                                      | ST AUBIN LES PREAUX, ST JEAN DES CHAMPS, ST PAIR SUR MER, ST PIERRE LANGERS, ST PLANCHERS |
| 14/12/2019 23:27                      | AVRANCHE     | GOHANN      | 761 mn                      | 0,63                                                   | TIREPIED                                                                                  |
| 07/06/2019 18:47                      | YQUEL        | JULLOU      | 1015 mn                     | 0,57                                                   | JULLOUVILLE                                                                               |
| 07/06/2019 19:27                      | YQUEL        | CERENCE     | 896 mn                      | 0,56                                                   | HUDIMESNIL                                                                                |
| 07/06/2019 19:40                      | YQUEL        | STJEAN      | 1118 mn                     | 0,55                                                   | ST JEAN DES CHAMPS                                                                        |
| 13/12/2019 11:06                      | YQUEL        | JULLOU      | 513 mn                      | 0,59                                                   | JULLOUVILLE, CAROLLES, ST PAIR SUR MER, ST PIERRE LANGERS                                 |
| 08/12/2019 19:54                      | TOLMER       | SIOUVI      | 1271 mn                     | 0,48                                                   | GROSVILLE                                                                                 |
| 27/09/2019 14:48                      | TOLMER       | SURTAI      | 393 mn                      | 0,79                                                   | SURTAINVILLE                                                                              |
| 09/12/2019 00:53                      | AGNEA        | SAMSON      | 668 mn                      | 0,45                                                   | BOURGVALLÉE, SOULLES                                                                      |

### Au niveau national

L'année 2019 a été marquée par des aléas climatiques exceptionnels :

- **Orages du 1<sup>er</sup> juillet** sur l'Auvergne-Rhône-Alpes, particulièrement dans les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.
- **Tempête Amélie début novembre** qui a touché le Centre-Ouest et le Sud-Ouest de la France, particulièrement les départements de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées et de la Lozère.
- **Épisode de neige collante des 14 et 15 novembre**, centré sur les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère, ayant touché également les départements de la Loire, du Rhône, de l'Ain, des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes et dans une moindre mesure les départements situés à leur périphérie.
- **Inondations dans le sud de la France fin octobre**, fin novembre et début décembre (catastrophes naturelles).
- **Violents coups de vent des 13 et 14 décembre** sur l'ouest de la France, particulièrement dans les départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, de la Gironde, de la

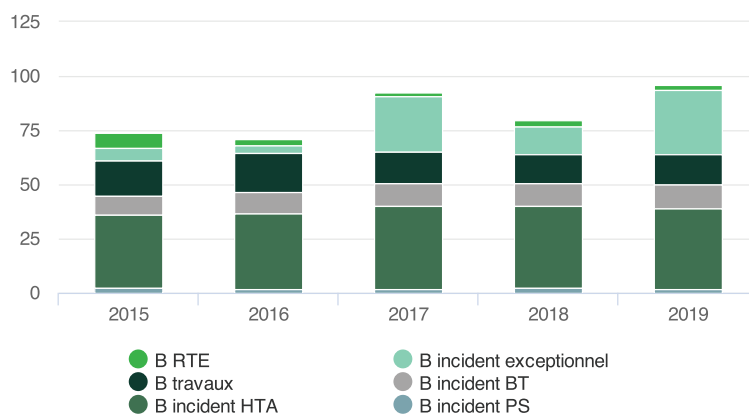
Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Cantal, de l'Aude, de la Corrèze, de l'Indre et du Tarn.

■ **Tempête Elsa des 19 et 20 décembre** sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que sur les départements Saône-et-Loire et Aveyron.

■ **Tempête Fabien des 21 et 22 décembre** sur le sud-ouest de la France, ayant touché en particulier les départements de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

Le temps moyen de coupure des clients BT se situe cependant à un bon niveau : le critère B hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE est de 64,3 minutes en 2019, soit très légèrement au-dessus du niveau de l'année 2018 (64 minutes).

**Évolution du critère B national au cours des 5 dernières années (en min)**



Ces bons résultats depuis quatre ans (les années 2017, 2018 et 2019 ayant été marquées par de nombreux aléas climatiques, pour mémoire Egon, Zeus en 2017, Eleanor et l'épisode de neige collante en 2018, cf. ci-dessus en 2019), confortent la politique de gestion des réseaux concédés engagée depuis plusieurs années par Enedis.

En 2019, cette stratégie d'investissement et de maintenance s'est poursuivie.



### Les enjeux de la gestion patrimoniale du réseau

La gestion patrimoniale du réseau doit à la fois répondre à des enjeux structurels liés au stock de ce patrimoine et à des enjeux plus évolutifs liés aux attentes nouvelles qui lui sont adressées, avec une intensité croissante.

Le réseau est toujours en plein développement : il croît tous les ans d'environ 9 000 km, d'une dizaine de postes sources et de 6 000 postes de transformation HTA-BT ; il accueille chaque année entre 350 000 et 450 000 nouveaux consommateurs et environ 30 000 nouveaux producteurs pour 2,5 GW de puissance (ces dernières valeurs pourraient continuer à croître en application de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)). Enedis doit, d'une part, maîtriser l'évolution du réseau, sa capacité à délivrer les services attendus et garantir son adaptation aux nouveaux défis liés à la transition énergétique.

Enedis poursuivra, d'autre part, ses efforts d'amélioration de la qualité pour installer durablement, à l'horizon 2030, sa zone de desserte à un niveau de qualité sous les 60 minutes, sans dégrader le ratio coût/qualité au bénéfice des clients et de l'économie française. Compte tenu de la densité de population et de la structure historique du réseau (arborescent aérien), cette ambition repose sur des programmes ciblés et priorités, équilibrés entre zones urbaines et zones rurales, associés au développement des *smart grids* et à la modernisation des programmes de maintenance.

Enedis est favorable au développement d'un espace d'échanges sur ses stratégies d'investissement et celles des autorités concédantes (cohérence des choix d'investissement, coordination en vue d'une plus grande efficience des dépenses).

La démarche d'investissements instituée par le nouveau modèle de cahier des charges de concession avec l'élaboration d'un schéma directeur des investissements et des programmes pluriannuels d'investissements, favorise un partage avec les autorités concédantes d'un diagnostic technique précis de l'état du réseau concédé et des priorités d'amélioration sur celui-ci.

## LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS PAR CES PERTURBATIONS

### Nombre de clients BT (Concession)

|                                                                               | 2018   | 2019          | Variation (en %) |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------|------------------|
| Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues | 603    | <b>368</b>    | <b>-39,0%</b>    |
| Coupés pendant plus de 5 heures consécutives*, toutes causes confondues       | 14 785 | <b>15 798</b> | <b>6,9%</b>      |

\* Depuis 2018, Enedis prend en compte l'indicateur fixé par le TURPE 5, soit le nombre de clients coupés pendant plus de 5 heures consécutives toutes causes confondues.

*Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).*

## LA TENUE DE LA TENSION ET L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS

En basse tension, un client est dit « Client Mal Alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de +10 % ou -10 % par rapport à la tension nominale 230/400V (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, dont les résultats au périmètre de votre concession sont présentés dans le tableau ci-après, Enedis met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national, appelée « méthode GDO-SIG ».

Cette méthode utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations, des productions et des courbes de charges types, donne une évaluation dans des situations défavorables (forte charge en hiver), du nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues.

À la suite des réflexions menées au niveau national dans le cadre d'un groupe de travail associant des représentants de la FNCCR et des autorités concédantes, Enedis a engagé une démarche d'amélioration de son modèle d'évaluation statistique des chutes de tension sur le réseau basse tension.

Dans le prolongement des évolutions mises en œuvre en fin d'année 2018 afin de prendre en compte d'une part, la croissance significative de la production décentralisée sur le réseau basse tension, et d'autre part, les données de consommation des compteurs Linky™ qui permettent de fiabiliser les historiques de consommation et les profils de charge utilisés dans la méthode statistique, Enedis a ajusté en 2019 les paramètres climatiques du modèle statistique afin d'avoir une modélisation des effets de thermo-sensibilité des clients plus fidèle aux conditions locales.

#### Clients BT mal alimentés (Concession)

|                                                                                                           | 2018  | 2019         | Variation (en %) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------|------------------|
| Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible | 1 301 | <b>1 545</b> | <b>18,8%</b>     |
| Taux de clients mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)                             | 0,5%  | <b>0,6%</b>  | <b>17,4%</b>     |

## **2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2019**

En application de l'article 21 de la loi NOME (art L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales), Enedis, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour Enedis, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'Enedis en 2019, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2019.



## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS DANS VOTRE CONCESSION EN 2019

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'Enedis en 2019, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2019. La présentation des investissements a été actualisée en 2019 suite à la publication de l'arrêté du 6 janvier 2020 pris en application de l'article R. 111-19-10 du Code de l'énergie et portant format des informations relatives aux réseaux de distribution publique d'électricité issues des conférences départementales mentionnées au troisième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales.

| Investissements Enedis (en k€) (Concession)                                                                                                                                              |        |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
|                                                                                                                                                                                          | 2018   | 2019   |
| I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs*                                                                                                                          | 8 636  | 8 314  |
| Dont raccordement des consommateurs HTA                                                                                                                                                  | 1 006  | 281    |
| Dont raccordement des consommateurs BT                                                                                                                                                   | 5 650  | 5 216  |
| Dont raccordement des producteurs HTA                                                                                                                                                    | 843    | 1 158  |
| Dont raccordement des producteurs BT                                                                                                                                                     | 511    | 812    |
| II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine                                                                                                                                    | 23 213 | 25 476 |
| II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau                                                                                                                   | 19 764 | 21 788 |
| Dont renforcement des réseaux BT                                                                                                                                                         | 381    | 237    |
| Dont renforcement des réseaux HTA                                                                                                                                                        | 1 209  | 1 380  |
| Dont actions visant à améliorer la résilience des réseaux et des postes (capacité des territoires à limiter l'effet des catastrophes et à retrouver un fonctionnement normal rapidement) | 1 554  | 995    |
| Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (hors programmes de prolongation de durée de vie)                                                                 | 8 752  | 10 154 |
| Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (programmes de prolongation de durée de vie)                                                                      | 2 256  | 2 541  |
| Dont moyens d'exploitation                                                                                                                                                               | 94     | 114    |
| Dont smart grids                                                                                                                                                                         | 34     | 1      |
| Dont compteurs communicants                                                                                                                                                              | 5 483  | 6 365  |
| II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes                                                                                             | 3 448  | 3 688  |
| Dont intégration d'ouvrages dans l'environnement                                                                                                                                         | 562    | 564    |
| Dont sécurité et obligations réglementaires                                                                                                                                              | 1 864  | 1 663  |
| Dont modification d'ouvrages à la demande de tiers                                                                                                                                       | 1 023  | 1 461  |
| III. Investissement de logistique                                                                                                                                                        | 23     | 192    |
| IV. Autres investissements                                                                                                                                                               | 0      | 0      |
| Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV) (en k€)                                                                                                                                             | 31 872 | 33 982 |
| Dont total des investissements concernant les postes sources                                                                                                                             | 3 784  | 4 145  |
| Dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources                                                                                                                     | 0      | 0      |

\* Concernant le total des investissements liés aux raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, certaines finalités de raccordement telles que le raccordement des ZAC, les achats de transformateurs HTA/BT, etc., ne peuvent pas être attribuées exclusivement à l'une des quatre sous-catégories de raccordement figurant dans ce tableau. Ainsi, les dépenses engagées sur ces finalités sont bien prises en compte dans le total des investissements de raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, mais ne sont pas ventilées dans une de ces quatre sous-catégories.

## LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS : INVESTIR POUR LA QUALITÉ

Suite aux aléas climatiques de 2016 et conformément aux articles D322-1 à D332-10 du Code de l'Energie et à l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié, Enedis a établi et soumis au SDEM50 un programme d'amélioration de la qualité de fourniture.

Conformément à l'article D322-5 du code de l'énergie, le SDEM50 a approuvé le 27 septembre 2017 le délai de réalisation du programme proposé par Enedis. En complément de l'investissement récurrent sur les infrastructures de réseaux, Enedis a engagé en 2017 un programme complémentaire de 11 000 k€ sur 4 ans (2017-2020).

Le diagnostic technique établi a permis d'identifier les zones prioritaires d'investissement pour la mise en œuvre de leviers techniques permettant d'agir sur la qualité de fourniture, notamment :

- Renouvellement d'ouvrages incidentogènes
- Rénovation programmée des ouvrages (ex PDV)
- Le remplacement des technologies incidentogènes par des technologies plus robustes
- La mise en place de structures et d'équipements permettant de réduire la durée de coupure (OMT).

D'autres actions sont engagées :

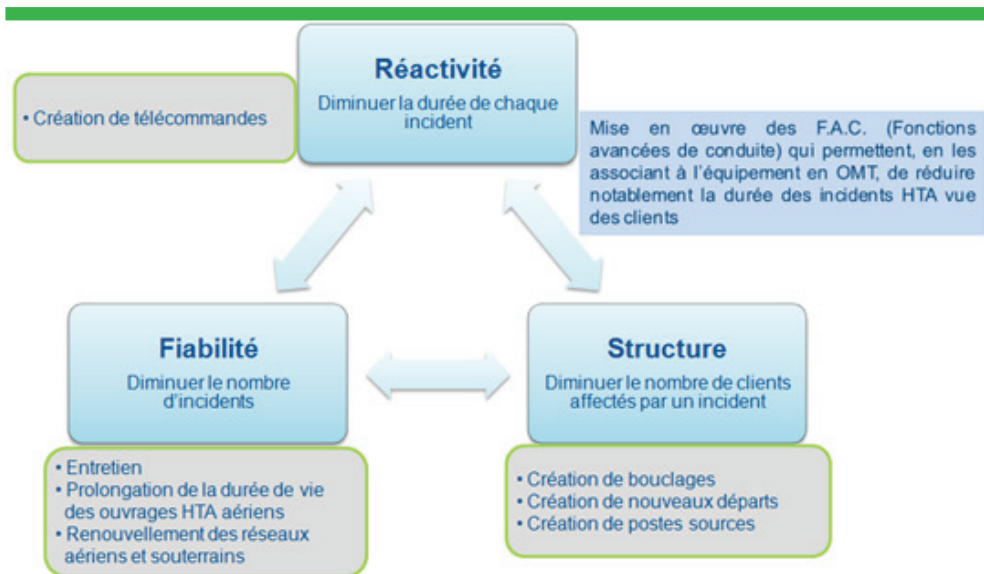
- Sécurisation du fonctionnement des organes de manœuvre télécommandés pour une meilleure disponibilité en cas d'incident ainsi que le renforcement de la maintenance et sécurisation du système de radio
- Mise en place d'indicateurs de défaut supplémentaires
- Mise en place d'un programme spécifique pour le remplacement des supports bois
- Vigilance accrue sur le programme d'élagage avec une évolution du programme et des pratiques afin de réaliser les travaux au plus près des diagnostics
- Vigilance renforcée suite aux visites par hélicoptère

En 2019, le montant des investissements sur le territoire du SDEM50 est en augmentation (+ 6%) passant de 31 872 k€ à 33 982 K€.

Cette hausse significative concerne principalement les travaux réalisés pour l'amélioration du patrimoine 23 213 k€ en 2018 à 25 476 k€ en 2019 soit une augmentation de 9,75% et regroupe les investissements réalisés pour la performance et la modernisation du réseau, les exigences environnementales et le déploiement du compteur Linky.

Ces montants sont conformes au programme prévisionnel annoncé lors de la 8<sup>ème</sup> conférence départementale le 6 novembre 2019.

Lors de cette conférence, Enedis a réaffirmé sa volonté d'optimiser les investissements dans une logique d'efficacité et d'amélioration de la distribution publique.



Sur le territoire de la concession, la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2019, avec la localisation des travaux, est présentée en annexe 2.

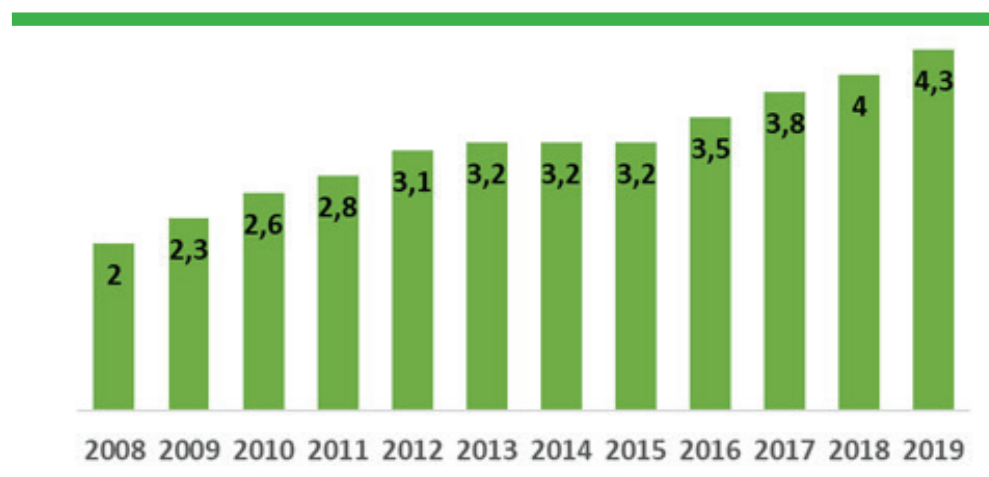
### Au périmètre national

Les investissements d'Enedis en 2019 sont en croissance et s'élèvent à 4,3 milliards d'euros (cf. graphique ci-après), avec notamment l'accélération du programme Linky™ (822 millions d'euros). Parmi ces investissements, 1,3 milliard est consacré au renforcement et à la modernisation des réseaux. Par rapport à 2008, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux ont plus que doublé.

En 2019, 1,4 milliard d'euros a été mobilisé pour raccorder de nouveaux utilisateurs du réseau : consommateurs (environ 360 000 clients BT  $\leq$  36 kVA raccordés) ou producteurs (environ 30 800 mises en service d'installations de production, dont 26 000 installations en autoconsommation). L'activité de raccordement des producteurs demeure très soutenue et augmente encore en 2019. Ces raccordements au réseau public de distribution exploité par Enedis ont représenté une puissance totale cumulée de production de 2,1 GW (contre 2,6 GW en 2018), dont 1,2 GW pour l'éolien et 0,8 GW pour les installations photovoltaïques.

Par ailleurs, en 2019, 445 millions d'euros d'investissements ont été réservés aux travaux nécessités par le respect d'obligations réglementaires (dont la mise en œuvre de la réglementation DT-DICT en application du décret du 5 octobre 2011 et la mise en œuvre de la réglementation relative à l'amiante), d'exigences en matière de sécurité et d'environnement, et de déplacements d'ouvrages imposés.

### Montant des investissements Enedis (en Md€)





## LA MISE EN ŒUVRE EN 2019 DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par Enedis sur votre concession.

### Les travaux dans les postes sources

#### INVESTISSEMENT 2019 POSTES SOURCES SITUÉS SUR LA CONCESSION

| Poste Source | Commune(s)                    | Montant 2019 k€ |
|--------------|-------------------------------|-----------------|
| GER          | GER                           | 1582,17         |
| TOLMER       | QUETTETOT                     | 1466,62         |
| GUISLAIN     | LE GUISLAIN                   | 444,22          |
| GOUVILLE     | GOUVILLE-SUR-MER              | 290,84          |
| COUTANCES    | COUTANCES                     | 94,29           |
| VILLEDIEU    | FLEURY                        | 92,09           |
| HUBERVILLE   | HUBERVILLE;SAINTE-CROIX-HAGUE | 71,54           |
| YQUELON      | YQUELON                       | 50,13           |
| LAIRON       | SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET     | 48,89           |
| MORTAIN      | ROMAGNY                       | 2,12            |
| AVRANCHES    | SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS       | 1,67            |
| AGNEAUX      | AGNEAUX                       | 0,99            |

#### INVESTISSEMENTS 2019 POSTES SOURCES SITUÉS HORS CONCESSION

| Poste Source | Commune(s)               | Montant 2019 k€ |
|--------------|--------------------------|-----------------|
| CAUMONT      | CAUMONT-L'EVENTE (14)    | 320,02          |
| CHERBOURG    | CHERBOURG-OCTEVILLE (50) | 46,89           |
| VIRE         | VIRE (14)                | 10,22           |
| ISIGNY       | ISIGNY-SUR-MER (14)      | 7,48            |



## Les travaux en HTA

### TRAVAUX SUR LE RESEAU HTA

| Poste Source     | Départ            | Commune principale                     | Libellé de l'affaire                                           | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux réalisés |
|------------------|-------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------|------------|-----------------------------------------------|
| TOLMER           | Dielette          | SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD              | Dédoublément départ Surtainville-Dielette                      | 20122    | 1508       | 1 070                                         |
| HUBERVILLE       | Quineville        | QUINEVILLE                             | Renouvellement pricipale - PAC                                 | 7173     | 7149       | 655                                           |
| BOUCEY           | Sacey             | SAINT-JAMES (ex Montanel)              | Renouvellement 22 <sup>2</sup> Cu Sacey BOUCEY                 | 8666     | 9597       | 484                                           |
| COUTANCES        | Gratot            | GOUVILLE SUR MER                       | Renouvellement antenne 37.7 AA mauvais état+PAC                | 3586     | 3490       | 378                                           |
| YQUELON          | Saint Pair        | SAINT-PAIR-SUR-MER                     | Changement de tension départs Kairon et St Pair                | 1326     | 743        | 292                                           |
| BACCHUS          | Jobourg           | HAGUE                                  | Renouvellement antenne départ Jobourg de BACCHUS               | 1743     | 1742       | 285                                           |
| AGNEAUX          | SaintJean de Daye | SAINT-JEAN-DE-DAYE                     | Renouvellement 34 <sup>2</sup> vetuste                         | 2783     | 4396       | 261                                           |
| LA HAYE-DU-PUITS | Portbail          | PORTBAIL                               | Bouclage et effacement                                         | 4968     | 1419       | 234                                           |
| LA HAYE-DU-PUITS | Portbail          | PORTBAIL                               | Renouvellemnt 54 <sup>2</sup> Alm de 79 bord de mer            | 2916     | 2370       | 224                                           |
| COUTANCES        | Gratot            | SAINT-MALO-DE-LA-LANDE                 | Effacement antenne PAC + incidents départ Gratot               | 1560     | 2814       | 191                                           |
| VILLEDIEU        | La Colombe        | VILLEBAUDON                            | Renouvellement 22 <sup>2</sup> Cu de 59 vétuste départ Colombe | 2124     | 1589       | 162                                           |
| HUBERVILLE       | Le Theil          | MESNIL-AU-VAL                          | Bouclage antenne - Le Theil d'HUBERVILLE                       | 1143     | 37         | 156                                           |
| MORTAIN          | Brouains          | JUVIGNY LES VALLEES (ex Bellefontaine) | MS départ Brouains de MORTAIN                                  | 2094     | 1524       | 126                                           |
| VILLEDIEU        | Lande d'Airou     | SUBLIGNY                               | Bouclage Antennes départ Lande d'airou                         | 1221     |            | 111                                           |
| TOLMER           | Surtainville      | PIEUX                                  | 54 <sup>2</sup> Alm inaccessible                               | 1259     | 1202       | 101                                           |
| LA HAYE-DU-PUITS | Carentan          | MONTSENELLE                            | Renouvellement 12 <sup>2</sup> et 19 <sup>2</sup> CU           | 1448     | 1643       | 100                                           |
| TOLMER           | Dielette          | TREAUVILLE                             | Renouvellement 29 <sup>2</sup> Cu de 81 départ Dielette        | 735      | 1125       | 95                                            |
| ALERIE           | Saint-Lo          | MONTMARTIN-EN-GRAIGNES                 | OMT Dépt Saint Lo d'ALERIE                                     | 351      | 34         | 91                                            |
| PERIERS          | Sainteny          | AUXAIS                                 | Renouvellement FS                                              | 1307     | 1027       | 86                                            |
| HUBERVILLE       | Yvetot            | YVETOT-BOCAGE                          | OMT départ Yvetot                                              | 146      | 40         | 83                                            |

## TRAVAUX SUR LE RESEAU HTA (Suite)

| Poste Source     | Départ              | Commune principale                  | Libellé de l'affaire                                                 | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux réalisés |
|------------------|---------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------|------------|-----------------------------------------------|
| YQUELON          | Saint Planchers     | SAINT-PIERRE-LANGERS                | Renouvellement HTA Départ St Planchers                               | 463      | 377        | 81                                            |
| BACCHUS          | Flottemanville      | HAGUE (ex Flottemanville-Hague)     | Renouvellement 37.7 <sup>2</sup> Flottemanville BACCHUS (Coord PDV)  | 818      | 1000       | 73                                            |
| LA HAYE-DU-PUITS | Carentan            | MONTSENELLE                         | Renouvellement 37.7 AA                                               | 619      | 700        | 70                                            |
| LA HAYE-DU-PUITS | Créances            | CREANCES                            | Effacement 37.7 de 73 en ZV                                          | 1343     | 1583       | 65                                            |
| TOLMER           | Surtainville        | PIERREVILLE                         | Renouvellement 37.7 aval IA 4510                                     | 951      | 809        | 62                                            |
| YQUELON          | Lingreville         | LINGREVILLE                         | Effacement 34 <sup>2</sup> AM en bord de mer - Lingreville d'YQUELON | 658      | 534        | 61                                            |
| BACCHUS          | Vasteville          | SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC             | Renouvellement zone PDV 11 - Vasteville de BACCHUS                   | 970      | 993        | 57                                            |
| LA HAYE-DU-PUITS | Haye du Puits       | HAYE                                | AC3M TV "Cauchard"                                                   | 272      | 323        | 52                                            |
| LA HAYE-DU-PUITS | Bretteville         | HAYE (ex Surville)                  | OMT Tronçonnement manuel Denneville LHP                              | 249      | 80         | 51                                            |
| HUBERVILLE       | Le Theil            | TAMERVILLE                          | Renouvellement 29 <sup>2</sup> Cu vétuste départ Le Theil            | 347      | 835        | 49                                            |
| VILLEDIEU        | Champrepus          | CHAMPREPUS                          | Renouvellement 37 <sup>2</sup> vétuste                               | 677      | 1034       | 47                                            |
| TOLMER           | Siouville           | HEAUVILLE                           | Renouvellement antenne départ Siouville de TOLMER                    | 500      | 1115       | 45                                            |
| ALERIE           | Turqueville         | CARENTAN LES MARAIS (ex Houesville) | Renouvellement 37.7 <sup>2</sup> Vétuste 8910                        | 868      | 799        | 44                                            |
| VILLEDIEU        | Lande d'Airou       | LUCERNE-D'OUTREMER                  | OMT départ Lande d'airou de VILLEDIEU                                | 43       |            | 43                                            |
| HUBERVILLE       | Picauville          | HAM                                 | Surplomb SNCF Départ Picauville                                      | 368      |            | 42                                            |
| HUBERVILLE       | Montaigu            | BRILLEVAST                          | OMT départ Montaigu d'HUBERVILLE                                     | 59       | 53         | 39                                            |
| AVRANCHES        | Saint-Osvin         | MARCILLY                            | Antenne 14 <sup>2</sup> Cu incidentogene                             | 180      | 103        | 39                                            |
| YQUELON          | Cérences            | CERENCES                            | Renouvellement 37.7 <sup>2</sup> AA incidentogene                    | 562      | 393        | 38                                            |
| VILLEDIEU        | Coulouvray          | COULOUVRAY-BOISBENATRE              | OMT départ Coulouvray de VILLEDIEU                                   |          |            | 29                                            |
| LA HAYE-DU-PUITS | Saint lo d'Ourville | PORTBAIL                            | Coordination Voirie Renouvellement CPI Rue Eugénie                   | 207      | 213        | 27                                            |

## TRAVAUX SUR LE RESEAU HTA (Suite)

| Poste Source | Départ            | Commune principale                | Libellé de l'affaire                                              | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux réalisés |
|--------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------|------------|-----------------------------------------------|
| TOLMER       | Carteret          | BRICQUEBEC-EN-COTENTIN (ex Vréto) | Renouvellement 14 <sup>2</sup> Cu                                 | 113      | 120        | 27                                            |
| PERIERS      | Périers           | PERIERS                           | Renouvellement CPI vétuste + Tableau HTA Rue de la 90 division US | 127      | 128        | 26                                            |
| PERIERS      | Sainteny          | RAIDS                             | Renouvellementt 37.7 <sup>2</sup> vétuste - Sainteny de PERIERS   | 267      | 274        | 26                                            |
| YQUELON      | Bréville          | DONVILLE-LES-BAINS                | OMT départ Bréville d'YQUELON                                     |          |            | 25                                            |
| LAIRON       | Montgothier       | SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET         | Renouvellement cable sortie PS départ Montgothier                 | 61       | 48         | 17                                            |
| VALCANVILLE  | Saint Vaast       | SAINT-VAAST-LA-HOUGUE             | OMT Départ St Vaast                                               |          |            | 16                                            |
| SAONNET      | Sainte Marguerite | SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE            | OMT départ Ste Marguerite de Saonnet                              |          |            | 8                                             |
| AGNEAUX      | St Samson         | LE MESNIL-HERMAN                  | OMT départ St Samson d'AGNEAUX                                    |          |            | 8                                             |
| MORTAIN      | Sourdeval         | SOURDEVAL                         | OMT départ Sourdeval                                              |          |            | 5                                             |

## Les travaux en BT

### TRAVAUX SUR LE RESEAU BT

| Commune                        | Type travaux       | Adresse des travaux                                  | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux réalisés |
|--------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------|----------|------------|-----------------------------------------------|
| SAINT-PAIR-SUR-MER             | Renforcement BT    | Mutation de Postes HTA/BT et 3 antennes souterraines | 2183     | 1595       | 308                                           |
| MONTFARVILLE                   | Renouvellement BT  | Le Cap                                               | 1215     | 505        | 79                                            |
| TOURLAVILLE                    | Renouvellement BT  | Rue Bourvil                                          | 402      | 731        | 54                                            |
| GER                            | Renouvellement BT  | La Cloutière                                         | 1115     | 520        | 38                                            |
| GATTEVILLE-LE-PHARE            | Renouvellement BT  | Le Pont Le Hot                                       | 629      | 338        | 37                                            |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN         | Renouvellement BT  | La Ramée                                             | 871      | 611        | 36                                            |
| SAVIGNY                        | Renouvellement BT  | Les Planches                                         | 1494     | 906        | 34                                            |
| SAINT-JEAN-DES-CHAMPS          | Renouvellement BT  | Le Pont Roger- Le Château                            | 620      | 319        | 31                                            |
| HAUTEVILLE-LA-GUICHARD         | Renouvellement BT  | la maillardière                                      | 719      | 820        | 28                                            |
| SAINT-JAMES                    | Renforcement BT    | Toucheplatte                                         | 881      | 830        | 28                                            |
| LE VAL-SAINT-PERE              | Renouvellement BT  | Les Hautes Guettes                                   | 560      | 733        | 27                                            |
| BREHAL                         | Renouvellement BT  | le Mesnil                                            | 142      | 108        | 26                                            |
| SAINT-GEORGES-D'ELLE           | Renouvellement BT  | Le Hameau Roux                                       | 1        | 2          | 24                                            |
| GONFREVILLE                    | Mise en conformité | La Raterie                                           | 522      | 475        | 22                                            |
| LE MONT-SAINT-MICHEL           | Renouvellement BT  | Le Mont Saint-Michel                                 | 331      | 284        | 22                                            |
| LE VAL-SAINT-PERE              | Renouvellement BT  | Petites Nonneries                                    | 481      | 1020       | 19                                            |
| VILLEDIEU-LES-POELES ROUFFIGNY | Renforcement BT    | La Petite Brière                                     | 118      | 165        | 18                                            |
| TOURLAVILLE                    | Renouvellement BT  | Rue Aristide Briand                                  | 95       | 167        | 18                                            |
| VESLY                          | Renouvellement BT  | Rue de Nerduit                                       | 190      | 130        | 15                                            |
| TOURLAVILLE                    | Renouvellement BT  | Rue Gambetta                                         | 42       | 278        | 14                                            |

## TRAVAUX SUR LE RESEAU BT (Suite)

| Commune                | Type travaux      | Adresse des travaux          | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux réalisés |
|------------------------|-------------------|------------------------------|----------|------------|-----------------------------------------------|
| COUTANCES              | Renouvellement BT | La Marre                     | 1        | 2          | 13                                            |
| LE MESNILBUS           | Renouvellement BT | La Billardière               | 186      | 182        | 12                                            |
| BACILLY                | Renouvellement BT | l'Enfer                      | 562      | 240        | 12                                            |
| JULLOUVILLE            | Renouvellement BT | Avenue de la Libération      | 8        | 110        | 10                                            |
| FIERVILLE-LES-MINES    | Renouvellement BT | La Vallée                    | 1        | 0          | 8                                             |
| SAUSSEMESNIL           | Renouvellement BT | Ferme de Rochemont           | 3        | 0          | 7                                             |
| BOISROGER              | Renouvellement BT | La Boulangerie               | 84       | 82         | 7                                             |
| PERCY-EN-NORMANDIE     | Renouvellement BT | Huberdière                   | 1        | 0          | 6                                             |
| TRELLY                 | Renouvellement BT | La Croix                     | 180      | 180        | 6                                             |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN | Renouvellement BT | RSI - Presbourg              | 1        | 0          | 5                                             |
| DOVILLE                | Renouvellement BT | La Noblesse -                | 0        | 0          | 4                                             |
| JULLOUVILLE            | Renouvellement BT | Monobloc                     | 0        | 0          | 4                                             |
| TOURLAVILLE            | Renouvellement BT | Remplacement monobloc Orange | 0        | 0          | 3                                             |
| CREANCES               | Renforcement BT   | Rue du Bas du Bourg          | 0        | 1          | 3                                             |
| LES LOGES-MARCHIS      | Renouvellement BT | Lotissement Taillis          | 10       | 3          | 3                                             |
| GRANVILLE              | Renouvellement BT | rue du Saussey               | 0        | 0          | 2                                             |

## L'élitage et l'entretien des lignes HTA et BT

Au niveau national, Enedis a consacré, en 2019, 325 millions d'euros aux travaux de maintenance et d'entretien du réseau public de distribution d'électricité, dont environ 130 millions d'euros à des programmes d'élitage pour protéger les lignes électriques aériennes en HTA et BT.



## SUR VOTRE CONCESSION :

### ZOOM SUR LES MICROCOUPURES

En 2019, Enedis a souhaité revenir sur les microcoupures (interruptions très courtes de l'alimentation électrique) qui affectent par moment le réseau électrique au détriment de la qualité du courant.

Elles sont généralement causées par le déclenchement d'un mécanisme de protection d'un réseau électrique (via un automate), instantanément suivies d'une manoeuvre automatique de réalimentation des secteurs touchés par une coupure.

Elles peuvent aussi provenir de la perturbation de l'installation intérieure d'un client, le plus souvent industriel, ou d'un court-circuit sur un câble moyenne tension (20 kV). Le court-circuit est généralement occasionné par un corps étranger qui vient toucher le câble : paille, branche ou même cigognes qui installent leurs nids sur les poteaux électriques.

Pour y remédier, Enedis mène 2 principales actions : des campagnes d'élagage en traitant un tiers du réseau électrique HTA chaque année avec l'appui d'un hélicoptère pour repérer les zones concernées.

### L'ÉLAGAGE DANS LA MANCHE

L'élagage est l'une des actions d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité du réseau aérien, garantir la continuité de la fourniture d'électricité et respecter les distances réglementaires de sécurité. En effet, les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent, dans certains cas, devenir dangereuses et provoquer des incendies ou des chutes de câbles, entraîner des accidents corporels graves et conduire à des interruptions de fourniture d'électricité. C'est pourquoi, chaque année, Enedis programme de l'élagage sur un tiers du territoire.

En 2019, 25 km de réseaux végétalisés BT ont été élagués et 287 km de réseaux végétalisés HTA ont été traités, pour un montant de 1 376 k€.

#### ELAGAGE REALISE SUR LES RESEAUX HTA ET BT (DEPARTEMENT)

|                                       | Année 2018 | Année 2019 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Longueur de réseau HTA traité (en km) | 287        | 267        |
| Longueur de réseau BT traité (en km)  | 97         | 25         |
| Montant total (en k€)                 | 1 269      | 1 376      |

### REEMPLACEMENT DES SUPPORTS BOIS

En 2019, 497 supports bois HTA ont été remplacés dans le cadre des travaux de rénovation programmée.

119 supports bois ont été remplacés à la demande d'un tiers ou sur incident HTA.

## LA RÉNOVATION PROGRAMMÉE (EX PDV)

Pour fiabiliser le réseau de distribution électrique, Enedis a mis en place depuis 2012 une politique complémentaire à celles déjà existantes : la rénovation programmée des ouvrages (démarche PDV).

Avec le renouvellement d'une part importante de leurs composants, les ouvrages électriques retrouvent leur potentiel d'origine et la fiabilité qu'ils avaient à leur création.

La Rénovation Programmée constitue un intermédiaire entre le renouvellement total de l'ouvrage et les actions de maintenance.

Ces travaux consistent à améliorer la fiabilité du réseau dans la durée, en réalisant des campagnes de remplacement massif des éléments dégradés (armement, isolateurs, attaches ....).

Ces actes de remplacement ciblés, issus d'un diagnostic terrain précis, permettent de prolonger la durée de vie des ouvrages traités de 15 ans minimum.

Par ses caractéristiques, la Rénovation Programmée est un véritable levier pour assurer la fiabilité du réseau électrique de façon durable et rapide.

En 2019, 27 chantiers de maintenance préventive ont été réalisés sur le territoire du département de la Manche.



## L'HÉLICOPTÈRE AU SERVICE DES VISITES DE LIGNES ET DE L'AUSCULTATION DU RÉSEAU

Chaque année, Enedis effectue plusieurs campagnes de prévention en procédant à des visites ciblées de lignes par hélicoptère. L'objectif était de détecter d'éventuels défauts ou de repérer les zones à élaguer. En moyenne, une ligne moyenne tension (HTA) est survolée par hélicoptère une fois tous les 3 ans.

La surveillance du réseau de distribution d'électricité est une préoccupation permanente pour Enedis qui a pour mission de garantir une bonne qualité et continuité de fourniture d'électricité à ses clients.

Ce dispositif permet de surveiller jusqu'à 40 km de lignes par heure, avec une vision précise des défauts, même dans les lieux accidentés et difficilement accessibles.

En comparaison un agent à pied inspecte jusqu'à 30 km de réseau par jour.

La surveillance du réseau HTA par un hélicoptère spécialisé permet d'avoir un état des lieux précis du réseau moyenne tension :

- Détection des défauts sur le matériel,
- Contrôle de la hauteur des lignes,
- Repérage de la végétation à proximité des lignes électriques.

Ce constat conduit ensuite Enedis à la mise en place d'un programme d'entretien et/ou de renouvellement des ouvrages visant ainsi à limiter les pannes sur le réseau de distribution publique.

Ces opérations requièrent des compétences professionnelles spécifiques tant de la part du pilote qui vole à proximité d'un réseau sous tension, que de la part des opérateurs pour repérer tout défaut ou la moindre anomalie. Ces derniers sont aidés d'un appareil photo muni d'un puissant téléobjectif et d'un matériel à infrarouge. Un scanner 3D laser est également utilisé pour réaliser le relevé des points de végétation, permettant de faire un inventaire précis et d'élaborer ensuite les programmes d'élagage.

En 2019, Enedis dans la Manche a confié à Air Touraine Hélicoptère le survol de 1436 km de réseaux répartis sur 34 départs HTA.

## POURSUITE DE LA POLITIQUE D'AUTOMATISATION DU RÉSEAU HTA

Enedis dans la Manche poursuit sa politique de déploiement d'organes de manœuvre télé-commandés (OMT). Ceux-ci se situent dans les postes de transformation HTA/BT identifiés comme se trouvant sur une zone stratégique du réseau de distribution.

Les OMT assurent une détection et un traitement plus rapide et à distance des défauts sur le réseau électrique, permettant de réduire les délais de rétablissement des clients en cas d'incident.

Le déploiement massif d'OMT sur le territoire de la Direction Régionale est un des éléments de réponse aux forts enjeux de sécurisation du réseau sur le territoire mais aussi d'amélioration de la qualité de la fourniture aux clients :

- La sécurisation du réseau consiste à faciliter la réalimentation du réseau HTA en cas d'incident sur un poste source.
- L'amélioration de la qualité de fourniture revient à diminuer la durée des interruptions de fourniture en limitant la taille des poches de réseau sans possibilité de reprise automatique et à distance.

En 2019, 27 OMT ont été mis en service dans le département de la Manche.

## 2.3. Perspectives et enjeux

Enedis poursuivra en 2020 la mise en œuvre de sa politique de maintenance des réseaux, de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la qualité et de la sûreté d'alimentation.

**Les perspectives et les principaux enjeux de la gestion du patrimoine sont :**

- **faciliter** la transition énergétique en raccordant les infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) et en gérant la production décentralisée (Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables - S3REnR) ;
- **accompagner** les grands projets pour optimiser le développement des réseaux et préparer les infrastructures nécessaires pour répondre aux ambitions futures des territoires et des métropoles ;
- **améliorer** la résilience des réseaux ruraux vis-à-vis de l'ensemble des aléas, en investissant en priorité dans les territoires les plus en écart afin d'améliorer durablement la qualité de fourniture. Pour les zones rurales, l'objectif est de réduire l'exposition des réseaux aux aléas climatiques et d'accroître leur fiabilité en combinant de façon équilibrée les actions de sécurisation du programme Plan Aléas Climatiques (PAC) et les actions de fiabilisation du programme de Rénovation Programmée (RP). Des efforts d'automatisation compléteront ces programmes pour accroître la réactivité et permettre une réalimentation rapide du plus grand nombre de clients en cas d'incident. Sur chaque territoire concerné, ces actions seront coordonnées avec celles de l'autorité concédante ;
- **sécuriser** l'alimentation des grandes agglomérations en cas d'incident en poursuivant le programme de sécurisation des grands postes urbains dans les zones urbaines denses, en développant les programmes réduisant la sensibilité des réseaux aux inondations ;
- **poursuivre**, en zone urbaine, les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies. En 2020, Enedis accentuera ces investissements sur les portions de réseaux souterrains HTA et BT qui le nécessitent, dans les agglomérations où sont constatés des taux d'incidents élevés ;
- **poursuivre** la dynamique de croissance des investissements visant au renouvellement des composants les plus sensibles des postes sources ;
- **répondre** aux problèmes ponctuels de qualité localisés.

La stratégie d'investissement sur les réseaux en HTA est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité. **La coordination des investissements d'Enedis avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.**

**Le diagnostic technique, les enjeux de développement et les priorités d'investissement**

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité.

Ce dialogue concernant la définition des priorités d'investissement se développe également dans le cadre de relations contractuelles soutenues entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

Pour répondre aux principaux enjeux soulignés lors de la 8<sup>ème</sup> conférence départementale NOME, Enedis poursuivra ses investissements d'amélioration de la qualité de fourniture dans la Manche en 2020.

- Poursuite du plan aléas climatiques pour fiabiliser le réseau HTA dans les secteurs les plus vulnérables
- Renouvellement des antennes HTA aériennes de section 37,7<sup>2</sup>
- Remplacement des réseaux souterrains obsolètes
- Augmentation du nombre d'organes de manœuvre télécommandés (OMT) placés sur le réseau

afin de réduire le temps de coupure subi par les usagers en cas d'incident

- Traitement des départs en contrainte de tension (dédoublage des départs existants)
- Adaptation des réseaux HTA en prévision de la mise en service de nouveaux postes sources
- Renforcement du programme de remplacement des supports bois en HTA
- Construction du poste source de Ger
- Construction du poste source de Gouville-sur-Mer
- Construction du poste source de Le Guislain

Enedis poursuivra également son programme de rénovation programmée des ouvrages (ex PDV).

En 2020, 31 départs bénéficieront d'une remise à niveau suite au diagnostic complet effectué par les équipes d'Enedis.

#### **La coordination des efforts d'investissement d'Enedis et de l'autorité concédante au plan local**

Aux investissements d'Enedis évoqués précédemment s'ajoutent les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Au plan local, Enedis et l'autorité concédante ont une démarche coordonnée qui s'est concrétisée au travers de réunions et de conventions.

**Sur le territoire de la concession, les principales réalisations attendues sont les suivantes :**



## TRAVAUX SUR LE RESEAU BT

| Commune                   | Type de travaux   | Adresse des travaux      | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux prévus |
|---------------------------|-------------------|--------------------------|----------|------------|---------------------------------------------|
| SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT | Renouvellement BT | Remplacement tableau HTA | 0        | 0          | 140                                         |
| COUTANCES                 | Renouvellement BT | Rue du Parc              | 810      | 797        | 118                                         |
| ANNEVILLE-EN-SAIRE        | Renouvellement BT | Le Bourg                 | 456      | 359        | 96                                          |
| AGON-COUTAINVILLE         | Renouvellement BT | Route de la Pointe       | 915      | 914        | 95                                          |
| JULLOUVILLE               | Renouvellement BT | Grands Défand Loups      | 1400     | 1646       | 90                                          |
| CAROLLES                  | Renouvellement BT | La Plage - Carolles      | 380      | 20         | 70                                          |
| DUCEY-LES CHERIS          | Renforcement BT   | Rue du Lavoir            | 376      | 0          | 64                                          |
| CONDE-SUR-VIRE            | Renouvellement BT | L'Angle                  | 1568     | 770        | 63                                          |
| GORGES                    | Renouvellement BT | Remplacement coffret H61 | 1        | 0          | 60                                          |
| CONDE-SUR-VIRE            | Renouvellement BT | Route de la Causcanière  | 590      | 589        | 53                                          |
| BRECEY                    | Renforcement BT   | La Soinettiere           | 1421     | 1254       | 46                                          |
| SAINT-JAMES               | Renforcement BT   | les Bourraux             | 580      | 580        | 45                                          |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN    | Renouvellement BT | Route de Carteret        | 380      | 530        | 44                                          |
| CONDE-SUR-VIRE            | Renouvellement BT | La Tringale - Rachérie   | 615      | 760        | 44                                          |
| SAINT-GEORGES-MONTCOCQ    | Renouvellement BT | Ferme de Rampan          | 676      | 676        | 42                                          |
| DONVILLE-LES-BAINS        | Renouvellement BT | les Coteaux              | 160      | 300        | 40                                          |
| BARNEVILLE-CARTERET       | Renouvellement BT | Rue des Pins             | 190      | 150        | 37                                          |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN    | Renouvellement BT | Route de Carteret        | 200      | 279        | 37                                          |
| BRECEY                    | Renforcement BT   | Grattemondiere           | 440      | 440        | 33                                          |
| BRECEY                    | Renouvellement BT | La Poupelinière          | 370      | 370        | 33                                          |
| LE MONT-SAINT-MICHEL      | Renouvellement BT | Le Mont-Saint-Michel     | 331      | 284        | 32                                          |
| SAINT-COME-DU-MONT        | Renouvellement BT | Rue des Ecoles           | 100      | 80         | 32                                          |
| PERCY-EN-NORMANDIE        | Renouvellement BT | La Cannerie              | 200      | 180        | 32                                          |
| SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY    | Renouvellement BT | le Vieux Bourg           | 230      | 220        | 31                                          |
| CREANCES                  | Renouvellement BT | Route du Buisson         | 320      | 320        | 26                                          |
| LES PIEUX                 | Renouvellement BT | Hameau Flambarde         | 291      | 565        | 25                                          |

## TRAVAUX SUR LE RESEAU BT (Suite)

| Commune                 | Type de travaux   | Adresse des travaux          | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux prévus |
|-------------------------|-------------------|------------------------------|----------|------------|---------------------------------------------|
| MONTSENELLE             | Renforcement BT   | Chateau Broqueboeuf Lithaire | 167      | 0          | 21                                          |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE   | Renouvellement BT | Hameau de St Vaast           | 120      | 120        | 21                                          |
| SAINT-AUBIN-DU-PERRON   | Renouvellement BT | Le Vieux Perron              | 310      | 310        | 21                                          |
| CONDE-SUR-VIRE          | Renouvellement BT | Le Bust                      | 40       | 75         | 19                                          |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN  | Renouvellement BT | La Luzerne                   | 150      | 150        | 17                                          |
| BREVILLE-SUR-MER        | Renouvellement BT | le Manoir                    | 100      | 0          | 14                                          |
| PERIERS                 | Renouvellement BT | Le Bethelin                  | 310      | 300        | 13                                          |
| BRECEY                  | Renouvellement BT | la Cossère                   | 200      | 250        | 13                                          |
| CREANCES                | Renouvellement BT | Le Hottot                    | 182      | 182        | 12                                          |
| SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS | Renouvellement BT | Le gage                      | 160      | 160        | 12                                          |
| AGON-COUTAINVILLE       | Renforcement BT   | le passous                   | 10       | 10         | 11                                          |
| AIREL                   | Renouvellement BT | Hotel Ballot                 | 50       | 130        | 11                                          |
| CARENTAN LES MARAIS     | Renouvellement BT | Rue du Quai à Bourre         | 25       | 140        | 10                                          |
| CONDE-SUR-VIRE          | Renouvellement BT | Route du Mesnil              | 56       | 56         | 10                                          |
| COUTANCES               | Renforcement BT   | Rue d'Ickley                 | 40       | 0          | 10                                          |
| GOUVILLE SUR MER        | Renouvellement BT | Hameau de Noël               | 50       | 110        | 10                                          |
| AGON-COUTAINVILLE       | Renouvellement BT | Village les Mielles          | 0        | 33         | 5                                           |

## TRAVAUX SUR LE RESEAU HTA

| Poste source | Départ                | Commune principale   | Libellé de l'affaire                                              | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux prévus |
|--------------|-----------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------|----------|------------|---------------------------------------------|
| GER          | Nouveau               | GER                  | Création de 6 départs Manche                                      | 19400    | 9780       | 1 630                                       |
| TOLMER       | Fierville             | BESNEVILLE           | Renforcement 38² Cu de 63 Fierville TOLMER                        | 14220    | 11910      | 1 453                                       |
| TOLMER       | Siouville             | HEAUVILLE            | Aérien vétuste incidentogène en bord de mer                       | 12720    | 10960      | 1 397                                       |
| TOLMER       | Flamanville           | TREAUVILLE           | Renouvellement DT Flamanville-Centrale TOLMER                     | 15520    | 12300      | 1 000                                       |
| YQUELON      | Saint Jean des Champs | ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ | Renouvellement et dépose aérien risque vent                       | 7330     | 6440       | 890                                         |
| TOLMER       | Martinvast            | RAUVILLE-LA-BIGOT    | 48² Cu de 60 Martinvast TOLMER                                    | 6200     | 5950       | 637                                         |
| MORTAIN      | Les Cresnays          | MESNIL-ADELEE        | Renouvellement principale en 69²AA de 48 Les Cresnays de MORTAIN  | 7600     | 8660       | 585                                         |
| VALCANVILLE  | La Pernelle           | MONTFARVILLE         | Bouclage La Pernelle                                              | 4500     | 4600       | 473                                         |
| MORTAIN      | Barenton              | BARENTON             | Renouvellement 19² CU et dépose IAT - Barenton de MORTAIN (ART 8) | 2460     | 2966       | 370                                         |
| COUTANCES    | Regneville            | REGNEVILLE-SUR-MER   | 22² Cu/34² Alm en ZV Regneville COUTANCES                         | 2200     | 2030       | 339                                         |
| VALCANVILLE  | La Pernelle           | REVILLE              | Sécurisation bourg de Réville La Pernelle VALCANVILLE             | 2620     | 1730       | 302                                         |
| COUTANCES    | Gratot                | GEFFOSSES            | Renouvellement aérien antenne départ Gratot de COUTANCES          | 2229     | 2298       | 292                                         |
| HUBERVILLE   | Le Vast               | MONTAIGU-LA-BRISETTE | Renouvellement 29² Cu vétuste Le Vast HUBERVILLE                  | 4360     | 4303       | 280                                         |
| TOLMER       | Carteret              | MOITIERS-D'ALLONNE   | Effacement tronçons incidentogènes                                | 2150     | 2110       | 236                                         |
| VILLEDIEU    | Rouffigny             | BOURGUENOLLES        | PAC bois en 37.7² Rouffigny VILLEDIEU                             | 2450     | 2290       | 227                                         |
| VALCANVILLE  | Fermanville           | VICQ-SUR-MER         | Bouclage 6073 Fermanville VALCANVILLE                             | 1620     |            | 200                                         |
| MORTAIN      | Ger                   | MORTAIN-BOCAGE       | 19 Cu vétuste Ger de MORTAIN                                      | 1110     | 2335       | 192                                         |

## TRAVAUX SUR LE RESEAU HTA (Suite)

| Poste source | Départ         | Commune principale      | Libellé de l'affaire                                                        | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux prévus |
|--------------|----------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------|------------|---------------------------------------------|
| PERIERS      | Camberton      | MESNILBUS               | Renouvellement 37,7AA vétuste en 54 <sup>2</sup> Alm - Camberton de PERIERS | 2352     | 2352       | 179                                         |
| CHERBOURG    | La Loge        | HARDINVEST              | 37.7 <sup>2</sup> sur principale La Loge CHERBOURG                          | 1460     | 1391       | 172                                         |
| HUBERVILLE   | Saint-Joseph   | SAINT-JOSEPH            | Restructuration départ St Joseph d'HUBERVILLE                               | 1980     | 1730       | 169                                         |
| MORTAIN      | Siant Cyr      | TEILLEUL                | Renouvellement 54 <sup>2</sup> AM vétuste - St Cyr de MORTAIN               | 2117     | 2022       | 152                                         |
| COUTANCES    | Blainville     | BLAINVILLE-SUR-MER      | Bouclage Blainville de COUTANCES                                            | 1200     | 150        | 143                                         |
| VILLEDIEU    | Gavray         | MONTAIGU-LES-BOIS       | Renouvellement 20 <sup>2</sup> cu départ Gavray de VILLEDIEU                | 1000     | 1820       | 143                                         |
| MESNIL       | Tessy          | MOYON VILLAGES          | Renforcement 37 <sup>2</sup> sur secondaire bouclée                         | 880      | 805        | 141                                         |
| CHERBOURG    | La Loge        | BRIX                    | 14 <sup>2</sup> Cu surplomb N13 La Loge CHERBOURG                           | 1204     | 1166       | 140                                         |
| PERIERS      | Lessay         | LESSAY                  | Hauteur de ligne Lessay de PERIERS                                          | 1000     | 1559       | 130                                         |
| AVRANCHES    | Gohannière     | SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE | Renouvellement 37,7 La Gohannière d'AVRANCHES                               | 2250     | 2020       | 129                                         |
| COUTANCES    | Créances       | HAYE (ex Montgardon)    | Effacement 37.7+FS CU aval 9490                                             | 2362     | 2716       | 125                                         |
| MORTAIN      | Mortain Nord   | MORTAIN-BOCAGE          | 75AM en zone boisée départ Mortain Nord de MORTAIN                          | 550      | 920        | 121                                         |
| TOURLAVILLE  | Carneville     | GONNEVILLE-LE-THIEL     | 37.7 <sup>2</sup> + 12 <sup>2</sup> Carneville TOURLAVILLE                  | 1420     | 1550       | 116                                         |
| ALERIE       | Chef du Pont   | SAINTE-MERE-EGLISE      | 19 <sup>2</sup> Cu de 50 Chef du Pont ALERIE (Ste Mère Eglise)              | 800      | 820        | 116                                         |
| VILLEDIEU    | Gavray         | FLEURY                  | Renouvellement 37.7 AA départ Gavray de VILLEDIEU                           | 2072     | 2050       | 110                                         |
| VALCANVILLE  | Barfleur       | MONTFARVILLE            | 37.7 incidentogène Barfleur VALCANVILLE                                     | 1000     | 743        | 110                                         |
| LAIRON       | Isigny le Buat | ISIGNY-LE-BUAT          | Effacement antenne 37.7 départ Isigny de LAIRON                             | 700      | 900        | 106                                         |

## TRAVAUX SUR LE RESEAU HTA (Suite)

| Poste source     | Départ                    | Commune principale          | Libellé de l'affaire                                                     | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux prévus |
|------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------|------------|---------------------------------------------|
| LA HAYE-DU-PUITS | Besneville                | SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT | Réseau vétuste + ZB - Besneville de LHP                                  | 790      | 890        | 103                                         |
| TOLMER           | Fierville                 | FIERVILLE-LES-MINES         | Renouvellement 37.7 <sup>2</sup> AA aval IA 4745                         |          |            | 96                                          |
| HUBERVILLE       | Saint-Marcouf             | SAINT-MARCOUF               | Réseau incidentogène dans marais St Marcouf HUBERVILLE                   | 546      | 2361       | 95                                          |
| LA HAYE-DU-PUITS | Besneville                | NEUVILLE-EN-BEAUMONT        | 37.7 <sup>2</sup> AA - Besneville de LA HAYE DU PUIITS                   | 2014     | 2065       | 90                                          |
| VILLEDIEU        | Mesnil-Garnier            | FOLLIGNY                    | Bouclage Mesnil Garnier Saint Jean VILLEDIEU-YQUELON                     | 620      |            | 89                                          |
| MORTAIN          | Mortain nord              | MORTAIN-BOCAGE              | Renouvellement 75 alm départ Mortain SUD de MORTAIN                      | 510      | 950        | 80                                          |
| COUTANCES        | Prison                    | COUTANCES                   | Coordination de voirie- Renouvellement CPI Quartier Claires Fontaines    | 702      | 702        | 77                                          |
| MORTAIN          | Fontenay                  | ROMAGNY FONTENAY            | Moyenne Section Cu vetuste - Fontenay de MORTAIN                         | 1100     | 1100       | 76                                          |
| HUBERVILLE       | Sainte-Mère-Eglise        | FOURNEAUX                   | OMT départ Ste Mère d'HUBERVILLE                                         |          |            | 64                                          |
| AGNEAUX          | St Samson                 | MOYON VILLAGES              | Antenne départ St Samson d'AGNEAUX                                       | 1035     | 1035       | 61                                          |
| LA HAYE-DU-PUITS | Portbail                  | HAYE (ex Montgardon)        | Renouvellement 37.7 <sup>2</sup> aval 9684 Portbail de la HAYE DU PUIITS | 390      | 947        | 58                                          |
| VILLEDIEU        | Gavray                    | LENGRONNE                   | Renouvellement 37.7AA départ Gavray de VILLEDIEU                         | 723      | 723        | 58                                          |
| TOLMER           | Carteret                  | LES MOITIERS-D'ALLONNE      | Renouvellement 54 <sup>2</sup> bord de mer Le Vretot TOLMER              | 500      | 1070       | 56                                          |
| LAIRON           | Saint Martin de Landelles | SAINT-BRICE-DE-LANDELLES    | Restructuration du Départ St Martin de LAIRON                            | 470      | 520        | 56                                          |
| AVRANCHES        | Ducey                     | DUCEY-LES-CHERIS            | Pose IACM départ Ducey d'AVRANCHES                                       | 500      | 780        | 54                                          |
| AVRANCHES        | Grand Celland             | GRAND-CELLAND               | OMT départ Celland d'AVRANCHES                                           |          |            | 51                                          |
| MORTAIN          | Ger                       | ROMAGNY FONTENAY            | OMT départ GER de MORTAIN                                                |          |            | 50                                          |



### TRAVAUX SUR LE RESEAU HTA (Suite)

| Poste source     | Départ                    | Commune principale         | Libellé de l'affaire                                                 | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux prévus |
|------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------|------------|---------------------------------------------|
| AGNEAUX          | St Samson                 | SAINT-ROMPHAIRE            | 34 <sup>2</sup> Alm de 67 St Samson AGNEAUX                          | 683      | 690        | 50                                          |
| HUBERVILLE       | Le Theil                  | TAMERVILLE                 | 37.7 <sup>2</sup> aval 6002 Le Theil HUBERVILLE                      | 210      | 1280       | 47                                          |
| TOURLAVILLE      | Carneville                | GONNEVILLE-LE THEIL        | 37.7 départ Carneville de TOURLVILLE                                 | 290      | 259        | 38                                          |
| LA HAYE-DU-PUITS | Portbail                  | MESNIL                     | 37.7 départ Portbail de LA HAYE DU PUIITS                            | 720      | 720        | 37                                          |
| LAIRON           | Saint Martin de Landelles | SAINT-BRICE-DE-LANDELLES   | Pose ACM départ St Martin de LAIRON                                  | 190      | 220        | 36                                          |
| AGNEAUX          | Canisy                    | SAINT-GILLES               | Hauteur ligne Marigny AGNEAUX                                        | 100      | 600        | 35                                          |
| VALCANVILLE      | Tocqueville               | VICQ-SUR-MER               | Tronçonnement départ Tocqueville de VALCANVILLE                      |          | 30         | 32                                          |
| LAIRON           | Montgothier               | GRANDPARIGNY (ex Martigny) | 14 <sup>2</sup> Cu Montgothier LAIRON                                | 130      | 68         | 31                                          |
| TOLMER           | Siouville                 | GROSVILLE                  | OMT départ Siouville de TOLMER                                       |          |            | 31                                          |
| YQUELON          | Saint-Pair                | SAINT-PAIR-SUR-MER         | Renouvellement CPI incident et changement de tension St Pair YQUELON | 300      | 300        | 31                                          |
| TOLMER           | Dielette                  | BENOITVILLE                | 37.7 vétuste dépat Dielette de TOLMER                                | 247      | 247        | 27                                          |
| AGNEAUX          | St Samson                 | MOYON VILLAGES             | 37.7 <sup>2</sup> vétuste le Bourg groux St Samson des AGNEAUX       | 330      | 623        | 27                                          |
| MORTAIN          | Villechien                | BUAIS-LES-MONTS            | OMT départ Villechien de MORTAIN                                     |          |            | 26                                          |
| HUBERVILLE       | Sainte Colombe            | COLOMBY                    | Renouvellement Faible Section aval IA 6354 Ste Colombe d'HUBERVILLE  | 135      | 135        | 26                                          |
| VILLEDIEU        | Mesnil-Garnier            | FLEURY                     | Séparation 1er tronçon Mesnil Garnier VILLEDIEU                      | 10       | 60         | 25                                          |
| TOLMER           | Barneville                | HAYE-D'ECTOT               | OMT départ St Maurice de Tolmer                                      |          |            | 23                                          |
| ALERIE           | Sainte-Marie-du-Mont      | BRUCHEVILLE                | OMT départ St Marie du Mont d'ALERIE                                 |          |            | 22                                          |

## TRAVAUX SUR LE RESEAU HTA (Suite)

| Poste source | Départ                 | Commune principale        | Libellé de l'affaire                             | Pose (m) | Dépose (m) | Montant Total HT (en k€) des travaux prévus |
|--------------|------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------|----------|------------|---------------------------------------------|
| BOUCEY       | Saint-James            | SAINT-JAMES               | OMT départ St James de Boucey                    |          |            | 22                                          |
| AGNEAUX      | Saint-Jean de Daye     | LE DEZERT                 | Croisement HTA/HTA St Jean AGNEAUX               | 100      | 540        | 20                                          |
| HUBERVILLE   | Le Theil               | SAUSSEMESNIL              | Mutation IACM 567-6009 Le Theil HUBERVILLE       |          |            | 20                                          |
| HUBERVILLE   | Picauville             | LE HAM                    | 19 <sup>e</sup> Cu de 1971 Picauville HUBERVILLE | 30       | 126        | 17                                          |
| MESNIL       | Condé-sur-Vire         | CONDE-SUR-VIRE            | OMT départ condé de MESNIL                       |          |            | 15                                          |
| VILLEDIEU    | Beslon                 | SAINT-VIGOR-DES-MONTS     | OMT départ Beslon de Villedieu                   |          |            | 13                                          |
| COUTANCES    | Courcy                 | BELVAL                    | Pose IACM 50A Courcy COUTANCES                   |          |            | 10                                          |
| BACCHUS      | Jobourg                | BRANVILLE-HAGUE           | 37,7 AA vétuste Jobourg BACCHUS                  | 30       | 310        | 10                                          |
| MORTAIN      | Barenton               | MORTAIN-BOCAGE            | OMT départ Barenton de MORTAIN                   |          |            | 9                                           |
| HUBERVILLE   | Picauville             | PICAUVILLE                | OMT départ Picauville d'HUBERVILLE               |          |            | 8                                           |
| TOLMER       | Les Pieux              | PIEUX                     | OMT départ Les Pieux de TOLMER                   |          |            | 8                                           |
| HUBERVILLE   | Le Vast                | VAST                      | OMT départ Le Vast d'HUBERVILLE                  |          |            | 8                                           |
| YQUELON      | Saint-Michel-des-Loups | CHAMPEAUX                 | OMT départ St Michel des loups d'YQUELON         |          |            | 7                                           |
| YQUELON      | Jullouville            | JULLOUVILLE               | OMT départ Jullouville d'YQUELON                 |          |            | 6                                           |
| LAIRON       | Lycée Lehec            | SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET | OMT départ Lycée Lehec de LAIRON                 |          |            | 6                                           |
| VALCANVILLE  | Saint-Pierre           | SAINT-PIERRE-EGLISE       | OMT départ St Pierre de VALCANVILLE              |          |            | 5                                           |



## ENEDIS, UNE PRIORITÉ CLIENTS AFFIRMÉE



Enedis a atteint ses objectifs de l'année 2019 de satisfaction client et présente des évolutions positives sur la plupart des segments et des activités. Ainsi, le résultat global à fin 2019, tous segments et toutes activités confondus, est de 80,6 %, contre 77,6 % en 2018. Ces résultats ont été obtenus dans un contexte difficile en fin d'année où se sont succédé plusieurs crises climatiques.

Enedis a placé en 2019 la performance industrielle et la satisfaction des utilisateurs du réseau au cœur de ses priorités. Les résultats atteints sur les indicateurs de la régulation incitative sont le reflet de l'amélioration de cette performance réalisée au service de la collectivité.

Sous l'impulsion de transformations sociétales et sectorielles rapides, telles que la transition énergétique, les attentes des clients et de l'ensemble des acteurs du marché et les nouveaux usages, Enedis a initié en 2019 une nouvelle politique clients destinée à mieux répondre aux attentes des acteurs du marché et des utilisateurs du réseau, à renforcer sa qualité de service et à améliorer la satisfaction en tendant vers la suppression des clients « pas du tout satisfaits » dans tous les domaines, notamment dans celui du raccordement et ce, pour l'ensemble des clients.

Une relation client de qualité passe aussi par la digitalisation. Les évolutions de celle-ci font partie intégrante de l'activité d'Enedis. Tout en maintenant les canaux traditionnels, la transformation digitale se développe et s'intensifie en vue de garantir la simplification des démarches pour les clients, quel que soit le canal choisi, et d'accroître la maîtrise de leur consommation et de la production d'électricité.

Enedis poursuit le déploiement d'offres d'accompagnement en appui aux collectivités, notamment pour leurs projets liés à la transition énergétique dans toutes ses composantes. Ainsi, à leur demande, Enedis a mis à disposition des données de consommation ou de production à des pas de temps et à des mailles géographiques divers grâce à Linky™. De même, Enedis a déployé des dispositifs innovants permettant la réalisation des premiers projets d'autoconsommation collective et a accompagné des projets de planification énergétique ou territoriale.

Par ailleurs, en 2019, le seuil symbolique des 20 millions de compteurs Linky™ posés a été franchi avec plus de deux tiers des foyers français équipés qui bénéficient des nouveaux services associés. À fin 2019, 23,4 millions de compteurs Linky™ sont posés sur le territoire, couvrant 21 000 communes.

Ce déploiement a un impact important pour les clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou collectivités, en matière de services associés : interventions à distance, mise à disposition des données de consommations, ouvertures des espaces clients, nouvelles offres de la part des fournisseurs, aide au dépannage, facture sur index réel, etc.

## LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CLIENTS

Caractéristiques des différentes catégories de clients

| Catégorie | Tension | Niveau de puissance | Clients        |                           |
|-----------|---------|---------------------|----------------|---------------------------|
|           |         |                     | Contrats       | Prestations couvertes     |
| C1        | HTA     | > 250 kW            | CARD           | Acheminement              |
| C2        |         | < 250 kW            | Contrat unique | Acheminement + Fourniture |
| C3        |         |                     |                |                           |
| C4        | BT      | > 36 kVA            |                |                           |
| C5        |         | ≤ 36 kVA            |                |                           |

### 3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients

#### LES ACTIONS ENGAGÉES

##### Un engagement significatif aux côtés des acteurs territoriaux

Enedis a poursuivi et diversifié son accompagnement des territoires dans leurs projets liés notamment à la transition énergétique et à l'aménagement du territoire. Grâce au réseau d'interlocuteurs privilégiés, différents services, existants ou nouveaux, ont été proposés aux collectivités (impact réseau de projets, simulations pour le raccordement, alertes conso, cartographie, etc.) donnant lieu à de nombreuses conventions d'accompagnement.

Enedis a renforcé l'animation des interlocuteurs privilégiés nationaux et régionaux des clients Grands Comptes et clients Grands Producteurs, afin d'offrir un accompagnement de qualité et des réponses adaptées aux attentes de ces clients, de façon harmonisée sur tout le territoire français.

#### LES RÉSULTATS

Les résultats atteints en 2019 concernant les interventions réalisées par Enedis, telles que les mises en service, les changements de fournisseurs, sont satisfaisants.

##### Prestations et interventions techniques (en %) (Concession)

|                                                                                         | 2018   | 2019         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------|
| Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standard ou convenus | 97,1 % | <b>96,9%</b> |
| Taux de résiliation dans les délais standard ou convenus                                | 98,9%  | <b>98,3%</b> |

## **3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique**

La transformation digitale est intégrée dans la relation clients. Tout en maintenant les canaux traditionnels, Enedis attache une grande importance à améliorer continuellement les espaces clients Web et les services numériques associés. Enedis, en 2019, a mis à disposition des fournisseurs un *Voice bot* (robot conversationnel capable d'apporter une réponse à un utilisateur ou de le rediriger vers un autre canal de l'entreprise) pour faciliter la diffusion de certaines informations, notamment sur les horaires élargis.

En outre, Enedis recherche en permanence à perfectionner la prise en compte des attentes de ses clients, exprimées sur les réseaux sociaux. Twitter et Facebook sont aujourd'hui des canaux à part entière de la relation clients, qui permettent une prise de contact simple et rapide. Les demandes arrivant sur ces canaux augmentent, c'est pourquoi Enedis renforce ses équipes en charge de leur traitement.

Afin d'informer et d'accompagner ses clients, Enedis déploie des « campagnes relationnelles » et d'information. Ce sont plus de 20 millions de notifications qui sont envoyées aux clients chaque année pour les renseigner sur les interventions, les coupures ou la bonne réalisation des téléopérations.

### **DIGITALISATION ET PERSONNALISATION DE LA RELATION CLIENTS POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC DES CLIENTS MIEUX INFORMÉS EN MATIÈRE D'ALIMENTATION DU RÉSEAU**



En 2019, Enedis a poursuivi et intensifié le développement des espaces clients et de son application mobile « Enedis à mes côtés » avec pour objectif d'améliorer et de renforcer la robustesse du dispositif digital mis à disposition des clients tout en répondant aux demandes réglementaires de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGECC) en matière d'information et de consentement.

Pour tous les clients, en 2019, sont apparues des nouvelles fonctions digitales :

- nouveaux services de données avec notamment la mise à disposition des données de la courbe de charge en infra-journalier pour les entreprises ou encore les données agrégées anonymisées pour les collectivités locales ;
- amélioration et l'enrichissement des outils digitaux mis à disposition des clients ;
- dans le cadre du décret du 1<sup>er</sup> juillet 2017 relatif aux modalités de mise à disposition des consommateurs des données de consommation d'électricité et de gaz : possibilité pour le client de demander la suppression des données enregistrées dans le compteur et/ou des données collectées dans le système informatique d'Enedis ;
- gestion des alertes personnalisées en fonction de la consommation.

L'attractivité des espaces clients, encouragée par des campagnes de communication, a bien progressé en 2019 pour atteindre près de 1,2 million de comptes clients ouverts. Par ailleurs, à fin 2019, 1,3 million de clients ont téléchargé l'application « Enedis à mes côtés ».



### Focus sur l'Espace Particuliers

En 2019, l'Espace clients Particuliers a été amélioré :

- mise en place de numéros de téléphone uniques pour les clients particuliers et professionnels ;
- dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), possibilité désormais pour les clients Particuliers de demander l'accès, la modification, la rectification ou la suppression de leurs données personnelles, sur le site internet d'Enedis, à partir d'un formulaire disponible à cette adresse :

<https://espace-client-particuliers.enedis.fr/web/espace-particuliers/rgpd>

- nouvelle version de l'application « Enedis à mes côtés », plus ergonomique, permettant l'« auto-diagnostic dépannage » et proposant des conseils sur la sécurité.

### Focus sur l'Espace Entreprises

L'espace clients Entreprises a évolué pour proposer fin 2019 de nouvelles fonctionnalités attendues par les clients :

- accéder à l'ensemble des sites de son entreprise à maille SIREN, SIRET ou multi-SIREN ;
- télécharger les données de consommation et/ou de production d'électricité à la fréquence voulue ;
- accéder aux courbes de charge, index et caractéristiques du/des compteurs ;
- télécharger l'historique des courbes de charge, des données de consommation ou des données contractuelles ;
- visualiser ses données sous la forme d'un graphique pour les contrats CARD ;
- utiliser le simulateur de raccordement électrique pour ses projets d'aménagement en basse tension (BT).

La communication de ces données de mesure collectées par Enedis entre dans le cadre de ses missions de gestionnaire du réseau public de distribution.

L'Espace clients Entreprises permet également aux entreprises d'accéder à une foire aux questions (FAQ) et de déposer une demande ou une réclamation en ligne.

### Focus sur l'Espace Collectivités

Chaque commune peut accéder aux données électriques de son territoire sur le réseau public de distribution (RPD) d'électricité géré par Enedis et en demander le bilan à l'adresse suivante :

<https://espace-client-collectivites.enedis.fr/web/espace-collectivite/bilan-de-mon-territoire>

Sont fournies les données suivantes :

- population, taux de résidences principales, taux de logements collectifs, taux de chauffage électrique ;
- nombre de sites de consommation et de production sur le RPD ;
- volumes consommés et produits transitant sur le RPD ;
- évolution de la consommation et de la production sur le RPD ;
- données de consommation à la maille IRIS sur le RPD.

## AIR (Alerte Incident Réseau)

Enedis a poursuivi en 2019 le déploiement de son service AIR permettant aux clients du marché d'affaires qui seraient privés d'alimentation électrique, de disposer des informations nécessaires pour prendre des dispositions appropriées.

À fin 2019, le service AIR a été souscrit par les clients pour plus de 3 000 sites, principalement de soutirage.

Des fonctionnalités complémentaires développées pour les Grands producteurs seront proposées à compter de début 2020.

## Autres services

Le déploiement des compteurs Linky™ permet d'augmenter considérablement le nombre d'interventions réalisées à distance par téléopération. Ainsi en 2019, près de 13 millions d'interventions, telles que les modifications contractuelles et les diagnostics, ont été réalisées à distance. Autant de déplacements physiques évités, ce qui représente un gain de temps, de CO<sub>2</sub> et un moindre coût économique. Pour les déplacements qui restent nécessaires, des outils de mobilité sont mis à disposition des agents d'Enedis (tablettes, smartphones, etc.) afin d'optimiser leur temps et améliorer les services rendus chez les clients.

## L'ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS TÉLÉPHONIQUES TRADITIONNELS



En plus des nouveaux moyens d'échanges mis en place, Enedis offre toujours la possibilité à tous ses clients de contacter un interlocuteur par téléphone, continuant, ainsi, à garantir un bon niveau d'accessibilité de ses accueils téléphoniques installés en France.

Par ailleurs, Enedis a cherché à simplifier sa politique de numérotation en remplaçant :

- Pour les clients « Particuliers », les 25 numéros régionaux par un seul numéro national
  - Numéro national : **09 70 83 19 70**
- Pour les « Professionnels », les 25 numéros régionaux par un seul numéro national
  - Numéro national : **09 70 83 29 70**

Pour les autres clients, les numéros restent inchangés :

- Pour les clients « Entreprises » : **09 69 32 18 99**
- Pour les clients « Professionnels de l'immobilier et de la construction » : **09 69 32 18 77**
- Pour les clients « Producteurs » : **09 69 32 18 00** ; cet accueil ne traite pas les demandes concernant l'achat d'électricité, au sujet desquelles le client est invité à contacter directement son acheteur,
- Pour les clients demandeurs ou concernés par un branchement de courte durée dans le cadre d'une manifestation festive : **09 69 32 18 22**.

En cas d'incident ou d'absence d'électricité, les clients de la concession peuvent joindre le service Urgence dépannage d'Enedis 24h/24 et 7j/7 au **09 72 67 50 50** (les 2 derniers chiffres étant les numéros du département concerné, le numéro d'Urgence dépannage est à retrouver sur pages-jaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site enedis.fr, rubrique « Aide et contact »).

Un accueil téléphonique dédié pour répondre aux questions liées à la pose des compteurs Linky™ est en place. Un numéro vert Linky™ **0 800 054 659** est ainsi mis à la disposition des clients.

### L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis est mesurée par un taux d'accessibilité

#### Accessibilité de l'accueil hors dépannage (en %) (Direction Régionale)

|                                   | 2018  | 2019         |
|-----------------------------------|-------|--------------|
| Service Client                    | 77,4% | <b>78,5%</b> |
| Service Raccordement              | 77,0% | <b>88,8%</b> |
| Service Producteurs d'électricité | 62,7% | <b>87,9%</b> |

Au niveau national, en 2019, le nombre de contacts client demeure important (plus de 6 millions d'appels hors appels dépannage) et stable par rapport à 2018. L'accessibilité de l'accueil téléphonique d'Enedis (tous types d'accueil confondus) reste satisfaisante.

Le service Clients a traité plus de 1 million d'appels, soit une augmentation de près de 14 % par rapport à 2018, son accessibilité demeure néanmoins à un bon niveau avec un taux de 86,9 %.

Le service Raccordement a connu en 2019 plus de 2 millions d'appels avec un taux d'accessibilité de 87 % (+ 4,3 points).

Enfin, l'accessibilité du service Producteurs d'électricité se situe à un très haut niveau avec 92,3 % d'appels traités, contre 84 % en 2018.

### Urgence dépannage électricité

Les aléas climatiques se sont multipliés en 2019 faisant accroître le nombre d'appels reçus dans les Centres d'Appels Dépannage. C'est ainsi que plus de 8 millions d'appels provenant de tous types de clients leur ont été adressés en 2019.

Face à la récurrence des événements climatiques, Enedis a organisé une entraide entre les 7 Centres d'Appels Dépannage (CAD), et les Accueils Clients d'Enedis ont également participé au traitement des appels d'urgence des clients. Malgré cette hausse, le taux d'accessibilité s'est amélioré.

De plus, Enedis a réalisé en 2019 près de 35 000 diagnostics mensuels pour le compte de ses clients à l'aide des compteurs Linky™. Ainsi, suite aux appels des clients en panne, Enedis dresse un premier diagnostic en « interrogeant » le compteur à distance, ce qui permet une plus grande réactivité et la résolution des incidents dans des délais raccourcis.

#### Accessibilité des Accueils Dépannage Électricité

|                                                                 | Département |               | National  |                  |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|---------------|-----------|------------------|
|                                                                 | 2018        | 2019          | 2018      | 2019             |
| Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* (en %) | 73,8%       | <b>74,9%</b>  | 77,0%     | <b>78,5%</b>     |
| Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité*      | 26 583      | <b>26 157</b> | 2 710 665 | <b>2 611 555</b> |
| Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage       | 7 555       | <b>8 230</b>  | 697 125   | <b>715 689</b>   |

\* Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.

### 3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression client multicanal

#### UN TRAITEMENT ÉLARGI DES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

Enedis attache une grande importance à traiter toutes les réclamations quel que soit le canal par lequel les clients la sollicitent : les réclamations des clients adressées par les fournisseurs d'électricité ou arrivées directement chez le distributeur, les réclamations faites sur les réseaux sociaux par le biais de Facebook et Twitter. De plus, une écoute attentive des associations de consommateurs dans le cadre de rencontres permet également de mieux cibler les attentes des clients.

Au-delà de ces canaux, Enedis entretient des relations suivies avec le médiateur national de l'énergie (MNE), le médiateur du Groupe EDF et le médiateur du Groupe Engie.

#### Les réclamations

Comme en 2018, les trois principales natures de réclamations adressées à Enedis concernent le relevé, les interventions techniques et la qualité de la fourniture. Celles-ci représentent 92 % du volume global des réclamations. La part des réclamations relative aux interventions techniques et à la qualité de fourniture a diminué en 2019 par rapport à 2018 ; alors que celle liée au relevé est en légère augmentation.

En 2019, le volume total des réclamations reçues, y compris celles liées à la pose des compteurs Linky™, est stable par rapport à 2018.

En outre, le nombre de réclamations liées à la pose des compteurs Linky™ tend à diminuer, alors que le nombre de compteurs posés est relativement constant (près de 8 millions en 2019, contre 7,6 millions en 2018).

Le taux de réponse aux réclamations dans un délai de 15 jours s'élève, pour l'année 2019, à 89,2 %. Ce taux est inférieur à celui enregistré en 2018 et se situe en dessous de l'objectif de référence de 2019 fixé par la CRE à 92 % dans le cadre du TURPE 5. Des mesures ont été prises au deuxième trimestre 2019 pour permettre de revenir à des délais de traitement en rapport avec l'objectif de référence.

En 2019, le taux de réponse aux réclamations dans le délai de 15 jours, mesuré au périmètre de la concession, est le suivant :

| Réponse aux réclamations (Concession) |          |          |                        |
|---------------------------------------|----------|----------|------------------------|
|                                       | 2018 (%) | 2019 (%) | 2019<br>(Numérateur)   |
|                                       |          |          | 2019<br>(Dénominateur) |
| Taux de réponse sous 15 jours*        | 98,1%    | 97,3%    | 2 260                  |
|                                       |          |          | 2 323                  |

\* Cet indicateur prend en compte depuis 2017 les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky™.

Au périmètre de la concession, les réclamations concernent tous les types de clients et se décomposent de la manière suivante :

| Répartition des réclamations par type (Concession) |               |               |              |
|----------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
|                                                    | 2018 (%)      | 2019 (%)      | 2019         |
| Raccordements                                      | 4,4%          | 6,1%          | 141          |
| Relève et facturation                              | 36,6%         | 38,4%         | 893          |
| Accueil                                            | 0,8%          | 0,9%          | 22           |
| Interventions techniques                           | 34,7%         | 33,1%         | 768          |
| Qualité de la fourniture                           | 23,6%         | 21,5%         | 499          |
| <b>Total</b>                                       | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> | <b>2 323</b> |

### Les saisines du médiateur national de l'énergie (MNE), du médiateur du Groupe EDF et du médiateur du Groupe Engie

Les saisines des médiateurs connaissent en 2019 un accroissement de près de 28 % par rapport à 2018, avec un volume s'établissant à 6 381 saisines à fin décembre. En étant toutefois beaucoup moins élevée qu'en 2018 (42 %), cette augmentation s'explique par une meilleure connaissance de ce recours par les clients en raison de la publicité des coordonnées du médiateur sur les outils de communication d'Enedis.

Moins de 7 % des saisines concernent la pose du compteur Linky™. Ce faible pourcentage résulte du renforcement de la relation client et de la forte mobilisation des équipes Enedis et des entreprises partenaires toujours à l'écoute des clients, pour mieux les accompagner et répondre à leurs questions.

L'amélioration des délais de traitement est significative avec un délai moyen de 18,6 jours, contre 21 jours attendus. Ce délai était de 24,9 jours en 2018. Cette performance est consécutive à la décentralisation du traitement des saisines dans les Directions régionales réalisée en 2019.

### UN DISPOSITIF D'ENQUÊTES DE SATISFACTION POUR UNE MEILLEURE ÉCOUTE

Depuis 2016, Enedis utilise le système d'enquêtes « à chaud » afin de permettre à chaque client ayant une interaction avec un agent d'Enedis de s'exprimer librement sur son ressenti.

Avec la diffusion des questionnaires par email ou par sms, Enedis atteint un plus grand nombre de clients et recueille leurs avis en temps réel, plaçant ainsi la voix du client au centre des préoccupations opérationnelles. Ces enquêtes permettent de mettre en place des actions en réponse aux besoins des clients et d'en mesurer immédiatement les effets.

Ainsi, lorsqu'un client se dit « pas du tout satisfait » dans le cadre d'une enquête, il est contacté par le manager de l'entité à l'origine de l'insatisfaction afin de mieux comprendre le dysfonctionnement, le résoudre et réinstaller avec le client des conditions de confiance.

Près de 1 800 agents d'Enedis utilisent quotidiennement ce dispositif, désormais fortement ancré dans les Directions régionales et les unités opérationnelles.

En ce qui concerne la satisfaction des clients particuliers et professionnels au moment de l'installation du compteur Linky™, elle est en nette augmentation avec une progression de plus de 4 points en 2019, ainsi 89 % des clients se déclarent satisfaits ou très satisfaits. Ce bon résultat découle des nombreuses actions engagées par Enedis auprès de ses clients, dont la mise en place de services supplémentaires et une meilleure prévenance des clients dits « accessibles », c'est à dire, dont le compteur est situé à l'extérieur du logement.

Des enquêtes qualitatives et quantitatives complètent le dispositif pour des populations spécifiques comme les promoteurs-aménageurs-lotisseurs, les bailleurs sociaux et les mandataires de clients finaux producteurs ou consommateurs.

Les résultats de satisfaction, hors raccordement, entièrement basés sur le dispositif de mesure de la satisfaction clients à chaud, sont en augmentation au global en 2019.

Le professionnalisme et la compétence des techniciens d'Enedis demeurent les points les plus appréciés par les personnes interrogées qui valorisent également fortement le comportement des techniciens et plus particulièrement leur écoute et leur courtoisie. À l'inverse, les axes de progrès concernent la coordination au sein des services d'Enedis, les délais de réalisation des prestations et l'amplitude des plages horaires de rendez-vous.

Le système d'enquête à chaud permet également de fournir les résultats de satisfaction spécifiques au raccordement et à la qualité de fourniture, présentés ci-après. Pour ne pas être redondants, les résultats de satisfaction globale ci-dessous ne prennent pas en compte ces deux items.

#### Indicateurs de satisfaction (en %)

|                                            | Résultat national<br>2019 | Maille        | Résultat local<br>2019 |
|--------------------------------------------|---------------------------|---------------|------------------------|
| Clients « Particuliers »                   | 88,6%                     | Concession    | 88,7%                  |
| Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)    | 84,6%                     | Concession    | 86,5%                  |
| Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4 | 89,1%                     | Région Enedis | 88,6%                  |

En ce qui concerne le raccordement au réseau public de distribution, la satisfaction des clients « Particuliers » et « Entreprises » continue de progresser en 2019 grâce aux actions mises en place dans ce domaine tout au long de l'année. Les résultats de l'enquête de satisfaction sont les suivants :

#### Indicateurs de satisfaction : raccordements (en %)

|                                            | Résultat national<br>2019 | Maille        | Résultat local<br>2019 |
|--------------------------------------------|---------------------------|---------------|------------------------|
| Clients « Particuliers »                   | 89,7%                     | Concession    | 89,8%                  |
| Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)    | 82,7%                     | Région Enedis | 86,0%                  |
| Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4 | 87,5%                     | Concession    | 100,0%                 |



En complément des enquêtes à chaud, Enedis organise depuis 2016 une enquête auprès des clients n'ayant pas eu d'interaction avec Enedis. À travers cette enquête, les clients expriment notamment leur satisfaction vis-à-vis de la qualité de fourniture.

En 2019, cette satisfaction est en augmentation sur les segments des clients « Entreprises » C1-C4 avec 88,2 % (contre 86,9 % en 2018) et des clients « Particuliers » avec 90,6 % (contre 88,5 % en 2018). La satisfaction des clients « Professionnels » reste assez stable avec un taux de 91,2 % (contre 91,3 % en 2018).

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont restitués ci-dessous au périmètre de la Direction régionale d'Enedis.

**Indicateurs de satisfaction : qualité de fourniture (en %)**

|                                            | <b>Satisfaction<br/>maille nationale<br/>2019</b> | <b>Satisfaction maille<br/>DR 2019</b> |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Clients « Particuliers »                   | 90,6%                                             | <b>95,2%</b>                           |
| Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)    | 91,2%                                             | <b>87,7%</b>                           |
| Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4 | 88,2%                                             | <b>88,4%</b>                           |

## 3.4. L'installation des compteurs communicants

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants Linky™. Ce nouvel outil de comptage remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité, au total 35 millions, sur le territoire français d'ici 2021. Les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA sont concernés.

Près de 8 millions de compteurs communicants ont été posés en 2019.

Conformément aux éléments de calendrier, des métropoles, des grandes villes et des communes rurales sont déjà totalement équipées : c'est notamment le cas de Lyon, Nice, Arras, Nancy, Narbonne, Nantes, Bordeaux, Caen, Amiens, Angoulême, Pau, Dijon, Avignon, Gap ou l'île du Levant dans le Var.

Ainsi, plus de 9 000 nouvelles communes ont été concernées par le déploiement en 2019.

Ces résultats reposent sur une forte mobilisation des entreprises partenaires, qu'il s'agisse des 6 usines de construction, des 80 entreprises de pose ou des sociétés de recyclage. Au total, ce sont près de 10 000 femmes et hommes qui travaillent au quotidien pour assurer la fabrication, la pose des nouveaux compteurs et le recyclage des précédents.

### Sécurité : des actions qui portent leurs fruits

Avec en moyenne 30 000 compteurs et 800 concentrateurs installés quotidiennement en France par plus de 5 000 techniciens, Enedis déploie une activité très soutenue.

Cette cadence de pose représente un risque d'accidents accru. Mobiliser les salariés d'Enedis et les entreprises partenaires autour de l'enjeu commun qu'est la sécurité est un challenge ambitieux et essentiel. Enedis s'est attachée en 2019 à faire de la sécurité une priorité pour tous en poursuivant de nombreuses actions au plus proches du terrain :

- formation de l'encadrement,
- réalisation des visites qualité,
- contrôle de chantier de pose avec les entreprises partenaires,
- partage des expériences terrains,
- professionnalisation des techniciens.

Toutes ces actions ont été menées pour renforcer la culture Sécurité et améliorer la détection des situations dangereuses. En particulier, le nombre important et la qualité des visites terrain, afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des prescriptions en matière de qualité et de sécurité, ont été au cœur du dispositif. Ainsi 5 % des chantiers de pose ont été contrôlés sur l'ensemble du territoire en 2019, ce qui représente environ 400 000 visites réalisées.

### Des entreprises de pose qualifiées et agréées

Pour assurer le remplacement des compteurs, Enedis fait appel à des sociétés partenaires, les entreprises de pose. Ces dernières suivent des processus de sélection rigoureux, ainsi qu'une formation de qualité. Les techniciens des entreprises de pose sont tenus aux mêmes niveaux d'exigence que les techniciens d'Enedis, en termes de qualité des gestes techniques sur l'ensemble des interventions quotidiennes. Pour faciliter leur identification par les clients, plusieurs dispositifs ont été mis en place : les techniciens de pose disposent d'un badge spécifique, d'un logo ainsi que d'une lettre d'attestation qu'ils peuvent présenter à tout moment aux habitants qui en expriment le souhait.

Par ailleurs, des engagements contractuels sur la satisfaction des clients sont dorénavant intégrés dans les contrats nationaux des prestataires de pose.

### UN ACCOMPAGNEMENT EN CONTINU POUR LA POSE DU COMPTEUR LINKY™

En fonction du calendrier de déploiement, les équipes territoriales d'Enedis ont planifié des rencontres régulières avec les parties prenantes et notamment les maires et leurs équipes, afin de leur présenter le nouveau compteur électrique et ses avantages pour les intérêts tant individuels que collectifs, ainsi que les modalités du déploiement dans les communes.

Les municipalités souhaitant informer leurs administrés ont reçu des supports de communication actualisés, comme des affiches ou des encarts pour leurs bulletins municipaux. Des permanences en mairie et des réunions d'information ont également été organisées. Ainsi, de nombreux dispositifs sont mis en place sur les territoires afin d'accompagner au plus près de leurs besoins les collectivités territoriales et leurs administrés.

### DANS LA MANCHE,

A la demande des élus, les Interlocuteurs Privilégiés des communes concernées par le déploiement en cours de Linky ont organisé des permanences Linky pour répondre à toutes questions, expliquer la genèse du projet et les avantages pour les clients.

#### Permanences LINKY :

- Torigny les Villes – le 27 mai 2019
- Hemenez – le 9 juillet 2019
- Liesville Sur Douve – le 17 septembre 2019
- Saint Germain de Varreville – le 22 octobre 2019

Soucieuse des préoccupations des clients, Enedis s'est dotée d'équipes de conseillers clientèles qui ont pour principale mission de répondre aux diverses interrogations relatives au nouveau compteur d'électricité.

En complément, les clients disposent d'un espace dédié sur le site Internet d'Enedis. Ils peuvent ainsi consulter la carte de déploiement, s'informer sur le nouveau compteur et poser des questions.

Les clients, dont le compteur est situé à l'intérieur de leur logement, ont également la possibilité de :

- choisir la date de leur rendez-vous de pose (première prise de rendez-vous ou modification),
- transmettre des indications en vue de faciliter l'intervention de pose,
- gérer successivement plusieurs rendez-vous de pose concernant plusieurs compteurs, s'ils se trouvent dans ce cas.

Souhaitant que l'installation des compteurs se déroule dans les meilleures conditions pour ses clients, Enedis leur offre désormais la possibilité, lorsque le compteur est situé à l'extérieur de leur

domicile, de fixer en accord avec l'entreprise prestataire, le jour de l'intervention du technicien, afin notamment de pouvoir être présents.

Par ailleurs, l'ensemble des supports d'information clientèle fait l'objet de mises à jour régulières. À ce titre-là, plusieurs parties prenantes, telles que les associations de consommateurs, les fournisseurs, les clients eux-mêmes, sont consultés. Ce fut notamment le cas, en 2019, avec la réalisation d'une plaquette d'information coconstruite avec l'Ademe portant sur la maîtrise de la demande d'électricité et les économies d'énergie réalisées grâce au compteur Linky™.



### DÉMARCHAGES FRAUDULEUX : ENEDIS INFORME LES HABITANTS DE LA MANCHE

Une recrudescence de l'action d'entreprises ou d'individus utilisant le nom ou le logo ENEDIS pour du démarchage commercial parfois frauduleux auprès des habitants de la Manche. Enedis, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, souhaite attirer l'attention des consommateurs d'électricité sur le fait qu'elle ne mène aucune activité de ce type et rappelle qu'elle met en place une plaquette pédagogique sur les précautions à prendre et les voies de recours.



Enedis, entreprise de service public entretient, développe et exploite le réseau de distribution d'électricité. Elle ne procède à aucune démarche de nature commerciale, que ce soit en direct ou par l'intermédiaire de partenaires. Enedis n'a aucun partenariat avec des entreprises de vente de moyens de productions d'énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes, etc.) ou de boîtiers de gestion de consommation et/ou production. Quelques exemples de démarchages frauduleux :

- Périodiquement, des clients sont démarchés par téléphone ou à domicile par des entreprises qui se réclament d'Enedis afin de vendre des prestations (installation de panneaux photovoltaïques, diagnostics).
- Des mairies et des particuliers reçoivent des mails faisant référence à des problèmes de surconsommation ou de qualité de distribution électrique avec des liens renvoyant vers des sites Internet en rapport avec l'activité de l'entreprise. Il est alors demandé de contacter un numéro qui ne dépend en aucun cas d'Enedis.
- Des habitants sont démarchés par téléphone par une société se réclamant d'Enedis pour vérifier leur compteur électrique, proposer le nouveau compteur communicant Linky...
- Un riverain est victime de faux élagueurs, qui viennent facturer les habitants après le passage de l'entreprise d'élagage prestataire d'Enedis.

Pour tous renseignements, les clients peuvent contacter :

Enedis Accueil Distributeur :

- Pour les particuliers : 09 69 32 18 41
- Pour les professionnels : 09 69 32 18 42

### LES SERVICES OFFERTS AUX CONSOMMATEURS

L'installation des nouveaux compteurs est un projet d'intérêt collectif au service des besoins des particuliers. Elle vise notamment à leur apporter plus de confort et une réelle amélioration de la qualité du service rendu. La plupart des opérations pour lesquelles Enedis avait besoin, jusqu'à présent, de prendre rendez-vous peut désormais être réalisée à distance, sans dérangement et à moindre coût.



Avec Linky™ :

- les clients n'ont plus besoin d'être présents pour attendre le technicien d'Enedis ; l'ouverture d'un nouveau contrat est ainsi effective en seulement 24 heures contre 5 jours auparavant,
- le coût de modification de la puissance d'un contrat d'électricité est divisé par dix ; à noter que cette opération n'est pas facturée la première année de pose du nouveau compteur.

Le remplacement de l'ancien compteur par un modèle dit « communicant » offre la possibilité à celles et ceux qui le souhaitent de connaître leurs consommations électriques pour mieux les maîtriser. Depuis le site Internet ou l'application mobile « Enedis à mes côtés », les clients ont la possibilité de :

- disposer de l'historique de leurs données de consommation à J+1 sur un jour, une semaine ou un mois ;
- comparer leurs données à la moyenne de foyers identiques ;
- se fixer des objectifs de consommation ;
- consulter la rubrique dédiée aux éco-gestes réalisée en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Cette dernière a d'ailleurs rappelé dans son avis sur le compteur Linky™ du 28 septembre 2018 (accessible depuis le lien <https://www.ademe.fr/compteurs-communicants-lelectricite-linky>) que les économies d'électricité peuvent aller jusqu'à 10 % de la facture, en fonction de l'accompagnement fait auprès des ménages dans ce domaine. Au cours de l'année 2019, près de 550 000 clients, équipés d'un compteur communicant, ont ouvert un compte client sur le site Internet d'Enedis.

Au-delà de ces avantages offerts aux clients, Enedis, en qualité de concessionnaire, se doit de moderniser le réseau public d'électricité pour qu'il s'adapte aux nouveaux besoins énergétiques de tous et plus généralement de la société française : développement des énergies renouvelables, construction d'éco-quartiers, installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques. Ces infrastructures génèrent des fortes variabilités de production et de consommation. Cette modernisation passe par l'installation de compteurs communicants, outil essentiel à la réussite de la transition énergétique.

Linky™ participe à la continuité d'alimentation électrique pour tous les utilisateurs du réseau de distribution, tout en accompagnant les nouvelles façons de consommer et de produire de l'électricité.

### **Les nouvelles offres de fourniture d'électricité adossées à Linky™**

Depuis plusieurs années, les clients ont la possibilité de souscrire différentes offres de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de leur choix. Grâce au compteur communicant Linky™, près de 15 offres sont désormais proposées par les fournisseurs d'énergie à leurs clients équipés de ce dernier. Ces offres permettent de faire des économies, par exemple en offrant la possibilité d'avoir une électricité moins chère le week-end ou la nuit, ou de souscrire un abonnement au pas de 1 kVA (contre 3 kVA auparavant), au plus près de leurs besoins. Pour en faciliter la consultation et choisir la formule la plus avantageuse, un comparateur est disponible sur le site du médiateur de l'énergie : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr).



### **Un partenariat pour toujours plus de maîtrise de l'énergie**

Pour démultiplier les messages de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie grâce aux données de consommation, Enedis a noué des partenariats avec différents acteurs engagés dans la sobriété énergétique tel que CLER (réseau pour la transition énergétique). Pour Enedis, l'objectif de ce partenariat est de faciliter l'appropriation par les concitoyens de leurs données de consommations d'électricité, pour mieux les maîtriser. Pendant toute la durée du partenariat, les équipes d'Enedis accompagneront l'association dans le développement de sa nouvelle plateforme notamment avec

l'implémentation des données issues de Data Connect, plateforme Enedis de partage de données issues de Linky™.

### Ils témoignent des bénéfices de Linky™

Le premier *smartdorf* d'Alsace Muttersholtz (Bas-Rhin) :

« On a expérimenté l'intérêt d'avoir des compteurs de ce type-là [Linky™], puisqu'aujourd'hui on peut suivre de manière beaucoup plus fine nos consommations et grâce à ça, on s'est rendu compte d'anomalies qu'on n'aurait jamais détectées avec le compteur précédent. » Patrick Barbier, maire de Muttersholtz.

Prévenir les communes en cas de consommation anormales des écoles dans les Alpes-de-Haute-Provence :

« Nous sommes heureux d'avoir un tel outil à notre disposition. Nous travaillons différemment et avec plus d'intelligence. Nous sommes toujours preneurs, même en tant qu'expérimentateurs, de nouvelles solutions. » Jean-Charles Minetto, Directeur général des services de Sisteron.

Des offres plus adaptées et plus économiques grâce à Linky™ :

« Les seuls vrais reproches qui nous sont faits proviennent de consommateurs qui ont vu nos offres, mais... ils ne sont pas encore équipés de Linky™ ! » François Joubert, Directeur général OHM Energie.

### LES BÉNÉFICES POUR LES AUTRES UTILISATEURS DU RÉSEAU

Le nouveau compteur d'électricité présente également un intérêt économique **pour les producteurs** d'électricité, dénombrés fin 2019 à plus de 441 000 en France. Depuis 2017, Enedis installe des compteurs communicants à tous les nouveaux clients désirant autoconsommer, c'est-à-dire injecter sur le réseau de distribution le surplus non consommé de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable. Grâce au compteur Linky™, un seul outil de comptage suffit pour mesurer à la fois l'électricité produite et l'électricité consommée. Cette spécificité technique fait réaliser aux nouveaux producteurs une économie de 600 euros en moyenne sur le coût de raccordement.

De plus, le nouveau compteur constitue un outil intéressant **pour les collectivités territoriales**, en leur qualité d'autorités concédantes, d'aménageurs du territoire ou de clientes. Avec Linky™, elles disposent de données globales de consommation et de production, conformément aux recommandations de la CNIL, leur offrant la possibilité de suivre plus finement les consommations des bâtiments communaux ou d'évaluer les programmes de rénovation énergétique.

Ainsi, le service public de l'électricité est plus performant pour l'ensemble des clients, des utilisateurs et des autorités concédantes.





Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky™, les chiffres propres à votre concession sont les suivants :

**Compteurs Linky™ (Concession)**

|                                                                                          | 2019    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™                                                | 51,1%   |
| Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™                                              | 124 905 |
| Nombre de communes concernées par le déploiement en masse                                | 391     |
| Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™                                        | 110 623 |
| Nombre de comptes clients ouverts**                                                      | 4 239   |
| Nombre de demandes de création de compte client en attente d'activation par le client*** | 1 862   |

\* PDL : Point de livraison.

\*\* Nombre de comptes clients ouverts dans l'année par les clients C5 (résidentiels et professionnels) pour accéder à leurs données de consommation.

\*\*\* Demandes enregistrées, ayant entraîné l'envoi du mot de passe provisoire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une ouverture de compte.



Commencé en septembre 2016, le déploiement du compteur Linky se poursuivra jusqu'en 2021.

En cours de l'année, 56 727 compteurs ont été posés sur le territoire du SDEM50.

Au total, 124 905 compteurs (51,1%) ont été posés soit par les prestataires Feedback ou RSP dans le cadre du programme de déploiement soit par un technicien Enedis dans le cadre d'un dépannage ou de la mise en service d'une nouvelle installation.

## 3.5. La facilitation des démarches de raccordement

**Rappel :** Un raccordement provisoire est pris en charge par Enedis sous réserve :

- qu'un fournisseur d'énergie ait émis une demande pour le compte du client ;
- que le client ait signé l'engagement par lequel il atteste avoir pris connaissance des dispositions relatives à la sécurité électrique de son installation temporaire, au caractère provisoire de son raccordement, aux conditions de suspension de l'alimentation électrique ;
- que le raccordement soit réalisable techniquement par Enedis.

### Le programme Raccordement

Mi-2019, Enedis a lancé, sur les différents segments de clients, un programme Raccordement dont l'objectif est de faciliter le parcours raccordement des clients.

### Le portail « Tester mon raccordement en ligne »

Le portail « Tester mon raccordement en ligne », mis à disposition par Enedis en juillet 2018, permet aux porteurs de projets d'installations de production ou de soutirage en BT de simuler le niveau de complexité du raccordement de leurs projets, avant même d'en déposer la demande auprès d'Enedis. À fin 2019, plus de 15 000 simulations de projets ont été réalisées, ce qui démontre toute la pertinence de ce service accessible depuis les espaces clients d'Enedis.

**NOU  
VEAU**

### Le site « Enedis-Connect » est dédié aux demandes de raccordement d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA et à leur suivi, ainsi qu'aux demandes de raccordement provisoire

Le site « Enedis-Connect » permet aux clients particuliers et professionnels de saisir leurs demandes de raccordement  $\leq 36$  kVA et de consulter l'avancement de ces raccordements en ligne. Ainsi, ils peuvent effectuer certains actes tels que des paiements et échanger avec Enedis sur ce site internet.

En 2016, toutes les demandes de raccordement provisoire BT de puissance  $> 36$  kVA et HTA de courtes ou de longues durées ont été intégrées dans « Enedis-Connect », dont l'ergonomie a été améliorée.

Depuis 2018, les clients « petits producteurs » ( $BT \leq 36$  kVA) peuvent également saisir leurs demandes de raccordement sur Enedis-Connect. À cette occasion, les comptes de type « partenaires » permettent aux clients consommateurs ou producteurs, faisant plusieurs demandes de raccordement, de les suivre sur un seul et même compte.

En 2019, Enedis a mis en ligne tous les formulaires relatifs aux différents types de prestations liées aux raccordements (raccordement neuf, modification ou suppression de raccordement, ajout de compteur en colonne, déplacement de compteur, etc.). Ainsi, tous les clients peuvent saisir leur demande et suivre l'avancement de celle-ci.

### **Le PRACMA, un portail pour les demandes de raccordement d'une puissance supérieure à 36 kVA (BT ou HTA) et leur suivi**

Ce portail permet aux clients Entreprises ou Collectivités de saisir leurs demandes de raccordement > 36 kVA et de consulter l'avancement de ces raccordements en ligne. Ainsi, ils peuvent signer, de manière électronique, tous les documents contractuels liés au raccordement. Ces clients ont la possibilité de suivre l'avancement de leurs demandes sur un espace qui leur est dédié, déposer des documents et recevoir des notifications par mail ou sms des principales étapes de leurs projets.

L'ouverture du portail pour la gestion des raccordements collectifs s'est réalisée entre janvier 2017 et début 2019. Ainsi, les clients (promoteurs, aménageurs, lotisseurs) peuvent également établir et suivre leurs demandes de raccordement sur ce portail.

En janvier 2018, ces facultés ont été ouvertes aux clients pour leurs demandes de raccordement de leurs installations de production.

Lors de leur demande de raccordement, il est proposé aux collectivités territoriales de bénéficier, via le portail, de la réception des factures dématérialisées.

En 2019, les formulaires de collecte de la demande ont été simplifiés permettant d'en améliorer la compréhension. Les demandes anticipées de raccordement et d'augmentations de puissance peuvent aussi se faire via le portail, facilitant ainsi les démarches.

Les données relatives aux Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques (IRVE) y sont intégrées.

**NOU  
VEAU**

### **Nouvelle organisation dédiée aux raccordements des installations de production d'une puissance supérieure à 36 kVA (BT ou HTA)**

Depuis le 15 octobre 2019, un accueil centralisé national des demandes de raccordement des installations de production BT > 36 kVA et < 250 kVA a été mis en place à Aix-en-Provence. Ainsi, les clients producteurs bénéficient d'une expertise spécialisée dans la qualification et le traitement de leurs demandes et d'une uniformité des pratiques mises en œuvre sur le territoire. Cet accueil centralisé vise plus d'efficacité dans le traitement des raccordements de ces clients producteurs et ainsi, dans l'accompagnement du développement des énergies renouvelables.

L'extension de cet accueil centralisé à l'ensemble du territoire national est prévue à la fin du premier trimestre 2020.

Par ailleurs, Enedis a réorganisé, dès le début de l'année 2019, l'activité de raccordement des Grands Producteurs (> 250 kW, HTA) en mettant en place, au niveau national, les Agences Raccordement Grands Producteurs (ARGP). Ces agences ont développé et concentré leur expertise et leurs pratiques harmonisées sur les problématiques de raccordements propres à ces producteurs dans l'objectif d'améliorer leur satisfaction.

En mai 2020, les ARGP seront toutes créées et couvriront l'ensemble du territoire français.

**NOU  
VEAU**

### **Maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de raccordement électrique (article L. 342-2 du Code de l'énergie) pour les consommateurs et les producteurs**

Le décret du 13 février 2019, publié au *Journal officiel* du 15 février, encadre une mesure inscrite dans la loi pour un Etat au Service d'une Société de Confiance du 10 août 2018 dite «loi ESSOC», relative au raccordement aux réseaux de transport et de distribution de l'électricité (article L. 342-2 du Code de l'énergie).

Ainsi, « le producteur, ou le consommateur, peut faire exécuter, à ses frais et sous sa responsabilité, les travaux de raccordement sur les ouvrages dédiés à son installation par des entreprises agréées par le maître d'ouvrage [...] et selon les dispositions d'un cahier des charges établi par ce maître d'ouvrage sur la base de modèles publiés par ce dernier ».

Autrement dit, les producteurs et les consommateurs peuvent désormais, s'ils acceptent les termes du contrat de mandat introduit par le décret, réaliser eux-mêmes leur raccordement en maîtrise d'ouvrage déléguée. Ce contrat de mandat leur permet d'agir au nom et pour le compte d'Enedis en les assurant que la construction des ouvrages dédiés à leur raccordement respectera les mêmes règles que celles qu'applique Enedis quand elle réalise elle-même ces travaux.

Ce dispositif ne s'applique qu'à la construction des ouvrages dédiés, c'est-à-dire « les canalisations électriques aériennes, souterraines ou sous-marines et leurs équipements terminaux qui, à leur création, ne concourent ni à l'alimentation ni à l'évacuation d'autres installations que celles du demandeur ».

Conformément aux deux délibérations de la CRE encadrant la mise en œuvre de la loi ESSOC pour le raccordement, ce dispositif a fait l'objet de concertations en Comité des Utilisateurs des Réseaux de Distribution d'Électricité, nécessaires pour la mise à jour de la Documentation Technique de Référence d'Enedis. Celle-ci est disponible pour le consommateur ou le producteur depuis le 2 décembre 2019 sur le site d'Enedis : <https://www.enedis.fr>.

### **Barème pour la facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis version 6**



Suite à son approbation par la Commission de régulation de l'énergie le 24 juillet 2019, cette nouvelle version du barème est entrée en vigueur le 24 octobre 2019.

Les principales évolutions sont les suivantes :

#### **L'accompagnement de la transition énergétique avec trois actions :**

- mise en place de formules simplifiées de coûts pour les producteurs 36-100 kVA ;
- insertion d'un chapitre dédié au raccordement des installations de stockage d'électricité ;
- ajout d'une formule simplifiée de coûts pour les dérivations individuelles pour les colonnes électriques existantes afin d'accompagner le développement des IRVE.

#### **Une lecture facilitée pour les clients avec deux actions :**

- introduction de formules simplifiées de coûts sur les modifications de branchements (le déplacement ou le remplacement d'un branchement souterrain ou aéro-souterrain, le remplacement d'une dérivation individuelle ou d'un coffret « simple », l'intervention d'Enedis sur une dérivation individuelle en immeuble) ;
- simplification de la grille de prix pour les branchements provisoires.

Ce nouveau barème est disponible sur le site Enedis à l'adresse suivante :

[https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-PRO-RAC\\_03E.pdf](https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-PRO-RAC_03E.pdf)



## Enedis partenaire de l'ensemble des parties prenantes de la mobilité électrique

En 2019, les équipes d'Enedis ont été mises à contribution dans tous les territoires, ruraux comme urbains, pour coconstruire des projets de mobilité électrique répondant aux demandes des territoires. Le déploiement des mobilités durables est un nouveau sujet de coopération. C'est pourquoi Enedis développe son expertise en ce domaine et la met à disposition des collectivités territoriales. Enedis contribue ainsi à penser les mobilités de demain, à anticiper les impacts sur le réseau de distribution d'électricité et à optimiser l'implantation des infrastructures au plus près des besoins des territoires.

Ainsi, Enedis et ses partenaires expérimentent et mettent en place des solutions de recharge adaptées, optimisées, innovantes, voire inédites, pour des projets très diversifiés tels que : bornes de recharge sur voie publique, bornes « à la demande », bus électriques, équipement de parkings d'immeubles, alimentation des bateaux à quai, etc.

Pour conforter sa position de partenaire de la mobilité électrique partout et pour tous, Enedis a noué des partenariats stratégiques avec : l'Association des Maires de France, Régions de France, la Fédération des Promoteurs Immobiliers, la Banque des Territoires, Plateforme Automobile, CDC Habitat, FNAIM, UNIS, etc.

Enedis s'est attachée à accompagner les diverses parties prenantes pour se projeter, dessiner des scénarios de développement de la mobilité dans les territoires et ainsi définir au mieux des solutions techniques optimisées pour le porteur de projet et le réseau de distribution d'électricité. Enedis favorise le développement du marché de la mobilité électrique, avec notamment l'utilisation des compteurs Linky™ pour le pilotage des bornes.

Le programme Mobilité Électrique d'Enedis pilote des études et expérimentations en recherche et développement sur de nombreux sujets :

- l'anticipation du développement de la mobilité électrique pour mieux intégrer au réseau les infrastructures de recharge ;
- la coconstruction d'une interface chargeur-réseau robuste en matière de qualité de l'électricité ;
- les solutions de recharge innovantes et l'analyse de cycles de recharge/décharge ;
- la conception et l'expérimentation de systèmes industriels pour le pilotage de la recharge ;
- le renforcement de la connaissance d'Enedis des stratégies d'acteurs en lien avec la flexibilité et le V2G (*Vehicule To Grid*, injection de l'électricité de la batterie du véhicule sur le réseau) ;
- l'accompagnement des démonstrateurs et des expérimentations locales.

Parmi les réalisations 2019, le partenariat Enedis-RATP qui permet d'analyser l'impact des ateliers de charge bus électriques sur le réseau, ainsi que l'appui au lancement du démonstrateur aVEnir, sont à souligner.

Enfin, en novembre 2019, Enedis a publié un rapport sur l'intégration de la mobilité électrique au réseau public de distribution (accessible sur le site [enedis.fr](http://enedis.fr)). Ce rapport indique que cette intégration s'opère progressivement et de façon locale. De fait, le réseau public de distribution d'électricité, compte tenu de sa conception et de sa robustesse, accompagne le développement socio-économique de la France depuis de nombreuses années : intégration des EnR, nouveaux usages de l'électricité, etc. Le réseau public de distribution d'électricité est en parfaite capacité d'accueillir et de gérer les nouveaux usages de la mobilité électrique. C'est pour celui-ci une opportunité de développement, d'innovation à l'écoute des acteurs de la mobilité électrique et également une opportunité de renforcement de son ancrage dans les territoires. Par ailleurs, la trajectoire d'investissements d'Enedis intègre ce développement. Les estimations de dépenses liées à l'arrivée de la mobilité électrique sur les quinze prochaines années représentent moins de 10 % du total des investissements d'Enedis.

## LE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au niveau national, les travaux de raccordement sont réalisés dans les délais convenus avec les clients dans 92,2 % des cas en 2019 (contre 92,6 % des cas en 2018). Les résultats demeurent donc stables.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

---

### Taux de réalisation des travaux dans les délais convenus (Concession)

|                                                                                | 2018  | 2019  | Variation (en %) |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|------------------|
| Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau) | 97,4% | 96,7% | -0,7%            |

---



## 3.6. Perspectives et enjeux

### LES NOUVEAUX SERVICES CLIENTS EN 2020

#### L'évolution de l'espace Entreprises

En 2020, les clients Entreprises pourront bénéficier de nouveaux services, tels que :

- consulter et télécharger leurs factures de consommation, contrats, avenants pour leur périmètre ;
- accéder à leur historique de facturation sur dix ans ;
- choisir les canaux d'envoi : e-mails et/ou serveurs FTP, et recevoir les données de courbe de charge ou autres données du/des compteurs et les données récurrentes sur les canaux choisis ;
- visualiser et résilier des services souscrits par un tiers (fournisseurs d'électricité ou fournisseurs de services) sur un Point de Référence des Mesures (PRM) dont il est titulaire.

#### Refonte des comptes clients Particuliers

En 2020, les comptes des clients Particuliers vont être modernisés :

- création de compte instantanée ;
- possibilité de gérer plusieurs points de livraison dans un seul et même compte (sous réserve que le client soit strictement le titulaire des points de livraison) exemple : résidence principale et résidence secondaire, installation de production dans l'habitation, etc. ;
- visualisation, dans un même compte, des données de consommation et/ou de production avec le choix de la période affichée (année, mois, semaine, jour, heure) et possibilité de comparer avec l'historique ;
- simulateur de raccordement simple ;
- refonte de la rubrique d'assistance Aide et Contact en lien avec [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) ;
- alertes : coupures, travaux, interventions, etc. ;
- nouveau service de visualisation des données de production pour les producteurs en surplus.

#### Refonte du site [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

Une nouvelle version du site internet d'Enedis, plus simple, plus ergonomique et plus souple pour faciliter la navigation des clients, sera disponible en 2020.

#### Optimisation de l'organisation de l'accueil

Le développement des canaux de contacts digitaux pour les clients se poursuit en 2020 avec la mise en place de *bots*, accessibles depuis le site [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr), permettant ainsi aux conseillers clientèle de se concentrer sur des tâches à valeur ajoutée plus bénéfiques pour les clients.

Enfin, une modernisation des outils de routage des interactions clients est en cours avec les premiers pilotes prévus au dernier trimestre 2020, en vue d'une généralisation en 2021. Elle permettra une gestion optimisée des contacts clients, quel que soit le canal utilisé (téléphone, chat, mail, courrier, etc.) au service de la satisfaction clients.

## Évolution de la mesure de la satisfaction clients

La recherche du zéro client «Pas du Tout Satisfait» (PDTS), notamment dans le domaine du raccordement, constitue un enjeu majeur pour Enedis et ses clients.

Une refonte complète des indicateurs est proposée pour rendre lisible et compréhensible la trajectoire visée et traduire les ambitions opérationnelles de la politique clients. Ces nouveaux indicateurs seront déclinés à la maille régionale et par segment. Ils retiennent les clients «pas du tout satisfaits» comme élément de pilotage pour les activités raccordement et hors raccordement à un périmètre élargi, afin de mieux refléter la performance «clients» opérationnelle. Par exemple, seront intégrées les activités de raccordements provisoires et l'activité accueil distributeur, pour les activités hors raccordement.

Enfin, de nouvelles enquêtes vont être mises en test en 2020 : elles concernent notamment les fournisseurs, la mobilité électrique et les producteurs.

## L'INSTALLATION DES COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY™ EN 2020

L'installation des nouveaux compteurs électriques repose sur un plan de déploiement ambitieux et rigoureux qui se poursuivra dans les mois à venir sur l'ensemble des territoires. Le concessionnaire s'engage à préparer au mieux avec les autorités concédantes le processus de déploiement des compteurs communicants et à réaliser régulièrement un point de son avancement.

Il est prévu que, en 2020, près de 7 millions de nouveaux compteurs soient déployés.

À fin 2020, plus de 30 millions de foyers français seront équipés du nouveau compteur.

## ÉVOLUTIONS LIÉES AUX RACCORDEMENTS EN 2020

### Barème (version 6) pour la facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

Au cours de l'année 2020, Enedis va poursuivre les simplifications et améliorations engagées dans le cadre de la version 6 du barème de facturation des raccordements pour accompagner la transition énergétique.

Ces évolutions permettront d'améliorer la lisibilité des prix de raccordement pour les clients et de simplifier l'élaboration des propositions de raccordement.

### Évolution d'Enedis-Connect

En 2020, la facilitation des éléments de collecte sur Enedis-Connect se poursuivra. À titre d'illustration, il est envisagé le préremplissage des données du client à partir de son compte client.

### Évolution du portail PRACMA

En 2020, les formulaires de demande de raccordement seront proposés sous une nouvelle ergonomie et la navigation sera beaucoup plus simple et fluide. Après la signature de son devis en ligne, il sera possible de procéder au paiement par carte bancaire. De même, le portail offrira la possibilité de bénéficier d'une assistance en ligne.

# 4

## LES ÉLÉMENTS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX DE LA CONCESSION

### 4.1. Les éléments financiers de la concession

#### 4.1.1. LES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Conformément au cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire présente, pour ce qui concerne le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, les « principaux éléments du compte d'exploitation au niveau géographique compatible avec l'obtention des données comptables et financières significatives ».

Le réseau de distribution d'électricité étant interconnecté, l'organisation d'Enedis est fondée sur cette réalité physique et certaines activités du distributeur, très spécifiques et à forte technicité, sont organisées à une échelle qui dépasse le périmètre de la concession ; c'est notamment le cas des Agences d'Interventions Spécialisées (AIS) (postes sources, marché d'affaires et HTA) ou des Agences de Conduite du Réseau (ACR) qui interviennent sur plusieurs départements.

Enedis est organisée en 25 Directions régionales (DR) que viennent appuyer et animer des fonctions mutualisées aux niveaux interrégional (communes à plusieurs DR) et national.

Cette organisation vise une optimisation des moyens techniques et financiers à la disposition d'Enedis, eu égard notamment aux objectifs de productivité qui lui sont fixés par le Régulateur.

**Dans ce cadre, l'affectation à chaque concession est la suivante :**

- les données disponibles à la maille de la concession lui sont affectées directement,
- les données correspondant aux niveaux de mutualisation interrégionale ou nationale sont réparties sur les DR au prorata de leurs activités respectives. Les données comptables enregistrées au niveau de la DR concernée ou issues des mutualisations interrégionales ou nationales sont réparties vers chaque concession selon des clés de répartition.

**Produits d'exploitation détaillés (en k€) (Concession)**

|                                                                    | <b>Cf.<br/>Note</b> | <b>2018</b>    | <b>2019</b>    |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires                                                 |                     | 104 153        | <b>103 095</b> |
| <i>Recettes d'acheminement</i>                                     | 1                   | 97 150         | <b>96 112</b>  |
| <i>Dont clients HTA</i>                                            |                     | 12 908         | <b>12 728</b>  |
| <i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA</i>      |                     | 74 246         | <b>72 868</b>  |
| <i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite &gt; 36 kVA</i>   |                     | 10 200         | <b>10 357</b>  |
| <i>Dont autres</i>                                                 |                     | -204           | <b>159</b>     |
| <i>Recettes de raccordements et prestations</i>                    |                     | 5 447          | <b>5 449</b>   |
| <i>Dont raccordements</i>                                          | 2                   | 4 430          | <b>4 486</b>   |
| <i>Dont prestations</i>                                            | 3                   | 1 018          | <b>964</b>     |
| <i>Autres recettes</i>                                             | 4                   | 1 556          | <b>1 533</b>   |
| Autres produits                                                    |                     | 21 032         | <b>22 573</b>  |
| <i>Production stockée et immobilisée</i>                           | 5                   | 14 822         | <b>14 743</b>  |
| <i>Reprises sur amortissements et provisions</i>                   | 6                   | 5 493          | <b>7 126</b>   |
| <i>Reprises sur amortissements</i>                                 |                     | 797            | <b>455</b>     |
| <i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i> |                     | 699            | <b>357</b>     |
| <i>Dont autres types de reprises</i>                               |                     | 98             | <b>98</b>      |
| <i>Reprises sur provisions</i>                                     |                     | 4 695          | <b>6 671</b>   |
| <i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>             |                     | 616            | <b>1 765</b>   |
| <i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>             |                     | 4 080          | <b>4 906</b>   |
| <i>Autres produits divers</i>                                      | 7                   | 718            | <b>703</b>     |
| <b>Total des produits</b>                                          |                     | <b>125 185</b> | <b>125 667</b> |

**Charges d'exploitation détaillées (en k€) (Concession)**

|                                                                                  | <b>Cf.<br/>Note</b> | <b>2018</b>    | <b>2019</b>    |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|----------------|
| Consommation de l'exercice en provenance des tiers                               |                     | 62 003         | <b>62 044</b>  |
| <i>Accès réseau amont</i>                                                        | 8                   | 28 349         | <b>28 086</b>  |
| <i>Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau</i>                    | 9                   | 7 202          | <b>7 180</b>   |
| <i>Redevances de concession</i>                                                  | 10                  | 1 872          | <b>1 458</b>   |
| <i>Autres consommations externes</i>                                             | 11                  | 24 580         | <b>25 320</b>  |
| <i>Matériel</i>                                                                  |                     | 13 264         | <b>12 944</b>  |
| <i>Travaux</i>                                                                   |                     | 2 269          | <b>1 883</b>   |
| <i>Informatique et télécommunications</i>                                        |                     | 1 565          | <b>1 691</b>   |
| <i>Tertiaire et prestations</i>                                                  |                     | 3 666          | <b>3 626</b>   |
| <i>Bâtiments</i>                                                                 |                     | 2 266          | <b>2 003</b>   |
| <i>Autres achats</i>                                                             |                     | 1 550          | <b>3 173</b>   |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                            |                     | 3 979          | <b>3 843</b>   |
| <i>Contribution au CAS FACÉ</i>                                                  | 12                  | 1 680          | <b>1 587</b>   |
| <i>Autres impôts et taxes</i>                                                    | 13                  | 2 299          | <b>2 257</b>   |
| Charges de personnel                                                             | 14                  | 25 250         | <b>23 971</b>  |
| Dotations d'exploitation                                                         |                     | 29 526         | <b>29 914</b>  |
| <i>Dotation aux amortissements DP</i>                                            | 15                  | 18 359         | <b>19 395</b>  |
| <i>Dont amortissement des financements du concessionnaire</i>                    |                     | 10 689         | <b>11 615</b>  |
| <i>Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers</i> |                     | 7 670          | <b>7 780</b>   |
| <i>Dont autres amortissements</i>                                                |                     | 0              | <b>0</b>       |
| <i>Dotation aux provisions pour renouvellement</i>                               | 16                  | 1 802          | <b>1 465</b>   |
| <i>Autres dotations d'exploitation</i>                                           | 17                  | 9 365          | <b>9 055</b>   |
| Autres charges                                                                   | 18                  | 3 994          | <b>3 583</b>   |
| Charges centrales                                                                | 19                  | 5 971          | <b>6 484</b>   |
| <b>Total des charges</b>                                                         |                     | <b>130 723</b> | <b>129 840</b> |

**Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (en k€) (Concession)**

|                | <b>Cf.<br/>Note</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b>   |
|----------------|---------------------|-------------|---------------|
| <b>Montant</b> | 20                  | -5 537      | <b>-4 172</b> |

## CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation), il permet de couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et ainsi d'assurer l'équilibre économique global d'Enedis.

Si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, au-delà de cet équilibre, figure dans le tableau ci-après le montant de la charge qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen, également indiqué dans ce tableau. Inversement, si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, en deçà de l'équilibre global, le montant du produit qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Par définition, les contributions à l'équilibre se compensent entre elles, tandis que la somme des produits et des charges affectés à l'ensemble des concessions correspond au résultat d'exploitation d'Enedis en normes françaises. Ce résultat est public et audité chaque année par les commissaires aux comptes.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier, mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

| <b>Contribution à l'équilibre (en k€) (Concession)</b>                                            |              |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
|                                                                                                   | <b>2018</b>  | <b>2019</b>   |
| Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (pour rappel)                | -5 537       | <b>-4 172</b> |
| Charge supplémentaire                                                                             | 0            | <b>0</b>      |
| Produit supplémentaire                                                                            | 14 255       | <b>12 823</b> |
| <b>Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)</b> | <b>8 717</b> | <b>8 650</b>  |



### Note 1 - Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

#### Les recettes d'acheminement, localisées à plus de 99 %, comprennent :

- l'acheminement livré, relevé et facturé sur l'exercice 2019 aux clients aux tarifs réglementés de vente et aux clients ayant exercé leur éligibilité ;
- la variation de l'acheminement livré, relevé et non facturé sur l'exercice 2019, entre la clôture de l'exercice 2019 et celle de l'exercice 2018 (variation positive ou négative) ;
- la variation de l'acheminement livré, non relevé et non facturé entre les dates de clôture de l'exercice et de l'exercice précédent (variation positive ou négative).

Les recettes d'acheminement indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre de la concession à partir des systèmes de facturation d'Enedis. La présentation des recettes d'acheminement dans le CRAC est faite selon la segmentation suivante : clients BT  $\leq$  36 kVA ; clients BT > 36 kVA ; clients HTA.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

Le chiffre d'affaires acheminement est de 96 112 k€ en 2019, en diminution de 1 037 k€ par rapport à 2018 (97 150 k€), soit -1,07%.

### Note 2 - Recettes de raccordements

Les informations disponibles dans les systèmes d'information de facturation permettent de restituer, par concession, les recettes de raccordement.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

Le chiffre d'affaires raccordement est de 4 486 k€ en 2019, en hausse de 56 k€ par rapport à 2018 (4 430 k€), soit +1,26%.

### Note 3 - Recettes de prestations

Ces montants correspondent aux différents éléments du catalogue de prestations d'Enedis. Les recettes des prestations sont restituées directement au périmètre de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

#### **Note 4 - Autres recettes**

Les autres recettes correspondent aux montants comptabilisés par chaque DR dans le cadre de l'exécution de prestations annexes : prestations réalisées dans le cadre des entités mixtes Enedis-GRDF, modifications d'ouvrages, études diverses, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes recettes lorsqu'elles sont mutualisées au niveau interrégional ou national. Cette quote-part est affectée à chaque DR au prorata de ses activités.

Les autres recettes sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

Les autres recettes sont de 1 533 k€ en 2019, en diminution de 23 k€ par rapport à 2018 (1 556 k€), soit -0,01 %.

#### **Note 5 - Production stockée et immobilisée**

La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges internes (matériel, main d'œuvre, etc.) concourant à la création des stocks et des immobilisations au cours d'un exercice donné.

*NB : les charges externes (études et prestations intellectuelles, travaux, fournitures et matériel), affectées directement aux investissements de la concession, sont enregistrées au bilan sans transiter par le compte de résultat.*

La production stockée et immobilisée correspondant à des investissements imputables et localisables au niveau de la concession lui est affectée directement. Lorsque les investissements sont mutualisés à un niveau interrégional ou national (comme par exemple les investissements dans les systèmes d'information), la production stockée et immobilisée correspondante est affectée à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

#### **Note 6 - Reprises sur amortissements et provisions**

Ce poste est constitué :

- des reprises d'amortissements de financements du concédant ;
- d'autres natures de reprises d'amortissements ;
- des reprises de provisions pour renouvellement (PR) ;
- d'autres natures de reprises de provisions : il s'agit essentiellement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel ») et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Les reprises d'amortissements de financements du concédant et reprises de PR sont imputées par concession. Les autres produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

Les reprises sur amortissements et provisions sont de 7 126 k€ en 2019, en hausse de 1 634 k€ par rapport à 2018 (5 493 k€), soit +29,74 %.

Au niveau national, la rubrique passe de 751 M€ à 927 M€, soit une hausse de 177 M€, principalement due à :

- une augmentation des reprises de provisions relatives au risque d'irrécouvrabilité sur la part acheminement des facturations aux fournisseurs d'énergie (+ 6 M€ par rapport à 2018)
- une reprise au titre du Fonds de Péréquation d'Electricité (FPE) de 2012-2017 pour 140 M€.

#### **Note 7 - Autres produits divers**

Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment les indemnités d'assurance), ainsi que des correctifs éventuels d'inventaire patrimonial.

Dans les cas où ils ne lui sont pas directement imputables, ces produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

#### **Note 8 - Accès réseau amont**

Ce montant concerne l'exécution du contrat d'accès au réseau de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Les droits acquittés par Enedis pour l'accès à ce réseau sont établis à partir des flux transitant aux différents points d'injection sur le réseau public de distribution d'électricité (postes sources).

La facturation est effectuée conformément au tarif d'acheminement en vigueur et des choix de souscription effectués par la DR concernée.

Les charges de souscription d'accès au réseau de transport sont réparties au prorata de la consommation des clients sur le territoire de la concession au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

### **Note 9 - Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau**

Les pertes sur le réseau représentent l'écart entre l'énergie injectée sur le réseau public de distribution d'électricité et l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. On distingue généralement deux types de pertes : les pertes techniques (effet Joule généré par le transit d'électricité sur le réseau) et les pertes non techniques (énergie consommée mais non mesurée dans l'ensemble des dispositifs de comptage).

Enedis est tenue réglementairement d'acheter cette énergie. Cette activité d'achat, nécessitant un accès aux marchés de l'électricité, est centralisée au niveau national.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sont affectés à chaque DR en fonction de sa part d'accès au réseau amont, puis à la concession au prorata de la consommation qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

Les achats d'énergie sont de 7 180 k€ en 2019, en diminution de 22 k€ par rapport à 2018 (7 202 k€), soit -0,3%.

Les achats d'énergie, à l'échelle d'Enedis s'élèvent à 1035 M€ en 2019, en hausse de 26 M€ par rapport à 2018 (1 009 M€).

### **Note 10 - Redevances de concession**

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession effectivement versés au cours de l'année. Cette information est directement enregistrée à la maille de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

## Note 11 - Autres consommations externes

Les autres consommations externes font l'objet d'une présentation détaillée en six sous-rubriques :

- Les **achats de matériel** sont effectués par la DR en fonction des besoins d'exploitation et d'investissement du réseau. La part relative aux investissements est affectée directement à la concession. La part relative à l'exploitation est affectée au prorata du nombre de kilomètres réseau de la concession au sein de la DR. La part relative à la gestion clientèle est affectée au prorata du nombre de clients que représente la concession au sein de la DR.
- Les **achats de travaux** sont localisés en fonction de leur utilisation pour les besoins de la concession et peuvent donc être considérés comme natifs.
- Les **achats d'informatique et télécommunication** comprennent les achats locaux par la DR concernée de petits équipements de bureautique et téléphonie, ainsi qu'une quote-part des contrats mutualisés au niveau national (infogérance, etc.). Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **achats tertiaires et de prestations** couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions, etc.), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **achats relatifs aux bâtiments** concernent les besoins locaux de la DR concernée (locations de bureaux, frais de gardiennage et de nettoyage, etc.), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau interrégional ou national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **autres achats** regroupent notamment les contributions d'Enedis au Fonds de Péréquation de l'Electricité et divers postes relatifs aux besoins locaux de la DR concernée, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR. Les autres achats enregistrent, d'autre part, les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP), qui sont affectées directement à la concession en fonction des RODP des communes la composant.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

Les autres consommations externes (25 320 k€ sur l'AODE en 2019) comprennent la contribution au Fonds de Péréquation de l'Electricité pour un montant de 440 millions d'euros, au niveau national, suite à la publication des arrêtés au titre des exercices 2012 à 2019 (205 millions en 2018)

## Note 12 - Contribution au CAS-FACÉ

Enedis contribue à hauteur de 94 % aux besoins de financement du « Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS-FACÉ).

La contribution due par Enedis pour le financement de ces aides aux collectivités pour l'électrification rurale est affectée à la concession sur la base des modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS-FACÉ définies par l'article L. 2234-31 du CGCT, à savoir :

(Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de moins de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de moins de 2 000 habitants en 2018) + (Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de plus de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de plus de 2 000 habitants en 2018).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

## Note 13 - Autres impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts directs suivants :

- **cotisation foncière des entreprises** (CFE) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les locaux, terrains, postes sources, etc.) ;
- **imposition forfaitaire des entreprises de réseau** (IFER) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des transformateurs concernés ;
- **taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties** (TF) : ces charges sont affectées à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les bâtiments, terrains, postes sources, etc.) ;
- **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE) : cette charge nationale est affectée à la concession au prorata de son chiffre d'affaires, rapporté au chiffre d'affaires national.

Cette rubrique comprend également tous les autres impôts et taxes divers (droits d'enregistrement, timbres fiscaux, etc.), répartis au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont Enedis n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

## Note 14 - Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges patronales associées. Cette masse salariale est relative aux agents travaillant sur le réseau (entretien, dépannage, conduite du réseau), à ceux chargés des relations avec les clients (activités de comptage, relève, interventions techniques, accueil, facturation et raccordement) et au personnel en charge des activités « support » (gestion et administration).

Pour tenir compte de ces différentes activités et du fait que les agents ne sont pas dédiés à une concession en particulier, les charges de personnel d'Enedis sont affectées à la concession selon les règles suivantes :

- les charges de personnel relatives à l'activité de construction d'immobilisations sont affectées selon les coûts de main-d'œuvre imputés sur les affaires identifiables sur le périmètre de la concession ;
- les charges de personnel relatives à l'activité clientèle (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les charges de personnel relatives à l'activité réseau (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de kilomètres de réseau qu'elle représente par rapport au nombre de kilomètres de réseau du territoire couvert par la DR.

Lorsque les charges de ces différentes rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

#### **Note 15 - Dotation aux amortissements DP**

Les dotations aux amortissements DP (Distribution Publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

Les dotations aux amortissements DP sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.



## **Note 16 - Dotation aux provisions pour renouvellement**

La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin du contrat de concession, et pour lesquels Enedis assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques.

Les dotations aux provisions pour renouvellement sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

Cette rubrique intègre également l'impact de la poursuite des opérations de fiabilisation de l'inventaire entamées en 2018. Le montant correspondant est affecté directement à la concession.

## **Note 17 - Autres dotations d'exploitation**

Cette rubrique comprend les :

- dotations aux provisions pour charges liées aux pensions et obligations assimilées ;
- dotations aux autres provisions pour charges ;
- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et biens propres ;
- dotations aux provisions pour risques et litiges.

Cette rubrique est répartie au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

## **Note 18 - Autres charges**

Ce poste comprend notamment :

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif, et notamment mises au rebut ; les montants concernés sont affectés directement à la concession ;
- les pénalités pour coupures longues (> 5h) versées aux clients ; les montants concernés sont affectés directement à la concession ;
- les charges sur créances clients devenues irrécouvrables, ainsi que divers éléments non récurrents ; ces éléments sont répartis selon le nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée ; lorsque ces charges concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

Les autres charges sont de 3 583 k€ en 2019, en diminution de 411 k€ par rapport à 2018 (3 994 k€), soit -10,29 %.

Au niveau national la rubrique passe de 605 M€ à 592 M€, soit une diminution de 14 M€.

Cette baisse est notamment liée :

- à la baisse des charges pour achats de pertes dans le cadre de la procédure « Règlement Responsable d'Equilibre »,
- à la baisse des avoirs émis en faveur des fournisseurs d'énergie dans le cadre de l'irrécouvrabilité de la part acheminement, et ceci malgré une hausse des indemnités de coupures longues versées aux clients suite aux événements climatiques significatifs en 2019 (+ 50 M€).

### **Note 19 - Charges centrales**

Elles représentent la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'Enedis (cf. notes 11, 14 et 18).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2019.

Les charges centrales sont en augmentation de +59M€ (+8%) au niveau national. Cette évolution s'explique par l'augmentation des postes Tertiaires et Prestation, Bâtiments et charges de personnel, en lien avec les évolutions de périmètre des fonctions nationales.

### **Note 20 - Différence entre le total des produits et le total des charges**

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'Enedis au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

## TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE RÉPARTITION RETENUES POUR LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

| Produits à répartir                                                    |                                                        |                          |                                                             |                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
|                                                                        | Montant affecté<br>directement à la<br>concession (k€) | Montant réparti*<br>(k€) | Clé de répartition<br>principale des<br>montants répartis** | Valeur de la clé<br>principale appliquée<br>pour la répartition (en<br>%) |
| Recettes d'acheminement                                                | 95 257                                                 | 855                      | Au prorata du localisé                                      | 0,4%                                                                      |
| Raccordements                                                          | 4 486                                                  | 0                        | Au prorata du nombre<br>de clients                          | 12,6%                                                                     |
| Prestations                                                            | 962                                                    | 2                        | Au prorata du localisé                                      | 0,6%                                                                      |
| Autres recettes                                                        | 129                                                    | 1 404                    | Au prorata du nombre<br>de clients                          | 12,6%                                                                     |
| Production stockée et immobilisée                                      | 9 815                                                  | 4 929                    | Au prorata du nombre<br>de clients                          | 12,6%                                                                     |
| <i>Reprise sur amortissements et provisions</i>                        | 2 122                                                  | 5 004                    | Au prorata du nombre<br>de clients                          | 12,6%                                                                     |
| <i>Dont reprises d'amortissements de<br/>financements du concédant</i> | 357                                                    | 0                        | Au prorata du nombre<br>de clients                          | 12,6%                                                                     |
| <i>Dont autres types de reprises</i>                                   | 0                                                      | 98                       | Au prorata du nombre<br>de clients                          | 12,6%                                                                     |
| <i>Dont reprises de provisions pour<br/>renouvellement</i>             | 1 765                                                  | 0                        | Au prorata du nombre<br>de clients                          | 12,6%                                                                     |
| <i>Dont reprises d'autres catégories de<br/>provisions</i>             | 0                                                      | 4 906                    | Au prorata du nombre<br>de clients                          | 12,6%                                                                     |
| <i>Autres produits divers</i>                                          | 1                                                      | 703                      | Au prorata du nombre<br>de clients                          | 12,6%                                                                     |

Charges à répartir

|                                                                              | Montant affecté<br>directement à la<br>concession (k€) | Montant réparti*<br>(k€) | Clé de répartition<br>principale des<br>montants répartis**                                           | Valeur de la clé<br>principale appliquée<br>pour la répartition (en<br>%) |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Accès réseau amont                                                           | 0                                                      | 28 086                   | Au prorata des consommations                                                                          | 12,3%                                                                     |
| Achats d'énergie                                                             | 0                                                      | 7 180                    | Au prorata des consommations                                                                          | 12,3%                                                                     |
| Redevances de concession                                                     | 1 458                                                  | 0                        | Non applicable                                                                                        | -                                                                         |
| Matériel                                                                     | 5 349                                                  | 7 594                    | Clé composite<br>Matériel :<br>Investissements /<br>Longueur du réseau /<br>Nb de clients             | 22,7%                                                                     |
| Travaux                                                                      | 1 719                                                  | 164                      | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Informatique et télécommunications                                           | 0                                                      | 1 691                    | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Tertiaire et prestations                                                     | 0                                                      | 3 626                    | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Bâtiments                                                                    | 0                                                      | 2 003                    | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Autres achats                                                                | 131                                                    | 3 041                    | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Contribution au CAS-FACÉ                                                     | 1 587                                                  | 0                        | Modalités de calcul<br>du montant des<br>contributions des<br>gestionnaires de<br>réseau au CAS-FACÉ  | 10,1%                                                                     |
| Autres impôts et taxes                                                       | 862                                                    | 1 395                    | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Charges de personnel                                                         | 3 976                                                  | 19 995                   | Clé composite Charges<br>de personnel :<br>Investissements /<br>Longueur du réseau /<br>Nb de clients | 18,1%                                                                     |
| Dotation aux amortissements DP                                               | 19 395                                                 | 0                        | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Dont amortissement des financements<br>du concessionnaire                    | 11 615                                                 | 0                        | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Dont amortissement des financements<br>de l'autorité concédante et des tiers | 7 780                                                  | 0                        | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Dont autres amortissements                                                   | 0                                                      | 0                        | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Dotation aux provisions pour<br>renouvellement                               | 1 465                                                  | 0                        | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Autres dotations d'exploitation                                              | 0                                                      | 9 055                    | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |
| Autres charges                                                               | 807                                                    | 2 776                    | Au prorata du nombre<br>de clients                                                                    | 12,6%                                                                     |

\* Au niveau d'organisation immédiatement supérieur à la concession sur l'item considéré (la DR).

\*\* Pour les Autres impôts et taxes, plusieurs clés de répartition interviennent.

#### 4.1.2. LES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Conformément à l'article D. 2224-40 du décret n° 2016-496 du 21 avril 2016, relatif au compte-rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, Enedis mentionne les produits et charges exceptionnels. Ils sont répartis au prorata du nombre de clients de la concession par rapport à l'ensemble des clients d'Enedis, en l'absence d'information permettant de les localiser sur la concession.

| Éléments exceptionnels (en k€) (Concession) |             |
|---------------------------------------------|-------------|
|                                             | 2019        |
| Produits                                    | 1 740       |
| Charges                                     | 1 873       |
| <b>Produits - charges</b>                   | <b>-133</b> |

#### 4.1.3. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES GRANDES RUBRIQUES DE CHARGES ET DE PRODUITS DU CONCESSIONNAIRE DANS LE CADRE TARIFAIRE EN VIGUEUR

Enedis présente, à titre indicatif, les taux d'évolution des différents postes de charges d'exploitation et produits d'exploitation intégrés aux trajectoires financières retenues par la CRE dans le cadre de l'élaboration des tarifs, tels qu'ils ressortent principalement de la délibération CRE du 28 juin 2018 (TURPE 5 bis HTA-BT). Les taux d'évolution prévus pour 2020 par rapport à 2019 sont présentés ci-après.

Les tarifs étant des tarifs nationaux assis sur le principe de la péréquation, les évolutions des différents postes de charges et de produits ne signifient pas que les évolutions seront similaires pour chacune des concessions. S'agissant de pourcentages d'évolution nationaux, ils permettent de donner une tendance, toutes choses égales par ailleurs, mais ne tiennent pas compte des éléments spécifiques qui pourront se réaliser dans les années futures à l'échelle de la concession.

Par exemple, le niveau des raccordements ou de la production immobilisée dépendra de la dynamique territoriale propre à la concession, qui ne sera pas nécessairement similaire aux tendances nationales telles qu'elles avaient été envisagées lors de l'élaboration des tarifs.

Les volumes acheminés et, en corollaire, le niveau des achats de pertes et de l'accès au réseau de transport étant très sensibles au climat, les données financières futures pourront être significativement différentes au niveau national des trajectoires utilisées pour la fixation du tarif, ce qui se traduira également dans les CRAC de la concession.

Par ailleurs, il n'est pas possible de faire des prévisions d'évolution pour la contribution à l'équilibre, dont le niveau dépendra des équilibres de la péréquation sur l'ensemble du territoire.

## Principaux éléments de délibérations de la CRE du 28 juin 2018 relatifs à l'évolution prévisionnelle des charges d'exploitation et des produits d'exploitation entre 2019 et 2020

### Charges nettes d'exploitation

D'un point de vue tarifaire, les charges nettes d'exploitation d'Enedis sont constituées :

- des charges liées à l'exploitation du système électrique composées :
  - des charges d'accès au réseau public de transport,
  - des autres charges liées à l'exploitation du système électrique ;
- des autres charges nettes d'exploitation.

#### A) Charges liées à l'exploitation du système électrique

##### 1) Charges d'accès au réseau public de transport

Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution couvre l'accès des gestionnaires de ces réseaux au réseau public de transport.

La CRE a estimé les montants prévisionnels des charges d'accès au réseau public de transport sur la base :

- de l'évolution prévisionnelle du TURPE HTB prévue par la délibération de la CRE du 17 novembre 2016 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine de tension HTB (TURPE 5 HTB) ;
- des hypothèses d'évolution des volumes de soutirage sur le réseau public de transport prévues dans le cadre de cette même délibération.

Les montants prévus pour 2019 et 2020 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

#### Charges d'accès au réseau public de transport (M€ courants)

|                                               | 2019  | 2020  | Variation (en %) |
|-----------------------------------------------|-------|-------|------------------|
| Charges d'accès au réseau public de transport | 3 657 | 3 660 | 0,1%             |

##### 2) Autres charges liées à l'exploitation du système électrique

Les autres charges liées à l'exploitation du système électrique couvrent essentiellement les achats de pertes sur les réseaux.

La CRE a estimé les montants prévisionnels des achats de pertes sur la base :

- d'une hypothèse de taux de pertes stable hors effet Linky™ et d'une hausse des injections totales (+0,6 % par an) ce qui aboutit à une hausse des volumes de pertes attendus, compensée par la diminution des pertes non techniques permises par le déploiement des compteurs Linky™ ;
- des prix constatés pour les volumes de pertes déjà achetés au 30 juin 2016 et, pour les volumes non encore achetés au 30 juin 2016, des prix des produits à terme durant les deux dernières semaines de juin 2016 (33 €/MWh pour les produits annuels).

Les montants prévus pour 2019 et 2020 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

---

**Autres charges d'exploitation du système électrique (M€ courants)**

|                                                             | 2019 | 2020 | Variation (en %) |
|-------------------------------------------------------------|------|------|------------------|
| Autres charges liées à l'exploitation du système électrique | 982  | 952  | -3,1%            |
| Dont achats de perte                                        | 923  | 892  | -3,4%            |



### B) Autres charges nettes d'exploitation

Les autres charges nettes d'exploitation correspondent notamment :

- aux autres achats et services (dont font partie les redevances de concession), aux charges de personnel et aux impôts et taxes ;
- déduction faite des produits d'exploitation hors recettes d'acheminement (dont font partie les contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement).

La CRE a retenu le niveau des charges atteint par Enedis au cours de la période tarifaire TURPE 4 HTA-BT comme référence pour ses travaux d'analyse, afin de faire bénéficier les consommateurs des gains de productivité réalisés par Enedis pendant cette période. La CRE s'est ainsi appuyée sur les données constatées de l'exercice 2015 afin d'apprécier les trajectoires prévisionnelles présentées par Enedis, tout en tenant compte :

- des facteurs exceptionnels ou non récurrents intervenus au cours de cet exercice ;
- des nouveaux projets et des évolutions connues susceptibles d'avoir des effets sur le niveau de charges d'Enedis au cours de la période tarifaire.

Les montants prévus pour 2019 et 2020 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

#### Autres Charges nettes d'exploitation (M€ courants)

|                                                                     | 2019  | 2020  | Variation (en %) |
|---------------------------------------------------------------------|-------|-------|------------------|
| Autres charges nettes d'exploitation                                | 4 582 | 4 591 | 0,2%             |
| Dont contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement | -658  | -687  | 4,4%             |

#### Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement prévues pour 2019 et 2020 dans le cadre de la délibération du 17 novembre 2016 sont les suivantes :

#### Recettes d'acheminement (M€ courants)

|                                             | 2019   | 2020   | Variation (en %) |
|---------------------------------------------|--------|--------|------------------|
| Les recettes d'acheminement prévisionnelles | 13 579 | 13 858 | 2,1%             |

*NB : comme le précise cette délibération, ces prévisions de recettes sont notamment fondées sur une évolution du TURPE au 1<sup>er</sup> août 2019 de +1,26 % et au 1<sup>er</sup> août 2020 de +1,40 %.*

## 4.2. Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Ces travaux ont notamment permis la mise en place d'un suivi individualisé et localisé des compteurs Linky™. Ils ont également conduit à une gestion individualisée des transformateurs HTA-BT qui sont ainsi gérés de façon localisée.

Ces deux natures d'ouvrages (compteurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire. Les valeurs en magasin associées à ces ouvrages sont réparties dans chaque concession concernée par le magasin au prorata des valeurs des ouvrages localisés de ladite concession, elles sont présentées de façon agrégée par nature d'ouvrage.

Dans la continuité de l'amélioration de la gestion des ouvrages et en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Enedis a également engagé des travaux de dénombrement et d'individualisation des ouvrages de branchement, qui ont permis d'aboutir au cours de l'exercice 2018 à un inventaire détaillé et localisé des compteurs pour les catégories de clients C1-C4 (Marché d'Affaires) et à une première étape de dénombrement et localisation sur les colonnes électriques.

- Pour le matériel de comptage, incluant les compteurs C1-C4 et les modems, l'inventaire a été réalisé à partir des bases de données techniques mises à jour suite au chantier « fin des TRV Jaune et Vert ».
- Pour les colonnes électriques, cet inventaire a été mené en croisant la liste des points de livraison groupés à une même adresse avec les données cadastrales. Cette méthode, présentée aux autorités concédantes en 2018, permet de localiser plus précisément par commune les valeurs patrimoniales représentatives des colonnes électriques et de mettre en place dès 2018 une gestion individualisée des nouveaux ouvrages.

Ces travaux de dénombrement et de localisation des colonnes électriques ont été finalisés en mai 2019.

Les valeurs définitives de la localisation sont désormais intégrées dans le tableau « Valeur des ouvrages concédés au 31 décembre » sur les nouvelles lignes « Compteurs marché d'affaires » et « Ouvrages collectifs de branchement ». Pour mémoire, un addendum détaillant précisément le résultat de ces travaux a été fourni en supplément du CRAC 2018 à titre informatif.

Dans le cadre de l'individualisation des ouvrages collectifs de branchements, des études de durée de vie ont été lancées fin 2017. Ces études ont porté sur la tenue technique des ouvrages (revue des prescriptions des matériels et réalisation de tests de vieillissement de matériels prélevés sur leur lieu d'exploitation par des laboratoires indépendants), leurs conditions d'exploitation (études d'incidentologie en fonction de l'âge des ouvrages et analyses statistiques du stock) et l'évolution du parc.

Les études ont été finalisées à la fin de l'année 2019, permettant à Enedis de conclure que la meilleure estimation de durée de vie de ces ouvrages est de 60 ans.

Enedis a donc procédé à un changement d'estimation dans ses comptes au 31 décembre 2019 pour l'ensemble des colonnes montantes. Ce changement a généré des reprises de provisions pour renouvellement pour les biens devenant renouvelables après la fin du contrat de concession en vigueur, suite à l'allongement de durée de vie. Les impacts éventuels de cette opération sur la concession sont notamment précisés dans les rubriques de produits et charges correspondantes.

En ce qui concerne les dotations aux amortissements, le changement d'estimation mis en oeuvre fin 2019 est appliqué de façon prospective, conformément aux règles comptables. Il n'a donc pas d'impact sur les dotations en 2019. À compter de 2020, les dotations seront calculées sur la durée de vie résiduelle des ouvrages sur la base d'une durée totale de 60 ans. À parc constant, les dotations sur les ouvrages collectifs de branchement seront donc moins importantes qu'en 2019.

Dans le cadre de l'application de la loi Elan (loi du 23 novembre 2018 portant Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), publiée au *Journal officiel* du 24 novembre 2018, un portail a été créé et mis à disposition en 2019 pour recueillir les demandes de transfert anticipé de la part des propriétaires de colonnes électriques jusqu'ici hors concession. Le dispositif mis en place par Enedis consiste en une préanalyse et validation des demandes de transfert après contrôle de leur recevabilité juridique et vérification que les informations fournies permettent d'identifier les ouvrages.

À fin décembre 2019, environ 134 000 demandes de transfert ont été répertoriées, dont plus d'un tiers concernant des colonnes déjà en concession. À noter que quelques rares propriétaires revendiquent leur propriété et refusent le transfert.

Les colonnes ainsi identifiées sont intégrées en comptabilité au fur et à mesure de leur traitement complet. Conformément aux règles comptables, elles sont valorisées à leur valeur vénale. En l'absence de marché, cette valeur est calculée à partir du coût de remplacement, corrigé d'un coefficient d'obsolescence tenant compte du palier technologique de la colonne, ainsi que d'un coefficient de vétusté tenant compte des amortissements « théoriques » cumulés depuis la mise en exploitation réelle de la colonne. Ces ouvrages sont considérés comme étant financés à 100 % par le concédant et ne donnent pas lieu à calcul de provision pour renouvellement, conformément aux dispositions de la loi Elan.

La valeur des colonnes ainsi transférées, potentiellement nouvellement intégrée dans le patrimoine du concédant, est comptabilisée dans la ligne « Ouvrage collectif de branchement ».

À noter que les travaux d'individualisation et de localisation se poursuivent sur les autres natures de branchements constitués essentiellement par les liaisons réseau, les dérivations individuelles et les disjoncteurs.

Les valeurs immobilisées des ouvrages ne faisant pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial, dont les autres natures de branchements, restent affectées par concession en fonction de clés.

## LA VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

### Valeur des ouvrages concédés (en k€)

|                                                 | Valeur brute<br>comptable | Amortissements | Valeur nette<br>comptable | Valeur de<br>remplacement | Provisions de<br>renouvellement |
|-------------------------------------------------|---------------------------|----------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| Canalisations HTA                               | 306 728                   | 151 564        | 155 165                   | 422 382                   | 39 084                          |
| <i>Dont aérien</i>                              | 141 739                   | 92 020         | 49 720                    | 224 593                   | 36 556                          |
| <i>Dont souterrain</i>                          | 164 989                   | 59 544         | 105 445                   | 197 789                   | 2 528                           |
| Canalisations BT                                | 387 373                   | 157 580        | 229 793                   | 502 093                   | 4 703                           |
| <i>Dont aérien</i>                              | 124 837                   | 68 468         | 56 369                    | 191 913                   | 2 473                           |
| <i>Dont souterrain</i>                          | 262 536                   | 89 112         | 173 424                   | 310 180                   | 2 230                           |
| Postes HTA-BT*                                  | 67 992                    | 39 221         | 28 771                    | 87 536                    | 2 476                           |
| Transformateurs HTA-BT                          | 33 048                    | 15 482         | 17 566                    | 44 102                    | 5 313                           |
| Comptage                                        | 10 752                    | 726            | 10 027                    | 10 752                    | 0                               |
| <i>Dont compteurs<br/>    Linky™</i>            | 10 050                    | 572            | 9 478                     | 10 050                    | 0                               |
| <i>Dont compteurs<br/>    marché d'affaires</i> | 702                       | 154            | 549                       | 702                       | 0                               |
| Ouvrages collectifs de<br>branchement**         | 3 904                     | 1 620          | 2 284                     | 4 900                     | 0                               |
| Autres biens localisés                          | 9 159                     | 4 396          | 4 763                     | 9 463                     | 59                              |
| Ouvrages de branchement<br>non localisés        | 133 838                   | 40 618         | 93 220                    | 157 507                   | 6 066                           |
| Comptage non localisés                          | 13 993                    | 9 541          | 4 451                     | 13 993                    | 0                               |
| Autres biens non localisés                      | 4 155                     | 1 338          | 2 817                     | 4 193                     | 5                               |
| <b>Total</b>                                    | <b>970 940</b>            | <b>422 084</b> | <b>548 856</b>            | <b>1 256 920</b>          | <b>57 708</b>                   |

\* Depuis 2018, cette ligne intègre les concentrateurs des compteurs Linky™.

\*\* Comprend les dérivations individuelles sur ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées de manière anticipée dans le cadre de la loi ELAN.

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût d'acquisition ou de production, ou à la valeur vénale (cas des colonnes « loi Elan » dont la méthode de valorisation est explicitée ci-dessus).

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2019, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

## MODE ET DURÉES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

### Durées d'utilité estimées

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Génie civil des postes    | 45 ans           |
| Canalisations HTA et BT   | 40 ans ou 50 ans |
| Postes de transformation  | 30 ans ou 40 ans |
| Installations de comptage | 20 à 30 ans (*)  |
| Branchements              | 40 à 60 ans      |

\* Certaines installations de comptage font actuellement l'objet d'un amortissement accéléré.

Périodiquement, Enedis s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion). Les travaux d'individualisation menés actuellement vont notamment permettre d'affiner, dans le temps, ces paramètres par composant, pour un plus juste reflet de la réalité patrimoniale.

## LA VARIATION DES ACTIFS CONCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019

Variation de la valeur des ouvrages concédés au cours de l'année 2019 (en k€) (Mise en service)

|                                                 | Valeur brute au<br>01/01/2019 pro<br>forma | Apports Enedis nets | Apports externes<br>nets (concedants<br>& tiers) | Retraits et<br>transferts en valeur<br>brute | Valeur brute au<br>31/12/2019 |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------|
| Canalisations HTA                               | 296 485                                    | 9 494               | 1 593                                            | -843                                         | 306 728                       |
| <i>Dont aérien</i>                              | 139 264                                    | 3 116               | 76                                               | -717                                         | 141 739                       |
| <i>Dont souterrain</i>                          | 157 220                                    | 6 378               | 1 517                                            | -126                                         | 164 989                       |
| Canalisations BT                                | 376 432                                    | 2 894               | 7 951                                            | 96                                           | 387 373                       |
| <i>Dont aérien</i>                              | 122 975                                    | 470                 | 1 503                                            | -112                                         | 124 837                       |
| <i>Dont souterrain</i>                          | 253 457                                    | 2 424               | 6 448                                            | 207                                          | 262 536                       |
| Postes HTA-BT*                                  | 64 790                                     | 3 245               | 321                                              | -364                                         | 67 992                        |
| Transformateurs HTA-BT                          | 32 659                                     | 618                 | 101                                              | -331                                         | 33 048                        |
| Comptage                                        | 6 070                                      | 4 759               | 0                                                | -76                                          | 10 752                        |
| <i>Dont compteurs<br/>    Linky™</i>            | 5 401                                      | 4 720               | 0                                                | -71                                          | 10 050                        |
| <i>Dont compteurs<br/>    marché d'affaires</i> | 669                                        | 38                  | 0                                                | -5                                           | 702                           |
| Ouvrages collectifs de<br>branchement**         | 4 191                                      | 453                 | 541                                              | -1 281                                       | 3 904                         |
| Autres biens localisés                          | 8 757                                      | 917                 | 30                                               | -546                                         | 9 159                         |
| Comptage non localisé                           | 15 396                                     | 306                 | 0                                                | -1 709                                       | 13 993                        |
| Ouvrages de<br>branchements non<br>localisés    | 126 116                                    | 4 496               | 3 226                                            | 0                                            | 133 838                       |
| Autres biens non localisés                      | 3 381                                      | 1 074               | 0                                                | -299                                         | 4 155                         |
| <b>Total</b>                                    | <b>934 276</b>                             | <b>28 255</b>       | <b>13 762</b>                                    | <b>-5 353</b>                                | <b>970 940</b>                |

\* Depuis 2018, cette ligne intègre les concentrateurs des compteurs Linky™.

\*\* Comprend les dérivations individuelles sur ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées de manière anticipée dans le cadre de la loi ELAN.

Les **valeurs brutes « pro forma »** correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2019.

Les **apports Enedis nets** correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'Enedis dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes.

Les **apports externes nets** correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'Enedis. À noter que, le cas échéant, les colonnes transférées en application de la loi Elan, sont intégrées dans cette colonne, puisque réputées comme financées par le concédant.

## SYNTHÈSE DES PASSIFS DE CONCESSION

Les passifs de concession sont de nature différente selon que l'on considère les droits sur les ouvrages existants ou les droits sur les ouvrages futurs.

| <b>Droits sur les ouvrages existants (en k€) (Concession)</b>   |             |                |                         |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|----------------|-------------------------|
|                                                                 | <b>2018</b> | <b>2019</b>    | <b>Variation (en %)</b> |
| Contre-valeur des biens concédés (comptes 22941x et 22945x)     | 532 622     | <b>548 856</b> | <b>3,0%</b>             |
| Valeur nette comptable des financements Enedis (comptes 22955x) | 221 112     | <b>235 523</b> | <b>6,5%</b>             |

Les **droits sur les ouvrages existants** comprennent :

- la contre-valeur des biens, qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant ;
- la valeur nette comptable des financements Enedis (ou financement du concessionnaire non amorti) : cette valeur correspond à la part non amortie des apports nets d'Enedis diminués des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du concédant qui sont affectés en droits du concédant lors des renouvellements et de ce fait considérés comme des financements du concédant.

| <b>Droits sur les ouvrages futurs (en k€) (Concession)</b> |             |                |                         |
|------------------------------------------------------------|-------------|----------------|-------------------------|
|                                                            | <b>2018</b> | <b>2019</b>    | <b>Variation (en %)</b> |
| Amortissement du financement du concédant (compte 229541)  | 119 670     | <b>125 914</b> | <b>5,2%</b>             |

Les **droits sur les ouvrages à renouveler** correspondent à l'amortissement du financement du concédant sur des biens pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement.

Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants.

| <b>Montant des droits du concédant (en k€) (Concession)</b> |             |                |                         |
|-------------------------------------------------------------|-------------|----------------|-------------------------|
|                                                             | <b>2018</b> | <b>2019</b>    | <b>Variation (en %)</b> |
| Somme des comptes 22941x, 22945x, 229541 et 22955x          | 431 180     | <b>439 247</b> | <b>1,9%</b>             |

Les **droits du concédant** correspondent aux enregistrements comptables dans les comptes 229. Ils sont spécifiques à l'existence de passifs du patrimoine concédé.

| <b>Provision pour renouvellement (en k€) (Concession)</b> |             |               |
|-----------------------------------------------------------|-------------|---------------|
|                                                           | <b>2018</b> | <b>2019</b>   |
| Provision                                                 | 58 816      | <b>57 708</b> |

La **provision pour renouvellement** est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques. Elle est constituée sur la durée de vie des biens, pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et



pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. Elle vient compléter l'amortissement industriel.

## 4.3. Les flux financiers de la concession

### LA REDEVANCE DE CONCESSION

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt :

#### 1 - Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant

C'est la part R1 de cette redevance, dite de « fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

**NOU  
VEAU**

| Montant de la part R1 (en €) (Concession)                  |         |                |                  |
|------------------------------------------------------------|---------|----------------|------------------|
|                                                            | 2018    | 2019           | Variation (en %) |
| Part R1                                                    | 574 175 | <b>588 011</b> | <b>2,4%</b>      |
| <i>Dont part R1 versée au titre des années antérieures</i> | 0       | <b>0</b>       | -                |

#### 2 - Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé

C'est la part R2 de la redevance, dite « d'investissement ». Elle représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2. Son montant est exprimé ci-dessous hors taxes.

**NOU  
VEAU**

| Montant de la part R2 (en €) (Concession)                  |           |                |                  |
|------------------------------------------------------------|-----------|----------------|------------------|
|                                                            | 2018      | 2019           | Variation (en %) |
| Part R2                                                    | 1 297 930 | <b>869 875</b> | <b>-33,0%</b>    |
| <i>Dont part R2 versée au titre des années antérieures</i> | 0         | <b>0</b>       | -                |

Le montant affiché ci-dessus au titre de la part R2 de la redevance de l'année 2019 n'intègre pas le complément de lissage qui pourrait être dû par Enedis en application de l'avenant signé le 9 juillet 2018 de prolongation de l'application du mécanisme du lissage de la part R2 de la redevance de concession.

## LA PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)

Les travaux de raccordement qui ont fait l'objet d'une remise d'ouvrages au concessionnaire sont éligibles à la Part Couverte par le Tarif (PCT) versée par Enedis.

Les montants de PCT mentionnés dans le tableau ci-après pour la concession correspondent aux montants versés par Enedis au cours de l'exercice 2019.

### Montant de la PCT

|                                                   | Montants (en k€) |
|---------------------------------------------------|------------------|
| Au titre des raccordements mis en service en 2018 | 206              |
| Au titre des raccordements mis en service en 2019 | 44               |

## LES AIDES À L'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS LE CADRE DU CAS FACÉ

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une ressource contractuelle versée directement par Enedis, il convient de noter que l'autorité concédante bénéficie chaque année, pour le financement des travaux d'électrification rurale réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, d'aides versées dans le cadre du « Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACÉ).

### DEPARTEMENT

|                 |       |
|-----------------|-------|
| Montant (en K€) | 7 592 |
|-----------------|-------|

Les aides accordées sont financées par les gestionnaires des réseaux publics de distribution au travers de leurs contributions annuelles au CAS FACÉ, conformément à l'article L. 2224-31 du CGCT. Enedis, principal contributeur, couvre environ 94 % des aides versées par le CAS FACÉ. Le montant de sa contribution annuelle au titre de 2019 s'est élevé à 350 M€.

## LA PARTICIPATION AU TITRE DE L'ARTICLE 8

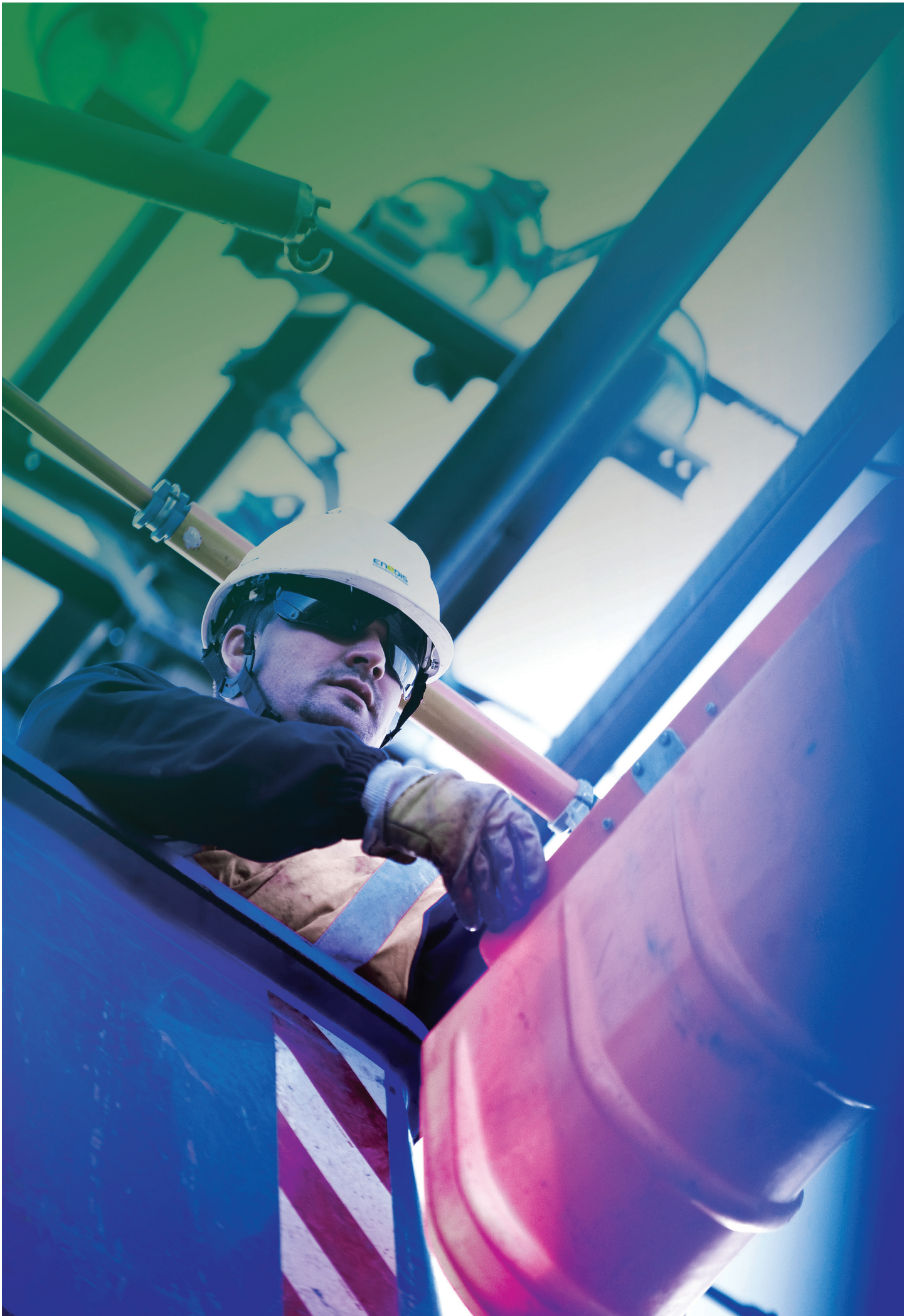
Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

### Montant de la participation (en €) (Concession)

|                                     | 2018    | 2019    | Variation (en %) |
|-------------------------------------|---------|---------|------------------|
| Article 8 « Travaux environnement » | 562 000 | 562 000 | 0,0%             |

## LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS SPÉCIFIQUES

Le concessionnaire intervient également dans le cadre de partenariats spécifiques avec des communes.



# ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ ENEDIS

|                                                    |     |
|----------------------------------------------------|-----|
| 1. Les indicateurs de suivi de l'activité          | 130 |
| 2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2019 | 136 |
| 3. Vos interlocuteurs chez Enedis                  | 164 |





## LES INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTIVITÉ

### 1.1. Le réseau et la qualité de desserte

#### SITUATION GLOBALE DU RÉSEAU AU 31 DÉCEMBRE 2019

##### Réseau HTA (*en m*) (Concession)

|                          | 2018      | 2019      | Variation ( <i>en %</i> ) |
|--------------------------|-----------|-----------|---------------------------|
| Réseau souterrain        | 2 721 765 | 2 855 072 | 4,9%                      |
| Réseau torsadé           | 0         | 132       | -                         |
| Réseau aérien nu         | 6 635 327 | 6 616 057 | -0,3%                     |
| Réseau total aérien      | 6 635 327 | 6 616 189 | -0,3%                     |
| Total réseau HTA         | 9 357 091 | 9 471 261 | 1,2%                      |
| Taux d'enfouissement HTA | 29,1%     | 30,1%     | 3,6%                      |

##### Postes HTA-BT (*en nb*) (Concession)

|                                         | 2018   | 2019   | Variation ( <i>en %</i> ) |
|-----------------------------------------|--------|--------|---------------------------|
| Postes situés dans une commune rurale*  | 9 364  | 9 385  | 0,2%                      |
| Postes situés dans une commune urbaine* | 2 849  | 2 891  | 1,5%                      |
| Total postes HTA-BT                     | 12 213 | 12 276 | 0,5%                      |
| <i>Dont postes sur poteau</i>           | 7 897  | 7 864  | -0,4%                     |
| <i>Dont postes cabines hautes</i>       | 4      | 3      | -25,0%                    |
| <i>Dont postes cabines basses</i>       | 357    | 350    | -2,0%                     |
| <i>Dont autres postes</i>               | 3 955  | 4 059  | 2,6%                      |

\* Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

##### Réseau BT (*en m*) (Concession)

|                                          | 2018       | 2019       | Variation ( <i>en %</i> ) |
|------------------------------------------|------------|------------|---------------------------|
| Réseau souterrain                        | 3 473 135  | 3 559 086  | 2,5%                      |
| Réseau torsadé                           | 5 328 032  | 5 387 103  | 1,1%                      |
| Réseau aérien nu                         | 1 259 758  | 1 159 382  | -8,0%                     |
| <i>Dont fils nus de faibles sections</i> | 533 965    | 476 923    | -10,7%                    |
| Réseau total aérien                      | 6 587 790  | 6 546 485  | -0,6%                     |
| Total réseau BT                          | 10 060 925 | 10 105 571 | 0,4%                      |
| Taux d'enfouissement BT                  | 34,5%      | 35,2%      | 2,0%                      |

##### Départs alimentant la concession (Concession)

|                                                                    | 2018 | 2019 |
|--------------------------------------------------------------------|------|------|
| Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs ( <i>km</i> ) | 87   | 89   |
| Nombre moyen d'OMT* par départ HTA aérien                          | 6    | 3    |

\* Organe de manœuvre télécommandé.

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA-BT de la concession :

**Ouvrages par tranche d'âge (en km ou en nb de postes) (Concession)**

|                      | Réseau HTA | Réseau BT | Postes HTA-BT |
|----------------------|------------|-----------|---------------|
| < 10 ans             | 1 118      | 1 753     | 1 639         |
| ≥ 10 ans et < 20 ans | 880        | 1 765     | 1 708         |
| ≥ 20 ans et < 30 ans | 2 760      | 2 578     | 3 086         |
| ≥ 30 ans et < 40 ans | 2 871      | 1 597     | 3 660         |
| ≥ 40 ans             | 1 843      | 2 412     | 2 183         |

Nota : S'agissant des postes HTA-BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

## LES OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2019

En 2019, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

**Canalisations HTA mises en service (en m) (Concession)**

|                        | 2018    | 2019           |
|------------------------|---------|----------------|
| Souterrain             | 103 455 | <b>88 692</b>  |
| Torsadé                | 0       | <b>139</b>     |
| Aérien nu              | 17 856  | <b>23 138</b>  |
| <b>Total</b>           | 121 311 | <b>111 969</b> |
| Dont pour information  |         |                |
| <i>Extension</i>       | 34 836  | <b>15 751</b>  |
| <i>Renouvellement*</i> | 38 783  | <b>57 563</b>  |
| <i>Renforcement</i>    | 47 692  | <b>38 655</b>  |

\* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

**Canalisations BT mises en service (en m) (Concession)**

|                        | 2018   | 2019          |
|------------------------|--------|---------------|
| Souterrain             | 30 199 | <b>21 594</b> |
| Torsadé                | 7 089  | <b>7 148</b>  |
| Aérien nu              | 0      | <b>0</b>      |
| <b>Total</b>           | 37 288 | <b>28 742</b> |
| Dont pour information  |        |               |
| <i>Extension</i>       | 22 006 | <b>13 639</b> |
| <i>Renouvellement*</i> | 10 980 | <b>11 226</b> |
| <i>Renforcement</i>    | 4 302  | <b>3 877</b>  |

\* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.



## LES PERTURBATIONS DANS LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE ET LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS

### Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

| Coupures liées à des incidents (Concession)  |       |       |                  |
|----------------------------------------------|-------|-------|------------------|
|                                              | 2018  | 2019  | Variation (en %) |
| Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau | 2,5   | 3,1   | 24,0%            |
| <i>Dont réseau aérien</i>                    | 1,6   | 1,9   | 21,2%            |
| <i>Dont réseau souterrain</i>                | 0,2   | 0,3   | 28,4%            |
| Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau  | 9,8   | 9,8   | 0,1%             |
| <i>Dont réseau aérien</i>                    | 4,8   | 5,0   | 4,1%             |
| <i>Dont réseau souterrain</i>                | 1,1   | 0,8   | -23,9%           |
| Nombre de coupures sur incident réseau       | 2 083 | 1 730 | -16,9%           |
| <i>Longues (&gt; à 3 min)</i>                | 1 212 | 1 276 | 5,3%             |
| <i>Brèves (de 1 s à 3 min)</i>               | 871   | 454   | -47,9%           |

### Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

| Coupures pour travaux (Concession) |       |       |                  |
|------------------------------------|-------|-------|------------------|
|                                    | 2018  | 2019  | Variation (en %) |
| Nombre de coupures pour travaux    | 1 336 | 1 244 | -6,9%            |
| <i>Nombre sur réseau BT</i>        | 793   | 684   | -13,7%           |
| <i>Nombre sur réseau HTA</i>       | 543   | 560   | 3,1%             |
| Temps moyen                        | 21    | 22    | 6,8%             |

### Le nombre de clients affectés par ces perturbations

| Nombre de clients BT (Concession)                                                                                                    |        |        |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|------------------|
|                                                                                                                                      | 2018   | 2019   | Variation (en %) |
| Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues                                                        | 603    | 368    | -39,0%           |
| <i>Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT</i>                | -      | -      | -                |
| Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues                                                   | 791    | -      | -                |
| Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues                                              | 31 761 | 38 777 | 22,1%            |
| <i>Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT</i> | 18 416 | 22 637 | 22,9%            |
| Coupés pendant plus de 5 heures consécutives*, toutes causes confondues                                                              | 14 785 | 15 798 | 6,9%             |

\* Depuis 2018, Enedis prend en compte l'indicateur fixé par le TURPE 5, soit le nombre de clients coupés pendant plus de 5 heures consécutives toutes causes confondues.

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelles que soient la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

## La fréquence des coupures

### Fréquence des coupures (Concession)

|                                                                          | 2018 | 2019 | Variation (en %) |
|--------------------------------------------------------------------------|------|------|------------------|
| Fréquence des coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues     | 1,0  | 1,2  | 15,4%            |
| Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues | 3,5  | 2,1  | -39,2%           |

## LES DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION

Un départ BT est en contrainte de tension lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+10 % ou -10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA-BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

### Départs en contrainte de tension (en %) (Concession)

|                           | 2018 | 2019 |
|---------------------------|------|------|
| Taux de départs BT > 10 % | 1,5% | 1,6% |
| Taux de départs HTA > 5 % | 3,6% | 5,8% |

## 1.2. Le raccordement des clients

### LE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS

Au niveau national, l'activité raccordement des consommateurs est restée stable en 2019 (contre +0,3 % en 2018 par rapport à 2017).

**Au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccords ci-après :**

| Nombre de raccords neufs réalisés (Concession)                              |       |       |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------|-------|------------------|
|                                                                             | 2018  | 2019  | Variation (en %) |
| En BT et de puissance ≤ à 36 kVA                                            | 2 093 | 2 074 | -0,9%            |
| <i>Dont raccords BT individuels sans adaptation de réseau</i>               | 1 841 | 1 839 | -0,1%            |
| <i>Dont raccords BT collectifs sans adaptation de réseau</i>                | 1     | 5     | 400,0%           |
| <i>Dont raccords BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau</i> | 251   | 230   | -8,4%            |
| En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA                          | 81    | 79    | -2,5%            |
| En HTA                                                                      | 13    | 6     | -53,8%           |
| Nombre total des raccords neufs réalisés                                    | 2 187 | 2 159 | -1,3%            |

### LE DÉLAI MOYEN DE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au plan national, le délai moyen de réalisation des travaux (avec et sans adaptation de réseaux) est de 74,3 jours calendaires. Enedis a contenu la tendance à la hausse des délais moyens de travaux, malgré les évolutions réglementaires (décret anti-endommagement dit « DT/DICT », émergence des contraintes amiante) qui, structurellement, allongent les délais.

**Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :**

| Délai moyen de réalisation des travaux (en jours calendaires) (Concession)       |      |      |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------|------|------|------------------|
|                                                                                  | 2018 | 2019 | Variation (en %) |
| Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA | 78   | 62   | -20,4%           |

## L'ENVOI DES DEVIS DE RACCORDEMENT

Le délai moyen de transmission des devis constaté en 2019 pour l'ensemble des raccordements (avec et sans adaptations de réseaux) d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA est de 18,3 jours calendaires (contre 27,8 jours en 2018).

En ce qui concerne les raccordements d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (avec et sans adaptations de réseaux) à partir d'énergie renouvelable, le délai moyen d'envoi des devis constaté au niveau national a poursuivi sa baisse en 2019 : il ressort à 12,3 jours calendaires, contre 18,2 jours en 2018.

Les délais d'envoi des devis de raccordement continuent donc à se réduire.

**Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :**

### Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau) (Concession)

|                                                     | 2018  | 2019         | Variation (en %) |
|-----------------------------------------------------|-------|--------------|------------------|
| Taux de devis envoyés dans les délais               | 79,7% | <b>86,4%</b> | <b>8,4%</b>      |
| Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires) | 31    | <b>25</b>    | <b>-18,7%</b>    |

### Producteurs BT de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau) (Concession)

|                                                     | 2018  | 2019         | Variation (en %) |
|-----------------------------------------------------|-------|--------------|------------------|
| Taux de devis envoyés dans les délais               | 91,5% | <b>94,2%</b> | <b>3,0%</b>      |
| Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires) | 14    | <b>9</b>     | <b>-35,8%</b>    |

## LE RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS

En 2019, au périmètre national, le nombre de raccordements d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA a augmenté de 21,7 % avec 26 650 raccordements réalisés, contre 21 900 en 2018.

De même, en 2019 et au périmètre national, le nombre de raccordements réalisés d'installations de production de puissance supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA, s'élève à 3 356.

Enfin, le nombre de raccordements réalisés d'installations de production HTA, s'élève à 371.

**Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement d'installations de production est caractérisée par les données suivantes :**

### Raccordements d'installations de production individuelles neuves réalisés (Concession)

|                                                       | 2018 | 2019       | Variation (en %) |
|-------------------------------------------------------|------|------------|------------------|
| Raccordements BT ≤ à 36 kVA sans adaptation de réseau | 135  | <b>114</b> | <b>-15,6%</b>    |
| Raccordements BT ≤ à 36 kVA avec adaptation de réseau | 6    | <b>7</b>   | <b>16,7%</b>     |
| Raccordements BT compris entre 36 et 250 kVA          | 22   | <b>36</b>  | <b>63,6%</b>     |
| Raccordements HTA ≥ 250 kVA                           | 6    | <b>7</b>   | <b>16,7%</b>     |

**NOU  
VEAU**



## LA LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019

La liste détaillée des travaux réalisés en 2019 par Enedis est fournie dans un tableau au format électronique annexé au CRAC.

### 2.1. Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs



Le détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs est reporté dans les tableaux suivants :

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS

| Commune                   | Adresse des travaux                       | Libellé de l'affaire                          | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|---------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------|
| YQUELON                   | ZAC DU ROND DU CHÊNE                      | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif            | 91 795                              |
| COUTANCES                 | RUE DE LA MASSE                           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 71 210                              |
| BREHAL                    | RUE DE LA PLAGE                           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 67 326                              |
| RAMPAN                    | LA CAUVINERIE                             | Raccordement clients BT ≥ 120kVA              | 62 069                              |
| AGNEAUX                   | ROUTE DE COUTANCES                        | Raccordement clients BT ≥ 120kVA              | 58 456                              |
| PERIERS                   | ROUTE DE MONTSURVENT                      | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 49 671                              |
| CONDE-SUR-VIRE            | LOUIS LEFOULON                            | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 39 712                              |
| GRANVILLE                 | RUE PAUL DE GIBON                         | Raccordement clients BT ≥ 120kVA              | 35 894                              |
| ISIGNY-LE-BUAT            | BARRAGE DE VEZINS                         | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA   | 31 886                              |
| HARDINVEST                | LA BRISTELLERIE                           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 31 735                              |
| SAINT-JAMES               | LA VIEILLE PALUELLE                       | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension | 29 589                              |
| SIDEVILLE                 | LIEU DIT LA JULIENNERIE                   | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 28 217                              |
| BREHAL                    | RUE DU CAPITAINE LEMONNYER                | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 26 753                              |
| BREVILLE-SUR-MER          | 19 LE GRAND CHEMIN                        | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 24 904                              |
| SAINT-ROMPHAIRE           | 1 ROUTE DE VILLENEUVE                     | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif            | 23 240                              |
| BEAUMONT-HAGUE            | LE BOIS HENRY                             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif            | 21 620                              |
| SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS   | LA CROIX BAZIN                            | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif            | 20 719                              |
| COUVILLE                  | LE CAILLOU POINTU-LE BOURG                | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 20 644                              |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE     | TATIHOU                                   | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA   | 18 926                              |
| BREVILLE-SUR-MER          | RUE DE LA BARCERIE                        | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 18 541                              |
| CAMPROND                  | LE BOURG                                  | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif            | 17 212                              |
| CONDE-SUR-VIRE            | L'ÉPINE FRAULT                            | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension | 16 956                              |
| LONGUEVILLE               | LIEU DIT LES HOMELETS                     | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 16 681                              |
| SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS   | LES CHAMPS JOUAUX                         | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension | 15 942                              |
| TEURTHEVILLE-HAGUE        | LIEU DIT HAMEAU BONNISSANT-LES VASONS     | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 15 746                              |
| SAINT-PAIR-SUR-MER        | ZAC DES ARDILLIERS TRANCHE 4              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 15 170                              |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET | LOTISSEMENT COMMUNAL RESIDENCE LA LATHREE | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 15 165                              |
| BREHAL                    | CHEMIN DE LA CLAIRETTE                    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal | 14 975                              |
| BLAINVILLE-SUR-MER        | LA VICOMTERIE                             | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension | 14 415                              |
| SAINT-JAMES               | LE BOIS D'ATRE                            | Raccordement clients BT ≥ 120kVA              | 14 202                              |
| SAINT-JAMES               | L'ÉPINE                                   | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension | 14 069                              |
| SAINT-PAIR-SUR-MER        | 701 ROUTE NATIONALE                       | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension | 13 809                              |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS (Suite)

| Commune                     | Adresse des travaux           | Libellé de l'affaire                                      | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| PONTS                       | LE CHÊNE AU LOUP              | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension             | 13 806                              |
| GRANVILLE                   | 5 RUE SAINTE-MARIE            | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical               | 13 385                              |
| COUTANCES                   | 104 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY  | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical et horizontal | 12 948                              |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET   | LIEU DIT LA FOSSE AUX LOUPS   | Raccordement clients BT ≥ 120kVA                          | 12 873                              |
| SAINTE-CROIX-HAGUE          | RUE DE LA CROIX VAUTIER       | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal             | 11 964                              |
| SAINT-GILLES                | IMPASSE DES PRÉS              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal             | 11 783                              |
| JULLOUVILLE                 | CAMPING DES PINS              | Raccordement clients BT ≥ 120kVA                          | 11 669                              |
| SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES | RUE JEANNE PAISNEL            | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif                        | 11 397                              |
| PERIERS                     | 27 RUE DE SAINT-LÔ            | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical               | 11 187                              |
| DONVILLE-LES-BAINS          | 37 ROUTE DE COUTANCES         | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical               | 11 120                              |
| SAINT-PAIR-SUR-MER          | RUE DE LA FAISANDERIE         | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif                        | 10 954                              |
| DUCEY                       | RUE DU LAVOIR                 | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif                        | 10 891                              |
| PONTORSON                   | 16 RUE DES BORDEAUX           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical               | 10 827                              |
| SAINT-PAIR-SUR-MER          | 227 RUE DE LA MAIRIE          | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA               | 10 802                              |
| LA GOHANNIERE               | 9 LA TREMELIERE-LA GOHANNIERE | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension             | 10 753                              |
| SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES   | RUE DES CARRIERES ST MICHEL   | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif                        | 10 734                              |
| VASTEVILLE                  | RUE JEAN FLEURY               | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension             | 10 686                              |
| LE ROZEL                    | 21 RUE CENTRALE               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif                        | 10 444                              |
| DUCEY                       | LE DOUET SAINT PÈRE           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif                        | 10 339                              |
| TORIGNI-SUR-VIRE            | RUE DU VAL                    | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension             | 10 259                              |
| SOURDEVAL                   | 14 AVENUE FOCH                | Raccordement clients BT ≥ 120kVA                          | 10 199                              |
| AGON-COUTAINVILLE           | AVENUE DES PINS               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal             | 10 189                              |
| MONTREUIL-SUR-LOZON         | VILLAGE DUPARD                | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension             | 10 075                              |
| PERIERS                     | 6 RUE DE LA GARE              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical               | 10 071                              |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET   | LAUMONDAIS                    | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension             | 9 791                               |
| LES PIEUX                   | HAMEAU COURTOIS               | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA               | 9 653                               |
| BRICQUEBOSQ                 | LE PONT DE NEUVILLE           | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension             | 9 616                               |
| SAINT-PAIR-SUR-MER          | 434 RUE DES VALLÉES           | Raccordement BT ≤ 36 branchements collectif vertical      | 9 423                               |
| BUAIS                       | ROUTE DE LE TEILLEUL          | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif communal               | 9 359                               |
| AGON-COUTAINVILLE           | 116 CHARRIÈRE DU COMMERCE     | Raccordement BT ≤ 36 branchements                         | 9 274                               |
| CONDE-SUR-VIRE              | ROUTE DE TORIGNY              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif                        | 9 218                               |
| BREHAL                      | 1 RUE LOUIS BEUVE             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical               | 9 085                               |



## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS (Suite)

| Commune                    | Adresse des travaux           | Libellé de l'affaire                           | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS    | MAISON D'ENFANTS              | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 9 080                               |
| SAINT-PAIR-SUR-MER         | RUE DES IRIS                  | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 9 078                               |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE      | TATIHO                        | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 8 995                               |
| MONTEBOURG                 | 18 RUE DU TRIPOT              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 8 963                               |
| CHEF-DU-PONT               | 2 LE MOUCHEL                  | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 8 946                               |
| BEAUVOIR                   | RUE DU BOUT DE BAS            | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 8 922                               |
| BRECEY                     | LA BIGOTTIÈRE                 | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 8 857                               |
| SAINT-LOUP                 | 14 F LES BROUSSES             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 8 793                               |
| SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE     | RUE DES JARDINS               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 8 780                               |
| LESSAY                     | 61 RUE FONTAINE FELIX         | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 8 730                               |
| SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME | RUE DU LOGIS                  | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 8 526                               |
| COUTANCES                  | ROUTE DE REMILLY              | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 8 519                               |
| MARTINVEST                 | L'ORAILLE                     | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 8 476                               |
| VAINS                      | 16 RUE DES GRANGES            | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 8 403                               |
| BEAUMONT-HAGUE             | 24 RUE DU HAGUE DICK          | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 8 377                               |
| VILLEDIEU-LES-POELES       | 25 RUE JULES TETREL           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 8 373                               |
| GOUVILLE-SUR-MER           | 29 RUE DU PONT BERGER         | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 8 366                               |
| LESSAY                     | RUE DE L'HIPPODROME           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 8 276                               |
| AGON-COUTAINVILLE          | 104 RUE GENERAL GUERIN D'AGON | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 8 271                               |
| PERIERS                    | 12 PLACE LECLERC              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 8 170                               |
| BEAUMONT-HAGUE             | RÉSIDENCE DES AJONCS          | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 8 134                               |
| SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS    | LA LANDE DU QUESNOY           | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 8 110                               |
| TESSY-SUR-VIRE             | 28 ROUTE DE SAINT-LÔ          | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 8 054                               |
| SAINT-JOSEPH               | LE BOURG LA CHASSE GIROT      | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 8 000                               |
| BEAUMONT-HAGUE             | RUE DU PARC DE LA MAIRIE      | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 7 985                               |
| DRAGEY-RONTHON             | LE BOURG                      | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 7 981                               |
| LE VAL-SAINT-PERE          | PARC DE LA BAIE OUEST         | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 7 927                               |
| COUTANCES                  | LA RUAUDERIE                  | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 7 921                               |
| QUETTEHOU                  | L'HERBAGE                     | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 7 908                               |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET  | LA VIEILLE GARDE              | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 7 772                               |
| LES PIEUX                  | ROUTE DE CHERBOURG            | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 7 696                               |
| FLAMANVILLE                | 4 RUE DES LONGS CHAMPS        | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 7 558                               |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS (Suite)

| Commune                 | Adresse des travaux           | Libellé de l'affaire                                       | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| PERIERS                 | 11 RUE DE LA HALLE            | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal              | 7 540                               |
| TORIGNI-SUR-VIRE        | RUE DE SAINT SYMPHORIEN       | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal              | 7 499                               |
| COUTANCES               | ZONE DU CHÂTEAU DE LA MARE    | Raccordement BT ≤ 36 kVA branchements collectif horizontal | 7 401                               |
| SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS | LA BOURDONNIÈRE               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal              | 7 307                               |
| GOUVILLE-SUR-MER        | 19 RUE DES FRÈRES LACOLLEY    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical                | 7 273                               |
| GRANVILLE               | 4 PLACE DE L'ISTHME           | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension              | 7 234                               |
| BENOITVILLE             | LA CROIX GEORGES              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal              | 7 141                               |
| CARENTAN                | 8 RUE MOSSELMAN               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical                | 7 106                               |
| SAINT-PAIR-SUR-MER      | LA LANDE DE PUCY TRANCHE 4    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal              | 6 957                               |
| JUVIGNY-LE-TERTRE       | 29 CHASSE PEIGNE              | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension              | 6 955                               |
| NEGREVILLE              | LE PONT                       | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension              | 6 905                               |
| COUTANCES               | RUE DU PROFESSEUR RAMON       | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal              | 6 904                               |
| COUTANCES               | LOTISSEMENT LA VALLEE         | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal              | 6 859                               |
| BRECEY                  | LE PONT ROULLAND              | Raccordement clients BT ≥ 120kVA                           | 6 855                               |
| FLAMANVILLE             | PORT DIELETTE                 | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA                | 6 849                               |
| GRANVILLE               | 31 RUE DES LYCEES             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif                         | 6 729                               |
| LA HAYE-DU-PUITS        | 16 RUE DU DOCTEUR CALLEGARI   | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical                | 6 628                               |
| PONTAUBAULT             | 15 RUE PATTON                 | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical                | 6 490                               |
| LE VAL-SAINT-PERE       | ZA DE LA BAIE                 | Raccordement clients BT ≥ 120kVA                           | 6 472                               |
| POILLEY                 | 80 AVENUE DE LA PIERRE VALLEE | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA                | 6 381                               |
| MONTEBOURG              | 6 PLACE ALBERT PELLERIN       | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA                | 6 337                               |
| DONVILLE-LES-BAINS      | 16 ROUTE DE COUTANCES         | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical                | 6 283                               |
| CANISY                  | 13 RUE SAINT PIERRE           | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension              | 6 004                               |
| CANISY;SAINT-MARTIN-DE- | LA PILAUDERIE                 | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension              | 5 982                               |
| GRANVILLE               | 98 RUE MARIE FOUGERAY         | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif                         | 5 969                               |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE   | RUE DES DICS A FLOTS          | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension              | 5 938                               |
| GRANVILLE               | 16 RUE SAINT JEAN             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical                | 5 791                               |
| DOMJEAN                 | 15 LA CAMPAGNE                | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension              | 5 721                               |
| LES PIEUX               | 23 ROUTE DE CHERBOURG         | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA                | 5 563                               |
| AGON-COUTAINVILLE       | ROUTE LA MARE JORRE           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif                         | 5 552                               |
| QUETTEHOU               | 4 RUE DES JARDINS             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal              | 5 536                               |
| BEAUVOIR                | LES BRECHES                   | Raccordement client BT ≤ 36kVA avec extension              | 5 517                               |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS (Suite)

| Commune                   | Adresse des travaux                      | Libellé de l'affaire                           | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|---------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| LES PIEUX                 | ZAC LANDE ET SIQUET                      | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 5 486                               |
| CONDE-SUR-VIRE            | RUE RAYMOND BRULE                        | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 5 484                               |
| BLAINVILLE-SUR-MER        | 36 RUE D'AGON                            | Raccordement BT ≤ 36 branchements              | 5 477                               |
| LESSAY                    | RUE DU FERRAGE                           | Raccordement clients BT ≥ 120kVA               | 5 456                               |
| COUTANCES                 | ZI DU CHATEAU DE LA MARE<br>RUE COLBERT  | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 5 306                               |
| BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE  | 26 RUE DES GRENTERIES                    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 5 290                               |
| COUTANCES                 | 5 A RUE DES TANNERIE<br>PRUD'HOMME       | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 5 219                               |
| PARIGNY                   | RUE DES ECOLES                           | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 5 191                               |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE     | RUE DU 8 MAI                             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 5 141                               |
| SAINT-PAIR-SUR-MER        | 618 AVENUE DE CHAUSEY                    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 5 095                               |
| LA LUCERNE-D'OUTREMER     | LE GUE PERREUX                           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 5 078                               |
| MONTMARTIN-SUR-MER        | RUE FRANQUET                             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 5 048                               |
| LE TEILLEUL               | PA DE LA POMMERAYE                       | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 994                               |
| SAINTE-CROIX-HAGUE        | 26 RUE D OZOUVILLE                       | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 978                               |
| JUVIGNY-LE-TERTRE         | ZI LE PLAT BOIS                          | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 912                               |
| JULLOUVILLE               | 1 AVENUE DES IRIS                        | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 4 887                               |
| SOTTEVAST                 | CHASSE AUX DEMOISELLES                   | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 4 850                               |
| SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES | 2 RUE DES CARRIERES ST MICHEL            | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 845                               |
| SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE  | 2 RUE DU BEL                             | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 833                               |
| CEAUX                     | 1 LES FORGES                             | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 824                               |
| LA HAYE-DU-PUITS          | RUE DU BOIS                              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 4 820                               |
| YQUELON                   | 577 ROUTE DE VILLEDIEU                   | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 767                               |
| BARNEVILLE-CARTERET       | BOULEVARD MARITIME<br>AVENUE DES OISEAUX | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 4 719                               |
| GRANVILLE                 | 9 PLACE DU DOCTEUR<br>CAMBERNON          | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 4 714                               |
| DONVILLE-LES-BAINS        | 15 RUE DU PONT AU RAT                    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 4 703                               |
| RAUVILLE-LA-BIGOT         | 4 LE BOURG                               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 4 664                               |
| MONTEBOURG                | 6 PLACE ALBERT PELERIN                   | Raccordement BT =< 36 kVA avec Branchement     | 4 586                               |
| MORTAIN                   | 32 RUE DE LA 30ème DIVISION AMÉRICAIN    | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 581                               |
| CARENTAN                  | RUE DE LA MADELAINE                      | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 529                               |
| SAINT-PAIR-SUR-MER        | RUE DES ROSEAUX                          | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 4 528                               |
| COUTANCES                 | 7 C RUE TOURVILLE                        | Raccordement BT ≤ 36 branchements              | 4 519                               |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE     | CHASSE DES MARES / CHASSE DAVID          | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 516                               |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS (Suite)

| Commune                | Adresse des travaux                              | Libellé de l'affaire                           | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| OUVILLE                | 2 RUE DU PAVÉ                                    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 4 511                               |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE  | 27 RUE DE VERRUE                                 | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 500                               |
| MONTMARTIN-SUR-MER     | 5 C RUE DU CLOS                                  | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 480                               |
| SAINT-GERMAIN-SUR-AY   | 33 RUE DE CHAMPAGNE                              | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 480                               |
| COUTANCES              | RUE DES BOISSIERES-ZI AUBERGE DE LA MARE         | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 480                               |
| SAINT-SAUVEUR-LENDELIN | 15 RUE DU GENERAL BRADLEY                        | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 480                               |
| SAINT-AMAND            | LA FERME NEUVE                                   | Raccordement BT ≤ 36 kVA avec Branchement      | 4 479                               |
| AUVERS                 | 26 ROUTE DE L'EGLISE                             | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 478                               |
| COUTANCES              | LA GRENTERIE                                     | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 458                               |
| SIDEVILLE              | ZONE ARTISANALE DU COIGNET                       | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 453                               |
| SAINT-JAMES            | LA DENOLAIS                                      | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 416                               |
| CARENTAN               | 6 PLACE DESPLANQUES DUMESNIL                     | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 4 416                               |
| TORIGNI-SUR-VIRE       | 15 RUE DES CHAMPS DE L'ABBAYE                    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 4 412                               |
| SAINT-MALO-DE-LA-LANDE | BOURG DE ST MALO DE LA LANDE / ROUTE DE LA SIAME | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 4 412                               |
| ANNOVILLE              | CHEMIN DES PEUPLIERS                             | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 393                               |
| YVETOT-BOCAGE          | CHEMIN DU PETIT CHATEAU                          | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 390                               |
| MARIGNY                | RUE DES ORMES                                    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 4 389                               |
| ETIENVILLE             | 6C ROUTE DES CONJONCS                            | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 385                               |
| BRETTEVILLE-SUR-AY     | RUE DE LA MER                                    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 4 378                               |
| CARENTAN               | 3 LES PONTS DOUVE                                | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 365                               |
| VESLY                  | LE BIOT                                          | Raccordement BT ≤ 36 branchements              | 4 362                               |
| TESSY-SUR-VIRE         | RUE DU NID DE LOUP                               | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 352                               |
| BRECEY                 | LE VIEUX BOURG                                   | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 4 352                               |
| BLAINVILLE-SUR-MER     | 1 RUE DE LA VIEILLE DIGUE                        | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 351                               |
| PERIERS                | 18 PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC                      | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 4 349                               |
| TESSY-SUR-VIRE         | LES LONGCHAMPS                                   | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 329                               |
| SARTILLY               | 30 RUE DU HARAS                                  | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 4 318                               |
| GOUVILLE-SUR-MER       | LA VIEILLE RUE                                   | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 4 266                               |
| GRANVILLE              | 301 RUE DU MESNIL                                | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 263                               |
| BLAINVILLE-SUR-MER     | 26B ET 26C ROUTE DES LANDELLES                   | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 4 239                               |
| SARTILLY               | 5 RUE DES HALLES                                 | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 4 226                               |
| GRANVILLE              | 7/9 RUE DES PÊCHEURS                             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 4 226                               |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS (Suite)

| Commune                 | Adresse des travaux                    | Libellé de l'affaire                           | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|-------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| PONTORSON               | 54 RUE DE LA RENCONTRE ARDEVON         | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 185                               |
| COUTANCES               | 20 RUE DE REGNEVILLE                   | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 171                               |
| BARNEVILLE-CARTERET     | 3 RUE DES ÉCOLES                       | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 4 113                               |
| LE VAL-SAINT-PERE       | 38 BLD DU LUXEMBOURG                   | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 100                               |
| GRANVILLE               | 30 RUE LECAMPION                       | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 4 096                               |
| CHEF-DU-PONT            | 9 RUE DES ESNAULTS                     | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 091                               |
| BREHAL                  | 52 RUE DE LA FRASERIE                  | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 078                               |
| BEAUMONT-HAGUE          | 2 RUE DU MILLECENT                     | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 063                               |
| SAINT-JEAN-DES-BAISANTS | 12 ROUTE DE PRECORBIN                  | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 060                               |
| GOUVILLE-SUR-MER        | 12 RUE DE LA GRANDE JEANNERIE          | Raccordement BT ≤ 36 branchements              | 4 043                               |
| GOUVILLE-SUR-MER        | RUE DU HAMEAU NOËL                     | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 4 024                               |
| SAINT-JEAN-DES-CHAMPS   | LA BERQUERIE ST URSIN                  | Raccordement BT ≤ 36 branchements              | 4 022                               |
| AGON-COUTAINVILLE       | RUE DE LA MARRE A JORRE                | Raccordement BT =< 36 kVA avec Branchement     | 3 999                               |
| BARNEVILLE-CARTERET     | 21 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 988                               |
| BEAUVOIR                | ROUTE DU MONT SAINT MICHEL             | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 982                               |
| DUCEY                   | 11 VIOLLETTERIE                        | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 3 968                               |
| SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS | PARC DE LA BAIE CC CARREFOUR           | Raccordement clients BT >= 120kVA              | 3 919                               |
| SARTILLY                | 58 GRANDE RUE                          | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 918                               |
| PONTORSON               | 6 LE FLÉCHET BOUCEY                    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 876                               |
| PIROU                   | RUE LE HAUT DE LA RUE                  | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 3 825                               |
| LE MESNILBUS            | ROUTE DE ST JEAN DE DAYE               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 3 777                               |
| GRANVILLE               | 1219 ROUTE DE VILLEDIEU CELLULE B      | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 742                               |
| DONVILLE-LES-BAINS      | RUE DU MOUTIER RUE DE LA GRANDE ENTREE | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 3 741                               |
| PERCY                   | 6 PLACE DU CHAMP DE FOIRE              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 734                               |
| AGON-COUTAINVILLE       | RUE DU GAILLARD D'AVANT                | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 3 730                               |
| HEAUVILLE               | 8 RUE RIGLON                           | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 719                               |
| BARNEVILLE-CARTERET     | 6 RUE DE PARIS                         | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 718                               |
| VILLECHIEN              | LAUNAY                                 | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 703                               |
| CREANCES                | 551 BOULEVARD DE LA MER                | Raccordement BT ≤ 36 branchements              | 3 663                               |
| SAINT-JOSEPH            | 10 L'EGLISE                            | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 3 660                               |
| MONTFARVILLE            | 5 RUE ES PAILLES                       | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 594                               |
| BLAINVILLE-SUR-MER      | ROUTE DU HUTREL                        | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 580                               |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS (Suite)

| Commune                     | Adresse des travaux                | Libellé de l'affaire                           | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|-----------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| GRANVILLE                   | 33 RUE DU PORT                     | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 564                               |
| BRICQUEBEC                  | RUE SAINTE-CATHERINE               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 3 556                               |
| SOURDEVAL                   | 3 BIS PLACE DU CHAMP DE FOIRE      | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 542                               |
| FERMANVILLE                 | 27 LE PERREY                       | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 3 530                               |
| HEMEVEZ                     | 47 ROUTE DU BOURG                  | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 3 520                               |
| BENOITVILLE                 | 28 ROUTE DE COUVILLE               | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 419                               |
| GRANVILLE                   | 66 CLOS DES VENDEENS               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 401                               |
| BRECEY                      | 6C RUE DES PELERINS                | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 3 348                               |
| SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT | POMPAGE LE MOULIN                  | Raccordement clients BT >= 120kVA              | 3 348                               |
| PORTBAIL                    | 11 PLACE EDMOND LAQUAIRE           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 346                               |
| CUVES                       | LES CHAMPS JOUAULT                 | Raccordement clients BT >= 120kVA              | 3 340                               |
| GUILBERVILLE                | 2 LIEU DIT LOUDIERE                | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 3 339                               |
| GRANVILLE                   | 51 RUE DE COURAYE                  | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 330                               |
| SAINTE-MERE-EGLISE          | ROUTE DE CHEF DU PONT              | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 313                               |
| COUTANCES                   | 10 RUE DE GEOFFROY DE MONTBRAY     | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 312                               |
| BARNEVILLE-CARTERET         | 84 BIS RUE GUILLAUME LE CONQUERANT | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 3 279                               |
| PERIERS                     | 44 RUE DE SAINT LO                 | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 213                               |
| PICAUVILLE                  | ZA DE LA VERANGERIE                | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 195                               |
| LE MESNIL-VILLEMANN         | L ORAIL                            | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 3 188                               |
| SAINT-JAMES                 | LE BOURDONNAIS                     | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 3 133                               |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET   | LOTISSEMENT LA LATHREE             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 3 121                               |
| LA HAYE-DU-PUITS            | 6 RUE DU CALVAIRE                  | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 096                               |
| MARTINVAST                  | IMPASSE DE L'OURVOIR               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 3 067                               |
| PIERREVILLE                 | ROUTE DE SAINT MARCOUF             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 3 066                               |
| COUDEVILLE-SUR-MER          | 12 RUE DE L'AUMONE                 | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 3 008                               |
| VILLEDIEU-LES-POELES        | ROUTE DE CAEN                      | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 2 996                               |
| POILLEY                     | 1 AVENUE DE LA PIERRE VALLÉE       | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 2 977                               |
| DOVILLE                     | LE BOURG                           | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 2 965                               |
| SIDEVILLE                   | LA VACHEUX                         | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 2 949                               |
| BRIX                        | ROUTE DES FORGES                   | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 2 936                               |
| SAINT-HILAIRE-PETITVILLE    | RUE DE LA TAUTE ROUTE NATIONALE    | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 856                               |
| BEAUVOIR                    | 2 RUE MAURICE DESFEUX              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 831                               |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS (Suite)

| Commune                   | Adresse des travaux                   | Libellé de l'affaire                           | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|---------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| TOCQUEVILLE               | 15 RUE DE LA GARE                     | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 2 827                               |
| GRANVILLE                 | 4 RUE DU PIGEON LITAN                 | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 802                               |
| BRECEY                    | LA TESSONNIERE                        | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 776                               |
| COUTANCES                 | 5 AVENUE DE VERDUN                    | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 2 723                               |
| BRICQUEBEC                | L'ABBAYE DE LA TRAPPE                 | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 2 628                               |
| COUTANCES                 | 64 AVENUE DIVISION LECLERC            | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 2 623                               |
| HEBECRETON                | RUE DU MESNIL GUILLAUME               | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 602                               |
| SAINT-MARCOUF             | 72 BOULEVARD DES DUNES                | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 563                               |
| LONGUEVILLE               | RUE DU PONT CE ET RUE DE LA CROIX     | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 2 539                               |
| PONTORSON                 | 8 RUE TANIS                           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 530                               |
| SAINT-PAIR-SUR-MER        | ZA DU CROISSANT                       | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 517                               |
| NEGREVILLE                | VC LA CROIX ROUGE LIEU DIT ST RÉMY    | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 2 493                               |
| SAINT-PAIR-SUR-MER        | 314 RUE DE LA FOLLIOTTE               | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 449                               |
| BRETTEVILLE-SUR-AY        | 23 RUE DE LA QUENAUDIÈRE              | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 446                               |
| LES PIEUX                 | 7 ROUTE DE FLAMANVILLE                | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 2 413                               |
| GRANVILLE                 | RUE WINSTON CHURCHILL                 | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 352                               |
| BAUPTÉ                    | LOTISSEMENT LES POMMIERS              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 2 333                               |
| COUTANCES                 | 10/18 PLACE DE GAULLE                 | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 331                               |
| PIROU                     | 16 RUE DES FAUVETTES                  | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 318                               |
| COUTANCES                 | 7 PLACE DE LA POISSONNERIE            | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 298                               |
| GRANVILLE                 | 6/8 PLACE DU PARVIS SAINT PAUL        | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 284                               |
| COUTANCES                 | 11 RUE DES BOISSIERES                 | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 281                               |
| ACQUEVILLE                | PARCELLE ZB 241                       | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 257                               |
| SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE  | RUE DES CHATAIGNIERS LA NICOLIÈRE     | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 2 233                               |
| VILLEDIEU-LES-POELES      | 7 RUE GAMBETTA                        | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 170                               |
| LES PIEUX                 | ZAC DE LA LANDE ET DU SIQUET          | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 2 148                               |
| GRANVILLE                 | RUE SAINT GAUD                        | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 2 138                               |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET | 14 RUE DES ECOLES                     | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 116                               |
| GRANVILLE                 | 61 RUE DE LA CORDERIE                 | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 078                               |
| CAMPROND                  | 55 LA CHAPELLE                        | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 2 073                               |
| GRANVILLE                 | 59 BIS MATIGNON                       | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 071                               |
| VILLEDIEU-LES-POELES      | 36 PLACE DE LA REPUBLIQUE 2 RUE JACOB | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 2 050                               |



## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS (Suite)

| Commune                     | Adresse des travaux                 | Libellé de l'affaire                           | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|-----------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| TOLLEVAULT                  | 7 ZAC CLAUDE CHAPPEE                | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 2 028                               |
| CANISY                      | LE HAMEAU DE LA PERELLE             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 2 024                               |
| SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME  | RUE DES ESTUAIRES                   | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 984                               |
| COUTANCES                   | LA GUERIE LES MARRONNIERS           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 1 980                               |
| SAINT-JOSEPH                | LE BOURG                            | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 959                               |
| SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE    | 52 ROUTE DE SELSOIF                 | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 954                               |
| SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT | LA HURIE                            | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 944                               |
| SAINT-LOUP                  | 5A LA BELANGERIE                    | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 909                               |
| FEUGERES                    | ROUTE DU MESNILBUS                  | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 890                               |
| LE THEIL                    | LE CALVAIRE                         | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 882                               |
| COUTANCES                   | 43 RUE SAINT NICOLAS                | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 1 864                               |
| BEAUMONT-HAGUE              | 25 RUE MILLE CENT                   | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 859                               |
| MONTVIRON                   | PLACE DE LA GARE                    | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 842                               |
| PONTAUBAULT                 | 22 RUE DES 4 VENTS                  | Raccordement clients BT >= 120kVA              | 1 834                               |
| GONFREVILLE                 | LA SONNERIE                         | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 824                               |
| SOURDEVAL                   | RUE DE CLÉRISSON et SAINT CRÉPIN    | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 823                               |
| JULLOUVILLE                 | AVENUE DES GRUNES                   | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 1 810                               |
| DUCEY                       | LIEU DIT LE VAL                     | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 1 802                               |
| DENNEVILLE                  | 7 LOTISSEMENT DAVID                 | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 794                               |
| SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN   | HAMEAU DES VERGERS                  | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 781                               |
| LA COLOMBE                  | RUE DE LA BELLE ÉTOILE LA QUETTERIE | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 757                               |
| PICAUVILLE                  | 45 RUE DE PÉRIERS                   | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 1 674                               |
| OZEVILLE                    | 43 ROUTE D AUREVILLE                | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 1 644                               |
| MONTVIRON                   | 1 PLACE DE LA GARE                  | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 642                               |
| SAINT-LOUP                  | LES BROUSSES                        | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 627                               |
| GRANVILLE                   | 440 RUE DU CONILLOT                 | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 627                               |
| LE VRETOT                   | LE VRETOT                           | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 598                               |
| VILLEDIEU-LES-POELES        | 18 RUE DES ECOLES                   | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 591                               |
| SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME  | 33 ROUTE DE LA FOSSE LA BARBERIE    | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 558                               |
| SOTTEVAULT                  | CHEMIN DE LA VALAISERIE             | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 541                               |
| LENGRONNE                   | L'ALDOUIT                           | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 524                               |
| SAINT-AMAND                 | LA VARENDE                          | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 495                               |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS (Suite)

| Commune                     | Adresse des travaux       | Libellé de l'affaire                           | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| LA HAYE-DU-PUITS            | 29 RUE DE LA LIBERATION   | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 489                               |
| SAINT-HILAIRE-PETITVILLE    | LE MESNIL                 | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 1 483                               |
| CANTELOUP                   | 7 HAMEAU PLOTIN           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 1 451                               |
| GRAIGNES-MESNIL-ANGOT       | 7 RUE DES CHAMPS          | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 1 438                               |
| GRANVILLE                   | 8 RUE VALORY              | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 1 401                               |
| CAMPBOND;LE LOREY           | LE BOURG                  | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 400                               |
| PONTAUBAULT                 | 5 RUE GENERAL PATTON      | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 1 388                               |
| BEAUMONT-HAGUE              | LES HAUTS PESTILS         | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 329                               |
| AGON-COUTAINVILLE           | 7 IMPASSE DES SEPT NAINS  | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 295                               |
| PONTORSON                   | 1 RUE DE BREE             | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 1 289                               |
| PICAUVILLE                  | 45 PLACE SOPHIE DE RIOU   | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 285                               |
| SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES | 13 AVENUE DU ROCHER       | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 240                               |
| MARCEY-LES-GREVES           | RUE DES PATÔRETTES        | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 1 233                               |
| CARENTAN                    | RUE BLACTOT               | Raccordement BT =< 36 kVA avec Branchement     | 1 229                               |
| SAINT-PAIR-SUR-MER          | ROUTE DE LA BRUYERE       | Raccordement client BT =< 36kVA avec extension | 1 228                               |
| ISIGNY-LE-BUAT              | LA VIEILLE OREILLE        | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 162                               |
| YQUELON                     | 75 CHEMIN DE LA CHALLERIE | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 1 126                               |
| RAIDS                       | LE BOURG                  | Raccordement clients BT > 36 kVA et <120kVA    | 1 118                               |
| JULLOUVILLE                 | PLACE RENE JOLY           | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif horizontal  | 1 091                               |
| LA HAYE-PESNEL              | 28 RUE DU THAR            | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 1 091                               |
| COUTANCES                   | 72 RUE ST PIERRE          | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif vertical    | 1 057                               |
| GONNEVILLE                  | LE HAMEAU VALOGNES        | Raccordement BT ≤ 36 kVA collectif             | 1 019                               |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS HTA

| Commune                     | Adresse des travaux   | Libellé de l'affaire     | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES | D39                   | Raccordement clients HTA | 87 389                              |
| BRECEY                      | LA CROIX AU MEE       | Raccordement clients HTA | 86 012                              |
| CERENCES                    | RUE DU MONT DE SIENNE | Raccordement clients HTA | 64 637                              |
| LAULNE                      | LE CHÂTEAU            | Raccordement clients HTA | 29 872                              |
| LESSAY                      | RUE DES ROTISSEURS    | Raccordement clients HTA | 8 343                               |
| LE HAM                      | 4 RUE SAINT PIERRE    | Raccordement clients HTA | 7 185                               |
| SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES | AVENUE DES ROCHERS    | Raccordement clients HTA | 6 977                               |
| GOUVILLE-SUR-MER            | RUE DE LA MIELLE      | Raccordement clients HTA | 2 000                               |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS BT

| Commune                    | Adresse des travaux                            | Libellé de l'affaire                 | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|----------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| BINIVILLE                  | 2 LE GRAND HAMEAU                              | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 50 326                              |
| CONDE-SUR-VIRE             | LE MEZERAY                                     | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 49 238                              |
| SAINT-JEAN-DES-BAISANTS    | LE GRAND CHATELIER                             | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 45 506                              |
| JUVIGNY-LE-TERTRE          | LE MESNIL-RAINFRAY                             | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 31 155                              |
| PERCY                      | LIEU DIT LA RAIIE                              | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 29 668                              |
| SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE   | LE BOURG LOPIN                                 | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 28 825                              |
| ROMAGNY                    | CHANCE ROMAGNY                                 | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 26 844                              |
| CAMBERNON                  | LA BRETONNIERE                                 | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 24 603                              |
| SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS   | LA MAISON NEUVE                                | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 21 567                              |
| LA CHAPELLE-UREE           | LIEU-DIT LES LONGS CHAMPS                      | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 19 050                              |
| MONTBRAY                   | LA METAIRIE                                    | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 18 836                              |
| LA LUCERNE-D'OUTREMER      | LE GRAND MESNIL                                | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 18 037                              |
| TESSY-SUR-VIRE             | LA NOBLERIE                                    | Raccordement producteurs BT < 36kVA  | 17 598                              |
| HEAUVILLE                  | LE PRIEURE                                     | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 16 863                              |
| ROMAGNY                    | LA CROIX                                       | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 16 775                              |
| PIROU                      | LA BERGERIE ZA                                 | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 16 323                              |
| PICAUVILLE                 | LES PIECES PATRIX GOURBESVILLE                 | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 15 705                              |
| LA MOUCHE                  | LE CHATEAU                                     | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 15 305                              |
| GATHAMO                    | LA BIDOISIERE                                  | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 15 141                              |
| JULLOUVILLE                | 15 RTE DES SEPT DEVICES<br>ST MICHEL DES LOUPS | Raccordement producteurs BT < 36kVA  | 13 464                              |
| QUETTREVILLE-SUR-SIENNE    | 46 RTE DE LA MARCHANDERIE                      | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 13 368                              |
| LE MESNIL-TOVE             | L'ISLERIE LE MESNIL TOVE                       | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 13 128                              |
| BELLEFONTAINE              | 18 CHEMIN DE L EGLISE                          | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 12 611                              |
| MOYON                      | 3021 RTE DE LA MAUGERIE                        | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 12 513                              |
| SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE  | LA SAGRAIS                                     | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 12 322                              |
| QUETTREVILLE-SUR-SIENNE    | 46 RUE DE LA MARCHANDERIE                      | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 10 613                              |
| MONTBRAY                   | LA MAHEUDIERE                                  | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 10 484                              |
| CARANTILLY                 | LA GUESNETIERE                                 | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 9 962                               |
| CARNET                     | LA HAYE                                        | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 9 592                               |
| SAUSSEMESNIL               | HAMEAU VOISIN                                  | Raccordement producteurs BT < 36kVA  | 8 493                               |
| SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME | 6 ROUTE DE L'ECLAIREE                          | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 8 367                               |
| CONDE-SUR-VIRE             | 44 RTE DU BUST                                 | Raccordement producteurs BT > 36 kVA | 8 364                               |
| GOURBESVILLE               | LES PIECES PATRIX GOURBESVILLE                 | Raccordement producteurs BT > 36 kVA |                                     |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS BT (Suite)

| Commune                   | Adresse des travaux                    | Libellé de l'affaire                    | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|---------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|
| LES MOITIERS-D'ALLONNE    | 13 RUE DES ÉCOLES                      | Raccordement producteurs<br>BT < 36kVA  | 8 206                               |
| DUCEY                     | LA BUTTE PICHON                        | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 7 837                               |
| LA HAYE-DU-PUITS          | 20 RUE DU DOCTEUR CALLEGARI            | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 6 839                               |
| SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE  | LES BOURDONNIERES                      | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 6 408                               |
| MONTBRAY                  | LA METAIRIE                            | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 6 073                               |
| BEAUMONT-HAGUE            | CHEMIN DE LA BLANCHE PIERRE            | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 5 518                               |
| SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE | LE PENDANT                             | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 5 203                               |
| COUTANCES                 | LA GUERIE                              | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 5 005                               |
| LE MESNIL-GARNIER         | LE VAL AU GROU                         | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 5 001                               |
| LA HAYE-BELFOND           | LA GRANDE HULOTIERE                    | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 4 996                               |
| PRETOT-SAINTE-SUZANNE     | 14 RTE DU LAVOIR (EGLISE)              | Raccordement producteurs<br>BT < 36kVA  | 4 449                               |
| YVETOT-BOCAGE             | 1 ROUTE DE LA BASFEUILLE               | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 4 138                               |
| PERIERS                   | LE PONT AU BRUN                        | Raccordement producteurs<br>BT < 36kVA  | 3 981                               |
| LE TEILLEUL               | 1 RTE DE LA FOUILLÉE                   | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 3 914                               |
| PERIERS                   | LA PERRELLE                            | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 3 614                               |
| LE TEILLEUL               | LA MARCHANDIERE                        | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 2 927                               |
| LE TEILLEUL               | LES YVETS<br>2 RTE DE BARENTON         | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 2 927                               |
| CREANCES                  | PARC D ACTIVITE DE LA COTE<br>OUEST    | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 2 837                               |
| AGNEAUX                   | 14A RUE DE L ORATOIRE                  | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 2 648                               |
| BESNEVILLE                | 1 ROUTE DU VALPRE                      | Raccordement producteurs<br>BT < 36kVA  | 2 364                               |
| ISIGNY-LE-BUAT            | LA CROIX VEZINS                        | Raccordement producteurs<br>BT < 36kVA  | 1 905                               |
| SAINTE-CECILE             | RUE DU MOULIN                          | Raccordement producteurs<br>BT < 36kVA  | 1 706                               |
| SAINT-JEAN-DES-BAISANTS   | 7 LES HAUTS VENTS<br>NOTRE DAME D'ELLE | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 1 142                               |
| GUILBERVILLE              | 12 LE PETIT GROS CHENE                 | Raccordement producteurs<br>BT > 36 kVA | 466                                 |

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS HTA

| Commune                   | Adresse des travaux                           | Libellé de l'affaire         | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|---------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| ISIGNY-LE-BUAT            | LA BRETAIS                                    | Raccordement producteurs HTA | 313 631                             |
| ISIGNY-LE-BUAT<br>VIREY   | LA BRETAIS                                    | Raccordement producteurs HTA | 235 754                             |
| BRECEY<br>TIREPIED        | LA SEMONDIERE                                 | Raccordement producteurs HTA | 174 638                             |
| BRECEY                    | LA SEMONDIERE                                 | Raccordement producteurs HTA | 142 528                             |
| BRECEY                    | LA SEMONDIERE                                 | Raccordement producteurs HTA | 142 361                             |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET | POSTE SOURCE LAIRON                           | Raccordement producteurs HTA | 48 885                              |
| PERIERS                   | LIEU DIT LA PETITE MALADRERIE                 | Raccordement producteurs HTA | 38 601                              |
| HAUTEVILLE-LA-GUICHARD    | LA FAUVISIERE                                 | Raccordement producteurs HTA | 36 351                              |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET | LE HAUT SUR LAIR<br>SAINT MARTIN DE LANDELLES | Raccordement producteurs HTA | 7 565                               |
| SAINT-JEAN-DES-BAISANTS   | 15 LE MEZERAY                                 | Raccordement producteurs HTA | 4 773                               |
| SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT   | LA LANGOTTERIE                                | Raccordement producteurs HTA | 3 323                               |
| FONTENAY-SUR-MER          | LE BAS DE FONTENAY                            | Raccordement producteurs HTA | 3 025                               |
| ROMAGNY                   | POSTE SOURCE MORTAIN                          | Raccordement producteurs HTA | 2 122                               |
| SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS   | POSTE SOURCE AVRANCHES                        | Raccordement producteurs HTA | 1 666                               |
| LE TEILLEUL               | ZA DE LA POMMERAIE                            | Raccordement producteurs HTA | 1 242                               |
| VILLECHIEN                | LA CHAUDE BOUVAIS                             | Raccordement producteurs HTA | 1 242                               |

## TRAVAUX DES AUTRES RACCORDEMENTS

| Commune  | Adresse des travaux | Libellé de l'affaire | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|----------|---------------------|----------------------|-------------------------------------|
| CARENTAN | ZA DU FORAIL        | Raccordement des ZAC | 77 592                              |

## 2.2. Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de renforcement, modernisation, sécurisation des réseaux et de prévention des aléas climatiques.

### TRAVAUX LIES A LA PERFORMANCE DU RESEAU

| Commune                                  | Adresse des travaux                                                       | Libellé de l'affaire                                  | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| GER                                      | POSTE SOURCE DE GER                                                       | Levée de contraintes postes sources                   | 1 582 167                           |
| QUETTETOT                                | POSTE SOURCE DE TOLMER                                                    | Levée de contraintes postes sources                   | 1 060 760                           |
| GER<br>LE FRESNE-PORET                   | LE FRESNE PORET                                                           | Levée de contraintes réseau HTA                       | 692 270                             |
| SAINT-JEAN-DES-CHAMPS<br>SAINT-PLANCHERS | ZONE RURALE                                                               | Plan aléas climatique PAC1                            | 542 509                             |
| ARGOUGES<br>MONTANEL                     | MONTANEL SACEY ARGOUGES                                                   | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 454 445                             |
| LE GUISLAIN                              | POSTE SOURCE LE GUISLAIN                                                  | Levée de contraintes postes sources                   | 444 220                             |
| MONTFARVILLE                             | LE PONT LE HOT, BARVILLE, LA MADELEINE, LA GRANDE VILLE, LANDEMER, LA HOU | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 442 955                             |
| QUETTETOT                                | POSTE SOURCE DE TOLMER                                                    | Remplacement pour obsolescence du CC des PS           | 343 481                             |
| GOUVILLE-SUR-MER                         | POSTE SOURCE COUTANCES NORD                                               | Levée de contraintes postes sources                   | 290 837                             |
| VAUVILLE                                 | RD318                                                                     | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 276 084                             |
| SAINT-PAIR-SUR-MER                       | DEPART HTA SAINT PAIR ET KAIRON                                           | Levée de contraintes réseau HTA changement de tension | 274 720                             |
| ANNEVILLE-EN-SAIRE                       | DEPART LA PERNELLE DU POSTE SOURCE VALCANVILLE                            | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 255 216                             |
| SAINT-JEAN-DE-DAYE                       | ROUTE DE GRAIGNES                                                         | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 236 516                             |
| PORTBAIL                                 | LA VALETTE, LA COINTERIE                                                  | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 204 810                             |
| AMIGNY                                   | DEPART SAINT JEAN DE DAYE DU POSTE SOURCE AGNEAUX                         | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 176 807                             |
| PORTBAIL                                 | AVAL 9714 ET 6280                                                         | Continuité d'alimentation réseau                      | 170 781                             |
| MAUPERTUIS                               | ZONE D'INFLUENCE DU POSTE SOURCE LE GUISLAIN                              | Levée de contraintes réseau HTA                       | 166 603                             |
| LE NEUFBOURG<br>MORTAIN                  | LA PELTERIE                                                               | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 164 825                             |
| VILLEBAUDON                              | RD13 LA BRETONNIERE                                                       | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 154 324                             |
| HEAUVILLE<br>VASTEVILLE                  | AVAL IACM 6353 - 4303 - 6219 - 4311                                       | Plan aléas climatique PAC1                            | 153 254                             |
| AUDOUVILLE-LA-HUBERT                     | DEPART TURQUEVILLE DU POSTE SOURCE ALERIE                                 | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 145 138                             |
| BLAINVILLE-SUR-MER                       | PALIERE                                                                   | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 143 629                             |
| HOUESVILLE                               | DEPART TURQUEVILLE DU POSTE SOURCE ALERIE                                 | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 142 440                             |
| TREAUVILLE                               | HAMEAU LE BOIS                                                            | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 136 151                             |
| LA PERNELLE                              | DEPART VALCANVILLE DU POSTE SOURCE LA PERNELLE                            | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 134 066                             |
| SAINTE-MARIE-DU-MONT                     | DEPART SAINTE MARIE DU MONT DU POSTE SOURCE ALERIE                        | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 130 478                             |

## TRAVAUX LIES A LA PERFORMANCE DU RESEAU (Suite)

| Commune                                                                                  | Adresse des travaux                                      | Libellé de l'affaire                                 | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| REGNEVILLE-SUR-MER                                                                       | LE PORT, LA MIELLETTE, LE VIEUX CHÂTEAU, LA TRANCARDIERE | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène    | 125 887                             |
| ANCTOVILLE-SUR-BOSCOQ                                                                    | ZONE RURALE                                              | Plan aléas climatique PAC1                           | 122 724                             |
| LE MESNIL-GILBERT                                                                        | GILBERT                                                  | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène    | 120 620                             |
| AUXAIS                                                                                   | DEPART SAINTENY DU POSTE SOURCE PERIERS                  | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources   | 104 212                             |
| LES CRESNAYS                                                                             | DEPART LES CRESNAYS DU POSTE SOURCE MORTAIN              | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources   | 96 313                              |
| SUBLIGNY                                                                                 | ROUTE DE PERRON                                          | Continuité d'alimentation réseau                     | 95 571                              |
| BREVILLE-SUR-MER<br>LONGUEVILLE                                                          | DEPART LINGREVILLE DU POSTE SOURCE YQUELON               | Plan aléas climatique PAC1                           | 94 810                              |
| QUETTETOT                                                                                | DEPART SURTAINVILLE DU POSTE SOURCE TOLMER               | Levée de contraintes réseau HTA                      | 94 772                              |
| LITHAIRE                                                                                 | LA GARE                                                  | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène    | 92 910                              |
| BESLON                                                                                   | DEPART BESLON DU POSTE SOURCE VILLEDIEU                  | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources   | 92 608                              |
| FLEURY                                                                                   | POSTE SOURCE VILLEDIEU                                   | Remplacmnt pour obsolescence du CC des PS            | 92 091                              |
| ANNEVILLE-EN-SAIRE                                                                       | DEPART BARFLEUR DE VALCANVILLE                           | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources   | 88 543                              |
| GOUVILLE-SUR-MER                                                                         | LE CALVAIRE                                              | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène    | 87 038                              |
| TREAUVILLE                                                                               | LE PONT CHAUVIN                                          | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène    | 86 515                              |
| SAUSSEMESNIL                                                                             | DEPART LE THEIL DU POSTE SOURCE HUBERVILLE               | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources   | 83 655                              |
| LE MESNILBUS                                                                             | LA VAGERIE                                               | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène    | 83 543                              |
| AUXAIS                                                                                   | LA MAITRAISSERIE                                         | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène    | 83 363                              |
| SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE                                                                  | LA TRESARDIERE                                           | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène    | 82 507                              |
| BESNEVILLE                                                                               | DEPART FIERVILLE DU POSTE SOURCE TOLMER                  | Levée de contraintes réseau HTA                      | 81 253                              |
| LE HAM                                                                                   | DEPART PICAUVILLE DU POSTE SOURCE HUBERVILLE             | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources   | 80 911                              |
| MONTFARVILLE                                                                             | LE CAP                                                   | Rénovation ciblée réseau BT aérien incidentogène     | 79 340                              |
| SORTOSVILLE                                                                              | DEPART PICAUVILLE DU POSTE SOURCE HUBERVILLE             | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources   | 76 518                              |
| MONTFARVILLE                                                                             | LA BOUILLONNIERE                                         | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène    | 75 666                              |
| CARENTAN<br>COUTANCES<br>FLAMANVILLE<br>GRANVILLE<br>PERIERS<br>SAINT-HILAIRE-PETITVILLE | REPLACEMENT TABLEAU HTA 2019                             | Rénovation ciblée réseau BT souterrain incidentogène | 73 327                              |
| HUBERVILLE<br>SAINTE-CROIX-HAGUE                                                         | POSTES SOURCES RETROFIT FPR 400A                         | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources   | 71 542                              |



## TRAVAUX LIES A LA PERFORMANCE DU RESEAU (Suite)

| Commune                                                          | Adresse des travaux                             | Libellé de l'affaire                                  | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| AGON-COUTAINVILLE<br>GEFFOSSES<br>SAINT-MALO-DE-LA-LANDE         | AMENAGEMENT POSTE<br>SOURCE GOUVILLE            | Levée de contraintes réseau HTA                       | 70 360                              |
| CUVES                                                            | DEPART LES CRESNAYS DU<br>POSTE SOURCE MORTAIN  | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 69 224                              |
| HUDIMESNIL                                                       | DEPART CERENCES DU POSTE<br>SOURCE YQUELON      | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 68 995                              |
| LES CRESNAYS                                                     | DEPART LES CRESNAYS DU<br>POSTE SOURCE MORTAIN  | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 66 945                              |
| SAINT-PIERRE-LANGERS                                             | LE MANOIR                                       | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 66 527                              |
| CUVES                                                            | DEPART LES CRESNAYS DU<br>POSTE SOURCE MORTAIN  | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 64 024                              |
| LITHAIRE                                                         | LAPALLIERE                                      | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 58 462                              |
| AMFREVILLE                                                       | DEPART PICAUVILLE DU POSTE<br>SOURCE HUBERVILLE | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 58 214                              |
| GEFFOSSES<br>MONTSURVENT                                         | LA BOULANGERIE                                  | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 57 554                              |
| SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC<br>TEURTHEVILLE-HAGUE                    | LA PLANCHE AU MAITRE                            | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 55 976                              |
| NEUVILLE-EN-BEAUMONT                                             | LA CROIX BATON                                  | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 53 795                              |
| GROSVILLE                                                        | DEPART CENTRALE POSTE<br>SOURCE TOLMER          | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 53 422                              |
| CREANCES                                                         | VILLAGE BECHEVELLE                              | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 52 902                              |
| BELLEFONTAINE<br>SAINT-BARTHELEMY                                | LE FOUTAL CANU                                  | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 52 255                              |
| SAINTE-MERE-EGLISE                                               | ZA DES CRUTELLES                                | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 51 958                              |
| SURVILLE                                                         | LE CHÂTEAU                                      | Automatisation                                        | 51 468                              |
| ROMAGNY                                                          | YVRECEY                                         | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 50 959                              |
| FIERVILLE-LES-MINES                                              | LE HAUT DAUMAILLE                               | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 50 852                              |
| LA HAYE-DU-PUITS                                                 | ZI LA CANURIE                                   | Continuité d'alimentation réseau                      | 49 969                              |
| BARENTON                                                         | LE BOURG                                        | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 48 668                              |
| FLEURY                                                           | DEPART MESGAR DU POSTE<br>SOURCE VILLEDIEU      | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 48 576                              |
| LESTRE - OZEVILLE<br>QUINEVILLE<br>SAINT-MARTIN-<br>D'AUDOUVILLE | LES FONTAINES BLANCHES                          | Plan aléas climatique PAC1                            | 47 937                              |
| LE MESNILBUS                                                     | DEPART CAMBERNON DU<br>POSTE SOURCE PERIERS     | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 47 109                              |
| SAINT-NICOLAS-DE-<br>PIERREPONT                                  | LA LANDE<br>LA GUILBERDERIE                     | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 46 278                              |

## TRAVAUX LIES A LA PERFORMANCE DU RESEAU (Suite)

| Commune                                                                                                                                                                                                                     | Adresse des travaux                               | Libellé de l'affaire                                  | Montant des dépenses<br>en 2019 (en €) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| ARGOUGES - BACILLY<br>BARENTON - BION<br>DOMJEAN<br>DRAGEY-RONTHON<br>HEUSSE-LA COLOMBE<br>LE MESNIL-RAINFRAY<br>MAGNEVILLE - PARIGNY<br>PLACY-MONTAIGU<br>SAINT-JEAN-DU-CORAIL<br>SAINT-SYMPHORIEN-DES-MONTS<br>VILLECHIEN | LE PORTAIL                                        | Rénovation ciblée réseau BT<br>aérien incidentogène   | 45 825                                 |
| TAMERVILLE                                                                                                                                                                                                                  | VILLAGE BASSOURDIT                                | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 44 203                                 |
| MUNEVILLE-LE-BINGARD                                                                                                                                                                                                        | PRINTANIA PLAGE                                   | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 43 813                                 |
| LES PIEUX                                                                                                                                                                                                                   | DEPART DIELETTE DU POSTE<br>SOURCE TOLMER         | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 43 325                                 |
| HOUESVILLE                                                                                                                                                                                                                  | LE BOUJAMET                                       | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 42 315                                 |
| SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC                                                                                                                                                                                                     | DEPART VASTVILLE DU<br>POSTE SOURCE BACCHUS       | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 41 832                                 |
| CHAMPREPUS                                                                                                                                                                                                                  | LE MOTET                                          | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 41 504                                 |
| LE FRESNE-PORET                                                                                                                                                                                                             | FREVALET                                          | Rénovation ciblée réseau BT<br>aérien incidentogène   | 40 184                                 |
| YVETOT-BOCAGE                                                                                                                                                                                                               | ROUTE DE FENARD                                   | Automatisation                                        | 39 848                                 |
| LES LOGES-MARCHIS                                                                                                                                                                                                           | LA BOUDERIE                                       | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 39 178                                 |
| YVETOT-BOCAGE                                                                                                                                                                                                               | DEPART YVETOT DU POSTE<br>SOURCE HUBERVILLE       | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 38 099                                 |
| FLOTTEMANVILLE-HAGUE                                                                                                                                                                                                        | LE COUDRAY                                        | Rénovation ciblée réseau HTA<br>aérien incidentogène  | 38 018                                 |
| LIEUSAIN                                                                                                                                                                                                                    | ROUTE DE FENARD                                   | Automatisation                                        | 37 931                                 |
| GATTEVILLE-LE-PHARE                                                                                                                                                                                                         | LE PONT LE HOT                                    | Rénovation ciblée réseau BT<br>aérien incidentogène   | 37 065                                 |
| LIEUSAIN                                                                                                                                                                                                                    | DEPART YVETOT DU POSTE<br>SOURCE HUBERVILLE       | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 36 885                                 |
| GROSVILLE                                                                                                                                                                                                                   | DEPART FLAMANVILLE DU<br>POSTE SOURCE TOLMER      | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 36 617                                 |
| GRAIGNES-MESNIL-ANGOT<br>MONTMARTIN-EN-<br>GRAIGNES                                                                                                                                                                         | BOURG NEUF                                        | Automatisation                                        | 36 438                                 |
| GER                                                                                                                                                                                                                         | LA CLOUTIERE                                      | Rénovation ciblée réseau BT<br>aérien incidentogène   | 36 251                                 |
| FLOTTEMANVILLE-HAGUE<br>NOUAINVILLE                                                                                                                                                                                         | LA CROIX SAUSSEY                                  | Continuité d'alimentation réseau                      | 35 917                                 |
| BLAINVILLE-SUR-MER                                                                                                                                                                                                          | RUE DES QUARANTAINES                              | Levée de contraintes réseau BT                        | 35 372                                 |
| SAINT-PIERRE-EGLISE                                                                                                                                                                                                         | DEPART FERMANVILLE DU<br>POSTE SOURCE VALCANVILLE | Rénovation Programmée HTA<br>aérien et postes sources | 35 147                                 |
| ST-GEORGES-DE-LA-RIVIERE<br>ST JEAN DE LA RIVIERE                                                                                                                                                                           | AVAL 9714 ET 6280                                 | Continuité d'alimentation réseau                      | 34 843                                 |
| LA LUCERNE-D'OUTREMER                                                                                                                                                                                                       | LA ROCHERIE VOLTA                                 | Automatisation                                        | 34 396                                 |

## TRAVAUX LIES A LA PERFORMANCE DU RESEAU (Suite)

| Commune                          | Adresse des travaux                                              | Libellé de l'affaire                                  | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| SAVIGNY                          | LES PLANCHES                                                     | Rénovation ciblée réseau BT aérien incidentogène      | 34 209                              |
| BRICQUEBEC                       | LA RAMEE                                                         | Rénovation ciblée réseau BT aérien incidentogène      | 33 995                              |
| GRATOT<br>SAINT-MALO-DE-LA-LANDE | PALIERE                                                          | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 33 502                              |
| PIERREVILLE                      | DEPART SURTAINVILLE<br>DIELETTE DU POSTE SOURCE<br>TOLMER        | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 32 493                              |
| CERENCES                         | LA MOTTE BILLARD                                                 | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 32 160                              |
| LES PIEUX                        | LA COURBIE                                                       | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 31 644                              |
| QUETTETOT                        | POSTE SOURCE TOLMER                                              | Levée de contraintes postes sources                   | 31 577                              |
| LE HAM                           | LE PONT A VACHES                                                 | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 30 606                              |
| MARCILLY                         | LA ROSERAIE                                                      | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 29 779                              |
| LE MONT-SAINT-MICHEL             | GRANDE RUE                                                       | Rénovation ciblée réseau BT souterrain incidentogène  | 29 715                              |
| PIERREVILLE                      | LA DAUVERNERIE                                                   | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 29 089                              |
| ANNOVILLE                        | DEPART MONTMARTIN DU<br>POSTE SOURCE COUTANCES                   | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 29 021                              |
| SAUSSEY                          | DEPART TRELLE DU POSTE<br>SOURCE COUTANCES                       | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 28 981                              |
| PORTBAIL                         | CHÂTEAU D'EAU                                                    | Continuité d'alimentation réseau                      | 28 562                              |
| GROSVILLE                        | LES FONTAINES                                                    | Automatisation                                        | 27 937                              |
| BRICQUEBEC                       | L'AVENUE                                                         | Automatisation                                        | 26 185                              |
| LE VRETOT                        | LE CROISEL                                                       | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 25 943                              |
| SAINT-JAMES                      | TOUCHEGATTE                                                      | Levée de contraintes réseau BT                        | 25 709                              |
| COULOUVRAY-BOISBENATRE           | LA GUILLERIE                                                     | Automatisation                                        | 25 166                              |
| PORTBAIL                         | RUE EUGENIE                                                      | Rénovation ciblée réseau HTA souterrain incidentogène | 25 007                              |
| SAINT-JEAN-DES-CHAMPS            | LE PONT ROGER LE CHÂTEAU                                         | Rénovation ciblée réseau BT aérien incidentogène      | 24 179                              |
| BRICQUEBOSQ<br>SOTTEVILLE        | HAMEAU LES PIPETS                                                | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 23 906                              |
| SAINT-GEORGES-D'ELLE             | LE HAMEAU ROUX                                                   | Rénovation ciblée réseau BT souterrain incidentogène  | 23 804                              |
| PERIERS                          | RUE DE LA 90 EME DIVISION<br>US                                  | Rénovation ciblée réseau HTA souterrain incidentogène | 23 755                              |
| MONTMARTIN-EN-<br>GRAIGNES       | DEPART ISIGNY DU POSTE<br>SOURCE ALERIE                          | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 23 298                              |
| NOTRE-DAME-DE-CENILLY            | LE MESNIL DREY, LA<br>PIRAUDIERE, LA PICANNIERE,<br>LES BURETTES | Levée de contraintes réseau HTA                       | 23 000                              |

## TRAVAUX LIÉS À LA PERFORMANCE DU RÉSEAU (Suite)

| Commune                                                                                                                                     | Adresse des travaux                         | Libellé de l'affaire                                  | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| BEAUCOUDRAY                                                                                                                                 | DEPART LA COLOMBE DU POSTE SOURCE VILLEDIEU | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 22 964                              |
| MORTAIN                                                                                                                                     | MOULIBN RICHARD AVENUE DE L'ABBAYE          | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 22 754                              |
| RAIDS                                                                                                                                       | LA FINELERIE                                | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 22 443                              |
| BRUCHEVILLE                                                                                                                                 | D424 E1                                     | Automatisation                                        | 21 410                              |
| CARENTAN                                                                                                                                    | BOULEVARD DE VERDUN                         | Rénovation ciblée réseau BT souterrain incidentogène  | 20 287                              |
| LE MESNIL-AU-VAL SAUSSEMESNIL                                                                                                               | D87                                         | Continuité d'alimentation réseau                      | 20 273                              |
| BRECEY                                                                                                                                      | LA SOINETTERIE                              | Levée de contraintes réseau BT                        | 20 125                              |
| BRICQUEBEC                                                                                                                                  | ACHATS DE MOYENS LOGISTIQUES                | Achats de moyens logistiques                          | 20 094                              |
| LE VAL-SAINT-PERE                                                                                                                           | LES HAUTES GUETTES                          | Levée de contraintes réseau BT                        | 19 537                              |
| SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD                                                                                                                   | LA VALLEE HOCHET                            | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 19 306                              |
| BARNEVILLE-CARTERET                                                                                                                         | CARREFOUR BOUDET                            | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 17 402                              |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET                                                                                                                   | POSTE SOURCE LAIRON                         | Rénovation ciblée réseau HTA souterrain incidentogène | 17 173                              |
| BION - BUAIS - GIEVILLE<br>LA CROIX-AVRANCHIN<br>LAULNE - LE LUOT<br>MUNEVILLE-LE-BINGARD<br>PERIERS - QUETTETOT<br>SAINT-JORES - SOTTEVAST | PROGRAMME PARAFOUDRE 2019 MANCHE            | Continuité d'alimentation réseau                      | 16 688                              |
| LES VEYS - SAINT-PELLERIN                                                                                                                   | LA MARINIÈRE, LE BOIS LE BOURG              | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 16 552                              |
| BRECEY                                                                                                                                      | LA TRESARDIERE                              | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 16 511                              |
| SAINTENY                                                                                                                                    | LA GUILLOTERIE                              | Rénovation ciblée réseau BT aérien incidentogène      | 16 328                              |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE                                                                                                                       | LA GARE                                     | Automatisation                                        | 16 277                              |
| SAINT-JAMES                                                                                                                                 | PLACE DU PORTAIL                            | Automatisation                                        | 16 242                              |
| LE VAL-SAINT-PERE                                                                                                                           | PETITES NONNERIES                           | Levée de contraintes réseau BT                        | 16 041                              |
| VESLY                                                                                                                                       | RUE DE NERDUIT                              | Rénovation ciblée réseau BT aérien incidentogène      | 15 593                              |
| BRILLEVAST                                                                                                                                  | ROUTE DU DOUAIRE                            | Automatisation                                        | 14 878                              |
| BREHAL                                                                                                                                      | LE MESNIL                                   | Levée de contraintes réseau BT                        | 14 707                              |
| LES PIEUX                                                                                                                                   | DEPART SURTAINVILLE DU POSTE SOURCE TOLMER  | Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources    | 14 581                              |
| LINGREVILLE                                                                                                                                 | PLANCHE GUILLEMETTE                         | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 13 854                              |
| BRETTEVILLE-SUR-AY                                                                                                                          | CHEMIN POUILLA CHARIERE DELABRES            | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 13 823                              |
| FLAMANVILLE                                                                                                                                 | HAMEAU LE BOIS, AGGLOMERATION FLAMANVILLE   | Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogène     | 13 812                              |

## 2.3. Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux : environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers.

### TRAVAUX LIES AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

| Commune                     | Adresse des travaux         | Libellé de l'affaire            | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| EROUDEVILLE                 | LA RUE D ERODEVILLE         | Effacement BT                   | 74 375                              |
| SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES | RUE DU FOUTEAU              | Effacement BT                   | 64 143                              |
| QUETTEHOU                   | RUE DU CHÂTEAU CORNET       | Effacement BT                   | 60 175                              |
| DUCEY                       | LOTISSEMENT LA VIOLETTIERIE | Effacement BT                   | 54 177                              |
| FLAMANVILLE                 | CHÂTEAU DE FLAMANVILLE      | Effacement BT                   | 48 930                              |
| VAINS                       | LE GRAND PORT               | Effacement BT                   | 46 393                              |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE       | RUE DU 8 MAI                | Effacement BT                   | 44 798                              |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE       | RUE D ISAMBERVILLE          | Effacement BT                   | 39 268                              |
| LE TEILLEUL                 | RUE DU MAINE                | Effacement BT                   | 37 055                              |
| GOUVILLE-SUR-MER            | RUE DE LA RONDERIE          | Effacement BT                   | 34 505                              |
| VARENGUEBEC                 | LE BOURG                    | Effacement BT                   | 24 850                              |
| LE MESNIL-AMEY              | L EPINETTE                  | Effacement BT                   | 11 394                              |
| SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY   | RUE DE L ANGLE              | Effacement BT                   | 11 235                              |
| SAINT-HILAIRE-PETITVILLE    | RUE DE LA TAUTE             | Effacement BT                   | 10 702                              |
| ANNEVILLE-EN-SAIRE          | LE BOURG                    | Déplacement poste PSSA "EGLISE" | 2 251                               |

## TRAVAUX LIÉS A DES MODIFICATIONS D'OUVRAGES

| Commune                     | Adresse des travaux            | Libellé de l'affaire                                                 | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|-----------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| COUVAINS                    | D6 LA MAZURE LE REPAS          | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 182 197                             |
| SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE    | 35 TER LE HAUT D'AUREVILLE     | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 43 877                              |
| LES PIEUX                   | LA LANDE DU SIQUET             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 34 252                              |
| SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE | 4 HAMEAU DE DODEVILLE          | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 32 608                              |
| BESLON                      | RD975                          | Modification d'ouvrage HTA à la demande de clients, de tiers, de RTE | 30 553                              |
| SAINT-PIERRE-D'ARTHEGLISE   | ROUTE DES MÉSANGES             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 27 112                              |
| CUVES                       | LES CHAMPS JOUAULTS            | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 25 555                              |
| SAINT-GEORGES-D'ELLE        | 12 LA BAROTERIE                | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 24 292                              |
| MARTINVEST                  | ZA DU PONT                     | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 24 258                              |
| BRECTOUVILLE                | CARVILLE LE HAUT               | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 24 104                              |
| PERIERS                     | PLACE DE LA GARE               | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 23 150                              |
| YQUELON                     | AVENUE DE L EUROPE             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 22 113                              |
| CAROLLES                    | 45 RUE DIVISION LECLERC        | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 22 059                              |
| VALCANVILLE                 | RUE DE LA COMMANDERIE          | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 20 641                              |
| SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE      | RD6                            | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 19 523                              |
| BARNEVILLE-CARTERET         | BOULEVARD MARITIME             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 18 441                              |
| SAINT-GEORGES-DE-BOHON      | 6 LA LONGUE RUE LA LANDE NOIRE | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 18 383                              |
| PONTORSON                   | RUE DU VIEIL HÔPITAL           | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 16 451                              |
| FEUGERES                    | LE HECQUET                     | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 16 259                              |
| CONDE-SUR-VIRE              | SECTEUR MESNIL GRIMAULT        | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 14 929                              |
| SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES   | LE BOURG                       | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 13 533                              |
| GUILBERVILLE                | LE SAUSSEY GUILBERVILLE        | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 12 873                              |
| SAINT-LAURENT-DE-CUVES      | LA HUSSONNIERE                 | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 12 439                              |
| LE MESNIL-AU-VAL            | 73 HAMEAU LESAGE               | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 12 306                              |
| JULLOUVILLE                 | PARKING DU MONT DOL            | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 10 895                              |
| OZEVILLE                    | 13 LA RUE                      | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 10 829                              |
| ANNEVILLE-EN-SAIRE          | RUE DES TERRES NOIRES          | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE  | 10 683                              |

## TRAVAUX LIES A DES MODIFICATIONS D'OUVRAGES (Suite)

| Commune                   | Adresse des travaux                          | Libellé de l'affaire                                                | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|---------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| SAINT-PLANCHERS           | LE BOURG                                     | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 10 554                              |
| DIGULLEVILLE              | ZI LES QUATRES VENTS                         | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 10 544                              |
| PONTORSON                 | RUE CLAUDE MONET (CANTINE)                   | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 10 475                              |
| SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE    | RUE DU PONT DE LA PIERRE                     | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 10 223                              |
| SOURDEVAL                 | IMPASSE DU CALVADOS                          | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 10 163                              |
| GAVRAY                    | LA PROVOSTIERE                               | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 9 819                               |
| GRANVILLE                 | EPHAD HELIOS                                 | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 9 767                               |
| CARENTAN                  | POMMENAUQUE                                  | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 9 401                               |
| CHERENCE-LE-ROUSSEL       | LES LONGS CHAMPS                             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 9 295                               |
| SURTAINVILLE              | 29 ROUTE DU BRISAY                           | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 9 060                               |
| SAINT-CYR-DU-BAILLEUL     | LA DURÈRE                                    | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 8 735                               |
| GRANVILLE                 | 25 RUE DU PORT<br>QUAI 23                    | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 8 547                               |
| CARENTAN                  | BAT B RUE 11 NOVEMBRE ALLEE<br>G FLAUBERT    | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 8 379                               |
| CARENTAN                  | BAT A RUE DU 11 NOVEMBRE<br>ALLEE G FLAUBERT | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 8 032                               |
| CREANCES                  | BOULEVARD DE LA MER<br>RUE DU COTENTIN       | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 8 008                               |
| URVILLE-NACQUEVILLE       | ALLÉE DE LA BUTTIÈRE                         | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 8 006                               |
| GENETS                    | ROUTE DU BEC D'ANDAIN                        | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 7 950                               |
| SAINT-SAUVEUR-LENDELIN    | HÔTEL COQUIÈRE                               | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 7 853                               |
| FLEURY                    | 11 ROUTE DE LA JAUNISSE                      | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 7 579                               |
| SAINT-MICHEL-DE-LA-PIERRE | LE BOURG<br>SALLE DES FÊTES                  | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 7 481                               |
| FLAMANVILLE               | RUE DU CHÂTEAU                               | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 7 481                               |
| CARENTAN                  | BAT D RUE 11 NOVEMBRE ALLEE<br>G FLAUBERT    | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 7 480                               |
| FEUGERES                  | 4 HÔTEL TÊTU                                 | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 7 422                               |
| COSQUEVILLE               | LA JEANNIERE                                 | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 7 290                               |
| ANNOVILLE                 | RUE DES LEVIVIER                             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 6 559                               |
| PICAUVILLE                | LE BOSQ<br>PARCELLE ZI N°81                  | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 6 335                               |
| BROUAINS                  | LE HERVIEU                                   | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 6 207                               |



## TRAVAUX LIÉS A DES MODIFICATIONS D'OUVRAGES (Suite)

| Commune                   | Adresse des travaux                     | Libellé de l'affaire                                                | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|---------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| GRANVILLE                 | 59 BIS RUE DES MATIGNONS                | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 6 101                               |
| SAINT-CYR-DU-BAILLEUL     | L'HÔTEL AUX PIELS                       | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 5 980                               |
| BEAUMONT-HAGUE            | 10 B RUE DU MILLECENT                   | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 5 888                               |
| LONGUEVILLE               | 39 CHEMIN DES BASCH                     | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 5 773                               |
| LE MESNIL-VILLEMEN        | 19 ROUTE DE LA BÉRENCE                  | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 5 680                               |
| SOTTEVAST                 | 28 CHEMIN DE LA RATERIE                 | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 5 617                               |
| CARENTAN                  | ZI DES POMMERAUQUE                      | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 5 374                               |
| PONTS                     | LA MARECHALERIE                         | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 5 282                               |
| HEBECREVEON               | 13 RUE SAINT MARTIN                     | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 5 085                               |
| SAINT-JAMES               | LA PIVERDIÈRE MONTANEL                  | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 5 052                               |
| COUVILLE                  | LA COURTERIE                            | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 844                               |
| SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS   | LANDEMAINE                              | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 747                               |
| LESSAY                    | ROUTE DE HOTOT                          | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 731                               |
| SAINT-PIERRE-D'ARTHEGLISE | 21-23 RTE DES MESANGES                  | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 728                               |
| VARENGUEBEC               | LA DAUDERIE                             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 628                               |
| MARIGNY                   | ZA LA CHENEE                            | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 480                               |
| LA HAYE-DU-PUITS          | RUE DU DOCTEUR CALLEGARI                | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 479                               |
| SAINT-GERMAIN-D'ELLE      | LE GROS MESNIL                          | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 453                               |
| COUTANCES                 | 14, 16, 18 RUE DU DOCTEUR GUILLARD      | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 441                               |
| JULLOUVILLE               | RUE DES PLANCHES                        | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 383                               |
| CONDE-SUR-VIRE            | 44 ROUTE DU BUST                        | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 370                               |
| CONDE-SUR-VIRE            | 10 ROUTE DE TORIGNI                     | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 4 023                               |
| LIEUSAIN                  | RUE DU PETIT PRÉ IMPASSE DE LA FRESNAIE | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 3 965                               |
| CONDE-SUR-VIRE            | 6 RUE ALFRED DUROS                      | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 3 954                               |
| VASTEVILLE                | RUE JEAN FLEURY                         | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 3 841                               |
| SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE  | 3 ALLEE DES ROSEAUX                     | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 3 831                               |
| FLOTTEMANVILLE-HAGUE      | HAMEAU DE L'EGLIS ECOLE PRIMAIRE        | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 3 634                               |

## TRAVAUX LIES A DES MODIFICATIONS D'OUVRAGES (Suite)

| Commune                    | Adresse des travaux                    | Libellé de l'affaire                                                | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|----------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| BARNEVILLE-CARTERET        | 2 A 16 RUE DES ROCHES NOIRES           | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 3 583                               |
| LA HAYE-DU-PUITS           | PLACE DU CHAMPS DE FOIRE               | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 3 357                               |
| DONVILLE-LES-BAINS         | 21 RUE PIGEON LITHAN                   | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 3 161                               |
| CARENTAN                   | BAT C RUE 11 NOVEMBRE ALLEE G FLAUBERT | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 3 142                               |
| ISIGNY-LE-BUAT             | LE BOURG LA MANCELLIERE                | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 3 135                               |
| FLOTTEMANVILLE-HAGUE       | CHEMIN DES LANDES                      | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 2 891                               |
| SAINT-SAUVEUR-LENDELIN     | 30T RUE DU GENERAL BRADLEY             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 2 748                               |
| SAINT-DENIS-LE-GAST        | LE GLATIGNY                            | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 2 649                               |
| BENOITVILLE                | 7 LE BOURG                             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 2 628                               |
| SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY  | LA PROVOSTIÈRE                         | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 2 492                               |
| CONDE-SUR-VIRE             | ROUTE DE LA ROQUE                      | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 2 455                               |
| COUTANCES                  | RUE HENRI LALOI                        | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 2 288                               |
| BELVAL                     | RD 52 PN 29                            | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 2 132                               |
| LA LUCERNE-D'OUTREMER      | VILLAGE PÉPIN                          | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 1 946                               |
| SAINT-GILLES               | LA CHESNÉE                             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 1 903                               |
| PONTS                      | RD 31                                  | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 1 853                               |
| QUETTREVILLE-SUR-SIENNE    | 23 RUE DE LA SIENNE                    | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 1 749                               |
| SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS | 2B ROUTE DE LA GARE                    | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 1 649                               |
| SIDEVILLE                  | RD 650 CROISEMENT RD 505 ET RD 152     | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 1 615                               |
| PERIERS                    | 4 PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC             | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 1 495                               |
| LE VAST                    | L'ÉCHANTERIE                           | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 1 147                               |
| BOISYVON                   | LA TOURNERIE                           | Modification d'ouvrage BT à la demande de clients, de tiers, de RTE | 1 043                               |

## TRAVAUX LIES A LA SECURITE ET AUX OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

| Commune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Adresse des travaux             | Libellé de l'affaire                                | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------|
| AMFREVILLE - BEAUFICEL<br>BION - CONTRIERES<br>FONTENAY - GER<br>GROSVILLE - HAMBYE<br>ISIGNY-LE-BUAT<br>JUILLEY - JULLOUVILLE<br>LA CROIX-AVRANCHIN<br>LA HAYE-PESNEL<br>LA VENDELEE<br>LE MESNIL-RAINFRAY<br>LE MESNILLARD<br>LES CRESNAYS<br>LES PIEUX - LESSAY<br>MAGNEVILLE<br>MARCHESIEUX<br>MONTANEL<br>MONTPINCHON | PROGRAMME POTEAU BOIS<br>MANCHE | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 312 204                             |
| PERIERS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | POSTE SOURCE DE PERIERS         | Malten Postes Sources                               | 120 000                             |
| COUTANCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | POSTE SOURCE DE COUTANCES       | Malten Postes Sources                               | 94 014                              |
| YQUELON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | POSTE SOURCE DE YQUELON         | Traitement PS - PCB & désamiantage                  | 38 013                              |
| BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE<br>CHERENGE-LE-HERON<br>HUSSON<br>LE TEILLEUL<br>PIROU<br>SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY<br>SAINT-SAUVEUR-LENDELIN                                                                                                                                                                                        | PROGRAMME MANCHE IACM & IAT     | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 31 921                              |
| QUETTETOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | POSTE SOURCE DE TOLMER          | Malten Postes Sources                               | 30 798                              |
| VILLEDIEU-LES-POELES                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | POSTE SOURCE DE VILLEDIEU       | Malten Réseau HTA                                   | 29 624                              |
| GONFREVILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | LA RATERIE                      | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 22 125                              |
| BARENTON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | POSTE SOURCE DE GER             | Malten Réseau HTA                                   | 13 577                              |
| ISIGNY-LE-BUAT                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | L ETOCHET                       | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 13 204                              |
| LE MESNILBUS                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | LA BILLARDIERE                  | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 12 475                              |
| VARENGUEBEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | HAMEAU VINDARD                  | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 12 290                              |
| LE MESNILBUS                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | PROGRAMME POTEAU BOIS<br>MANCHE | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 9 172                               |
| CERENCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | POSTE SOURCE LE GUISLAIN        | Malten Réseau HTA                                   | 8 869                               |
| SAINT-GERMAIN-D'ELLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | LES NAVIGNES                    | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 8 049                               |

## TRAVAUX LIES A LA SECURITE ET AUX OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES (Suite)

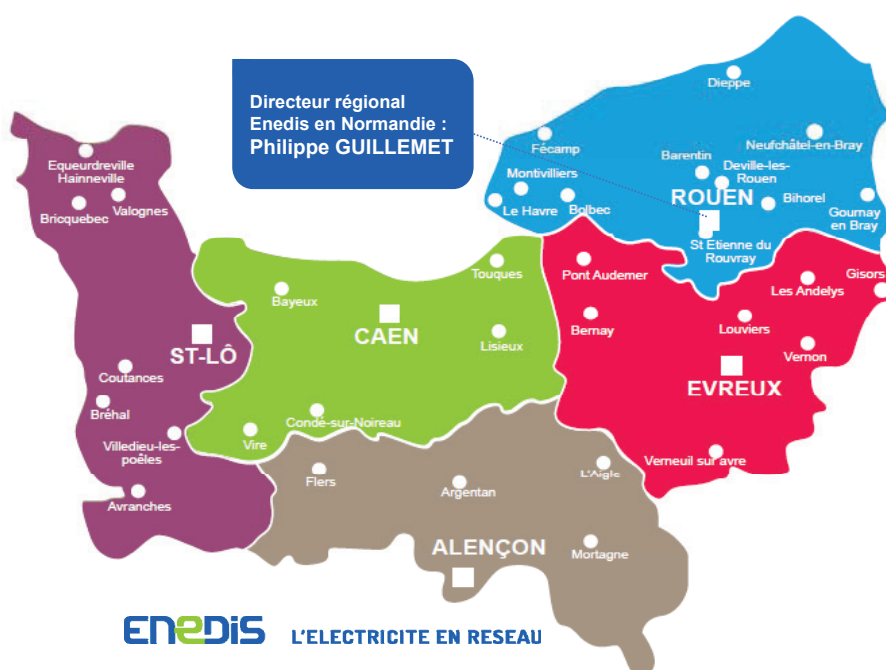
| Commune             | Adresse des travaux            | Libellé de l'affaire                                | Montant des dépenses en 2019 (en €) |
|---------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------|
| FIERVILLE-LES-MINES | LA VALLEE                      | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 7 513                               |
| LE MESNIL-GARNIER   | POSTE SOURCE DE VILLEDIEU      | Malten Réseau HTA                                   | 7 438                               |
| SAUSSEMESNIL        | ROCHEMOND                      | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 6 989                               |
| PERCY               | HUBERDIERE                     | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 6 228                               |
| TRELLY              | LA CROIX                       | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 6 026                               |
| AGON-COUTAINVILLE   | VILLAGE LES MIELLES            | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 5 597                               |
| TESSY-SUR-VIRE      | POSTE SOURCE LE GUISLAIN       | Malten Réseau HTA                                   | 4 654                               |
| BRICQUEBEC          | PRESBOURG                      | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 4 542                               |
| DOVILLE             | LA NOBLESSE                    | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 3 930                               |
| COUTANCES           | AUBERGE DE LA MARRE            | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 3 003                               |
| LES LOGES-MARCHIS   | LOTISSEMENT LES TAILLIS        | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 2 875                               |
| SAINT-CYR           | LA MAILLARDERIE                | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 2 501                               |
| LA LUZERNE          | PROGRAMME POTEAU BOIS MANCHE   | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 2 472                               |
| LES LOGES-MARCHIS   | LA HUNIERE                     | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 2 416                               |
| LE DEZERT           | L ORANGERIE<br>LE HAUT QUESNAY | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 2 099                               |
| GRANVILLE           | RUE DE SAUSSEY                 | Modifications d'ouvrages BT pour motif de sécurité  | 1 806                               |
| MARTIGNY            | LE TAILLAIS                    | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 1 715                               |
| PERIERS             | RD 140                         | Malten Réseau HTA                                   | 1 181                               |
| ISIGNY-LE-BUAT      | PROGRAMME MANCHE IACM & IAT    | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 1 179                               |
| LESSAY              | LA FONTAINE FELIX              | Modifications d'ouvrages HTA pour motif de sécurité | 1 000                               |

# 3

## VOS INTERLOCUTEURS CHEZ ENEDIS

### L'ORGANISATION RÉGIONALE ET TERRITORIALE D'ENEDIS

#### LES SITES ENEDIS EN NORMANDIE



**Julien ILLES**  
02.33.08.24.59 - 06.67.68.90.49  
Délégué Territorial  
Nord Cotentin  
  
En charge des  
collectivités de :  
  
CHERBOURG-EN-  
COTENTIN  
  
VALOGNES  
  
DIGOSVILLE  
  
BRETTEVILLE

**CA du Cotentin**

Jean-Pascal HENRY  
02.33.08.24.35  
06.17.72.07.55

**CC Côte Ouest  
Centre Manche**

Jean-Pascal HENRY  
02.33.08.24.35  
06.17.72.07.55

**CC Coutances  
Mer et Bocage**

Magali HEBERT  
02.33.75.41.02  
06.67.70.28.98

**CC de Granville,  
Terre et Mer**

Magali HEBERT  
02.33.75.41.02  
06.67.70.28.98

**CA Mont-Saint-Michel-  
Normandie**

Magali HEBERT  
02.33.75.41.02  
06.67.70.28.98

**CC de la Baie du Cotentin**

Jean-Pascal HENRY  
02.33.08.24.35  
06.17.72.07.55

**CA Saint-Lô Agglo**

Magali HEBERT  
02.33.75.41.02  
06.67.70.28.98

**CC de Villedieu Intercom**

Magali HEBERT  
02.33.75.41.02  
06.67.70.28.98

## Limites territoriales de la Manche

■ Etablissement public de  
coopération intercommunale (EPCI)  
□ Canton  
□ Arrondissement  
□ Délégation territoriale

0 10 20 km

**Direction Territoriale Manche** 02.33.08.24.70  
**Isabelle TIRHARD** Economie Concessionnaire 02.33.08.24.50

juillet 2019



**Julien ILLES**

Délégué Territorial Cotentin  
06.67.68.90.49  
julien.illes@enedis.fr



**Isabelle DROUET**

Déléguée Territoriale Centre & Sud Manche  
06.24.46.73.92  
isabelle.drouet@enedis.fr



**Magali HEBERT**

Conseiller Territorial  
06.67.70.28.98  
magali.hebert@enedis.fr



**Jean-Pascal HENRY**

Conseiller Territorial  
06.17.72.07.55  
jean-pascal.henry@enedis.fr



**Isabelle TIRHARD**

Assistante Economie Concession  
02.33.08.24.50  
isabelle.tirhard@enedis.fr

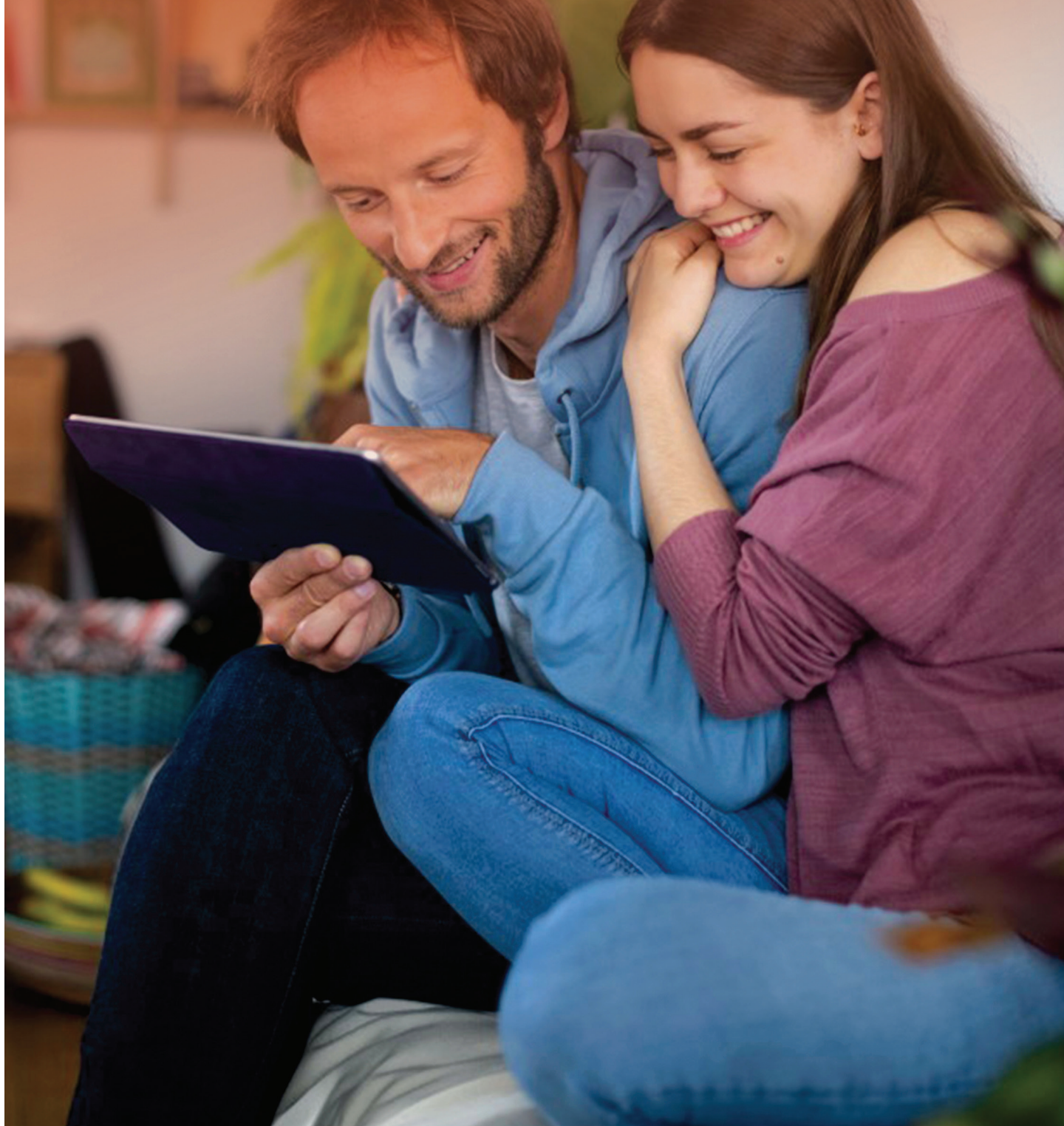


87,4 %, c'est le taux des clients  
satisfaits des prestations  
d'Enedis





Compte-rendu de l'activité  
d'EDF pour la fourniture  
d'électricité aux tarifs  
réglementés de vente sur  
votre territoire



## SOMMAIRE

|                                                                                                            |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1. Faits marquants 2019 et perspectives 2020</b>                                                        | <b>170</b> |
| 1.1. L'année 2019 en quelques dates                                                                        | 170        |
| 1.2. Les perspectives et enjeux pour 2020                                                                  | 178        |
| <b>2. Les clients de la concession</b>                                                                     | <b>182</b> |
| 2.1. Les tarifs réglementés de vente                                                                       | 182        |
| 2.2. Les caractéristiques des clients de la concession                                                     | 186        |
| <b>3. La qualité du service rendu aux clients</b>                                                          | <b>190</b> |
| 3.1. La satisfaction des clients                                                                           | 190        |
| 3.2. Les conditions générales de vente                                                                     | 194        |
| 3.3. La relation avec les clients, humaine et numérique                                                    | 196        |
| 3.4. Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser leur consommation     | 203        |
| 3.5. La facturation des clients                                                                            | 206        |
| 3.6. Le traitement des réclamations des clients                                                            | 212        |
| <b>4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF</b>                                       | <b>216</b> |
| 4.1. L'aide au paiement des factures                                                                       | 217        |
| 4.2. L'accompagnement des clients démunis                                                                  | 221        |
| 4.3. La prévention par des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'amélioration de l'habitat | 228        |
| 4.4. Les actions locales de médiation sociale et de solidarité réalisées par EDF                           | 231        |
| <b>5. Les éléments financiers de la concession</b>                                                         | <b>232</b> |
| 5.1. Le chiffre d'affaires                                                                                 | 232        |
| 5.2. Les coûts commerciaux                                                                                 | 233        |



## FAITS MARQUANTS 2019 ET PERSPECTIVES 2020

### 1.1. L'année 2019 en quelques dates



#### EDF PRÉSENTE AU 37<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE LA FNCCR

EDF a participé au 37<sup>ème</sup> Congrès de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) qui s'est tenu à Nice du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2019.

Accueilli par Xavier Pintat, président de la FNCCR, Jean-Bernard Lévy, président-directeur général d'EDF, est intervenu devant les congressistes le 1<sup>er</sup> octobre (photo ci-contre). Jean-Bernard Lévy a notamment rappelé les liens noués par l'entreprise avec les autorités concédantes dans le cadre des contrats de concession pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente. Jean-Bernard Lévy est revenu sur les enjeux relatifs à la précarité énergétique, préoccupation partagée avec la FNCCR et ses adhérents : « *La lutte contre la*

*précarité énergétique est au cœur de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.* »

Jean-Bernard Lévy a conclu ses propos en faisant partager aux congressistes une conviction : « *L'attention portée à nos concitoyens les plus fragiles illustre notre conviction, la conviction d'EDF la transition énergétique, c'est tous ensemble que nous la réussirons : les producteurs, les fournisseurs d'énergies et de services, les opérateurs de réseaux, les collectivités, et bien sûr les entreprises, professionnels et particuliers, également contribuables et citoyens.* »

EDF a également participé le 1<sup>er</sup> octobre à une table ronde sur le fonctionnement du marché de l'énergie. Marc Benayoun, directeur exécutif d'EDF en charge du Pôle Clients, Services et Territoires, a rappelé le soin apporté par le fournisseur EDF à la qualité de la relation client qui distingue EDF sur le marché de l'électricité, comme en témoigne le baromètre du Médiateur national de l'énergie (cf. infra).

Par ailleurs, de nombreux échanges se sont tenus au cours des trois jours du Congrès, en marge des sessions, avec des représentants d'autorités concédantes. EDF a notamment présenté sur son stand ses outils pour lutter contre la précarité énergétique, en particulier le « Mur de l'énergie » (ci-contre et cf. 4.2).



#### LE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU MODÈLE DE CONTRAT DE CONCESSION

Le déploiement du nouveau modèle de contrat de concession établi en concertation entre la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF (Accord-cadre du 21 décembre 2017) s'est poursuivi au cours de l'année 2019.

Sur le plan national, 113 contrats de concession, conformes à ce nouveau modèle, ont été conclus sur l'année 2019 (signés ou en attente de signature début 2020 à la suite de la délibération favorable de l'organe délibérant). Les collectivités signataires sont de tous profils : des syndicats départementaux et intercommunaux d'énergie, des métropoles et communautés urbaines ainsi que des



grandes villes et des communes de moindre taille. Des discussions se poursuivent par ailleurs avec de nombreuses collectivités concédantes.

Ce déploiement est suivi dans le cadre d'un Comité national qui rassemble la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF. Il s'est réuni à trois reprises en 2019.

Lors de son intervention le 1<sup>er</sup> octobre 2019 au Congrès de la FNCCR (cf. supra), Jean-Bernard Lévy s'est réjoui de la dynamique installée et s'est félicité de la confiance renouvelée par les collectivités au travers de ces nouveaux contrats de concession

## LA NÉGOCIATION DU NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION AVEC LE SDEM

Des réunions de travail ont lieu régulièrement, dans le cadre de cette renégociation, EDF a fourni des informations à destination des élus du SDEM sur des sujets tels que les Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité, le dispositif recouvrement à EDF, EDF et la lutte contre la précarité énergétique, et le Chèque Energie.

Dans ce cadre des négociations, une visite au Centre de Relation Client (CRC) Particulier de Cherbourg en Cotentin a été proposée aux élus du SDEM le 14 novembre 2019.



L'objectif était de faire découvrir la relation client Particulier par une expérience de double écoute avec un conseiller client, suivi d'un échange direct avec Hervé Jounier, responsable du CRC et Jean-François Morlay, Directeur du Développement Territorial EDF. Les thèmes d'échanges ont été variés : organisation de la relation client, traitement des réclamations, suivi des demandes clients ainsi que les modalités du déploiement du Chèque Energie.



## L'ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE EN 2019

Les TRV ont évolué à deux reprises au cours de l'année 2019 à la suite de délibérations de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) acceptées par les ministres compétents :

- une première fois, le **1<sup>er</sup> juin 2019**. Ce mouvement tarifaire s'est traduit par une hausse moyenne de 7,7% HT (5,9% TTC) pour les clients au Tarif Bleu résidentiel et les clients au Tarif Bleu non résidentiel.
- une seconde fois, le **1<sup>er</sup> août 2019**. Ce mouvement tarifaire s'est traduit par une hausse moyenne de 1,49% HT (1,26% TTC) pour les clients au Tarif Bleu résidentiel et une hausse moyenne de 1,34% HT (1,10% TTC) pour les clients au Tarif Bleu non résidentiel. Le détail de ces évolutions et leur impact sur la facture des clients sont présentés au 2.1.

Par ailleurs, la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a défini de nouveaux critères d'éligibilité aux TRV applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec des effets dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les clients concernés. Pour en savoir plus, nous invitons le lecteur à se reporter au chapitre « Les perspectives et enjeux pour 2020 ».



Enfin, le **6 novembre 2019**, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions relatives aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRV 2018 et 2019) fixés sur propositions de la CRE.

Dans sa première décision, le Conseil d'Etat valide la méthodologie retenue par la CRE dans la construction des diverses briques de coûts des TRV et rejette les recours formés par des fournisseurs d'électricité contre les TRV applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 aux consommateurs résidentiels en France métropolitaine. Néanmoins et s'agissant des consommateurs non

résidentiels, le juge annule l'article de la décision tarifaire de 2018 qui définit la « grande entreprise », ainsi que les dispositions qui permettaient aux sites non résidentiels appartenant aux grandes entreprises de continuer à bénéficier de ces tarifs réglementés.

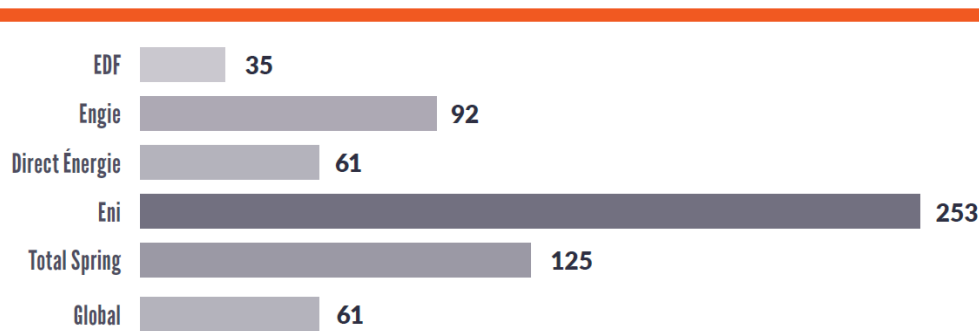
Dans sa seconde décision, le Conseil d'Etat rejette le recours formé par deux associations de consommateurs contre la décision ayant fixé les TRV applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019. Le juge valide la méthode retenue par la CRE pour prendre en compte l'atteinte du volume global maximal d'électricité nucléaire historique susceptible d'être cédé par EDF (le « plafond d'Arenh »).



## PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Le médiateur national de l'énergie (MNE) a publié le **14 mai 2019** son rapport d'activité 2018.

Le rapport met une nouvelle fois en évidence la très bonne performance d'EDF qui est le fournisseur ayant le taux de litiges reçus en 2018 le plus faible\* :



\* Nombre de litiges avec les clients résidentiels rapporté à 100 000 contrats de fourniture. Par équité, sont comptabilisés par le MNE les litiges reçus par les médiateurs internes des fournisseurs qui en disposent. Source : rapport annuel 2018 du MNE.

Par ailleurs, à l'occasion de la publication du rapport annuel, le MNE a déclaré : « *Si le développement de la concurrence dans le secteur de l'énergie est une bonne chose, la recrudescence de mauvaises pratiques qui l'accompagne l'est moins : méthodes commerciales douteuses, multiplications de 'trophées clients', offres vertes pas si vertes, ou promotions faussement alléchantes, sont autant de facteurs susceptibles de faire perdre confiance aux consommateurs.* »

Le rapport 2018 du MNE est accessible sur le site de l'institution : [www.energie-mediateur.fr/](http://www.energie-mediateur.fr/)

A noter : par arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de l'économie et des finances en date du 25 novembre 2019, Olivier Challan-Belval a été nommé médiateur national de l'énergie. Il succède à Jean Gaubert, arrivé au terme de son mandat.



## LES CENTRES DE RELATION CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS D'EDF ONT REÇU EN 2019 LE LABEL « ENGAGÉ RSE » DÉLIVRÉ PAR L'AFNOR

Le label Afnor « Engagé RSE » s'appuie sur la norme internationale ISO 26000 qui permet aux entreprises de mesurer leur capacité d'assumer les impacts de leurs actions et de s'engager pour un développement durable de l'ensemble de leurs activités.

« Engagé RSE » est un label multisectoriel reconnu en France dont la durée d'attribution est de 3 ans (avec un audit de suivi à 18 mois). A ce jour 500 organismes, dont 150 entreprises, ont été

évalués. L'évaluation est basée sur des visites sur sites et entretiens avec toutes les parties prenantes y compris les représentants du personnel.

Sur quoi porte l'évaluation RSE de l'Afnor ?

L'évaluation porte sur les pratiques de l'entreprise en termes de RSE : 5 volets opérationnels (gouvernance, communication, ressources humaines, relation client, ancrage territorial) et 3 chapitres autour des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux.

Pour cette première démarche de labellisation avec l'Afnor, la direction Commerce d'EDF obtient le niveau « confirmé », soit le niveau 3 sur une échelle de 1 sur 4. Un niveau comparable à celui obtenu avec le précédent label RSE de l'INRC (Institut National de la Relation Client).

### **EDF COMMERCE OUEST PRÉSENT AU 1ER SALON DE LA RELATION CLIENT DE L'OUEST**

**Le salon de la Relation Client de l'Ouest a eu lieu à la Cité des Congrès de Nantes le 28 février 2019.** Cette première édition avait pour ambition d'éclairer les entreprises du territoire sur les stratégies, les enjeux et la transformation de leur relation client. EDF Commerce Ouest était présent.



**Avec une conférence, 10 ateliers, 40 exposants et plus de 1 000 participants,** ce salon est un rendez-vous participatif et collaboratif. Pour partager expériences, témoignages et savoir-faire sur les transformations technologiques et humaines que connaît la relation client, il a été construit autour de 4 enjeux majeurs :

- Comment capter son client ?
- Comment apprendre à l'écouter ?
- Comment construire et piloter une véritable stratégie client ?
- Comment animer et fidéliser sa communauté de clients ?

Plusieurs intervenants ont apporté leur éclairage à ces questions et **5 salariés ambassadeurs d'EDF ont apporté leur témoignage.**

Thierry Spencer (Académie du Service) a présenté 6 tendances clients :

- **Collectionneur d'expériences**
- **Sans effort** : il faut que ce soit simple et facile pour le client.
- **Unique** : c'est savoir délivrer un message qui prend en compte et met en évidence sa situation à lui qui n'est pas forcément celle de tous.
- **Moment** : entre 2017 et 2018, le temps passé avec un service téléphonique a diminué de 38 minutes. Dans un mode digitalisé, il faut considérer comme un privilège d'avoir un contact direct avec nos clients, c'est un moment à fort enjeu.
- **Réconcilié** : l'entreprise devra réconcilier les expériences humaines et les interactions digitales.
- **Symétrie** : il y a un écart de 12 points entre la perception du client et la perception du salarié sur la satisfaction.

En synthèse de la conférence, les 3 idées fortes à mettre en œuvre sont :

- **1/** Personnaliser sa relation client.
- **2/** Intégrer dans nos canaux une nouvelle génération de clients, les 18-30 ans, qui attendent plus de contacts par les réseaux sociaux, le tchat, le SMS.
- **3/** Considérer la réclamation comme une source d'amélioration et d'innovation.

## EDF PRÉSENTE À PLUSIEURS GRANDS RENDEZ-VOUS NATIONAUX

EDF a été fidèle en 2019 à plusieurs grands rendez-vous annuels organisés par des acteurs importants en lien avec l'énergie. Ce sont autant d'occasions d'échanges autour des attentes et préoccupations des différentes parties prenantes. En voici deux illustrations :



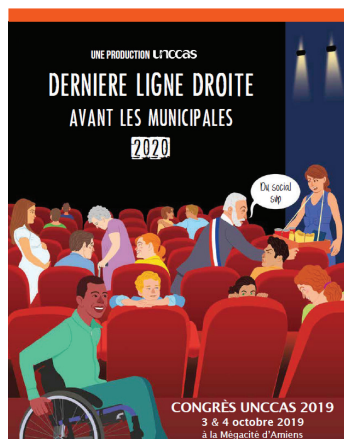
### 80<sup>e</sup> Congrès de l'USH

Le 80<sup>e</sup> Congrès de l'Union Sociale pour l'habitat (USH) s'est tenu à Paris **du 24 au 26 septembre 2019**. EDF était présente aux côtés des 700 organismes du logement social.

EDF a renouvelé son partenariat avec l'USH lors du congrès.

Cette rencontre a été l'occasion pour EDF d'évoquer avec les acteurs du logement social les enjeux de la sobriété carbone et de la lutte contre la précarité énergétique.

Par ailleurs, dans le cadre de ce congrès, EDF a renouvelé son partenariat avec **Unis-Cité**, partenaire de l'entreprise depuis dix ans. L'expérimentation de la mission de service civique lancée en 2018 consistant à sensibiliser et à accompagner les personnes éligibles à l'utilisation du chèque énergie a été étendue à toutes les régions. cf. 4.1



### EDF présente au Congrès de l'UNCCAS

Partenaire historique de l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS), EDF a participé à son congrès annuel qui s'est tenu à Amiens les **3 et 4 octobre 2019**.

EDF a présenté l'ensemble de ses actions en matière de solidarité : de la formation au chèque énergie à la sensibilisation aux éco-gestes, en passant par ses actions en matière de médiation sociale.

Lors de cet événement, EDF et l'association APREMIS (Accompagnement Prévention REflexion et Médiation pour l'Insertion Sociale) ont animé un atelier autour de la maîtrise de l'énergie et des kits d'économies d'énergie.

Enfin, ce rendez-vous a été l'occasion de nombreux échanges avec les représentants des centres communaux d'action sociale.

### L'UNCCAS et EDF renouvellent leur partenariat

EDF et l'UNCCAS ont renouvelé leur collaboration par la signature d'une convention, le **20 novembre 2019**, dans le cadre du Salon des maires et des collectivités locales.

Pour Benoît Calmels, le Délégué général de l'UNCCAS, le partenariat avec EDF, est « *un choix naturel, un choix de partenariat avec une autre forme de service public, celui de l'énergie. Nous suivons au quotidien des citoyens qui sont en difficulté, avec des problèmes de précarité énergétique. Il est tout à fait logique, naturel, que nous puissions nous associer avec EDF pour trouver une solution pour ces personnes.* ».

Fondée en 1926, l'UNCCAS est la seule association représentant les élus communaux et intercommunaux en charge des affaires sociales et leur CCAS/CIAS. Elle est l'une des plus anciennes associations d'élus locaux de France. Elle est



Actée en 2017 et renouvelée en 2018, notre collaboration avec l'@unccas se poursuit en 2020 ! 🍷  
Jean-Pierre Frémont et @jmartinaux06 signent au #SMCL2019 leur ambition commune de faciliter l'action des #CCAS auprès des ménages et lutter contre la #PrécaritéÉnergétique 🏠



Ci-dessus, de gauche à droite : Guillaume Flachat, Directeur à l'action territoriale d'EDF Collectivités, Jean-Pierre Frémont, Directeur EDF Collectivités, Joëlle Martinaux, Présidente de l'UNCCAS, Benoît Calmels, Délégué général de l'UNCCAS



composée de plus de 4 000 CCAS/CIAS adhérents (soit 6 800 communes) dont l'action touche 70% de la population.

L'UNCCAS regroupe la quasi-totalité des villes de plus de 10 000 habitants, mais aussi 80% des villes de 5 000 à 10 000 habitants et plus de 2 000 CCAS de communes de moins de 5 000 habitants. Une soixantaine de départements disposent d'une Union départementale de CCAS/CIAS (UDCCAS), y compris dans les territoires d'outre-mer. Les CCAS représentent un budget consolidé de 2,6 milliards d'euros et emploient 123 000 agents de la fonction publique territoriale.

## ASSISES NATIONALES DE LA CITOYENNETÉ À RENNES

EDF était partenaire des Assises nationales de la Citoyenneté, organisées les 18 et 19 janvier 2019 au Couvent des Jacobins à Rennes par le journal Ouest France. Cet événement a mobilisé de nombreux acteurs autour du « mieux vivre ensemble », une valeur forte du groupe EDF.



La Direction Commerce Ouest y était présente aux côtés de la Délégation Régionale d'EDF, en participant à une table ronde avec la Fondation Abbé Pierre.

L'esprit de ces Assises : organiser le débat avec des personnalités, des élus, des experts, mais aussi des acteurs de terrain, capables de proposer idées et solutions au service du « mieux vivre ensemble ». L'occasion pour EDF de rappeler qu'EDF est une entreprise citoyenne et que la solidarité est au cœur de ses valeurs de service public.

« En 10 ans de partenariat, 5 800 logements ont bénéficié d'un soutien financier de 48 millions d'euros pour des travaux de rénovation qui permettent aux locataires de réaliser 63% d'économies d'énergies » a indiqué Nathalie Douziech, responsable Solidarité Ouest.

Sur l'espace EDF, plusieurs temps forts et rencontres ont été organisés durant ces deux jours.

## LE FSL AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le 21 novembre 2019, les responsables et élus FSL « Fonds de Solidarité Logement » de la région Ouest se rencontraient pour la seconde fois, à l'occasion d'une journée organisée par les équipes Solidarité EDF, à Laval.



De nombreux échanges autour de la lutte contre la précarité énergétique ont rythmé la journée. Caroline Escoffier, sociologue EDF à la Recherche et Développement, a présenté des chiffres clés sur la précarité énergétique et souligné la baisse des demandes FSL. Les partenaires ont réfléchi ensemble sur des pistes de travail pour favoriser le recours à ce droit.

Animés par les correspondants Solidarité, les ateliers proposés aux 38 participants ont permis de partager sur les actions menées dans leur territoire respectif pour répondre aux problématiques suivantes :

- Quelles solutions pour favoriser le recours au dispositif FSL ?
- Quels outils de lutte contre la précarité énergétique sur les territoires ?
- Comment partager nos bonnes pratiques sur la sensibilisation aux économies d'énergies et à la rénovation ?



## RENCONTRE ANNUELLE AVEC LES STRUCTURES DE MÉDIATION SOCIALE DE L'OUEST

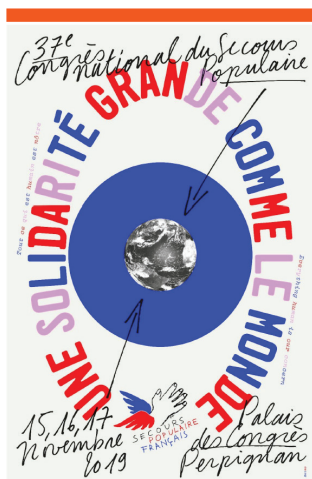
Les directeurs des PIMMS (Points Information Médiation Multi Services), du GLEAM (Groupement Local d'Employeurs d'Agents de Médiation), de Astre Services, des régies de quartiers et des managers et correspondants Solidarité Ouest se sont retrouvés à Mûr de Bretagne le 24 juin 2019 pour échanger sur l'actualité et les différents projets portés par les structures de médiation sociale et EDF au service des clients les plus fragiles.

« EDF est un partenaire fidèle et toujours investi dans la notion de service public. Nous menons depuis fort longtemps de belles actions en direction des plus démunis – » témoigne un directeur de PIMMS.

« Ces séminaires, que nous organisons depuis plusieurs années déjà, renforcent nos liens avec nos partenaires et permettent à chacun de progresser dans ses fonctionnements et ses projets – » s'enthousiasme un correspondant Solidarité.

## EDF A POURSUIVI EN 2019 SES PARTENARIATS AVEC TROIS ASSOCIATIONS NATIONALES ENGAGÉES DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

EDF a poursuivi, en 2019, ses partenariats avec le Secours catholique, La Croix-Rouge française et le Secours populaire français.



Depuis plusieurs années, EDF est engagée aux côtés de ces trois associations pour lutter contre la précarité énergétique et accompagner les clients démunis. L'objectif est d'aider les personnes en situation de précarité énergétique à payer leurs factures et de les sensibiliser aux économies d'énergie.

EDF a participé au Congrès du Secours Populaire qui s'est tenu du **15 au 17 novembre 2019**, à Perpignan.

EDF a pu rencontrer l'ensemble des responsables locaux de l'association notamment sur le stand qu'EDF a animé tout au long du Congrès. Ces contacts ont permis des mises en relation avec des correspondants Solidarité EDF, annonçant de nouvelles collaborations régionales.

## LA PROMOTION DES ÉCO-GESTES

EDF met à disposition des acteurs de la solidarité dans les territoires des supports ludo-pédagogiques pour promouvoir les éco-gestes, comme la MAEM Box : cet outil présente les messages éco-gestes sous forme visuelle et interactive.

Il se présente comme un quizz de type « Trivial Pursuit™ ». La MAEM Box affiche les visuels des pièces principales d'un logement avec des étiquettes de conseils éco-gestes, et contient un plateau, un jeu de cartes quiz, une fiche d'évaluation de consommation, et un guide pour l'animateur.

Une déclinaison digitale de la MAEM Box, encore plus interactive, a été développée en 2019 : elle est accessible à l'adresse suivante : <https://www.maemlejeuedf.com/>

Pour en donner un aperçu, quelques questions-réponses sont proposées au fil du présent document (Retrouvez les réponses en fin d'annexe 2 d'EDF).

## NOMINATIONS AU SEIN D'EDF

Par décret du **22 mai 2019**, **Jean-Bernard Lévy** a été reconduit président-directeur général d'EDF.

**Marc Benayoun** a été nommé par Jean-Bernard Lévy, avec effet au **1<sup>er</sup> juillet 2019**, Directeur Exécutif Groupe, en charge du Pôle Clients, Services et Territoires. Il succède à Henri Lafontaine.

**Bénédicte Gendry** a été désignée, avec effet au **1<sup>er</sup> juillet 2019**, médiateur du groupe EDF. Elle succède à Alain Brière.

À noter : conformément à la réglementation de la médiation de la consommation, le médiateur du groupe EDF est désigné par un Comité de désignation, composé en 2019 de Pierre Todorov et de Philippe Monloubou, représentants du groupe EDF, et de Charly Hee et François Lachgar, respectivement représentants des associations de consommateurs Familles de France et la Confédération Nationale du Logement.



**1. Saisir directement l'adresse d'un site internet ou passer par ses favoris provoque moins d'émissions de gaz à effet de serre qu'utiliser un moteur de recherche : A) 2 fois moins; B) 4 fois moins; C) 8 fois moins**

## 1.2. Les perspectives et enjeux pour 2020



### TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE : MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

Transposant la directive européenne 2019/944 du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 prévoit que les consommateurs finals non domestiques (collectivités, entreprises, associations) qui emploient 10 personnes ou plus, ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuel excèdent 2 millions d'euros, ne seront plus éligibles aux tarifs réglementés de l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Etes-vous concernés ?

|                                                                                          |                                                                               |     |                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Syndicats de copropriétaires et propriétaires uniques d'un immeuble à usage d'habitation |                                                                               | NON | Possibilité de conserver le tarif réglementé de vente                                 |
| Entité légale employant moins de 10 personnes                                            | Le chiffre d'affaires/ les recettes <sup>1</sup> ≤ 2M€ ou Bilan Annuel ≤ 2M€  | NON | Possibilité de conserver le tarif réglementé de vente avec attestation d'éligibilité* |
|                                                                                          | Le chiffre d'affaires/ les recettes <sup>1</sup> > 2 M€ et Bilan Annuel > 2M€ | OUI | Obligation de souscrire une offre de marché                                           |
| Entité légale employant 10 personnes ou plus                                             |                                                                               | OUI | Obligation de souscrire une offre de marché                                           |

\* Il appartient aux clients d'attester du respect des critères d'éligibilité au tarif réglementé de vente (moins de 10 salariés et moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, de recettes ou de bilan) auprès d'EDF, soit en lui retournant le coupon-réponse adressé, par courrier, à compter de janvier 2020, soit en contactant EDF.

<sup>1</sup> Selon l'arrêté du 12 décembre 2019 relatif à l'identification et à la mise à disposition de la liste des clients non domestiques perdant l'éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, on entend par recettes :

- la dotation globale de fonctionnement et les recettes des taxes et impôts locaux des collectivités territoriales au sens du premier alinéa de l'article 72 de la Constitution ;
- les dons et subventions, ainsi que les recettes provenant de la vente de biens ou de prestations de services de ses activités à caractère commercial et lucratif, pour les associations qui ne publient pas leurs comptes annuels conformément à l'article L.612-4 du code du commerce ;
- les subventions de l'État ou des collectivités territoriales, ainsi que les recettes des redevances et taxes, ainsi que les autres recettes de toutes natures, pour les établissements publics administratifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les clients non éligibles aux TRV ne peuvent pas souscrire un nouveau contrat au tarif ou modifier la puissance souscrite/option tarifaire de leurs contrats existants (régime dit de mise en extinction).

Les clients non éligibles aux TRV qui n'auront pas souscrit une offre de marché avant le 31 décembre 2020 « basculeront » automatiquement en offre de marché auprès de leur fournisseur historique. Cette offre leur sera adressée par courrier avant l'échéance du 31 décembre 2020.

EDF propose depuis décembre 2019 une information neutre et pédagogique à l'attention des clients, notamment sur ses sites internet :

<https://www.edf.fr/collectivites/fin-des-tarifs-reglementes-etes-vous-concerne>

<https://www.edf.fr/entreprises/fin-des-tarifs-reglementes-etes-vous-concerne>

EDF a également mis en place un numéro de téléphone dédié à l'information sur la fin des tarifs : 09.70.83.62.80 (Appel non surtaxé).

A noter : les modalités d'information des clients ont été précisées par l'arrêté du 12 décembre 2019 relatif à l'information des consommateurs aux tarifs réglementés de vente d'électricité par leur fournisseur dans le cadre de la suppression de leur contrat à ces tarifs.



### **CHÈQUE ÉNERGIE : DANS L'ATTENTE DES AMÉLIORATIONS AUTORISÉES PAR LA RÉGLEMENTATION**

À la suite d'un retour d'expérience mené par les pouvoirs publics auquel EDF a contribué, la réglementation sur le chèque énergie a évolué avec le décret n°2018-1216 du 24 décembre 2018 modifiant les modalités de mise en œuvre du chèque énergie publié au *Journal officiel* le 26 décembre 2018.

En particulier, l'Agence de services et de paiement (ASP) est autorisée à mettre en œuvre un système de transmission, aux fournisseurs d'électricité et de gaz naturel, de la liste des bénéficiaires du chèque énergie identifiés comme clients auprès de ces fournisseurs. Cette transmission a pour finalité la mise en place automatique des protections associées au chèque énergie (à savoir la protection renforcée pendant la trêve hivernale et les abattements sur les prestations du distributeur).

Selon les pouvoirs publics, la mise en œuvre de cette nouvelle disposition nécessite au préalable de réaliser une étude de faisabilité, qui n'est pas intervenue en 2019 comme escompté.



### **L'ACCÈS AUX DONNÉES DE CONSOMMATION EXPRIMÉES EN KWH ET EN EUROS**

La loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 a modifié l'article L. 124-5 du code de l'énergie introduit par la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015.

Les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel ont l'obligation de transmettre à leurs clients domestiques, bénéficiaires du chèque énergie et équipés d'un compteur communicant, leurs données de consommation exprimées en euros (en temps réel pour les consommateurs d'électricité). Etant entendu que cette transmission ne doit pas donner lieu à facturation.

A noter : les modifications introduites par la loi relative à l'énergie et au climat ont supprimé la référence à un « dispositif d'affichage déporté » pour la mise en œuvre de cette obligation.

Un décret est prévu pour préciser les modalités d'application. Au 31 décembre 2019, les précisions réglementaires, en particulier en matière de compensation financière des fournisseurs, ne sont pas connues.



### FACTURATION ÉLECTRONIQUE : LES NOUVELLES DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LA LOI PACTE

L'article 194 de loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « loi PACTE ») instaure un régime d'*opt-out* pour la souscription de la facture électronique par les clients résidentiels et les petits professionnels : il revient au client de manifester son opposition à ce mode de facturation qui lui est proposé par le fournisseur.

Toutefois, la loi encadre strictement la mise en œuvre : en particulier, le fournisseur doit vérifier au préalable que ce mode de facturation est adapté à la situation de son client et s'assurer que ce dernier est en mesure de prendre connaissance de ses factures sur le support durable envisagé.

Lorsque le client fournit à cette fin une adresse électronique, celle-ci doit être vérifiée par le fournisseur. Après ces vérifications, le fournisseur doit informer le client de façon claire, précise et compréhensible de la poursuite de l'envoi des factures sur le support durable retenu. Il doit renouveler ces vérifications annuellement.

La communication des factures sur un support durable autre que le papier doit comporter nécessairement l'indication du montant facturé et de la date de paiement et doit permettre d'accéder facilement au détail de la facture à laquelle elle se rapporte.

Lorsque le fournisseur met à disposition du client des factures par le biais d'un espace personnel sécurisé sur internet, il doit porter à sa connaissance l'existence et la disponibilité de ces factures sur cet espace.

Le Conseil national de la consommation (CNC) a lancé une consultation auprès de ses membres pour mettre en conformité avec la loi (suppression de l'*opt-in*) l'article 2 de l'arrêté du 18 avril 2012, relatif aux factures de fourniture d'électricité ou de gaz naturel, à leurs modalités de paiement et aux conditions de report ou de remboursement des trop-perçus.

Profitant de cette opportunité législative de la loi PACTE dont les dispositions sont directement applicables, EDF a procédé à une campagne d'e-mailing, du 13 novembre au 20 décembre 2019, auprès de 230 000 clients particuliers leur proposant la facture électronique et leur donnant la possibilité de s'y opposer.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS CONCERNÉS PAR LE DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY™ ASSURÉ PAR ENEDIS

Dès 2015, EDF a mis en place un dispositif d'information et d'accompagnement des clients. Ce dispositif se traduit par :

#### Un programme relationnel personnalisé

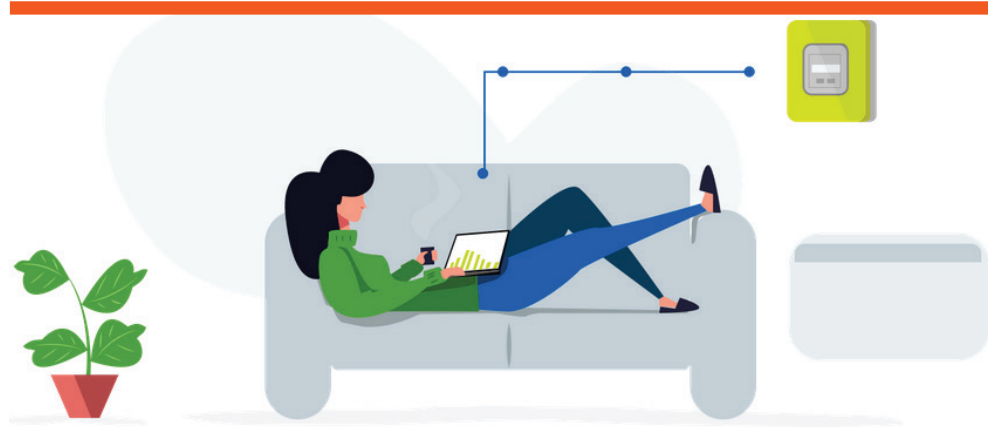
Ce programme permet d'accompagner chaque client de la concession (résidentiel ou non résidentiel) en lui proposant un premier contact avant le changement du compteur, puis un second contact lorsque le client peut bénéficier des fonctionnalités développées par EDF grâce aux compteurs communicants.

Les informations sont accessibles sur : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/compteur/compteur-linky.html>

### La mise à disposition sur les espaces d'EDF d'informations sur l'arrivée du compteur Linky™

EDF propose des informations détaillées sur ses différents sites, applis, sites mobiles (Particuliers, Entreprises, Collectivités). Ces informations portent sur l'installation, la facture et les possibilités offertes par le nouveau compteur dans la relation avec EDF.

À noter : Les actions d'EDF pour accompagner les clients sont menées en veillant au respect de l'indépendance d'Enedis, en charge du déploiement des compteurs communicants.







## LES CLIENTS DE LA CONCESSION

### 2.1. Les tarifs réglementés de vente

A noter : les dispositions décrites ci-après sont celles applicables pour l'exercice 2019 dont il est rendu compte. Les évolutions réglementaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont présentées au chapitre 1 ci-dessus.

#### LA DÉFINITION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)

En sa qualité de concessionnaire, EDF assure la fourniture d'électricité aux clients aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces clients correspondent à des consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères (kVA) dans les conditions d'éligibilité définies par le code de l'énergie.

S'agissant de leurs sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA, les clients hors « Grandes Entreprises » ont pu sur l'exercice 2019 :

- rester ou revenir aux TRV, sur simple demande et sans délai ;
- exercer leur éligibilité en souscrivant un nouveau contrat à prix de marché avec le fournisseur d'électricité de leur choix.

En application de l'article L. 337-6 du code de l'énergie, les TRV sont établis par addition des composantes suivantes :

- le coût d'approvisionnement en énergie, lequel se décompose en :
  - un coût d'approvisionnement de la part relevant de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh),
  - un coût d'approvisionnement du complément de fourniture, relevant des achats sur les marchés de gros de l'électricité ;
- le coût d'approvisionnement en capacité, établi à partir des références de prix qui sont fournies par le mécanisme d'obligation de capacité prévu aux articles L. 335-1 et suivants du code de l'énergie ;
- le coût d'acheminement, qui traduit l'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- le coût de commercialisation ;
- la rémunération de l'activité de fourniture.

Les TRV sont dits « intégrés » au sens où ils incluent notamment la part « acheminement » correspondant au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Le client règle tous les éléments de la facture (y compris les taxes et contributions) à EDF, fournisseur d'électricité aux TRV. La part « acheminement » est reversée par EDF à RTE et Enedis. Les taxes et contributions sont reversées à leurs bénéficiaires.

A l'occasion des évolutions tarifaires, EDF a posté en 2019 une vidéo sur Youtube pour expliquer de façon pédagogique la construction des TRV.

## Les catégories et options tarifaires

Les catégories tarifaires sont définies en fonction de la tension de raccordement et de la puissance souscrite par le client pour le site concerné.

Le Tarif Bleu est proposé aux consommateurs finals pour leurs sites situés en France métropolitaine et raccordés en basse tension (tension de raccordement inférieure ou égale à 1 kV), dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. C'est le tarif de la quasi-totalité des clients de la concession.

Cette tarification distingue le Tarif Bleu résidentiel et le Tarif Bleu non résidentiel, ainsi que cinq options tarifaires :

- Base ;
- Heures Pleines / Heures Creuses ;
- Tempo<sup>(1)</sup> ;
- EJP<sup>(2)</sup> ;
- Éclairage Public<sup>(3)</sup>.

(1) Option tarifaire en extinction pour les usages non résidentiels.

(2) Option tarifaire en extinction pour tous les usages.

(3) Option réservée aux sites faisant un usage d'éclairage public.

A noter : en application de l'art. R. 337-18 du code de l'énergie :

- les clients raccordés en basse tension de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Tarif Jaune ou Vert (bornes postes) peuvent conserver leur tarif, qui est désormais en extinction ;
- le Tarif Vert peut être proposé aux clients raccordés en HTA de puissance souscrite inférieure ou égale à 33 kW (36 kVA).

## LES MOUVEMENTS TARIFAIRES DE 2019

Les TRV ont évolué à deux reprises au cours de l'exercice 2019.

**1) Le 1<sup>er</sup> juin 2019, à la suite de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 7 février 2019 et des décisions ministérielles du 28 mai 2019 publiées au *Journal officiel* le 30 mai 2019.**

Pourquoi cette évolution ?

L'évolution des TRV proposée par la CRE s'explique principalement par la forte hausse des prix des énergies depuis janvier 2018, en lien avec la conjoncture internationale. Cette augmentation renchérit le coût d'approvisionnement de l'ensemble des fournisseurs.

Cette hausse des prix a également conduit, pour la première fois, au dépassement, par les demandes des fournisseurs alternatifs, du plafond d'Arenh pour l'année 2019. La CRE a effectué un écrêtement des volumes d'Arenh attribués aux fournisseurs au prorata de leurs demandes.

La CRE a par ailleurs répercuté l'effet de cet écrêtement dans le TRV, comme prévu par le code de l'énergie et selon la méthodologie annoncée dans ses précédentes délibérations, en valorisant le volume écrêté à la moyenne des prix de marché cotés entre la date de notification des volumes Arenh lors du guichet de fin d'année et le dernier jour coté avant le 24 décembre 2018.

Le prix de la capacité a également fortement augmenté avec un doublement du prix pour 2019 par rapport à 2018.

Ce mouvement tarifaire s'est traduit de façon différenciée selon les puissances souscrites, les options tarifaires et les profils de consommation.

**Pour les clients au Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel, l'évolution moyenne sur la facture correspond à une hausse de 7,7% HT, soit 5,9% TTC.**

Pour les clients au Tarif Jaune ou Vert, l'évolution moyenne est la suivante :

- une hausse de 7,8% HT pour les clients au Tarif Jaune;
- une hausse de 8,3% HT pour les clients au Tarif Vert (A5).

**2) Le 1<sup>er</sup> août 2019, à la suite de la délibération de CRE du 25 juin 2019 et des décisions ministérielles du 30 juillet 2019 publiées au *Journal officiel* le 31 juillet 2019.**

Pourquoi cette évolution ?

L'évolution du 1<sup>er</sup> août 2019 a tenu compte de la mise à jour de deux composantes des TRV :

- Le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité), qui a augmenté au 1<sup>er</sup> août 2019. La CRE a réévalué le niveau des TRV pour tenir compte de l'évolution de ces coûts d'acheminement. En effet, le code de l'énergie prévoit que « toute évolution [...] des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité donne lieu à la modification des tarifs réglementés de vente en vigueur pour prendre en compte cette évolution » (article R.337-22).
- Les coûts de commercialisation comprenant la composante relative aux certificats d'économies d'énergie (CEE). La hausse du 1<sup>er</sup> août résulte de la hausse du coût des CEE 2019, partiellement compensée par :
  - la baisse des coûts commerciaux prévisionnels 2019 hors CEE,
  - une régularisation à la baisse des coûts commerciaux 2018.

Ce mouvement tarifaire s'est traduit de façon différenciée selon les puissances souscrites, les options tarifaires et les profils de consommation :

- **pour un client au Tarif Bleu résidentiel, l'évolution moyenne sur la facture est une hausse de 1,49% HT, soit 1,26% TTC;**
- **pour un client au Tarif Bleu non résidentiel, l'évolution moyenne de la facture est une hausse de 1,34% HT, soit 1,10% TTC.**

Pour les clients au Tarif Jaune ou Vert, l'évolution moyenne est la suivante :

- une hausse de 0,49% HT pour les clients au Tarif Jaune;
- une hausse de 1,34% HT pour les clients au Tarif Vert (A5).

**Plusieurs taxes et contributions sont appliquées à la facturation :**

- **CTA** : Instituée par les pouvoirs publics, la contribution tarifaire d'acheminement est prélevée en complément du tarif d'acheminement associé au contrat de fourniture. Elle assure le financement

d'une partie des retraites des personnels affectés aux activités régulées des industries électriques et gazières (opérateurs de réseaux).

■ **CSPE** : La contribution au service public de l'électricité est affectée au programme « Service public de l'énergie » du budget général de l'État.

■ **TCFE** : Les taxes sur la consommation finale d'électricité ont pour bénéficiaires les collectivités locales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements) qui décident du taux dans les limites fixées par la loi.

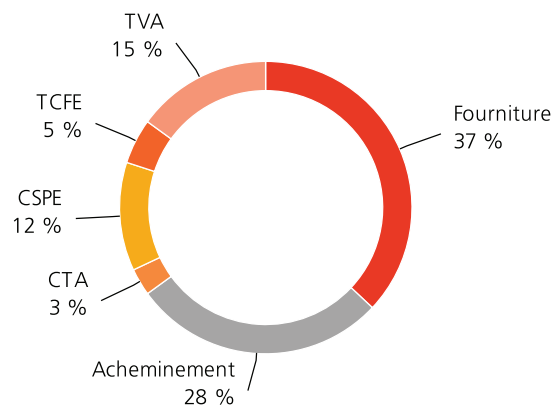
■ **TVA** : La taxe sur la valeur ajoutée s'applique sur la part fixe et sur la part variable de la facture d'électricité.

- ▣ Le taux réduit de 5,5% s'applique sur la part fixe de la facture HTVA (abonnement et CTA) pour les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;
- ▣ Le taux normal de 20 % s'applique sur la part variable de la facture HTVA (facturation de l'énergie, TCFE et CSPE).

A noter : ces taxes et contributions s'appliquent à tous les fournisseurs d'électricité et à toutes les offres.

**La facture moyenne annuelle estimée d'un client TRV résidentiel en France consommant 4,7 MWh par an est de 868 euros TTC. Les taxes représentent au total et en moyenne 35% de la facture TTC.**

**Facture moyenne TTC au Tarif Bleu résidentiel**



- TRV du 1<sup>er</sup> août 2019
- TURPE du 1<sup>er</sup> août 2019
- CTA du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- CSPE, TCFE et TVA du 1<sup>er</sup> janvier 2019

## 2.2. Les caractéristiques des clients de la concession

Le concessionnaire présente ci-après les principales caractéristiques de la fourniture d'électricité sur la concession en 2019.

La concession regroupe des sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, les seuls pouvant bénéficier des tarifs réglementés de vente dans les conditions rappelées plus haut (cf. 2.1).

La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA peuvent subsister au Tarif Jaune ou Vert (cf. 2.1).

Eu égard aux exigences de protection des données des clients, certaines données peuvent être masquées dans le CRAC (« s » pour « secrétisé » en lieu et place de la valeur, au sens du décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016 modifié par le décret n° 2020-196 du 4 mars 2020).

Les nombres de clients correspondent à la situation au 31 décembre. Les recettes sont exprimées hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

### Clients au Tarif Bleu (résidentiel et non résidentiel)

| Tarif Bleu (Concession)   |               |               |                  |
|---------------------------|---------------|---------------|------------------|
|                           | 2018          | 2019          | Variation (en %) |
| Nombre de clients*        | 205 745       | 200 002       | -2,8%            |
| Énergie facturée (en kWh) | 1 272 409 993 | 1 224 888 870 | -3,7%            |
| Recettes (en €)           | 131 497 459   | 133 560 244   | 1,6%             |

\* Nombre de clients = nombre de sites.

Les deux tableaux qui suivent présentent la répartition des clients au Tarif Bleu par option tarifaire, en nombre de clients et en énergie facturée.

| Tarif Bleu Nombre de clients par option (Concession) |                |                |                  |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------|
|                                                      | 2018           | 2019           | Variation (en %) |
| Base                                                 | 78 669         | 77 174         | -1,9%            |
| HP-HC                                                | 118 242        | 114 304        | -3,3%            |
| EJP TEMPO                                            | 6 666          | 6 294          | -5,6%            |
| Éclairage public                                     | 2 161          | 2 177          | 0,7%             |
| <b>Total</b>                                         | <b>205 738</b> | <b>199 949</b> | <b>-2,8%</b>     |

| Tarif Bleu Énergie facturée (kWh) par option (Concession) |                      |                      |                  |
|-----------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|------------------|
|                                                           | 2018                 | 2019                 | Variation (en %) |
| Base                                                      | 277 439 825          | 274 030 488          | -1,2%            |
| HP-HC                                                     | 912 890 521          | 873 483 621          | -4,3%            |
| EJP TEMPO                                                 | 71 601 673           | 67 798 975           | -5,3%            |
| Éclairage public                                          | 10 476 262           | 9 575 786            | -8,6%            |
| <b>Total</b>                                              | <b>1 272 408 281</b> | <b>1 224 888 870</b> | <b>-3,7%</b>     |

Les deux tableaux qui suivent présentent la répartition des clients par option tarifaire et par plage de puissance souscrite.

**Tarif Bleu résidentiel Nombre de clients** (Concession 2019)

|                | Base          | HP-HC          | EJP TEMPO    | Total          | Variation vs. 2018 |
|----------------|---------------|----------------|--------------|----------------|--------------------|
| 3 kVA          | 6 366         | 0              | 0            | 6 366          | -6,8%              |
| 6 kVA          | 39 251        | 33 594         | 1            | 72 846         | -4,3%              |
| 9 kVA          | 13 133        | 51 351         | 1 124        | 65 608         | -2,3%              |
| 12 kVA et plus | 6 071         | 22 078         | 3 610        | 31 759         | -0,3%              |
| <b>Total</b>   | <b>64 821</b> | <b>107 023</b> | <b>4 735</b> | <b>176 579</b> | <b>-3,0%</b>       |

**Tarif Bleu non résidentiel Nombre de clients** (Concession 2019)

|                | Base          | HP-HC        | EJP TEMPO    | Total         | Variation vs. 2018 |
|----------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------------|
| 3 kVA          | 1 909         | 1            | 0            | 1 910         | -3,3%              |
| 6 kVA          | 3 066         | 813          | 0            | 3 879         | -2,4%              |
| 9 kVA          | 2 349         | 1 745        | 125          | 4 219         | -3,9%              |
| 12 kVA et plus | 5 029         | 4 722        | 1 434        | 11 185        | -0,9%              |
| <b>Total *</b> | <b>12 353</b> | <b>7 281</b> | <b>1 559</b> | <b>21 193</b> | <b>-2,0%</b>       |

\* Pas de ventilation par puissance souscrite pour l'option Éclairage public.

Les deux tableaux qui suivent présentent la dynamique des souscriptions et résiliations sur l'exercice pour le Tarif Bleu résidentiel et le Tarif Bleu non résidentiel.

**Flux de clients Tarif Bleu résidentiel** (Concession)

|                                                                     | 2018   | 2019          | Variation (en %) |
|---------------------------------------------------------------------|--------|---------------|------------------|
| Nombre de clients ayant souscrit un contrat                         | 15 191 | <b>12 758</b> | <b>-16,0%</b>    |
| <i>Dont nombre de souscriptions sans interruption de fourniture</i> | 10 194 | <b>11 774</b> | <b>15,5%</b>     |
| Nombre de clients ayant résilié leur contrat                        | 20 105 | <b>19 376</b> | <b>-3,6%</b>     |

**Flux de clients Tarif Bleu non résidentiel** (Concession)

|                                              | 2018  | 2019         | Variation (en %) |
|----------------------------------------------|-------|--------------|------------------|
| Nombre de clients ayant souscrit un contrat  | 1 306 | <b>1 415</b> | <b>8,3%</b>      |
| Nombre de clients ayant résilié leur contrat | 2 267 | <b>2 040</b> | <b>-10,0%</b>    |

Comme mentionné plus haut, la concession peut encore compter des sites avec des puissances inférieures ou égales à 36 kVA bénéficiant d'un Tarif Jaune ou Vert. Nous en rendons compte dans les deux tableaux ci-après.

**Clients au Tarif Jaune****Tarif Jaune** (Concession)

|                           | 2018    | 2019           | Variation (en %) |
|---------------------------|---------|----------------|------------------|
| Nombre de clients         | 13      | <b>11</b>      | <b>-15,4%</b>    |
| Énergie facturée (en kWh) | 605 157 | <b>491 631</b> | <b>-18,8%</b>    |
| Recettes (en €)           | 25 675  | <b>20 829</b>  | <b>-18,9%</b>    |

## Clients au Tarif Vert

| Tarif Vert (Concession)   |           |           |                  |
|---------------------------|-----------|-----------|------------------|
|                           | 2018      | 2019      | Variation (en %) |
| Nombre de clients         | 43        | 36        | -16,3%           |
| Énergie facturée (en kWh) | 1 638 103 | 1 300 231 | -20,6%           |
| Recettes (en €)           | 179 671   | 151 971   | -15,4%           |



2. La grille arrière de votre réfrigérateur doit être dépoussiérée. La poussière et la saleté augmentent la consommation d'électricité de :  
A) 5% ; B) 20% ; C) 30%



91 % des clients particuliers se  
déclarent satisfaits d'EDF





## LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX CLIENTS

### 3.1. La satisfaction des clients

La clientèle est répartie en trois segments : les clients « Particuliers », « Collectivités territoriales » et « Entreprises » (y compris « Professionnels » : PME, PMI, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs exploitants, entreprises tertiaires, etc.). Chacune de ces catégories fait l'objet d'enquêtes de satisfaction spécifiques.

Les indicateurs de satisfaction présentés ci-après, pour chaque catégorie de clients, sont mesurés au niveau national, ce qui garantit la pertinence et la fiabilité des résultats. Retenir une maille plus restreinte reviendrait à analyser la satisfaction sur une population de clients plus faible, non représentative, et conduirait à produire des résultats avec un niveau d'incertitude important.

Par ailleurs, le traitement de la relation client est réalisé à l'échelle nationale pour les clients Particuliers (sans différenciation géographique, comme en témoigne la gestion des appels téléphoniques des clients) et à l'échelle de chaque entité régionale pour les clients Entreprises et Collectivités territoriales, avec une évolution vers une gestion nationale pour une partie de ces clients (cf. 3.3). Ces choix d'organisation rendent sans objet une mesure de la satisfaction à une maille départementale ou équivalente.

#### LES CLIENTS RÉSIDENTIELS (PARTICULIERS)

En 2019, la direction de Marché des Clients Particuliers d'EDF a fait évoluer son dispositif historique de mesure de la satisfaction clients afin de l'adapter aux nouvelles attentes et pratiques des clients : ouverture de nouveaux canaux comme le tchat, complexification des parcours clients (ces derniers peuvent utiliser plusieurs moyens de contacts différents pour une même demande), digitalisation de la relation client, etc.

L'enquête de satisfaction précédente a donc été scindée en deux, avec un baromètre des parcours et un baromètre de satisfaction sur contact. C'est ce dernier qui est le plus proche de notre mesure historique de la satisfaction.

##### Satisfaction des clients résidentiels (Particuliers)\*

|          | 2018 | 2019 |
|----------|------|------|
| National | -    | 91%  |

\* Taux de satisfaction concernant la fourniture (très satisfaits et assez satisfaits).

Sur le marché des clients Particuliers, la satisfaction globale se maintient à un très haut niveau en 2019 puisque 9 clients sur 10 se déclarent satisfaits de la façon dont EDF a traité leur demande et 7 clients sur 10 se déclarent même très satisfaits.

Par ailleurs, on constate une amélioration de la satisfaction client sur l'ensemble des parcours par rapport à 2018 ainsi qu'au cours de l'année 2019. Cette amélioration s'explique par :

- l'amélioration de la disponibilité de nos canaux digitaux ;
- la forte amélioration de l'accès aux espaces clients ;
- un haut niveau de satisfaction sur le canal téléphonique ;
- une nette amélioration de la satisfaction sur les canaux asynchrones (mails, courriers, formulaires), tant dans la qualité des réponses apportées que dans les délais de traitement.

## LES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS

Pour mesurer la satisfaction des clients non résidentiels (Entreprises et Collectivités territoriales), la direction du Marché d'Affaires met en œuvre deux dispositifs d'enquête complémentaires :

1) Une mesure de la satisfaction dite « à chaud » ou « sur contact », sous la forme d'une enquête numérique courte (à laquelle le client peut répondre en deux minutes environ), menée au fil de l'eau auprès de l'ensemble des clients ayant contacté le Service Client EDF Entreprises ou EDF Collectivités.

Ce mode d'enquête permet de mesurer de manière précise, au plus près de l'événement, la satisfaction de l'interlocuteur vis-à-vis du traitement de ses demandes. Ce dispositif est particulièrement utile aux managers et à leurs équipes pour suivre en continu le niveau de satisfaction des clients (démarche d'« écoute client »). Il constitue un outil de pilotage opérationnel du service rendu qui contribue aux niveaux de satisfaction obtenus par EDF.

À titre informatif, en 2019, 92 000 clients ont exprimé leur niveau de satisfaction dans le cadre de ce dispositif (85 000 entreprises et près de 7 000 collectivités).

2) Une mesure de la satisfaction dite « à froid », sous la forme d'enquêtes de satisfaction réalisées par un institut de sondage indépendant une fois par an. Il s'agit d'enquêtes approfondies menées par téléphone (sous la forme d'entretien d'environ 25 minutes) principalement auprès des décideurs en matière d'énergie.

Les sujets de l'enquête concernent notamment la qualité des contacts avec EDF lors des douze derniers mois, les informations sur les dossiers en cours de traitement, la clarté des conseils donnés, la fiabilité de la facturation, le traitement des réclamations, les espaces client proposés, l'image d'EDF ainsi que la satisfaction globale.

La constitution des panels d'enquête permet de garantir une bonne représentativité des différents profils de clients. Ont été retenus dans les panels d'enquête 2019 :

- 800 clients Collectivités territoriales (communes et intercommunalités, conseils régionaux et départementaux) ;
- 2 200 clients Entreprises (professionnels, petites et moyennes entreprises, grands comptes).

Les indicateurs de satisfaction restitués ci-après correspondent aux résultats de cette seconde mesure de la satisfaction, dont la fréquence annuelle est adaptée au CRAC.

Les indicateurs de satisfaction sont calculés sur la base du pourcentage de clients qui donnent globalement à EDF une note supérieure ou égale à 6 sur 10.



Le concessionnaire présente depuis l'exercice 2016 l'indicateur ci-après afin de mieux rendre compte de la satisfaction des clients non résidentiels en concession qui correspondent aux sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA :

| <b>Satisfaction des clients non résidentiels</b> |             |             |
|--------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                                  | <b>2018</b> | <b>2019</b> |
| National                                         | 89%         | <b>91%</b>  |

Cet indicateur est calculé au niveau national, à partir des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients Collectivités territoriales et Entreprises dont il est rendu compte ci-dessous.

### **Les clients Collectivités territoriales**

| <b>Satisfaction des clients Collectivités territoriales</b> |             |             |
|-------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                                             | <b>2018</b> | <b>2019</b> |
| National                                                    | 92%         | <b>95%</b>  |

En 2019, la satisfaction des clients Collectivités territoriales vis-à-vis de la relation commerciale avec EDF Collectivités gagne trois points et atteint un niveau élevé avec 95% de clients « satisfaits ».

Les clients Collectivités territoriales apprécient particulièrement la qualité des contacts avec EDF Collectivités suite à une demande déposée auprès du Service Clients, avec un niveau de satisfaction qui gagne 3 points sur ce thème, à 93%.

La gestion quotidienne du contrat et la facturation donnent satisfaction, avec respectivement 92% et 94% de clients satisfaits.

Ces clients expriment également une forte satisfaction vis-à-vis des facilités offertes par la diversité des canaux de contact, dont l'espace Client personnalisé (taux de satisfaction de 89%).

Enfin, 95% des clients évaluent EDF comme un fournisseur en qui on peut avoir confiance et qui est à l'écoute de ses clients (90%).

### **Les clients Entreprises**

| <b>Satisfaction des clients Entreprises</b> |             |             |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                             | <b>2018</b> | <b>2019</b> |
| National                                    | 90%         | <b>90%</b>  |

En 2019, la satisfaction globale des entreprises vis-à-vis d'EDF Entreprises se maintient à un niveau très élevé, dans la continuité des progrès enregistrés ces trois dernières années.

La mise en place depuis 2018 d'une distribution nationale des activités, sur une partie de la clientèle non résidentielle, permet de conforter ces résultats.

Les clients Entreprises apprécient notamment :

- la qualité des contacts (87% de clients satisfaits) ;
- les espaces clients proposés qui évoluent chaque année (90%) ;
- la gestion quotidienne du contrat (90%) ;
- la qualité de la facturation (87%) ;
- le processus de souscription (90%) ;
- les espaces clients proposés (89%) ;
- et les conseils et informations reçus au fil de l'eau (93%).

Au-delà de ces conseils et de cette information très appréciés, les clients Entreprises confirment leur attente forte qu'EDF les accompagne dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie.

## 3.2. Les conditions générales de vente

### LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES CLIENTS AU TARIF BLEU RÉSIDENTIEL

Les CGV des clients au Tarif Bleu résidentiel n'ont pas évolué au cours de l'année 2019.



Les CGV en vigueur sont disponibles sur edf.fr :  
[https://particulier.edf.fr/content/dam/2-Actifs/Documents/Offres/CGV\\_tarif\\_bleu.pdf](https://particulier.edf.fr/content/dam/2-Actifs/Documents/Offres/CGV_tarif_bleu.pdf)

A noter : le 30 octobre 2018, le tribunal de grande instance (TGI) de Paris a rendu une décision portant sur un recours déposé en 2013 par *UFC – Que choisir* contre les CGV des offres d'EDF aux clients Particuliers, au motif que ces dernières contiendraient des « clauses abusives et/ou illicites ». Le TGI n'a annulé aucune clause des CGV du Tarif Bleu résidentiel. Toutefois, il a considéré qu'EDF devait être « l'interlocuteur unique » du client, et à ce titre responsable de l'ensemble de l'exécution du contrat, y compris les obligations relatives à la distribution. EDF conteste cette interprétation du contrat unique contraire à la jurisprudence de la Cour de cassation et des décisions du CoRDiS (Comité de règlement des différends et sanctions). Le 22 février 2019, EDF a interjeté appel du jugement et a attiré Enedis à la cause. Le contentieux est toujours pendant (au 31 décembre 2019).

### LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES CLIENTS AU TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL

EDF a modifié en 2019 les CGV des clients au Tarif Bleu non résidentiel avec effet en février 2020.

Les modifications apportées prennent exclusivement en compte les dernières évolutions réglementaires intervenues depuis les précédentes CGV de décembre 2018.

#### Les modifications sont les suivantes :

**Préambule** : il mentionnait jusqu'à présent la mise en extinction des tarifs réglementés de vente pour les sites des Grandes Entreprises, il indique désormais la fin du droit aux tarifs réglementés de vente hormis pour les clients Particuliers et les micro-entreprises (cf. Chapitre supra « Les perspectives et enjeux pour 2020 »).

#### Article 6-1 Établissement de la facture

L'usage de la facture électronique est précisé.

Chaque facture d'électricité est établie conformément à la réglementation en vigueur. Conformément à l'article 289 du code général des impôts, le client accepte de recevoir ses factures par voie dématérialisée, sous réserve de l'application de l'article L.224-12 du code de la consommation.

#### Article 7-2 Modes de paiement

Est précisée la possibilité de régler la facture avec le chèque énergie.

Enfin, conformément aux articles R.124-1 et suivants du code de l'énergie, le client peut régler ses factures avec un chèque énergie à condition que son contrat couvre simultanément des usages

professionnels et non professionnels et que les ressources de son foyer soient inférieures à un montant fixé par décret.



Les CGV des clients au Tarif Bleu non résidentiel sont disponibles sur edf.fr :

[https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/entreprise/cgv-tarifs-reglementes/2019/cgv\\_tarif\\_bleu\\_non\\_residentiel\\_1er\\_fevrier\\_2020.pdf](https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/entreprise/cgv-tarifs-reglementes/2019/cgv_tarif_bleu_non_residentiel_1er_fevrier_2020.pdf)



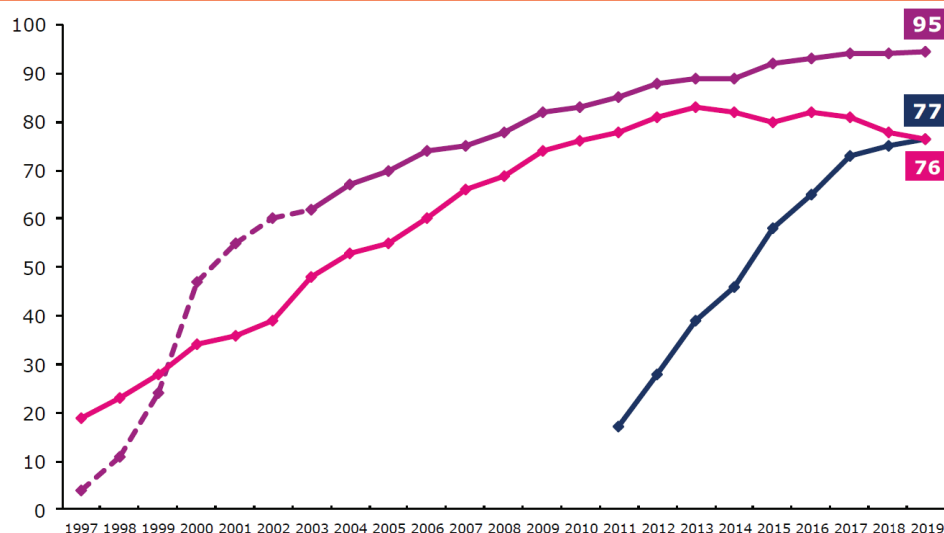
### 3.3. La relation avec les clients, humaine et numérique

#### LE MODE DE VIE DES CLIENTS CHANGE, EDF S'Y ADAPTE POUR LEUR SIMPLIFIER LA VIE

L'équipement des Français en connexion à internet, en téléphones mobiles, smartphones et tablettes, ainsi que les usages d'Internet se développent de façon massive. Les attentes et les comportements des clients évoluent :

- 88% des Français utilisent Internet, 75% quotidiennement ;
- 95% des Français disposent d'un téléphone mobile ;
- 77% des Français sont désormais équipés d'un smartphone (+2 points par rapport à 2018).

#### Taux d'équipement des Français (en % de l'ensemble de la population de 12 ans et plus)



Source : Baromètre numérique 2019 « Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française en 2019 » établi par le Credoc pour le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGE), l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) et la mission Société numérique.

Pour répondre à cette tendance sociétale, EDF propose aujourd'hui un dispositif de contact multi-canal basé sur la proximité, la simplicité et la modernité, permettant ainsi à ses clients de joindre EDF à tout moment, par Internet ou en utilisant leur téléphone mobile. Les différents canaux sont conçus pour offrir des parcours client permettant d'évoluer d'un canal à l'autre avec la plus grande fluidité.

Grâce à la mise en place des canaux numériques accessibles 24h/24 – 7j/7, les clients peuvent :

- accéder à l'ensemble des informations et explications concernant leur contrat de fourniture d'électricité ;
- suivre mensuellement leurs consommations d'énergie en kWh et en euros, et les comparer à celles des foyers similaires, ainsi qu'à celles des foyers les moins consommateurs ;
- réaliser simplement toutes leurs opérations de gestion courante relatives à leur contrat de fourniture d'électricité : consultation et règlement de la facture, relevé de compteur, changement de coordonnées personnelles ou bancaires ;
- souscrire et/ou résilier leur contrat.

Les clients sont accueillis au téléphone, du lundi au samedi de 8 h à 20 h.

Par ailleurs, pour aller au-devant de ses clients en situation de précarité, EDF s'appuie aussi sur des accueils physiques de partenaires, comme les structures de médiation sociale.

## UNE RELATION DE PLUS EN PLUS NUMÉRIQUE, POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

Sur le site edf.fr (rubrique « Particuliers »), les clients peuvent prendre connaissance des offres d'électricité et souscrire un contrat, enregistrer leur relevé de compteur, consulter et payer leur facture, en obtenir un duplicata, émettre en ligne une réclamation. Les clients peuvent ainsi faire part d'une insatisfaction en quelques clics et, s'ils le souhaitent, être ensuite mis en relation avec un conseiller, par tchat ou par téléphone.

### Visites sur le site internet « Particuliers » d'EDF (National)

|                                    | 2018        | 2019        | Variation (en %) |
|------------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Nombre de pages vues (sur l'année) | 502 250 791 | 779 559 232 | 55,2%            |

EDF propose à ses clients deux dispositifs principaux pour entretenir une relation numérique avec leur fournisseur :

#### 1) L'espace Client personnalisé :

Sur son espace Client, le client peut gérer son contrat d'électricité, payer sa facture, modifier ses informations personnelles, suivre et comprendre ses consommations.

Le client peut télécharger ses factures directement depuis son espace Client et consulter son historique sur 5 ans (cf. 3.5).

Accessible depuis l'espace Client, e.quilibre est la solution numérique proposée par EDF pour permettre au client de mieux comprendre et maîtriser sa consommation d'électricité (cf. 3.4).

### Espaces Client « Particuliers » sur edf.fr (National)

|                                                | 2018       | 2019       | Variation (en %) |
|------------------------------------------------|------------|------------|------------------|
| Nombre d'espaces Client activés au 31 décembre | 11 900 064 | 12 181 930 | 2,4%             |

La requête a été ajustée, ne permettant pas une comparaison entre 2018 et 2019.

La confiance du client dans ses échanges avec son fournisseur est primordiale, en particulier dans le contexte de la circulation d'un grand nombre de données rendue possible par les compteurs communicants. EDF s'engage sur les conditions d'utilisation des données qui lui sont confiées par ses clients Particuliers. Cet engagement est formalisé par une charte de protection des données consultable sur le site internet d'EDF :



La charte EDF de protection des données  
<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/cookies-et-donnees-personnelles.html>



#### 2) L'appli EDF & MOI :

Grâce à cette application sur smartphone, les clients peuvent créer directement leur espace Client, consulter et payer leur facture, modifier leur RIB ou leurs données

personnelles, transmettre leur relevé de consommation, obtenir un justificatif de domicile, suivre leur consommation, déménager et émettre une réclamation. Les clients qui reçoivent leurs factures par voie électronique peuvent consulter leurs factures au format PDF.

L'appli EDF & MOI apporte également aux clients :

- un suivi des dépenses d'électricité jour après jour avec le compteur communicant Linky™, si le client a donné son consentement ;
- un accompagnement plus précis avec la visualisation de la météo et son impact potentiel sur la consommation d'énergie (depuis « Mon Fil d'Actu ») ;
- des éco-gestes simples à appliquer au quotidien pour alléger les factures d'énergie ;
- le bilan conso, la répartition par usages et la comparaison avec des foyers similaires tous les mois.

L'application a fait l'objet de plus de 9,1 millions de téléchargements au 31 décembre 2019 et d'environ 85 millions de visites en 2019.

L'appli EDF & MOI propose depuis 2017 une fonctionnalité supplémentaire : « Mon Fil d'Actu ». Les clients équipés d'un compteur Linky™ communicant et ayant donné leur consentement peuvent y suivre leur consommation au jour le jour et y trouver d'autres fonctionnalités et contenus ludiques. « Mon Fil d'Actu » s'intègre à la page d'accueil de l'application EDF & MOI. Cette fonctionnalité permet avant tout au client de consulter sa consommation d'énergie quotidienne en euros. Présentées sous la forme d'un fil d'actualité, les informations sont régulièrement enrichies.

Depuis le printemps 2018, avec l'arrivée en France d'Alexa, le service vocal d'Amazon\*, EDF propose deux *skills* (applications vocales) pour ses clients. Ces *skills*, disponibles notamment sur la gamme d'enceintes Amazon Echo, illustrent la volonté d'EDF de proposer à ses clients une relation client toujours plus innovante.

\* Alexa est un assistant vocal personnel intelligent disponible sur les enceintes Amazon Echo. Quand on prononce le mot-clé « Alexa », l'appareil obéit à la voix humaine, parle et, avec des *skills* ou compétences qu'on peut lui ajouter, est en mesure de lire de la musique, faire des listes de tâches, piloter des appareils domotiques, donner la météo ou le trafic... Ou répondre à des questions sur l'énergie.

### « Alexa, ouvre EDF ! » pour gérer son contrat grâce à la voix.

Avec la *skill* EDF & MOI, en prononçant « Alexa, ouvre EDF ! », les clients disposant d'un équipement avec Alexa intégré peuvent accéder, après authentification, à une série de services à distance tels que demander des informations sur leurs contrats, le montant de leurs factures, ou encore commander l'envoi de documents sur leur adresse email. Cette *skill* leur permet aussi de bénéficier d'informations plus générales (sur les modes de paiement, les économies d'énergie, etc.).

Une nouvelle version de la *skill* est prévue pour fin janvier 2020, permettant aux clients d'avoir des informations sur leurs consommations : écart avec l'année précédente, consommation à date pour les clients Linky, ...

### « Alexa, ouvre EDF Jeux ! », un jeu pour apprendre à préserver la planète tout en s'amusant.

Avec la *skill* EDF Jeux, EDF propose deux jeux destinés aux enfants autour des économies d'énergie. « Eco-Héros » pose une série de questions de type éco-gestes, puis donne des réponses et des conseils pour réaliser des économies d'énergie. La *skill* EDF Jeux propose également le jeu « machine mystère » avec lequel les enfants peuvent tenter de reconnaître un équipement électroménager grâce au bruit émis par l'enceinte. L'équipement en question dispense ensuite un conseil pour



utiliser cet équipement sans trop consommer. Pour ouvrir cette *skill*, l'utilisateur peut simplement prononcer « Alexa, ouvre EDF Jeux ! ».

## UNE RELATION DE PLUS EN PLUS NUMÉRIQUE, POUR LES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS

Les pratiques et attentes en matière de relation client pour les entreprises et les collectivités aux tarifs réglementés de vente évoluent comme pour les clients résidentiels vers plus de numérique et de multicanal.

Sur le site edf.fr (rubriques « Entreprises » et « Collectivités »), des actions ont été mises en œuvre en 2017 pour améliorer et simplifier l'expérience des clients Entreprises et Collectivités, comme le développement de formulaires en ligne, des modules de sondages permettant aux internautes de faire part de leur niveau de satisfaction.

Par ailleurs, les espaces Client EDF Entreprises et EDF Collectivités ont franchi une nouvelle étape en termes de modernisation. L'ergonomie générale a été entièrement repensée et modernisée afin de garantir aux clients des parcours optimisés et simplifiés : les nouveaux parcours offrent ainsi une expérience client significativement améliorée. La conception des rubriques Factures, Sites, Contrats et Demandes a ainsi été entièrement revue pour faciliter la navigation des clients sur leur espace personnalisé.

### Les principales fonctionnalités offertes par les espaces Client :

- consulter, télécharger les factures et régler le solde pour les clients privés ;
- opter pour la facture électronique et accéder à des services facilitant la gestion de ses contrats au quotidien ;
- formuler une demande et suivre son état d'avancement ;
- modifier les coordonnées bancaires et l'adresse de facturation ;
- télécharger les bilans annuels ;
- renseigner les index de consommations afin d'être facturé au plus juste ;
- retrouver facilement le numéro de téléphone de son conseiller.

Enfin, EDF continue d'informer ses clients sur les évolutions réglementaires et contractuelles, majoritairement par courriel.

## UNE RELATION HUMAINE MAINTENUE ENTRE EDF ET SES CLIENTS

EDF affirme des engagements forts vis-à-vis de ses clients à la fois en termes de proximité, de disponibilité, de qualité de service et de satisfaction.



### Le canal téléphonique pour les clients Particuliers

Le canal téléphonique offre aux clients Particuliers la possibilité d'un contact direct avec un conseiller au prix d'un appel local via des numéros commençant par 09 (non surtaxés) disponibles pour tous les clients (cf. Annexe).

L'accueil téléphonique au sein d'EDF est assuré par un réseau de Centres de Relation Clients (CRC), pilotés et animés par un service national dédié, fonctionnant en réseau sur l'ensemble de la zone de desserte nationale d'EDF.

Ce mode d'organisation constitue une garantie pour la fiabilité du service rendu dans le traitement des appels des clients de chaque concession.

Les CRC assurant l'accueil téléphonique des clients de la concession sont tous localisés en France. Il s'agit d'un choix délibéré d'EDF.

**94 %, c'est la part de Français qui estiment qu'avoir un service client basé en France est important, ce qui est le cas de tous les centres d'appel d'EDF.**

« C'est à la fois une conviction et un choix », pour le Directeur du Marché des Clients Particuliers d'EDF, Fabrice Gourdelier interrogé par BFMTV. « Nos clients trouvent avec les conseillers EDF de l'expertise, de la proximité et de l'empathie. »

Source : enquête 2018 de l'Association Française de la Relation Client (AFRC).

#### Appels téléphoniques des clients « Particuliers » (National)

|                                                     | 2018       | 2019       | Variation (en %) |
|-----------------------------------------------------|------------|------------|------------------|
| Nombre d'appels traités par EDF au cours de l'année | 23 791 259 | 21 567 786 | -9,3%            |

Par ailleurs, il est rappelé que l'État a mis à la disposition du public un numéro gratuit (service et appel) sur le chèque énergie, ainsi qu'un site internet dédié (cf. Annexe).

#### Le canal téléphonique pour les clients Entreprises et Collectivités

Chaque client dispose d'un numéro en 0810 (prix d'un appel local) dépendant de sa région (cf. Annexe).

L'accueil téléphonique des clients du marché d'affaires est organisé de façon territoriale, avec des conseillers basés dans les régions et dépendant de Directions Commerciales Régionales (DCR). Les appels sont traités en priorité par des conseillers basés dans la région de l'appelant, et éventuellement transférés à une autre région en cas de problème d'accessibilité, afin de limiter l'attente des clients.

A noter : en 2018, EDF a fait évoluer l'organisation du service en mettant en place une distribution nationale des appels téléphoniques pour une partie de la clientèle professionnelle. Cette mutualisation des centres d'appels sur le marché d'affaires a pour objectif de garantir un optimum technico-économique dans le service rendu aux clients.



Du 7 au 10 octobre 2019,  
une semaine organisée par  
AFRC

Spécialement conçue par l'AFRC (Association Française de la Relation Client) pour la communauté des professionnels de la Relation Client et de l'Expérience Client, l'opération « La Relation Client en Fête », dont EDF est partenaire, a pour vocation de valoriser les initiatives innovantes en matière de Relation Client et d'Expérience client, de mettre à l'honneur les acteurs, individuels et collectifs, les plus performants et disruptifs, et enfin, de publier en exclusivité les résultats d'études prospectives, pour comprendre les leviers de la Relation Client et de l'Expérience Client de demain.

EDF a participé à la 7<sup>ème</sup> édition de l'opération qui s'est déroulée dans toute la France au mois d'octobre 2019.

**En complément des canaux privilégiés mentionnés ci-dessus, EDF est également partenaire de nombreuses structures de médiation sociale, mutualisées avec d'autres opérateurs, offrant à EDF des occasions de contacts physiques avec la clientèle.**

Pour EDF, les structures de médiation sociale revêtent une importance majeure. Elles permettent de renouer le contact avec les ménages en situation de précarité, voire d'exclusion, de trouver une solution pour le règlement de leurs factures, d'informer les clients sur les économies d'énergie et de faciliter leurs démarches administratives.

EDF est partenaire dans les territoires de près de 200 points d'accueil de médiation sociale de proximité tels que les PIMMS (Points d'information et de médiation multi-services) ou les régies de quartiers, structures reconnues pour faciliter l'utilisation des services publics. En appui de ces relations dans les territoires, EDF est partenaire de l'Union nationale des PIMMS (UNPIMMS) et du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ).

La relation d'EDF avec ses clients peut également passer par les bureaux de poste : les clients ont en effet la possibilité de régler leur facture en espèces dans le bureau de poste de leur choix, sans aucun frais. Les modalités pratiques font l'objet d'une information disponible sur le site [edf.fr](http://edf.fr) ou sur simple appel du client auprès d'EDF.

**Les clients peuvent également entrer en contact avec EDF par courrier.**

Le concessionnaire a organisé ses équipes de manière à traiter les demandes lui arrivant par courrier avec une promesse d'accusé réception rapide et de délai de réponse adapté au niveau de complexité de la demande.

### Lutter contre les démarchages abusifs

Que ce soit à domicile, au téléphone ou par courrier, certains fournisseurs d'énergie ont recours à de faux arguments, voire usurpent la marque EDF, pour proposer des contrats d'énergie aux clients d'EDF. Ce n'est ni plus ni moins que du démarchage abusif, une pratique illégale et condamnable.

Le démarchage abusif peut revêtir différentes formes, par exemple :

- un faux technicien EDF qui se présente au domicile du client pour récupérer son numéro de compteur et ainsi résilier son contrat et en ouvrir un autre chez un autre fournisseur ;
- un artisan qui se présente faussement comme faisant partie des Partenaires Solutions Habitat d'EDF pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Comment signaler un démarchage abusif ?

Compte-tenu du nombre très important d'appels de clients se disant victimes des pratiques illicites de démarchage, EDF a mis en place, en février 2019, une ligne téléphonique dédiée à ce type de réclamation : 09 70 81 81 42.

Un client victime de démarchage abusif peut également le signaler en envoyant témoignage et pièces jointes à l'adresse : [demarchage-abusif@edf.fr](mailto:demarchage-abusif@edf.fr).

Il est aussi possible de signaler un démarchage abusif auprès des autorités compétentes : il suffit de remplir le formulaire en ligne de la DGCCRF\* pour porter cette démarche à sa connaissance afin qu'elle puisse engager, au besoin, des actions envers les contrevenants.

Enfin, un client ayant subi un démarchage abusif peut envoyer un témoignage sur papier libre ou par le formulaire CERFA dédié (lien vers le formulaire également disponible en mairie) à l'adresse :

EDF Service Client TSA – 20012, 41975 Blois Cedex 9

Tous ces signalements sont susceptibles d'être utilisés en justice. EDF lutte contre ces pratiques illicites de démarchage qui lui portent préjudice.

\* Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.



## 3.4. Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser leur consommation

### LE CONSEIL TARIFAIRE

Le conseil tarifaire (également désigné : « conseil énergie ») consiste à proposer le contrat de fourniture le plus adapté au client Particulier sur la base d'une estimation de consommation à la mise en service ou sur la base de la consommation réelle en vie courante du contrat.

L'estimation de la consommation se base sur les caractéristiques du logement, ainsi que sur la situation personnelle et les équipements du client.

Pour effectuer un conseil tarifaire, EDF utilise un outil de diagnostic construit à partir de l'analyse de clients « types ». Il fait régulièrement l'objet de mises à jour et d'optimisation pour assurer des résultats cohérents et la satisfaction des utilisateurs.

Chaque mise en service fait l'objet d'un tel conseil. En relation courante, ce dernier permet d'analyser et d'adapter le contrat du client sur la base de sa consommation réelle ou sur la base d'une consommation estimée si sa situation a évolué.

Au-delà de l'estimation de consommation et de la préconisation d'un contrat adapté, cet accompagnement permet également, pour les clients mensualisés, de proposer ou d'ajuster les mensualités afin d'éviter une facture de régularisation trop élevée, et de facturer le client au plus juste.

EDF conseille également les clients non résidentiels lors de la souscription du contrat de fourniture, en les aidant à évaluer les besoins de leur(s) site(s), en particulier du point de vue de la puissance et de l'option tarifaire (Base ou HP-HC) à souscrire.

#### Pour aller plus loin :

- 12% environ des clients Particuliers déménagent chaque année ;
- plus de 38% des demandes de mobilité (résiliations et mises en service) parviennent à EDF entre juin et septembre ;
- près de 7 millions de contacts par an en lien avec les déménagements des clients (traités sur les différents canaux de la relation client) ;
- 92% des clients sont « satisfaits » du conseil tarifaire qui leur est délivré par EDF.

#### Le nombre de conseils tarifaires dispensés par EDF

Il est rendu compte ci-après des conseils tarifaires délivrés à la mise en service et dans le cadre de la relation courante avec le client.

A noter : ne sont pas comptabilisés les conseils tarifaires que le client peut obtenir par lui-même à partir du canal digital : la solution *e.quilibre* permet ainsi au client de vérifier à tout moment l'adéquation de son tarif.

#### Conseils tarifaires (Concession)

|                               | 2018   | 2019   | Variation (en %) |
|-------------------------------|--------|--------|------------------|
| Nombre de conseils tarifaires | 14 152 | 11 088 | -21,7%           |

#### *e.quilibre*, la solution numérique d'EDF pour accompagner les clients Particuliers

*e.quilibre* est la solution numérique proposée par EDF pour aider les clients à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité.

Avec *e.quilibre*, le client peut suivre, mois par mois, ses consommations estimées d'électricité en kWh et en euros. Le suivi de sa consommation est d'autant plus précis que le client saisit régulièrement les relevés de son compteur (une fois par mois par exemple).

La solution *e.quilibre* permet également au client de comparer sa consommation estimée à celle de l'année passée, à celles de foyers similaires\* ou encore à celles des foyers les plus économes. L'objectif est d'encourager des comportements toujours plus vertueux.

\* Habitations du même type, avec le même nombre d'occupants, situées dans la même zone climatique.



5 millions, c'est le nombre d'utilisateurs de la solution d'EDF «e.quilibre» au 31 décembre 2019 (donnée nationale).

**e.quilibre**

Devenez acteur de votre consommation d'énergie

J'accède à  
e.quilibre

En remplissant son profil à 100%, le client peut identifier les équipements électriques qui consomment le plus chez lui (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, cuisson...) sur la base d'estimations, et découvrir des conseils adaptés à sa situation pour l'aider à diminuer sa consommation au quotidien.

Le client équipé d'un compteur Linky™ bénéficie d'une mise à jour mensuelle de sa consommation d'électricité sur *e.quilibre* (sans intervention de sa part), d'une projection mensuelle et annuelle de sa consommation et d'une analyse de la part estimée de chauffage dans sa consommation. Le client a également la possibilité de se fixer un objectif annuel de consommation et de le suivre grâce aux alertes par SMS ou courriels.

Le client équipé d'un compteur Linky™ peut, s'il le souhaite, suivre sa consommation d'électricité en euros et en kWh au pas quotidien (depuis février 2017) ainsi qu'au pas 30 minutes (depuis juin 2018).

### Maîtrisez votre consommation en 3 étapes



#### Suivez votre conso d'énergie

Découvrez votre consommation d'énergie et visualisez son évolution d'un mois à l'autre



#### Etudiez vos habitudes

Identifiez vos principaux postes de dépense d'électricité et/ou de gaz et comparez votre consommation à celle de foyers similaires\*



#### Consommez mieux et moins

Obtenez des conseils personnalisés pour agir concrètement sur votre conso et faire des économies d'énergie

J'accède à  
e.quilibre

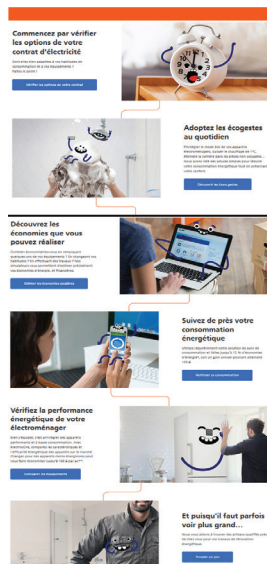


La solution *e.quilibre* est incluse dans le contrat d'électricité. Elle est accessible depuis l'espace Client.

La solution *e.quilibre* sur [edf.fr](https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/economies-energie/comprendre-reduire-consommation-electrique-gaz.html) :  
<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/economies-energie/comprendre-reduire-consommation-electrique-gaz.html>

## LA SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES ET AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

EDF mène auprès de ses clients des actions de sensibilisation aux gestes du quotidien et plus largement aux économies d'énergie :



■ **sur le site particulier.edf.fr** (Accueil > Etre-bien-chez-Moi> des solutions simples pour faire des économies) : les clients ont accès à « **Mes Eco & Moi** », une rubrique qui regroupe l'ensemble des solutions et conseils qu'EDF propose pour les aider à faire des économies d'énergie. Ces conseils et solutions portent sur :

- le contrat ;
- la maîtrise de la consommation ;
- les bons réflexes au quotidien (éco-gestes) ;
- les équipements ;
- les travaux de rénovation ou d'isolation.

Dans cette rubrique « Mes éco & Moi », sont également mis à disposition :

- un quizz pour permettre aux clients de déterminer « quel type d'économe ils sont » et les aider à faire encore plus d'économies ;
- un outil de simulation « éco-gestes » pour permettre aux clients de calculer l'économie qu'ils pourraient réaliser en mettant en œuvre des gestes simples : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/economies-energie/ecogestes.html> ;

- la **solution e.quilibre**, accessible depuis l'espace client ou depuis l'Appli EDF & MOI, permet de suivre sa consommation et de mieux la comprendre ; les clients ont accès à des éco-gestes personnalisés ;
- « **Mon Fil d'Actu** » accessible aux clients équipés du compteur communicant Linky™ depuis l'application EDF & MOI, propose également des éco-gestes ;
- une **brochure éco-gestes** est remise aux clients lors de rencontres et d'animations ;
- la **lettre EDF & MOI** adressée aux clients contient régulièrement des éco-gestes ou des conseils pour faire des économies ;
- **des courriels** sont envoyés aux clients afin de leur expliquer, de manière pédagogique, les éco-gestes quotidiens pour leur permettre de réaliser des économies d'énergie (par exemple : « Prenez les bonnes résolutions et adoptez les bons réflexes conso ! ») ; des courriels sont aussi envoyés lors de circonstances climatiques exceptionnelles (par exemple : « Vague de froid, adoptons chacun les gestes économes en énergie »).



**3. En couvrant vos casseroles pour faire bouillir de l'eau, vous faites une économie de : A) 5% ; B) 15% ; C) 25%**

## 3.5. La facturation des clients

EDF s'attache à ce que la facture du client reflète au plus près sa consommation et qu'elle ne génère pas de mauvaises surprises. Cela repose sur la qualité de la relève, l'accès au compteur, les non-absences à la relève ou une compensation par la collecte d'index autorelevés et communiqués par les clients, ainsi que sur le système d'alerte auprès des clients en cas de facture « inhabituelle ». Pour les clients équipés d'un compteur communicant, le relevé de leur consommation se trouve simplifié puisqu'il s'effectue à distance et sans rendez-vous.

### LES MODALITÉS DE FACTURATION

Le concessionnaire propose aux clients des rythmes de facturation adaptés à leurs besoins, et des modalités de paiement souples et personnalisées, qui sont précisés dans les conditions générales de vente.

#### Pour les clients Particuliers

Différents rythmes de facturation sont proposés aux clients. Les deux principaux sont la facturation annuelle (dans le cadre de la mensualisation) et la facturation bimestrielle.

##### Fréquence de facturation (Concession)

|                                             | 2018    | 2019    | Variation (en %) |
|---------------------------------------------|---------|---------|------------------|
| Nombre de clients facturés annuellement*    | 119 431 | 118 117 | -1,1%            |
| Nombre de clients facturés bimestriellement | 52 064  | 49 268  | -5,4%            |

\* Les clients facturés annuellement sont des clients mensualisés et prélevés.

#### La mensualisation

La consommation annuelle est estimée avec le client à partir d'un conseil tarifaire. Elle est répartie sur onze mois. En début de période, le client reçoit un calendrier de paiement avec les montants et les dates des prélèvements à venir. En fin de période, le distributeur vient relever le compteur du client. Ce relevé donne lieu au calcul de la facture annuelle, appelée « facture de régularisation ».

Outre les écarts de consommation, la facture de régularisation peut comprendre les montants d'éventuelles mensualités impayées.

La mensualisation permet au client de lisser son budget sur l'année, sans tenir compte des variations saisonnières de sa consommation.

Dans le cas général, si une dérive de consommation est constatée à l'occasion de la relève à six mois ou consécutive à une transmission d'index, EDF met en place un dispositif d'information des clients (courrier, SMS, courriel...) visant à les informer de cette dérive, voire à leur proposer un ajustement de leur échéancier.

Les clients équipés d'un compteur Linky™ communicant et pour lesquels EDF dispose d'une adresse électronique peuvent bénéficier automatiquement de la « Mensualisation Sans Surprise » (dès leur deuxième échéancier) : EDF alerte chaque mois (entre le troisième et le neuvième mois de la mensualisation) les clients mensualisés dès lors qu'ils se trouvent en dérive de consommation et invite ces clients à ajuster leurs mensualités en toute autonomie sur leur espace client ou en contactant un conseiller pour les fortes dérives.

## L'établissement des factures

Depuis l'exercice 2018, nous rendons compte également des factures rectificatives émises sur l'année à destination des clients Particuliers.

Il s'agit des factures émises hors cycle de facturation soit suite à annulation de facture (ex : anomalie, index erroné), soit après réception d'un index rectificatif (art. 222 de la loi TECV de 2015), soit réalisée manuellement suite à une estimation réalisée par Enedis (ex : cas de compteurs bloqués, défectueux, réclamation client ou fraude).

Cette notion inclut également la facturation d'un éventuel rattrapage tarifaire sur des contrats résiliés (clients ayant déménagé ou ayant changé de fournisseur).

### Établissement des factures (Concession)

|                                                                                  | 2018    | 2019           | Variation (en %) |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------|------------------|
| Nombre total de factures émises                                                  | 503 435 | <b>477 357</b> | <b>-5,2%</b>     |
| Nombre de factures établies sur la base du relevé effectué par le client         | 53 573  | <b>40 117</b>  | <b>-25,1%</b>    |
| Nombre de factures établies sur la base d'une téléopération sur compteur Linky™* | 68 179  | <b>162 408</b> | <b>138,2%</b>    |
| Nombre de factures rectificatives                                                | 6 449   | <b>4 560</b>   | <b>-29,3%</b>    |

\* Il s'agit du nombre de factures établies depuis un point de livraison (PDL) équipé d'un compteur communicant Linky™.

## La facturation électronique pour les clients Particuliers

La facture électronique est une modalité sûre, gratuite et écologique, qui permet au client de consulter et télécharger sa facture depuis son espace Client, 24h/24 et 7j/7.

Ses factures sont automatiquement conservées pendant cinq ans (sauf résiliation du contrat).

Le jour de l'émission de la facture, le client reçoit un courriel de notification avec le montant à régler et la date de prélèvement. Grâce au lien, il peut consulter sa facture dans son espace Client. Il peut ainsi prendre connaissance très rapidement du montant de sa facture et de son contenu au plus près de son émission et ainsi interagir avec les services d'EDF en cas d'interrogation ou de difficulté.

### Facturation électronique (Concession)

|                                 | 2018   | 2019          | Variation (en %) |
|---------------------------------|--------|---------------|------------------|
| Nombre de clients bénéficiaires | 42 388 | <b>48 450</b> | <b>14,3%</b>     |

#### À destination des clients malvoyants

EDF propose l'édition de factures en braille ou en caractères agrandis aux clients qui en font la demande.



### Pour les clients non résidentiels

Nous proposons ci-après, pour les clients non résidentiels, les indicateurs présentés plus haut pour les clients Particuliers.

#### Fréquence de facturation (Concession)

|                                             | 2018   | 2019   | Variation (en %) |
|---------------------------------------------|--------|--------|------------------|
| Nombre de clients facturés annuellement*    | 4 463  | 4 203  | -5,8%            |
| Nombre de clients facturés bimestriellement | 16 983 | 16 331 | -3,8%            |

\* Les clients facturés annuellement sont des clients mensualisés et prélevés.

#### Établissement des factures (Concession)

|                                                                                  | 2018    | 2019   | Variation (en %) |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------|--------|------------------|
| Nombre total de factures émises                                                  | 105 012 | 83 983 | -20,0%           |
| Nombre de factures établies sur la base du relevé effectué par le client         | 1 518   | 1 507  | -0,7%            |
| Nombre de factures établies sur la base d'une téléopération sur compteur Linky™* | 22 374  | 27 978 | 25,0%            |

\* Il s'agit du nombre de factures établies depuis un point de livraison (PDL) équipé d'un compteur communicant Linky™.

### La facturation électronique pour les clients non résidentiels

Avec ce mode de facturation, les factures, reconnues comme originales par l'administration fiscale, sont mises à la disposition du client sous format électronique sur son espace Client sécurisé en remplacement du support papier. Elles sont disponibles 24h/24, 7j/7 et archivées pendant 3 ans sur l'espace Client.

A noter : avec la facturation papier, une copie de la facture envoyée au client par courrier postal est disponible au format PDF sur son espace Client.

#### Facturation électronique (Concession)

|                                 | 2018  | 2019   | Variation (en %) |
|---------------------------------|-------|--------|------------------|
| Nombre de clients bénéficiaires | 8 769 | 11 757 | 34,1%            |



### LE BILAN ANNUEL DE CONSOMMATION

EDF met à la disposition des clients un bilan annuel : ce document, établi une fois par an, donne au client une vision synthétique et détaillée de ses consommations et de ses dépenses.

Plus précisément, pour les clients Particuliers, ce bilan « Ma Conso & Moi » propose, lorsque des analyses de consommation sont possibles :

- le bilan des factures ;
- le bilan des consommations ;
- l'analyse des consommations (évolution par rapport à l'année précédente) ;
- des conseils pour économiser l'énergie (éco-gestes).

A noter : EDF adresse un bilan dit « simplifié », limité à l'obligation réglementaire, aux clients pour lesquels l'analyse des consommations ne s'avère pas possible (ex. : pas d'antériorité).

Pour les clients non résidentiels, le bilan synthétise puis détaille, par site desservi du client, les consommations et les montants facturés sur l'année antérieure. Le bilan est téléchargeable et archivé sur l'espace Client.

## LES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT DES CLIENTS PARTICULIERS

Les difficultés de paiement rencontrées par les clients Particuliers font l'objet d'une attention renforcée du concessionnaire qui s'efforce d'aider les clients dans ces moments difficiles.

### L'Accompagnement Énergie sur la concession



L'Accompagnement Énergie, lancé par EDF début 2010, permet d'apporter une solution personnalisée à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.

Dans le cadre d'un Accompagnement Énergie, le conseiller d'EDF :

- vérifie que le client bénéficie du tarif qui correspond à son mode de consommation et que la facture a bien été établie sur la base d'un index réel ;
- donne au client des conseils en matière d'économies d'énergie ;
- engage avec le client un échange sur les conditions de règlement pouvant passer par l'attribution d'un délai de paiement et la proposition d'un mode de paiement plus adapté à sa situation ;
- informe le client sur le chèque énergie, le cas échéant ;
- oriente le client, si nécessaire, vers les services sociaux.

Pendant la démarche de constitution d'un dossier de demande d'aide par les services sociaux, et dans l'attente de sa réception (sous deux mois), le client bénéficie du maintien de son alimentation électrique à la puissance souscrite, dans les conditions du décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau. L'objectif majeur est d'éviter, dans la mesure du possible, la suspension de la fourniture d'électricité pour impayés.

#### Accompagnement Énergie (Concession)

|                                 | 2018  | 2019  | Variation (en %) |
|---------------------------------|-------|-------|------------------|
| Nombre de clients bénéficiaires | 8 172 | 6 584 | -19,4%           |

### La relance des clients Particuliers de la concession dans les situations d'impayés des factures d'électricité



Les envois dont il est rendu compte ci-dessous correspondent à la lettre de relance prescrite par les dispositions du décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau :

« Lorsqu'un consommateur d'électricité, de gaz, de chaleur ou d'eau n'a pas acquitté sa facture dans un délai de 14 jours après sa date d'émission ou à la date limite de paiement, lorsque cette date est postérieure, son fournisseur l'informe par un premier courrier qu'à défaut de règlement dans un délai supplémentaire de 15 jours [délai porté à 30 jours pour les clients aidés tels que visés à l'art. 2 du décret] sa fourniture pourra être réduite ou interrompue pour l'électricité, ou interrompue pour le gaz, la chaleur ou l'eau, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. » (art. 1<sup>er</sup>)

#### Relance des clients Particuliers (Concession)

|                                               | 2018   | 2019   | Variation (en %) |
|-----------------------------------------------|--------|--------|------------------|
| Nombre de lettres uniques de relance envoyées | 48 831 | 42 889 | -12,2%           |



### Les clients de la concession en situation de réduction de puissance

Cette disposition ne concerne que des clients n'ayant pas réglé leur facture. Il convient de rappeler que la demande de réduction de puissance n'intervient qu'à l'issue d'une procédure de relance conforme aux dispositions du décret du 13 août 2008 précité. À partir de cet exercice 2018, nous complétons l'information de l'autorité concédante avec le nombre de réductions de puissance effectuées sur l'année civile.

#### Réductions de puissance (Concession)

|                                                                           | 2018  | 2019  | Variation (en %) |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|-------|------------------|
| Nombre de clients en situation de réduction de puissance à fin d'année    | 743   | 223   | -70,0%           |
| Nombre de réductions de puissance effectuées au cours de l'exercice       | 1 220 | 1 113 | -8,8%            |
| Nombre de réductions de puissance effectuées pendant la période hivernale | 680   | 608   | -10,6%           |

S'agissant du nombre de clients en situation de réduction de puissance au 31 décembre 2018 : la valeur communiquée dans le CRAC de l'exercice 2018 a été produite à partir d'une requête qui comptabilisait par erreur des clients dont l'alimentation avait été rétablie à la puissance souscrite avant l'échéance du 31 décembre 2018. Il n'a pas été possible de proposer une nouvelle valeur 2018 cohérente avec la requête ajustée pour l'exercice 2019.

### Les coupures pour impayés

Le tableau ci-après rend compte des demandes de coupures adressées par EDF au gestionnaire du réseau de distribution et des coupures effectives.

#### Coupures pour impayés (Concession)

|                                                                           | 2018  | 2019  | Variation (en %) |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|-------|------------------|
| Nombre de coupures demandées par le fournisseur au gestionnaire de réseau | 3 520 | 2 852 | -19,0%           |
| Nombre de coupures effectives réalisées par le gestionnaire de réseau     | 784   | 700   | -10,7%           |
| Taux de coupures effectives par rapport à celles demandées (%)            | 22,3% | 24,5% | 10,2%            |

A noter : 2019 a connu deux épisodes de vigilance rouge canicule : durant ces journées, dans les départements concernés, EDF a pris la décision de faire rétablir l'électricité sur appel entrant d'un client en situation de coupure ou de limitation de puissance, sans condition de paiement.

Par ailleurs, EDF a adressé par courriel à ses clients des « conseils pour rester au frais » : il s'agit de gestes de bon sens auxquels nous ne pensons pas toujours, comme par exemple : protéger les fenêtres de la chaleur, aérer matin et soir, limiter la chaleur à l'intérieur.

### Les clients de la concession rétablis au titre de la période hivernale

Dans le cadre de la protection hivernale (art. L.115-3 du code de l'action sociale et des familles), EDF fait rétablir l'alimentation des clients coupés et la puissance des clients protégés.

---

#### Réalimentations au titre de la période hivernale (Concession)

|                                                    | 2018 | 2019 | Variation (en %) |
|----------------------------------------------------|------|------|------------------|
| Nombre de clients dont l'alimentation est rétablie | 384  | 336  | -12,5%           |

### Les résiliations de contrat à l'initiative du fournisseur suite à coupure

Enfin, EDF rend compte ci-après des résiliations de contrat à l'initiative du fournisseur consécutives à une coupure.

---

#### Résiliations de contrat à l'initiative du fournisseur suite à coupure (Concession)

|                        | 2018 | 2019 | Variation (en %) |
|------------------------|------|------|------------------|
| Nombre de résiliations | 410  | 359  | -12,4%           |



**4. Brancher plusieurs appareils sur une multiprise permet une économie d'électricité de : A) 5% ; B) 10% ; C) 20%**

## 3.6. Le traitement des réclamations des clients

### L'ATTENTION PORTÉE AUX RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

Sur le marché français de l'électricité, le fournisseur reste l'interlocuteur privilégié du client pour l'accueil et le traitement de sa réclamation. EDF veille à la satisfaction de ses clients et se met en situation de recueillir et de traiter toutes leurs réclamations.

La satisfaction des clients traduit cet engagement d'EDF : en 2019, **59% des clients Particuliers se déclarent « très satisfaits » du traitement de leur réclamation** (source : enquête Sat'Contacts).

Un client qui souhaite adresser une réclamation à EDF peut le faire via différents canaux, notamment par téléphone, par courrier, sur Internet : formulaire sur espace Client ou appli EDF&MOI, rappel client (*Web Call Back*) ou tchat.

Si le conseiller clientèle d'EDF peut traiter la demande (téléphone ou tchat), la réponse est immédiate. Dans le cas contraire, en particulier lorsque des renseignements complémentaires doivent être recueillis auprès du distributeur, la demande est prise en charge par des équipes spécialisées qui recontactent le client dans un délai de 30 jours maximum.

Si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée, il a la possibilité de faire appel auprès :

- du service Consommateurs dans un premier temps ;
- du médiateur EDF si aucun accord n'a pu être trouvé.

Le recours au médiateur national de l'énergie (MNE) est également une possibilité offerte aux clients.

Sur l'année 2019, en consolidation nationale, 472 000 réclamations écrites ont été reçues en première instance par EDF pour les clients au Tarif bleu résidentiel, dont 344 000 *via* internet et 128 000 par courrier. Par ailleurs, 30 000 réclamations environ ont été reçues au service Consommateurs d'EDF en 2019.

Nous continuons à observer la part croissante des canaux numériques : les réclamations écrites reçues en 2019 *via* les canaux digitaux représentent 73 % du total des réclamations écrites reçues (65% en 2018 et 57 % en 2017, chiffres nationaux).

En consolidation nationale, les réclamations écrites reçues *via* les canaux digitaux progressent de 22% par rapport à l'année 2018. Les facilités offertes par les canaux numériques conjuguées à un recours plus spontané au digital de la part des clients peuvent expliquer cette progression. Cette progression conduit à une augmentation du nombre de réclamations écrites reçues tous canaux de 10% en 2019.

### LES RÉCLAMATIONS ÉCRITES DES CLIENTS PARTICULIERS

EDF distingue ci-après les réclamations qui lui parviennent *via* Internet et celles reçues par courrier.

| Réclamations écrites (Concession) |       |       |                  |
|-----------------------------------|-------|-------|------------------|
|                                   | 2018  | 2019  | Variation (en %) |
| Courrier                          | 960   | 928   | -3,3%            |
| Internet                          | 1 416 | 1 943 | 37,2%            |

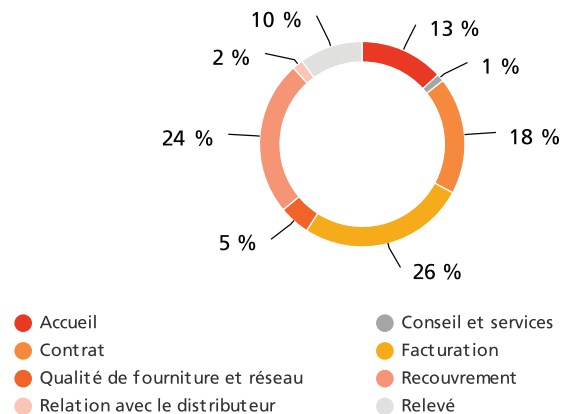
Le concessionnaire rend compte du taux de réponse aux réclamations écrites sous 30 jours.

#### Réponse aux réclamations écrites (%)

|                               | 2018  | 2019  | Variation (en %) |
|-------------------------------|-------|-------|------------------|
| Taux de réponse sous 30 jours | 95,2% | 95,3% | 0,0%             |

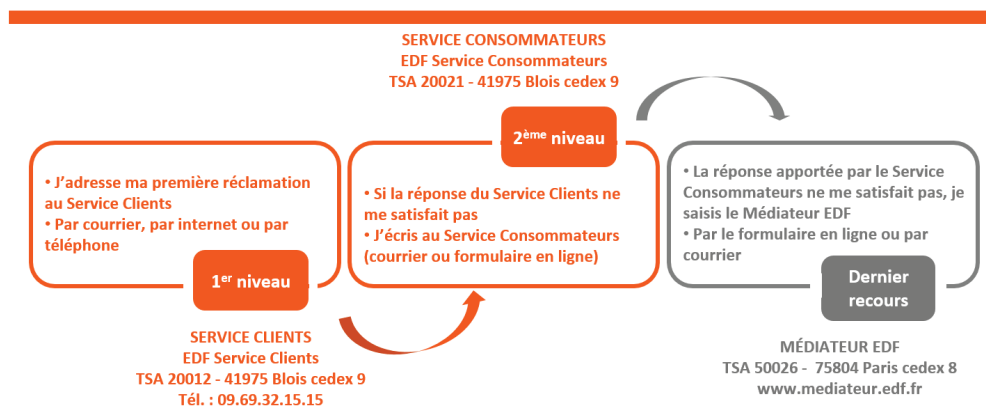
Le concessionnaire rend compte ci-après, au périmètre de la concession, de la répartition par motif des réclamations écrites.

#### Répartition par motif des réclamations écrites pour l'année 2019



#### Le soin apporté par le concessionnaire au traitement des réclamations constitue un facteur de satisfaction des clients.

Le dispositif d'EDF s'articule autour de 3 instances de traitement :



Afin d'améliorer la qualité et les délais de traitement des réclamations des clients Particuliers, EDF déploie ses actions dans les directions suivantes :

- maintien des conseillers dédiés au traitement des réclamations sur le service vocal interactif (plus de 20% de l'ensemble) ;
- formation de tous les conseillers client (hors conseillers dédiés) sur le traitement des dossiers de réclamations ;
- maintien d'un pilotage serré, dans le cadre de la politique d'engagements, des délais de réponse annoncés aux clients lors d'un traitement différé et de la tenue des délais de traitement ;

- fusion des parcours « réclamations » sur les sites Internet d'EDF fixe et mobile ;
- amélioration de l'entrée « Rappelez-moi » du site public Particuliers ;
- mise en place d'un outil de reconnaissance des sujets pour les mails libres adressés à : service-client@edf.fr ;
- consolidation des expérimentations sur le suivi et le traitement des réclamations sur les réseaux sociaux.



**5. La température de l'eau chaude doit être réglée entre : A) 45 et 50°C; B) 55 et 60°C; C) 65 et 70°C**



# 200 002

c'est le nombre de clients au  
Tarif Bleu sur votre concession  
en 2019





## LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DES VALEURS ET DES ENGAGEMENTS D'EDF

L'engagement social a toujours été au cœur de la responsabilité d'entreprise d'EDF, qui conduit, depuis plus de trente ans, une politique dédiée à ses clients en situation de précarité.

C'est pour cette raison que, au-delà de la mise en œuvre rigoureuse des dispositifs réglementaires, EDF s'engage dans des actions volontaires en lien avec les acteurs de la solidarité dans les territoires.

Dans l'environnement socio-économique actuel, EDF a plus que jamais la conviction que la réponse aux enjeux énergétiques d'une collectivité doit s'accompagner d'un engagement social.

Cet engagement se traduit pour EDF, non seulement par la garantie d'une mise en œuvre proactive et rigoureuse de tous les dispositifs réglementaires – la prise en compte du chèque énergie, une protection hivernale de tous les clients Particuliers, une information des services sociaux communaux (par courrier ou mail) sur les clients d'EDF en difficulté – mais aussi par un engagement volontariste sur les territoires.

Cette démarche accompagne l'action des pouvoirs publics et comprend les trois volets suivants :

1. **L'aide au paiement**, qui intègre l'acceptation du chèque énergie ainsi que le cofinancement par EDF de l'aide apportée par les collectivités territoriales, au travers des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour le paiement des factures d'énergie des ménages précaires.
2. **L'accompagnement**, au travers duquel EDF mobilise ses collaborateurs afin qu'ils apportent des solutions adaptées aux clients en difficulté (qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux). Des partenariats sont noués en ce sens avec les travailleurs sociaux des collectivités territoriales, les structures de médiation sociale et le milieu associatif.
3. **La prévention**, qui couvre les champs de la lutte contre la précarité énergétique autour de l'aide à la rénovation thermique et de la pédagogie sur les bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie pour les populations fragiles, en faisant le choix de partenariats forts avec des acteurs engagés.



## 4.1. L'aide au paiement des factures

EDF prend en compte le chèque énergie sur l'ensemble du territoire en concourant activement depuis 2017 à faire connaître ce nouveau dispositif, aux côtés et en soutien des pouvoirs publics (cf. infra).

Au niveau national, EDF est, à ce jour, le premier contributeur des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) après les collectivités locales. EDF conforte ainsi son engagement de solidarité auprès des clients en difficulté de paiement. Le montant de la contribution aux FSL est éligible à une compensation, désormais partielle, via la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

Pendant les démarches de demande d'aide au titre du FSL (soit dans un délai de deux mois), le client bénéficie du maintien de l'électricité à la puissance souscrite définie par le contrat. L'objectif majeur est d'éviter le plus possible la suspension de fourniture pour impayés.

Conformément aux dispositions législatives, les clients Particuliers en situation d'impayés de facture bénéficient d'une protection hivernale qui s'étend du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de l'année suivante : cette protection se traduit par la réalimentation de tous les clients et le rétablissement à la puissance souscrite pour les clients protégés (cf. 3.5).

Conformément à la réglementation, EDF ne facture pas la mise en service aux clients bénéficiaires du chèque énergie et, en cas de déplacement pour impayés, ne leur facture que 20% du coût de la prestation.

### Pour aller plus loin, l'aide au paiement en 2019 (chiffres nationaux, clients d'EDF) :

- 98 582 foyers ont bénéficié d'une aide au titre du FSL ;
- 54 677 foyers ont reçu une aide hors FSL ;
- 2,1 millions de chèques énergie ont été pris en compte par EDF à fin 2019 ;
- plus de 1 000 réunions ont été animées par EDF dans les territoires sur le chèque énergie, touchant au total près de 11 700 personnes.



UTILISEZ LE  
CHÈQUE ÉNERGIE  
POUR PAYER VOS  
FACTURES EDF



### LE CHÈQUE ÉNERGIE

EDF a poursuivi en 2019 ses efforts pour accroître l'appropriation du chèque énergie sur l'ensemble du territoire.

EDF a déployé des actions en propre, en complément de l'action des pouvoirs publics :

- un renforcement du dispositif de communication à destination des structures d'accompagnement sur le terrain en impliquant davantage les relais locaux, en les informant et en les formant au plus tôt : organisation de sessions de

formation et de webconférences, réalisation de supports de communication : des brochures, un film tutoriel, des enveloppes pédagogiques, etc. ;

- une information pédagogique à destination des bénéficiaires : adaptation des pages du site internet, film tutoriel, brochures, programme relationnel, etc. ;
- la formation des conseillers clientèle et l'adaptation des systèmes d'information pour répondre au mieux aux sollicitations des clients ;
- des améliorations du processus interne d'encaissement des chèques énergie :
  - information des bénéficiaires sur la réception/prise en compte de leur chèque énergie (par SMS ou courriel) afin de réduire les appels surtout au moment du pic d'envois ;
  - des mesures préventives à réception du chèque énergie pour pallier la durée du délai d'encaissement et éviter les réclamations : blocage à la relance.

À destination des collectivités, EDF a organisé le 20 mai 2019 une webconférence sur la plateforme collaborative « Énergie et Transition énergétique » consacrée à un bilan de la première année de la généralisation du chèque énergie et aux perspectives d'élargissement en 2019. Elle a permis de rappeler les fondamentaux et d'évoquer les évolutions du dispositif.

La webconférence est disponible sur la plateforme au lien suivant : <https://www.idealco.fr/formation/cheque-energie-bilan-1ere-annee-generalisation-perspectives-d-elargissement-en-2019-8924>



Pour s'inscrire à cette plateforme (c'est gratuit), et retrouver la vidéo de la webconférence, rendez-vous sur : <https://www.idealco.fr/energie>



Dans le cadre de son partenariat avec l'association Unis-Cité, EDF a participé à l'accompagnement de jeunes en service civique au sein de l'association Unis-Cité dans le cadre de la mission baptisée **Check' Énergie**.

Formés notamment par EDF, ces jeunes volontaires ont été chargés, dans le cadre des missions confiées par Unis-Cité, d'informer les publics éligibles sur l'utilisation du chèque énergie et de les sensibiliser aux économies d'énergie. Leur action a pris la forme de porte-à-porte en binôme, de réunions ou d'ateliers dans des associations et des maisons de quartier ou encore de contacts en pied d'immeubles en collaboration avec le bailleur.

Une première mission s'est déroulée à Saint-Nazaire en 2018 et une deuxième à Clermont-Ferrand en 2019. L'opération ayant connu un véritable succès dans ces deux premières villes, avec plus de 2 100 portes « toquées », la démarche a été démultipliée à l'automne 2019 dans d'autres villes : Belfort, Dijon, Valenciennes, Montpellier, Toulouse, Orléans et Roanne. Ce ne sont pas moins de 60 volontaires en service civique auprès d'Unis-Cité qui accompliront la mission Check' Énergie auprès des habitants.

EDF communique ci-après le nombre de clients de la concession dont le compte a été crédité d'un chèque énergie au cours de l'exercice.

**Chèques énergie** (Concession)

|                                                                                               | 2018  | 2019   | Variation (en %) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|------------------|
| Nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'exercice | 7 724 | 13 736 | 77,8%            |

L'augmentation par rapport à 2018 du nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte en 2019 s'explique notamment par l'élargissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, du bénéfice du chèque énergie aux ménages dont le revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation est inférieur à 10 700 euros (contre 7 700 euros).

**Pour encaisser son chèque énergie, le bénéficiaire doit être acteur. Il peut :**

- soit effectuer une remise « papier » de son chèque énergie : il envoie le chèque au fournisseur d'énergie de son choix,
- soit effectuer une remise « en ligne » de son chèque sur le portail mis à disposition par les pouvoirs publics (cf. Annexe pour les coordonnées) : système mis en place lors du second millésime de l'expérimentation en avril 2017.

Il peut également choisir de « pré-affecter » automatiquement son chèque pour les années futures au fournisseur de son choix. Avec cette fonctionnalité, le bénéficiaire n'a plus aucune démarche à effectuer les années suivantes à condition d'être toujours bénéficiaire du dispositif et de ne pas changer de contrat de fourniture (changement de fournisseur ou déménagement). L'attestation peut, comme le chèque énergie, être pré-affectée.

Pour rappel : L'attestation de droits doit également être remise auprès d'un fournisseur d'énergie afin de bénéficier des protections associées dans le cas où le client n'a pas utilisé son chèque énergie chez ce fournisseur (modes de remise identiques : papier et/ou dématérialisé).

## **LES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)**

Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les aides du FSL peuvent notamment contribuer à financer :

- les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone ;
- les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement).

Les FSL sont généralement gérés par les départements. En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence d'attribution des aides au titre du FSL peut être exercée par les métropoles à l'intérieur de leur périmètre, par transfert en lieu et place du département ou par délégation au nom et pour le compte du département.

Les départements définissent les modalités d'attribution des aides et les attribuent. Chaque FSL dispose de son propre règlement intérieur et de ses propres critères d'attribution.

A noter : EDF n'est pas décisionnaire pour l'attribution des aides.

Dans chaque département, EDF cofinance le FSL dans le cadre d'une convention signée avec la collectivité gestionnaire du fonds.

## Participation EDF au FSL (en €)

|             | 2018    | 2019    | Variation (en %) |
|-------------|---------|---------|------------------|
| Département | 155 000 | 150 500 | -2,9%            |

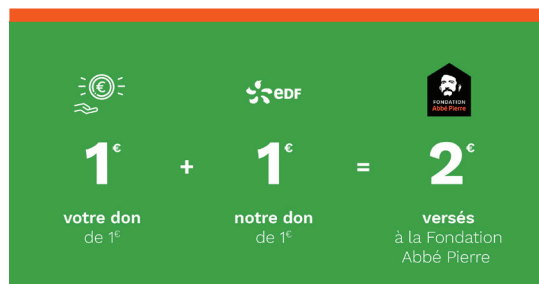
La dotation d'EDF est en baisse entre 2018 et 2019. Cette évolution est la résultante de plusieurs facteurs :

- les nouvelles règles de compensation fixées par les pouvoirs publics à la suite de la suppression des tarifs sociaux (décret n° 2016850 du 28 juin 2016 et son arrêté du 6 avril 2018) ne permettent plus aux fournisseurs d'énergie d'être compensés intégralement de leurs dotations ;
- il est fait le constat que les aides attribuées pour le règlement des factures d'énergie sont en baisse régulière (pour mémoire, la facture d'énergie est « en concurrence » avec d'autres dépenses, notamment les loyers) ;
- le nombre de clients aux tarifs réglementés de vente diminue, dans un contexte de concurrence de plus en plus vive sur le marché de détail de l'électricité.

Malgré ces éléments, le maintien d'une dotation significative sur votre territoire exprime une volonté : EDF entend rester un fournisseur responsable aux côtés des acteurs locaux attachés à la cohésion sociale du pays.

## UNE INNOVATION D'EDF DANS L'AIDE AU PAIEMENT : LE DON D'ÉNERGIE

La R&D et la Direction du Marché des Clients Particuliers d'EDF ont pris l'initiative d'une innovation sociale et numérique autour du don d'énergie.



## En quoi consiste cette initiative ?

EDF propose à ses clients de s'impliquer dans une action solidaire et digitale aux côtés de la Fondation Abbé Pierre. Les clients EDF, disposant d'un compteur Linky™ et ayant téléchargé l'application EDF & MOI, peuvent faire un don, à partir de « Mon Fil d'Actu », pour aider des ménages en difficulté à payer leur facture d'électricité, quel que soit leur fournisseur. L'attribution de ces dons est confiée à la Fondation Abbé Pierre dans le cadre de ses missions d'accompagnement des ménages les plus fragiles.

Point fort du dispositif : pour chaque euro donné, EDF verse un euro complémentaire destiné à financer des actions de prévention portées par la Fondation Abbé Pierre.

Après une expérimentation qui a permis de caler les différentes étapes du process, une campagne de communication lancée fin 2019 a acté la généralisation de ce beau projet.

Cette initiative est une nouvelle facette du partenariat historique entre EDF et la Fondation Abbé Pierre (cf. 4.3 infra).

A noter : EDF précise à ses clients que le montant des dons d'énergie est défiscalisé à 75%. Exemple : le client donne 20 euros, il déduit 15 euros de ses impôts et ne paye en réalité que 5 euros.

## **4.2. L'accompagnement des clients démunis**

### **EDF AU SERVICE DES CLIENTS DÉMUNIS**

Plus une situation difficile est identifiée tôt, plus il est possible de trouver des solutions. Le réseau des conseillers clients d'EDF constitue le premier niveau d'identification des foyers en difficulté.

En contact permanent avec les clients, les conseillers sont notamment formés à la prise en charge des difficultés de paiement des factures d'électricité, et orientent les clients, si besoin, vers les services sociaux.

Depuis 2010, les conseillers d'EDF proposent une démarche, « l'Accompagnement Énergie », fondée sur une étude personnalisée de la consommation du foyer. Cette approche permet de trouver, avec le client en difficulté, des solutions adaptées à sa situation (cf. 3.5).

#### **La protection renforcée des clients en situation de précarité**

La réglementation en vigueur interdit les suspensions de la fourniture pendant la trêve hivernale et prescrit le maintien de l'énergie à la puissance souscrite pour les clients bénéficiaires du chèque énergie, dans la mesure où EDF a connaissance de ses bénéficiaires, c'est-à-dire lorsque les clients lui ont adressé leur chèque énergie ou leur attestation.

EDF a pris l'initiative d'élargir cette disposition aux clients ayant bénéficié d'une aide du FSL dans les douze derniers mois ou d'une aide financière d'un autre organisme (CCAS, CAF, caisses de retraite, mutuelles, Secours populaire, Secours catholique, Croix-Rouge...) pour régler une facture auprès d'EDF.

EDF va aussi au-delà des obligations réglementaires en organisant des campagnes d'information auprès des clients aidés visés ci-dessus afin que leur alimentation puisse être rétablie avant le 1<sup>er</sup> novembre.

### **EDF ACCOMPAGNE LES SERVICES SOCIAUX**

#### **Des correspondants et conseillers Solidarité en réseau**

##### **1- Les correspondants Solidarité**

Les correspondants Solidarité portent la politique Solidarité d'EDF auprès des acteurs sociaux. Ils sont répartis sur tout le territoire et ont chacun en charge trois ou quatre départements.

Ils assurent l'animation des partenariats Solidarité au niveau local. Avec les conseillers Solidarité d'EDF, ils travaillent en étroite collaboration avec les élus locaux, les CCAS et les CIAS. L'action des travailleurs sociaux communaux s'avère essentielle du point de vue de l'accompagnement et de la pédagogie auprès des ménages en difficulté et permet de leur apporter des réponses personnalisées.

Les correspondants Solidarité assurent également des sessions d'information et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique à destination des travailleurs sociaux.

##### **2- Les conseillers Solidarité**

Avec leurs partenaires de l'action sociale, les conseillers Solidarité d'EDF examinent la situation des personnes en difficulté et identifient l'accompagnement dont elles pourraient bénéficier afin de résorber, à moyen terme, leurs difficultés de paiement. Pour cela, EDF a mis en place des numéros dédiés régionaux.

## Un outil numérique proposé par EDF : le Portail d'Accès aux Services Solidarité (PASS) d'EDF

En complément du canal téléphonique, EDF propose aux travailleurs sociaux un canal numérique pour le traitement des dossiers des clients.

EDF a fait évoluer en 2017 ce canal, mis en place en 2014, afin de mieux prendre en compte les attentes des utilisateurs.

Le nouveau PASS offre de nouvelles fonctionnalités, une ergonomie plus dynamique avec un graphisme amélioré, un traitement facilité et un accès plus sécurisé.



Ce canal numérique permet :

- d'informer EDF, à tout moment et en toute autonomie, des demandes d'aide déposées pour les clients en situation de précarité, et de suivre le traitement de ces clients par EDF ;
- de communiquer en ligne avec les conseillers Solidarité sur le traitement par EDF des clients concernés par les demandes d'aide en cours d'instruction ;
- aux travailleurs sociaux d'être informés des actualités et des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.

EDF propose un dépliant et un tutoriel PASS pour accompagner l'appropriation de l'outil par les travailleurs sociaux avec une pédagogie progressive, dynamique et imagée. Ces outils sont promus en toutes occasions et constituent un bon complément à des mises en main en ateliers collectifs.

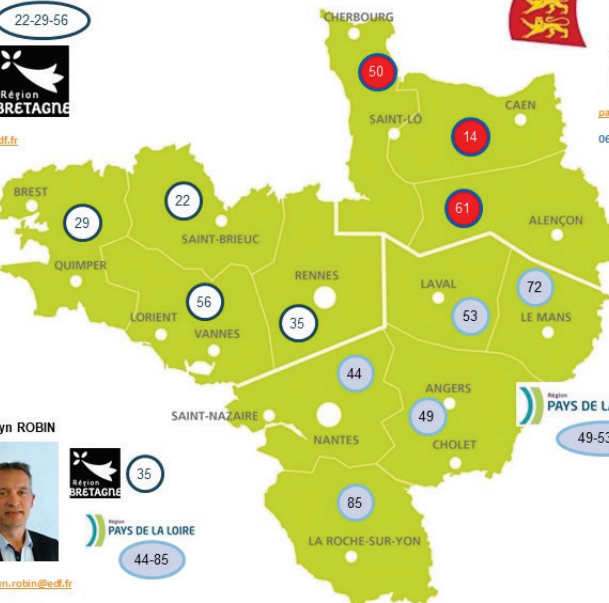
La prise en charge des clients démunis par les services sociaux induit inéluctablement la transmission de certaines données personnelles entre les conseillers Solidarité d'EDF et les travailleurs sociaux. Très attentive à la protection des données de ses clients, EDF s'est attachée à la prise en compte par l'outil des exigences renforcées du règlement général de la protection des données (RGPD).

### Les Correspondants Solidarité EDF Ouest

Nicolas FERON



[nicolas.feron@edf.fr](mailto:nicolas.feron@edf.fr)  
06 69 61 71 34



Pascal BASTIDE Alain PICHON



[pascal.bastide@edf.fr](mailto:pascal.bastide@edf.fr) [alain-ca.pichon@edf.fr](mailto:alain-ca.pichon@edf.fr)  
06 21 53 86 53 06 98 59 17 18

Jocelyn ROBIN



[jocelyn.robin@edf.fr](mailto:jocelyn.robin@edf.fr)  
06 60 79 06 08

Hervé MARDELE



[hervé.mardele@edf.fr](mailto:hervé.mardele@edf.fr)  
06 07 27 86 95





**Courant Solidaire, une newsletter  
au service des élus et des  
travailleurs sociaux**

EDF édite **une publication** *Courant Solidaire*, à destination des travailleurs sociaux. Trois numéros ont paru en 2019.

Elle vise notamment à faire connaître les actions de terrain et les expérimentations menées dans les régions.

De façon plus générale, *Courant Solidaire* a pour vocation de :

- contribuer au partage des bonnes pratiques ;
- promouvoir les actions multi-partenariales ;
- participer indirectement au « recours aux droits ».

**Comment l'activité solidarité d'EDF est-elle perçue par les travailleurs sociaux ?**

Mandaté par EDF, l'institut Ipsos a réalisé un sondage, courant mars 2019, auprès de 1400 travailleurs sociaux et de 200 dirigeants de structures sociales.

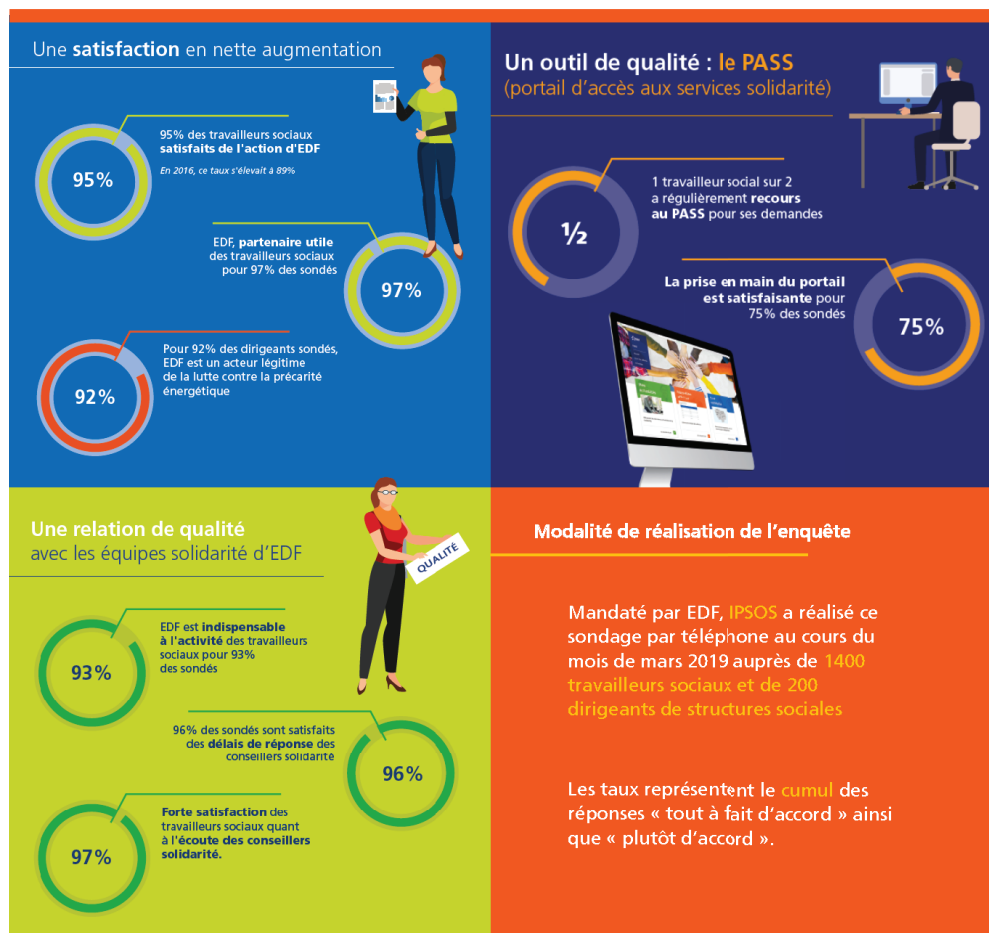
Les travailleurs sociaux se sont exprimés :

- 95% d'entre eux sont satisfaits de l'action d'EDF à leur égard, un résultat en nette progression par rapport à la dernière enquête de satisfaction de 2016 (+ 6 points);
- 97% d'entre eux considèrent EDF comme un partenaire utile à leur activité;
- 94% estiment que l'énergéticien s'adapte à leurs attentes et 90% pensent que son action est efficace.

Les résultats des dirigeants des structures sociales sont également très bons avec un taux de satisfaction de 91%. Pour 92% d'entre eux, EDF est un acteur crédible de la lutte contre la précarité énergétique, 91% de ces dirigeants estiment que l'action d'EDF répond à leurs attentes et pour 86%, elle est efficace.

L'encadré ci-après propose une synthèse des résultats de l'enquête.





## EDF S'INVESTIT AUX CÔTÉS DE SES PARTENAIRES

EDF est partenaire de l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) et de l'Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale (ACTAS, anciennement ANCCAS) afin d'agir au plus près des territoires pour :

- l'amélioration du dispositif d'aide au paiement pour les clients en difficulté ;
- la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie ;
- l'amélioration de la communication sur le chèque énergie.

EDF s'investit également aux côtés de plusieurs associations nationales : le Secours catholique, la Croix-Rouge française, le Secours populaire français, le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), la Fondation Abbé Pierre et son programme « Toits d'abord », Unis-Cité et l'initiative Check' Énergie (cf. supra), l'Anah et son programme « Habiter Mieux » (cf. infra).

EDF a également noué des partenariats avec de très nombreuses structures de médiation sociale : présentes dans les villes comme en milieu rural, elles sont adaptées aux particularités des territoires et agissent au plus près des foyers.

Au nombre des structures les plus actives figurent les points information médiation multi-services (PIMMS), lieux d'accueil ouverts à tous.

La mission des PIMMS est double :

- faciliter l'accès aux services publics et aux droits sociaux : le PIMMS facilite l'accès des habitants aux services nécessaires à la vie courante en complétant l'offre de services de ses partenaires ;
- créer des emplois et des parcours de professionnalisation vers l'emploi durable et qualifié : les agents médiateurs des PIMMS se spécialisent dans le domaine des nouveaux services à la personne, développent leurs compétences et concrétisent un projet professionnel avec l'aide de la structure.

Résultat d'une volonté partagée entre l'État, les collectivités et les entreprises partenaires dont EDF, 66 PIMMS sont présents sur le territoire national. 33 d'entre eux sont labellisés « France Services » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

EDF participe en particulier à la formation des médiateurs, notamment sur les économies d'énergie et sur le chèque énergie.

EDF a organisé, en janvier 2019, une webconférence sur la plateforme collaborative précitée (4.1) : « le PIMMS, une alliance de proximité pour lutter contre les fractures sociales et numériques » afin de faire connaître le fonctionnement et l'action des PIMMS.

La webconférence est disponible sur la plateforme au lien suivant : <https://www.idealco.fr/formation/pimms-alliance-proximite-lutter-contre-fractures-sociale-numerique-8603>

## DES ACTIONS CONCRÈTES DANS LES TERRITOIRES

EDF développe différents types d'actions et d'outils pour permettre aux travailleurs sociaux de comprendre, puis relayer, l'enjeu et les gestes permettant aux clients en difficultés de mieux et moins consommer.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- sensibiliser, informer et éduquer, pour que les foyers en situation de précarité énergétique deviennent acteurs de leurs consommations et s'approprient les enjeux de la maîtrise de l'énergie pour une meilleure prévention de la précarité énergétique ;
- favoriser le passage à l'acte et l'engagement par une approche très pratique (échanges de bonnes pratiques, conseils éco-gestes, présentation de petits matériels MDE) dans une atmosphère « comme à la maison » conviviale et ludique ;
- l'animation des personnes : rencontrer tous les publics, tant dans les zones urbaines que rurales.

Nous donnons ci-après quelques exemples de ces actions ancrées dans les territoires.



> **Des supports ludo-pédagogiques** comme la MAEM Box : cet outil présente les messages éco-gestes sous forme visuelle et interactive. Il se présente comme un quizz de type « Trivial Pursuit™ ». La MAEM Box affiche les visuels des pièces principales d'un logement avec des étiquettes de conseils éco-gestes, et contient un plateau, un jeu de cartes quiz, une fiche d'évaluation de consommation, et un guide pour l'animateur.

La déclinaison digitale de la MAEM Box, encore plus interactive, a été développée en 2019. Elle est accessible en cliquant sur le suivant : <https://www.maemlejeuedf.com/>



**6. En cas d'absence dans la journée, il convient de baisser la température de : A) 1°C ; B) 3°C ; C) 6°C**

> **Des espaces pédagogiques aménagés**, fixes ou itinérants, reprenant le concept « Mon appart' éco malin », disponibles pour la formule itinérante dans plusieurs versions : bus, mobile-home, tente, ..., selon le besoin spécifiques des partenaires et des utilisations.

Ces espaces peuvent être animés avec des associations locales préalablement formées.

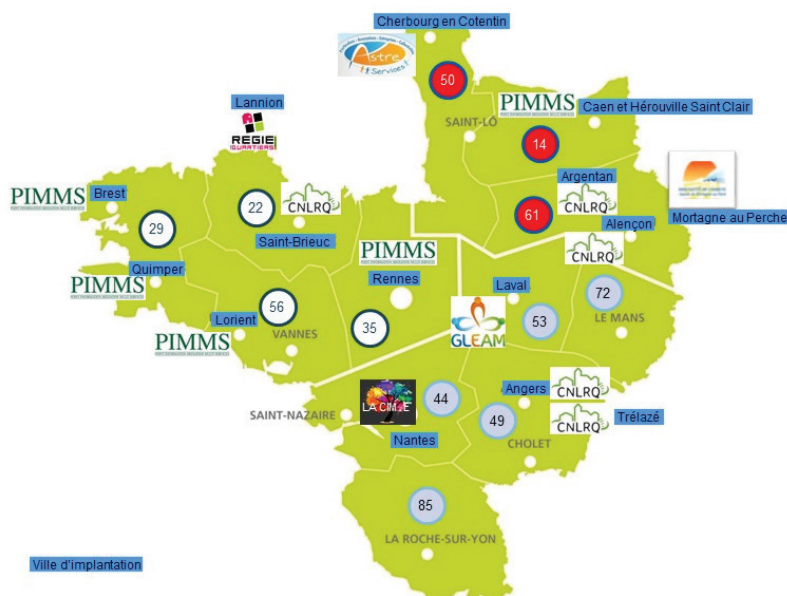


> **Des expérimentations sur mesure** telles que le Mur de l'énergie à Hem permettent de tester de nouveaux modes de sensibilisation, qui pourront ensuite être généralisés.

Conçu par les équipes R&D et Solidarité d'EDF, le Mur de l'énergie (ci-contre) vise à recréer l'environnement d'un logement, mobilier et électroménager compris, en donnant des pistes concrètes pour comprendre sa consommation d'énergie et réduire sa facture.

> **Des actions de médiation sociale à domicile** qui permettent de porter concrètement des messages autour des éco-gestes, complétés selon le cas par des objets issus d'un « Kit MDE » (LED, coupe veille, thermomètre...). Il en est de même pour des actions réalisées dans le cadre d'un partenariat de type « service civique » (cf. supra 4.1 autour du chèque énergie).

## Les Partenariats de Médiation Sociale Ouest



## **EDF s'engage avec Emmaüs Connect\* pour former 100 seniors au numérique**

26% des français sont en difficulté numérique. Depuis 2013, Emmaüs Connect agit pour réduire l'exclusion numérique et permettre à tous de bénéficier des nouvelles technologies. EDF vient de s'engager avec l'association pour donner la possibilité au plus grand nombre d'être formé au numérique. En 2019, ce sont 100 seniors qui ont été formés par des salariés d'EDF en région lyonnaise sur la base du volontariat (mécénat de compétences). Ces derniers donnent du temps et leurs compétences et/ou talents en numérique. 14 salariés de l'équipe solidarité ont animé des sessions de formations sur les démarches en ligne (administrations, droits sociaux...) et les outils d'aujourd'hui de communication (mails, Skype, WhatsApp).

\* Emmaüs Connect

Rattaché au mouvement Emmaüs, Emmaüs Connect se positionne sur un champ d'action spécifique et innovant : la lutte contre l'exclusion numérique. Dans huit villes en France, Emmaüs Connect agit pour donner à tous ceux qui en sont éloignés les clés du numérique et d'Internet. Un enjeu d'insertion crucial à l'heure où les démarches pour l'emploi et l'administration se dématérialisent.



## **Pour aller plus loin : sur le territoire national, l'accompagnement proposé par EDF en 2019, c'est :**

- 339 700 demandes de travailleurs sociaux traitées par EDF, dont 110 500 *via* le PASS ;
- 4 620 entités actives sur le PASS, dont 630 nouvelles cette année ;
- 23 400 travailleurs sociaux inscrits au PASS depuis son lancement, dont 7 510 nouveaux inscrits en 2019 ;
- 15 500 travailleurs sociaux qui ont bénéficié de sessions d'information et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique ;
- 17 500 personnes accueillies dans les structures de médiation sociale dont EDF est partenaire ;
- 49 770 matériels de sensibilisation éco-gestes et MDE remis aux services sociaux des conseils départementaux (parfois sur la part « prévention » du FSL), aux CCAS et aux associations caritatives (dans le cadre de conventions de partenariat).

## 4.3. La prévention par des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'amélioration de l'habitat

EDF s'appuie sur des associations telles qu'Unis-Cité afin de promouvoir la maîtrise de l'énergie dans les logements, pour consommer juste, maîtriser la facture énergétique, préserver le pouvoir d'achat et limiter l'empreinte écologique.

Dans le cadre de sa politique Solidarité, EDF complète son action au titre de l'aide au paiement par un engagement dans des actions préventives d'amélioration de l'habitat qui contribuent à diminuer durablement l'impact de la facture d'énergie sur le budget des ménages.

C'est ainsi qu'EDF est engagée dans le programme « Habiter Mieux » de l'Anah depuis 2011 et aux côtés de la Fondation Abbé Pierre depuis 2008.

En 2019, EDF a renouvelé son partenariat avec l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, acteur référent sur le suivi des indicateurs en lien avec la précarité énergétique.

EDF a également renouvelé son partenariat avec le RAPPEL (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement).

### « HABITER MIEUX » : EDF POURSUIT SON ENGAGEMENT POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

EDF est partenaire du programme « Habiter Mieux » depuis 2011. L'implication d'EDF se traduit par des actions pour aider à la promotion de ce programme pour lequel EDF reste le premier financeur privé, avec une participation financière de 165 millions d'euros entre 2011 et 2019.



Le programme « Habiter mieux » répond à deux priorités d'EDF. Tout d'abord, il favorise la rénovation des bâtiments pour réduire les consommations énergétiques. Ensuite, il apporte une aide aux propriétaires occupants en situation financière fragile afin que leur facture énergétique n'aggrave pas leur situation tout en améliorant le confort dans leur logement.

Le programme « Habiter mieux » prévoit des aides pour réaliser des travaux de rénovation, qui garantissent d'atteindre un certain seuil de gain énergétique.

Depuis son lancement en 2011, le programme a permis la rénovation de 435 389 logements et ainsi à leurs occupants de retrouver un confort énergétique.

En 2019, le programme « Habiter mieux » a permis de rénover 116 995 logements.



L'Anah est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et sous celle du ministère de l'Action et des Comptes publics. Sa mission est d'améliorer le parc de logements privés existants. Elle agit autour de trois engagements : la lutte contre le mal-logement, la transition énergétique et l'accompagnement des territoires.

L'agence accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants modestes, propriétaires bailleurs et copropriétés en difficulté. Pilote du programme « Habiter mieux », l'Anah agit contre la précarité énergétique.

Pour en savoir plus : [www.anah.fr/](http://www.anah.fr/)

## EDF, PARTENAIRE DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TOITS D'ABORD »

EDF est engagée aux côtés de la Fondation Abbé Pierre depuis 2012 dans le cadre du programme «Toits d'Abord ». Ce programme a pour objectif de produire des logements très sociaux économes en charges.

Le programme, financé majoritairement sur les fonds propres de la FAP, a pu bénéficier d'un complément de financement par EDF dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

La contribution financière d'EDF est de 2 millions d'euros par an (2018-2020).

EDF et la Fondation Abbé Pierre ont développé encore davantage leur partenariat en lançant en 2018 une innovation sociale et numérique : le don d'énergie (cf. 4.1 supra).



Créée en 1987 et reconnue d'utilité publique le 11 février 1992, la Fondation Abbé Pierre agit pour permettre à toutes personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et à une vie digne.

« Fidèle à l'esprit de l'abbé Pierre, la Fondation Abbé Pierre poursuit son combat :

- en luttant pour que chacun puisse avoir un toit où vivre dignement ;
- en accueillant et orientant les personnes en difficulté de manière inconditionnelle ;
- en s'insurgeant contre toutes les formes d'injustice et de discrimination dans le logement ;
- en participant au débat public, rappelant sans relâche à ceux et celles qui nous gouvernent leurs responsabilités en termes législatifs, économiques et sociaux. »

Pour en savoir plus : [www.fondation-abbe-pierre.fr/](http://www.fondation-abbe-pierre.fr/)



### EDF, PARTENAIRE DE L'ONPE (OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE)

L'ONPE a été mis en place dans le cadre d'une convention partenariale signée le 1<sup>er</sup> mars 2011 sous l'égide des pouvoirs publics.

Les deux missions principales actuelles de l'ONPE sont, d'une part, de mettre en commun et d'approfondir les indicateurs en lien avec la précarité énergétique (avec notamment la définition d'indicateurs nationaux et régionaux), et d'autre part, de créer et d'alimenter un centre de ressources pour les actions de lutte contre la précarité énergétique.

En 2019, EDF a renouvelé son partenariat pour trois ans. Au-delà de la contribution financière d'EDF, ce partenariat implique des engagements réciproques :

- la participation d'EDF aux différents comités ;
- la participation d'EDF au cahier des charges des études ;
- la fourniture de données à l'ONPE : mise en œuvre depuis 2012 avec une contractualisation depuis octobre 2014 au travers d'une convention ;
- l'obtention par EDF des projets de publications de l'ONPE en avant-première et la possibilité de formuler des remarques sur celles-ci (et notamment sur le rapport annuel) ;
- la possibilité de prendre la parole lors d'événements de l'ONPE.

Pour en savoir plus : [www.onpe.org](http://www.onpe.org)



### EDF, PARTENAIRE DU RÉSEAU RAPPEL

Le réseau RAPPEL (Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement) mobilise les acteurs autour de la prise en compte du phénomène de la précarité énergétique dans le logement.

Le réseau regroupe les acteurs du logement, de l'action sanitaire et sociale et de l'énergie.

Le but du réseau est de mettre en relation et d'aider l'ensemble des acteurs qui cherchent à apporter des solutions préventives et curatives durables à la précarité énergétique.

En 2019, EDF a renouvelé son partenariat avec RAPPEL.



## 4.4. Les actions locales de médiation sociale et de solidarité réalisées par EDF

### EDF PARTENAIRE DE ASTRES SERVICE

Ce partenariat s'inscrit dans une démarche de proximité et de rapprochement des habitants avec les entreprises et organismes investis d'une mission de service public.

La neutralité de la structure et sa posture de médiation lui permettent de :

- Soutenir et orienter les habitants du **territoire** dans l'utilisation des services publics, par une information adaptée et un accompagnement personnalisé,
- Renforcer la cohésion sociale en apportant aide et écoute pour toutes les démarches de la vie courante,
- Constituer des parcours de formation et de qualification des salariés de l'association qui rencontrent des difficultés d'intégration dans le monde du travail, en leur permettant d'évoluer vers une situation conforme à leurs projets professionnels personnels.

Ainsi, EDF s'appuie sur la médiation sociale pour trouver des solutions aux problèmes financiers rencontrés par ses clients.

La neutralité et les compétences des médiateurs permettent de renouer, physiquement ou téléphoniquement, des liens avec des clients qu'EDF n'arrive plus à contacter et qui pourraient se trouver dans des situations de non-recours, d'exclusion ou d'isolement.

La structure de médiation sociale examine la situation globale du client, met en place les solutions les plus adaptées et oriente, le cas échéant, vers les partenaires les plus appropriés.

**Pour l'exercice 2019, EDF a versé 37 000 euros à Astre Services pour assurer l'ensemble de ces missions**



### EDF SOLIDARITÉ PARTENAIRE DU CCAS DE BEAUMONT-HAGUE SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.

Le 12 février 2019, une réunion d'information pour un public en précarité énergétique a été organisée par le **CCAS de Beaumont Hague**, 25 personnes étaient présentes.

Les thèmes développés par Pascal Bastide, EDF Solidarité, étaient les suivants :

- Répartition des dépenses dans un logement.
- Réglage du chauffage et de la VMC
- Les éco gestes à mettre en place
- L'utilisation du chèque énergie

Des Kits Eco Energie ont été remis aux participants.





## LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION

Le décret n° 2016-496 du 21 avril 2016 prévoit la communication par le concessionnaire, dans le CRAC, d'éléments financiers liés à l'exploitation de la concession (cf. art. D.2224-37 du Code général des collectivités territoriales [CGCT] créé par le décret précité).

L'article D. 2224-40 du CGCT, créé par ce même décret, prévoit qu'au titre de la mission de fourniture aux tarifs réglementés de vente, le concessionnaire doit communiquer, au regard des quantités facturées dans l'année aux clients de la concession :

- pour les produits : le chiffre d'affaires ;
- pour les charges : les coûts commerciaux, établis, pour les clients de la concession, sur la base des coûts nationaux de l'exercice considéré correspondant à ceux communiqués par le fournisseur aux tarifs réglementés de vente à la Commission de régulation de l'énergie.

Le décret précise que, pour les concessions sur le territoire métropolitain continental, les éléments financiers ci-dessus portent sur la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant du Tarif Bleu.

### 5.1. Le chiffre d'affaires

#### LA MÉTHODE ET LES ÉLÉMENTS DE CALCUL RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits communiqués en application du décret précité concernent le chiffre d'affaires correspondant aux quantités (kWh) facturées aux clients de la concession bénéficiant du Tarif Bleu.

Ces données sont enregistrées dans le système d'information d'EDF permettant d'en rendre compte à l'autorité concédante sans recourir à des clés de répartition.

Le concessionnaire distingue ci-après le chiffre d'affaires des clients au Tarif Bleu résidentiel et le chiffre d'affaires des clients au Tarif Bleu non résidentiel. Les recettes sont données hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

#### LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA CONCESSION

##### Tarif Bleu résidentiel (Concession)

|                           | 2018          | 2019        | Variation (en %) |
|---------------------------|---------------|-------------|------------------|
| Nombre de clients         | 181 952       | 176 579     | -3,0%            |
| Énergie facturée (en kWh) | 1 023 423 492 | 987 972 313 | -3,5%            |
| Recettes (en €)           | 105 471 889   | 107 408 467 | 1,8%             |

##### Tarif Bleu non résidentiel (Concession)

|                           | 2018        | 2019        | Variation (en %) |
|---------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Nombre de clients         | 23 793      | 23 423      | -1,6%            |
| Énergie facturée (en kWh) | 248 986 501 | 236 916 557 | -4,8%            |
| Recettes (en €)           | 26 025 570  | 26 151 778  | 0,5%             |

Les perspectives d'évolution du chiffre d'affaires en 2020 dépendront du niveau des tarifs réglementés de vente, qui sont proposés au Gouvernement par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). L'évolution du chiffre d'affaires dépendra également des volumes consommés, qui sont influencés par :

- le nombre de clients ayant souscrit un contrat au TRV ;
- les conditions climatiques constatées ;
- les variations de consommation des clients, hors impact climatique, en raison de la conjoncture, de l'évolution des usages, des progrès d'efficacité énergétique...

## 5.2. Les coûts commerciaux

| Coûts commerciaux (en k€) (National) |                  |                  |                  |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                      | 2018             | 2019             | Variation (en %) |
| Tarif Bleu résidentiel               | 1 409 763        | 1 422 391        | 0,9%             |
| Tarif Bleu non résidentiel           | 367 219          | 362 371          | -1,3%            |
| <b>Tarif Bleu Total</b>              | <b>1 776 982</b> | <b>1 784 762</b> | <b>0,4%</b>      |

Le recours aux coûts commerciaux nationaux est cohérent avec des tarifs réglementés de vente d'électricité fixés nationalement et s'appliquant sur l'ensemble du territoire desservi par EDF.

Dans un souci d'optimisation économique, EDF a défini une organisation adaptée à la tarification nationale, qui conduit à mobiliser au service de chacune des concessions des moyens nationaux et régionaux. Les coûts commerciaux ne sont donc pas pilotés et enregistrés à la maille de la concession.

Les coûts commerciaux de l'exercice 2019 sont en très légère hausse par rapport à 2018, +0,4%. On constate, d'une part, une baisse des coûts hors certificats d'économie d'énergie (-7%) qui reflète l'adaptation des coûts commerciaux à la baisse des volumes de vente, et d'autre part, une augmentation des coûts relatifs aux certificats d'économie d'énergie (+21%)

Au titre des perspectives d'évolution : le concessionnaire prévoit en 2020 une augmentation très modérée des coûts commerciaux dans un contexte de toujours forte tension sur les prix des certificats d'économie d'énergie.

### LA MÉTHODE ET LES ÉLÉMENTS DE CALCUL RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DES COÛTS COMMERCIAUX DE LA CONCESSION

#### La méthode

La méthode consiste à répartir les coûts de commercialisation nationaux ci-dessus, tels que présentés par EDF à la CRE, sur les différentes concessions, au moyen de clés de répartition déterminées précisément en fonction du portefeuille de clients au Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel propre à chacune des concessions (art. D. 2224-36 du CGCT).

La répartition appliquée est celle retenue par l'administration jusqu'en 2015, et qui l'est aujourd'hui par la CRE dans le cadre de l'établissement des tarifs réglementés de vente :

- 50 % des coûts affectés selon le nombre de clients : cela traduit la part abonnement du contrat du client ;
- 50 % des coûts affectés selon le volume facturé (kWh) : cela traduit la part variable du contrat, c'est-à-dire la consommation du client.

### Les éléments de calcul

La répartition des coûts commerciaux nationaux est réalisée en fonction de la part de la concession dans l'ensemble des concessions exploitées par EDF, en nombre de clients d'une part et en quantités facturées d'autre part.

Les tableaux ci-après explicitent les valeurs des clés pour la concession.

#### Clés de répartition Tarif Bleu résidentiel (en ‰) (Concession)

|                                  | 2018   | 2019   | Variation (en %) |
|----------------------------------|--------|--------|------------------|
| Au prorata du nombre de clients* | 7,535‰ | 7,757‰ | 2,9%             |
| Au prorata du volume facturé**   | 9,053‰ | 9,190‰ | 1,5%             |

\* Il s'agit du nombre de clients de la concession Tarif Bleu résidentiel rapporté au nombre de clients Tarif Bleu résidentiel d'EDF sur le territoire métropolitain continental.

\*\* Il s'agit des quantités d'électricité facturées par le concessionnaire aux clients de la concession au Tarif Bleu résidentiel rapportées aux quantités d'électricité totales facturées au Tarif Bleu résidentiel par EDF sur le territoire métropolitain continental.

#### Clés de répartition Tarif Bleu non résidentiel (en ‰) (Concession)

|                                  | 2018    | 2019    | Variation (en %) |
|----------------------------------|---------|---------|------------------|
| Au prorata du nombre de clients* | 8,058‰  | 8,217‰  | 2,0%             |
| Au prorata du volume facturé**   | 10,524‰ | 10,890‰ | 3,5%             |

\* et \*\* Idem supra.

## LES COÛTS COMMERCIAUX DE LA CONCESSION

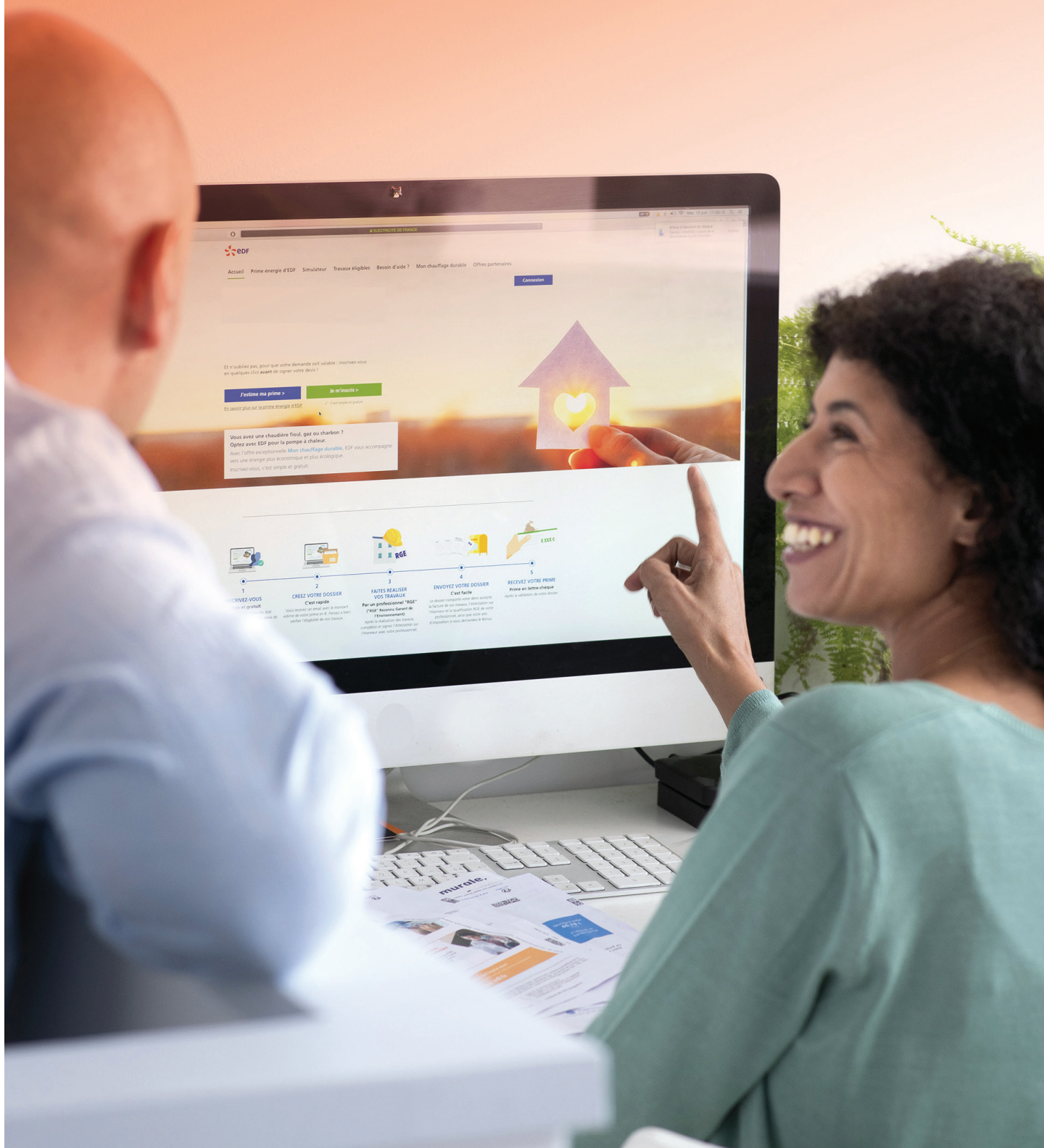
Les coûts commerciaux de la concession sont obtenus selon la méthode exposée, par application des clés de répartition aux coûts nationaux définis ci-dessus :

#### Coûts commerciaux (en k€) (Concession)

|                            | 2018          | 2019          | Variation (en %) |
|----------------------------|---------------|---------------|------------------|
| Tarif Bleu résidentiel     | 11 693        | 12 053        | 3,1%             |
| Tarif Bleu non résidentiel | 3 412         | 3 462         | 1,5%             |
| <b>Tarif Bleu Total</b>    | <b>15 105</b> | <b>15 515</b> | <b>2,7%</b>      |



# EDF propose une relation client performante conjuguant humain et digital







# ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF

|                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Les interlocuteurs pour l'autorité concédante et les acteurs de la solidarité | 238 |
| 2. Les points de contact pour les clients                                        | 240 |
| 3. Glossaire                                                                     | 244 |





## LES INTERLOCUTEURS POUR L'AUTORITÉ CONCÉDANTE ET LES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

### 1.1. Les interlocuteurs privilégiés de l'autorité concédante

Au titre de la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, la Direction Commerciale Régionale (DCR) Ouest met à la disposition de l'autorité concédante les interlocuteurs suivants :

#### Le Directeur du Développement Territorial

Le Directeur du Développement Territorial est l'interlocuteur privilégié des élus de l'autorité concédante.



**Jean-François Morlay**  
Directeur Développement Territorial  
02 31 43 20 25  
jean-francois.morlay@edf.fr

#### Le Référent Concession

Le Référent Concession est l'interlocuteur privilégié des services de l'autorité concédante pour l'exécution du contrat ; il est notamment le pilote opérationnel de l'établissement du compte-rendu annuel d'activité de concession (CRAC).



**Marc Alibert**  
Référent Concession EDF Ouest  
06 67 51 92 57  
marc.alibert@edf.fr



**Eric Ramond**  
Appui Economie Concessionnaire  
02 31 43 20 22  
eric.ramond@edf.fr

## 1.2. Les interlocuteurs privilégiés des acteurs de la solidarité

La Direction Commerce porte les engagements d'EDF en matière de solidarité envers les populations les plus démunies. Elle maintient un dispositif spécifique pour l'accompagnement des clients en difficulté et la recherche des solutions les plus adaptées à leur situation. EDF collabore en ce sens avec les agents des collectivités territoriales intervenant dans le domaine de l'action sociale. L'action d'EDF s'appuie sur des pôles Solidarité régionaux composés de correspondants et conseillers Solidarité.

### Le correspondant Solidarité

Le correspondant Solidarité anime une équipe de conseillers Solidarité en charge des demandes des élus et des travailleurs sociaux des communes, des conseils départementaux ou des associations partenaires d'EDF.



**Pascal Bastide**  
Correspondant Solidarité  
02 31 43 19 70  
pascal.bastide@edf.fr

### Un numéro de téléphone dédié

EDF met un numéro de téléphone dédié à la disposition des travailleurs sociaux et des associations. Il s'agit du **0 810 810 111**.

A noter : ce numéro n'a pas vocation à être connu des clients.



## LES POINTS DE CONTACT POUR LES CLIENTS

### 2.1. Les points de contact pour les clients résidentiels

La Direction de Marché des Clients Particuliers (DMCP) assure la relation contractuelle avec les clients Particuliers. Elle porte également les engagements d'EDF en matière de solidarité envers les populations les plus démunies et la mise en œuvre réglementaire du chèque énergie.

**Cette relation s'appuie sur plusieurs canaux de contact, en particulier :**

- un **espace Client** sécurisé sur internet : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil.html> ;
- une **appli EDF & MOI** accessible sur smartphone, tablette et ordinateur ;
- un **accueil téléphonique** à partir d'un réseau national de Centres de Relation Clients (CRC) reliés entre eux et répartis sur tout le territoire métropolitain : **09 69 32 15 15** (service gratuit et prix d'un appel local), accessible aux clients du lundi au samedi, de 8 h à 20 h ;
- un **serveur vocal** à partir duquel le client peut accéder à son compte, et par exemple régler sa facture par carte bancaire : **09 70 83 33 33** (service gratuit et prix d'un appel local) ;
- un dispositif spécifique pour l'accompagnement des clients en difficulté et la recherche de solutions les plus adaptées à leur situation. Ce dispositif s'appuie sur des **pôles Solidarité régionaux** avec le correspondant Solidarité, interlocuteur dédié par département, et une équipe de conseillers Solidarité (cf. supra).



Par Tchat et/ou visio



Par visio en LSF

#### EDF propose à ses clients un espace pour les sourds et malentendants

Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, les clients peuvent échanger avec leur conseiller EDF en tchat ou en visio, en langue des signes françaises. Deux possibilités sont offertes :

- « Je ne maîtrise pas la langue des signes et souhaite dialoguer avec mon conseiller EDF en visio et messagerie instantanée. Vous pouvez choisir d'utiliser une webcam ou non. »
- « Je maîtrise la langue des signes et souhaite communiquer avec mon conseiller EDF en visio-tchat. »

Lien vers la fonctionnalité : <https://edf-esourds.doyoudreamup.com/>



Les clients peuvent rencontrer EDF dans les **points de contact physique** suivants :

**ASTRE SERVICES** : 1/3 Rue du Maréchal Leclerc 50100 Cherbourg en Cotentin



## Les contacts utiles pour le chèque énergie

---

### Chèque énergie - Moyens d'information mis en place par l'Etat

Un numéro de téléphone dédié (Service et appel gratuits)

Un site internet dédié

0 805 204 805

[www.chেকেenergy.gouv.fr](http://www.chেকেenergy.gouv.fr)

---

### Pour adresser son chèque énergie et son attestation à EDF

Une adresse unique pour l'envoi à EDF du chèque énergie et de l'attestation

EDF  
TSA 81401  
87 014 LIMOGES CEDEX 1

## 2.2. Les points de contact pour les clients non résidentiels

La Direction du Marché d'Affaires (DMA) assure la relation contractuelle avec :

- les clients Entreprises : clients professionnels multi-sites au Tarif Bleu, entreprises, grandes entreprises, grands comptes ;
- les clients Collectivités territoriales : communes et EPCI, conseils départementaux et régionaux, bailleurs sociaux, tertiaire public local.

Cette relation s'appuie sur des **conseillers commerciaux** répartis dans les Centres de Relation Clients **pour les clients Entreprises** et sur des **interlocuteurs dédiés aux clients Collectivités territoriales** et répartis sur le territoire de la région.

Ils assurent un accueil personnalisé des clients sur les différents canaux (téléphone, courriel, courrier, Internet), traitent les demandes relatives aux contrats (mises en service, avenants, résiliations) et répondent aux demandes courantes relatives à la facture et au recouvrement.



### Deux sites Internet sont à la disposition des clients

- <https://www.edf.fr/entreprises>
- <https://www.edf.fr/collectivites>



### EDF met également à la disposition des clients un accueil téléphonique

- Pour les entreprises et pros : **0 810 333 683**
- Pour les collectivités et bailleurs sociaux : **02 72 96 16 83**

### Fin partielle des tarifs réglementés de vente

EDF a mis en place un numéro de téléphone dédié à l'information sur la fin partielle des tarifs (cf. supra) : **09 70 83 62 80** (Appel non surtaxé).



### Les réponses aux questions-réponses extraites du MAEM box

1-B ; 2-C ; 3-C ; 4-B ; 5-B ; 6-B



# 6 584

c'est le nombre  
d'Accompagnements Energie  
réalisés par EDF sur votre  
concession en 2019





## GLOSSAIRE

### Sigles utilisés dans le compte-rendu d'EDF pour la fourniture d'électricité aux TRV

|         |                                                                                          |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACTAS   | Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale                                  |
| AFRC    | Association Française de la Relation Client                                              |
| ANAH    | Agence Nationale de l'Habitat                                                            |
| ARENH   | Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique                                            |
| CCAS    | Centre Communal d'Action Sociale                                                         |
| CGV     | Conditions Générales de Vente                                                            |
| CNC     | Conseil National de la Consommation                                                      |
| CNIL    | Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés                                   |
| CNLRQ   | Comité National de Liaison des Régies de Quartier                                        |
| CRAC    | Compte Rendu Annuel d'Activité de Concession                                             |
| CRC     | Centre de Relation Clients                                                               |
| CRE     | Commission de Régulation de l'Énergie                                                    |
| CSPE    | Contribution au Service Public de l'Électricité                                          |
| CTA     | Contribution Tarifaire d'Acheminement                                                    |
| DCR     | Direction Commerciale Régionale (8 DCR au sein de la Direction Commerce d'EDF)           |
| DGCCRF  | Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes |
| DMA     | Direction du Marché d'Affaires de la Direction Commerce d'EDF                            |
| DMCP    | Direction du Marché des Clients Particuliers de la Direction Commerce d'EDF              |
| FNCCR   | Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies                             |
| FSL     | Fonds de Solidarité pour le Logement                                                     |
| INRC    | Institut National de la Relation Client                                                  |
| MAEM    | Mon Appart Éco Malin                                                                     |
| MDE     | Maîtrise de la Demande d'Énergie                                                         |
| MNE     | Médiateur National de l'Énergie                                                          |
| ONPE    | Observatoire National de la Précarité Énergétique                                        |
| PACTE   | Loi du 22 mai 2019 relative à la Croissance et la Transformation des Entreprises         |
| PASS    | Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF                                            |
| PIMMS   | Point Information Médiation Multi-Services                                               |
| RAPPEL  | Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement        |
| TECV    | Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte        |
| TLCFE   | Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Électricité                                   |
| TRV     | Tarifs Réglementés de Vente (électricité)                                                |
| TURPE   | Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité                                    |
| UDCCAS  | Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale            |
| UNCCAS  | Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale                 |
| UNPIMMS | Union Nationale des Points Information Médiation Multi Services                          |
| USH     | Union Sociale de l'Habitat                                                               |



Le code de l'énergie (dans ses dispositions issues de la directive européenne 2003/54/CE du 26 juin 2003) fait obligation aux fournisseurs d'électricité d'indiquer à leurs clients les deux informations suivantes : d'une part, la répartition entre les différentes sources d'énergie utilisées pour fournir l'électricité, et d'autre part, le contenu en CO<sub>2</sub> et en déchets radioactifs du kilowattheure (kWh) fourni.

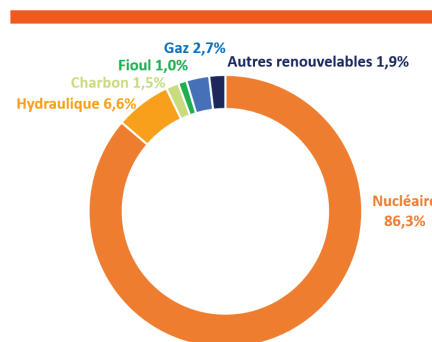
EDF présente ces informations à ses clients de la façon suivante :

### Répartition entre les différentes sources d'énergie utilisées pour fournir l'électricité

Pour fournir l'électricité dans les meilleures conditions et au meilleur prix à ses consommateurs finals, EDF optimise l'utilisation de son parc de production et peut avoir recours à des achats (\*) sur le marché de l'électricité lorsque cela présente un intérêt économique.

En application de l'article R.333-10 du code de l'énergie, l'origine de l'électricité commercialisée auprès des consommateurs finals d'EDF en 2018 se répartit comme présenté ci-contre.

(\*) EDF a eu recours au mix résiduel publié par Powernext à hauteur de 21,1%.



### Contenu en CO<sub>2</sub> et en déchets radioactifs du kilowattheure fourni

La fourniture d'un kWh d'électricité par EDF en 2018 a induit :

- L'émission de 31,91 grammes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), soit une diminution de 21,5% par rapport à l'année 2017
- La génération de déchets radioactifs :
  - ▣ vie courte : 11,71 mg/kWh
  - ▣ vie longue : 0,99 mg/kWh

Les déchets radioactifs à vie courte (déchets dont la période de décroissance radioactive n'excède pas 30 ans) : ces déchets de faible et moyenne activité proviennent principalement des opérations de maintenance et d'entretien des centrales. Ils bénéficient d'une solution de stockage en surface, sûre et définitive.

Les déchets à vie longue : ces déchets, fortement radioactifs, sont constitués des parties du combustible nucléaire non réutilisables après usage, et notamment des « cendres » de la combustion nucléaire, les « produits de fission ». Lors du traitement du combustible usé, ces produits de fission sont immobilisés dans des blocs de verre durables grâce au procédé de vitrification. Ils sont entreposés de façon sûre, dans des installations spécifiques occupant un espace réduit. La gestion de tous les déchets radioactifs relève d'une loi promulguée le 28 juin 2006. Cette loi, qui s'appuie sur les résultats de 15 ans de recherche prévus par la loi Bataille de 1991, définit un programme d'étude sur l'ensemble des matières et des déchets radioactifs. Elle crée un Plan national triennal définissant les solutions, les objectifs à atteindre.

Aujourd'hui dans le monde, près d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité.

Pour pouvoir intervenir auprès des populations les plus démunies, les 1 300 bénévoles d'Electriciens sans frontières nouent des partenariats avec l'ensemble de la filière électrique française (syndicats professionnels ; fabricants et distributeurs de matériels électriques ; producteurs, gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'électricité ; autorités de régulation et de médiation) et appuient les collectivités dans leurs actions de coopération décentralisée.

Découvrez et soutenez les actions d'Electriciens sans frontières sur le site :

**<https://electriciens-sans-frontieres.org>**

---



# COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION **2019**

# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE LA MANCHE

Le présent document a été établi par Enedis et par EDF, chacun pour sa mission, avec le concours d'équipes nationales et locales des différents métiers. Qu'elles en soient toutes remerciées.

Crédits photos : © médiathèque Enedis, © médiathèque EDF.

Date de création : mai 2020  
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® ([www.paddix.com](http://www.paddix.com))  
Réalisé par IDiX - [www.idix.fr](http://www.idix.fr)



**Vous pouvez consulter la version digitale du  
CRAC en flashant le QR code ci-contre**



Enedis  
Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance  
Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense CEDEX - France  
Capital de 270 037 000 euros  
444 608 442 R.C.S Nanterre  
[www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

EDF  
Société Anonyme  
22-30 avenue de Wagram  
75382 Paris Cedex 08 - France  
Capital de 1 551 810 543 euros  
552 081 317 R.C.S Paris  
[www.edf.fr](http://www.edf.fr)